



Presented to

The Library

of the

University of Toronto

by

J. B. Tyrrell Esq.

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES,

E'CRITES DES MISSIONS Etrangeres, par quelques Missionnaires de la Compagnie de JESUS.

XXII. RECUEIL.



231794 / 27.4.29

A PARIS,

Chez NICOLAS LE CLERC, Libraire-Juré de l'Université, rue de la Bouclerie, près le Pont S. Michel, à Saint Lambert, *ci-devant rue S. Jacques.*

ET RUE S. JACQUES,

Chez P. G. LE MERCIER, au Livre d'Or.

M DCC XXXVI.

Avec Approbation & Privilege du Roy.





AUX

JESUITES

DE FRANCE.



MES REVERENDS PERES,

La P. de N. S.

Lorsque j'eus l'honneur de vous présenter le Tome qui a pré-

cédé celui-ci, je m'engageai à vous faire part d'une Lettre du P. Contancin, qui n'y avoit pû être insérée, pour les raisons que je marquois alors; je satisfais aujourd'hui à cet engagement, & je me flatte que cette Lettre, en renouvellant vos regrets sur la perte de ce zélé Missionnaire, ne vous sera pas moins agréable que celles qu'il m'a écrites ci-devant sur le même sujet.

Vous y verrez avec plaisir ce qu'il nous apprend de la constante application que l'Empereur de la Chine apporte au Gouvernement de ses vastes Etats; de sa vigilance continuelle sur la conduite des Viceroís &

des Gouverneurs, des divers traits de ſageſſe qui éclatent dans les inſtructions qu'il leur donne, de ſa ſenſibilité ſur les miſeres de ſon Peuple, de ſon activité & de ſon attention à les prévenir, ou à les ſoulager.

C'eſt par ces vertus qu'un Monarque Chinois immortaliſe ſon nom, & qu'en gagnant le cœur de ſes Sujets, il s'affermit de plus en plus ſur le Trône. Auſſi eſt-il regardé de ſes Peuples, comme le digne héritier de l'Empereur Cang hi *ſon pere dans le grand art de regner.*

Heureux lui & ſon Empire, s'il avoit hérité de ce grand Prince l'affection qu'il avoit

pour la Religion & pour les Ouvriers Evangéliques ! Mais qu'il est éloigné d'avoir les mêmes sentimens à leur égard ! La Lettre qui est à la tête de ce Recueil, vous fera connoître jusqu'à quel point on l'a prévenu contre la Loi Chrétienne, en lui persuadant qu'elle détruit la piété filiale, & qu'elle défend à ceux qui l'embrassent, de conserver le respect qu'ils doivent à la mémoire de leurs parens.

Telles sont les accusations toutes récentes qu'on a portées à son Trône, & sur lesquelles il a fallu faire de nouvelles Apologies. On ne sçait pas encore

ſi elles auront diſſipé ſes préventions, & l'on eſt toujours dans l'inquiétude que ce Prince, non content d'avoir chaſſé les Miſſionnaires de toutes les Provinces de ſa domination, ne ſaiſiſſe un pareil prétexte, pour renvoyer tout-à-fait le peu de Miſſionnaires, auſquels il avoit permis de demeurer dans la Capitale de ſon Empire.

Dans le déplorable état où ſe trouvent tant de Chrétientés deſtituées de leurs Paſteurs, on ne néglige rien pour ſoutenir & conſoler les Fidéles, & pour leur procurer tous les ſecours ſpirituels, qu'ils attendent de notre zéle, & de leur confiance.

D'anciens Catéchistes président à chaque Chrétienté ; des Chinois d'une vertu éprouvée, & élevés au Sacerdoce, suivant les permissions du S. Siége, parcourent les différens endroits de chaque Province. Des Missionnaires entrés secrettement dans les Provinces dont ils avoient été chassés, s'y tiennent cachés avec grand soin, parce que la Physionomie Européane ne manqueroit pas de les trahir. Ils exercent leurs fonctions le jour dans des Barques bien fermées, & la nuit dans des Maisons sûres de Chrétiens, où tous ceux des environs se rassemblent.

Vous jugez assez combien l'é-

xercice du ſaint Miniſtere devient pénible, lorſqu'il eſt ainſi gêné, & aſſujetti à de continuelles précautions, que la ſageſſe oblige de prendre. C'eſt ce que nous expoſe le P. le Couteulx, qui a paſſé les dernieres années de ſa vie dans des fonctions ſi laborieuſes, & où il a eu le bonheur d'achever ſaintement ſa courſe, comme il le ſouhaittoit, au milieu de ſes chers Néophytes.

Ce Pere, à ſon arrivée à la Chine, fut d'abord deſtiné à établir une Miſſion dans la Province de Koei tcheou : *après bien des obſtacles & des difficultés qu'il ſurmonta avec autant*

de prudence que de courage, divers événemens, qu'il ſeroit trop long de rapporter, obligerent les Supérieurs de le rappeller de cette Miſſion, pour le fixer dans la Province de Hou quang, *où pendant dix-huit ans, il a formé une* C*hrétienté très-nombreuſe & très-fervente, qui augmentoit conſidérablement chaque année, par la multitude d'Infidéles qu'il gagnoit à* JESUS-CHRIST.

Ce qu'il y eut de remarquable, c'eſt que cette Province étant peut-être la plus critique de toutes celles de la C*hine, & où les perſécutions ſont le plus à craindre, il s'y eſt toujours com-*

porté avec tant de ſageſſe, que pendant un ſi long eſpace de tems, ni lui, ni les Chrétiens n'ont preſque jamais été inquiétés par les Tribunaux ni par le Peuple.

Les bénédictions que Dieu répandit ſur les travaux du Miſſionnaire, étoient la récompenſe de ſon extrême fidélité à remplir juſqu'aux moindres de ſes devoirs. Il portoit juſqu'au ſcrupule l'exactitude à ne jamais omettre aucun de ſes exercices ordinaires de piété; c'eſt ce qui produiſoit en lui une pureté de conſcience admirable; un grand recueillement d'eſprit; une attention auſſi fréquente que reſpec-

tueuse à Jesus-Christ dans l'Eucharistie ; une confiance filiale en la très-Sainte Vierge ; une dévotion particuliere à son Ange Gardien, & aux Anges Gardiens de ceux dont il se trouvoit chargé par son emploi ; enfin une égalité d'ame inaltérable, & un grand ordre dans la distribution de son tems, pour ne manquer à aucune de ses obligations.

Chassé de sa Mission par le funeste Edit, qui reléguoit tous les Missionnaires à Canton, le Mandarin, dont il avoit gagné les bonnes graces, se contenta de fermer son Eglise & sa Maison, & résista à toutes les instances qui lui furent faites, de

la convertir en d'autres uſages ; ce ne fut que trois ans après la publication de l'Edit, que cette Egliſe ſubit enfin le même ſort que toutes les autres, & fut appliquée à des uſages profanes.

Il y avoit deux ans qu'il étoit exilé à Canton avec les autres Miſſionnaires, lorſque ne voyant plus d'eſpérance qu'on pût fléchir l'Empereur, il preſſa ſes Supérieurs de lui permettre de rentrer ſecrettement dans ſa Miſſion, pour procurer à ſes chers Néophytes les ſecours ſpirituels qui leur manquoient depuis ſon abſence : cette grace lui fut accordée, & il ſe rendit par

un long détour dans la Province de Hou quang *, où il achetta une Barque, qui fut sa demeure ordinaire, & qui le transportoit dans les différentes Chrétientés, où nuit & jour il trouvoit de l'exercice à son zéle.*

Il y avoit environ trois ans que malgré la foiblesse de sa santé, il étoit occupé de ces pénibles fonctions, lorsqu'il reçût des Lettres de Peking, qui l'informoient des Ordres que l'Empereur avoit donné, de faire les plus exactes recherches, pour découvrir s'il n'y avoit point de Missionnaires cachés dans les Provinces. On l'avertissoit que le seul parti qu'il eût à prendre

dans des circonstances si délicates, étoit de se retirer au plûtôt & sans bruit à Canton, jusqu'à un tems plus favorable.

C'est ce que fit le P. le Couteulx ; mais il y arriva avec une santé si affoiblie par l'âge & par diverses infirmités, que les Supérieurs le jugerent hors d'état de pouvoir jamais reprendre ses fonctions.

Cependant aussi-tôt qu'il eut appris qu'on cessoit de rechercher les Missionnaires, il demanda avec de nouvelles instances, la permission d'aller rejoindre son cher Troupeau, & de sacrifier au salut des Chinois, le peu de tems qui lui restoit à vivre.

On ne crut point devoir se rendre aux empressemens d'un zéle, qui ne connoissoit nul ménagement ; tout ce qu'on lui permit, fut de servir de guide au P. Labbe qui devoit le remplacer, de lui donner les instructions convénables sur l'état de ces Missions, & de lui faire connoître les Chrétiens les plus discrets & les plus sûrs ausquels il pourroit se confier, avec ordre de revenir à Canton aussi-tôt qu'il auroit conduit ce Pere dans la Chrétienté qu'on lui marquoit.

Les deux Pères partirent donc ensemble, mais à peine furent-ils arrivés dans la Province de

Hou quang, *que le P. le Couteulx ſe trouva ſi mal, qu'il lui fallut céder, quoiqu'avec peine, aux inſtances qu'on lui fit de quitter la Barque, & d'aller loger chez un Lettré Chrétien de la Ville, devant laquelle ils ſe trouvoient.*

Le Lettré reçut le Pere avec de grandes marques d'affection, diſſimulant, comme il l'avoua depuis, l'extrême inquiétude où il étoit, que le malade ne mourût chez lui; & que cette mort ne le jettât dans des embarras, dont il auroit de la peine à ſe tirer. La précaution qu'il prit, fut de n'admettre aucun Domeſtique étranger dans ſa Maiſon,

& de le faire ſoigner par un de ſes gens.

Comme la maladie du Miſſionnaire paroiſſoit devoir durer, & qu'on eut en même-tems des nouvelles sûres, qu'un Pere Portugais étoit à trois journées de-là ſur une Barque de Chrétiens, après s'être purifiés l'un & l'autre par le Sacrement de Pénitence, le P. Labbe alla joindre le P. Portugais, qui devoit partir pour la partie Septentrionale de la Province, & où il devoit auſſi ſe rendre. Heureuſement, le principal Catéchiſte du P. le Couteulx ſe trouva dans le même endroit; de ſorte que la Providence, en arrêtant ce Miſſion-

naire, dont elle devoit dans peu couronner les travaux, fournit au P. Labbe d'autres ſecours, auſquels il ne devoit pas naturellement s'attendre.

Comme la ſanté du Pere le Couteulx paroiſſoit ſe rétablir, il réſolut de partir pour Canton le lendemain de la Nativité de la très-Sainte Vierge, qui eſt le tems auquel les chaleurs inſupportables de ce Climat ont coutume de diminuer.

Mais peu de jours après cette réſolution priſe & déclarée, ſoit qu'il ſe ſentît plus mal, ſoit que Dieu lui fît connoître que ſa fin étoit proche, il fit appeller un Chrétien de confiance, & lui

ordonna de loüer un Barque sans délai.

Le Chrétien lui représenta, qu'il y avoit encore un mois jusqu'au jour qu'il avoit fixé pour son départ. Il est vrai, lui répondit le Pere, mais je dois changer de résolution. Si je mourois chez ce Lettré, dans quels embarras ne le jetterois-je point? loüez une Barque dès aujourd'hui. Le Pere fut obéi, & il s'embarqua.

Le premier jour du voyage il parut être en meilleur état; mais sur le soir il lui prit une défaillance qui dura une demie heure. Etant revenu à lui, si cela arrive encore, dit le Pere à

ſes deux Domeſtiques, tâchez de me reveiller, afin que je profite de ces momens; il n'y en a point qui ne ſoit maintenant précieux pour moi.

Le jour ſuivant, il eut un ſecond accident qui dura peu, mais qui le laiſſa paralitique depuis la ceinture juſqu'en bas; & le huitiéme d'Août, qui étoit le troiſiéme jour de ſon embarquement, il rendit paiſiblement ſon ame à ſon Créateur.

Les deux Domeſtiques achetterent un Cercueil au premier endroit où ils purent aborder, & mirent le corps en dépôt chez un Chrétien du Territoire de Heng theou, *juſqu'à ce qu'on*

pût le transporter à Canton.

C'est ainsi que cet excellent Missionnaire a fini une vie sanctifiée par l'exercice constant de toutes les vertus religieuses, & par les continuelles & pénibles occupations du Ministere Apostolique.

*A la suite de ces Lettres, vous en trouverez une du Pere de Goville, dont vous avez déja connoissance. Il l'a écrite à l'occasion d'un Libelle qui paroît depuis quelque-tems sous le titre d'*Anecdotes de la Chine. *Ce Libelle n'est qu'un tissu mal digéré de fausses suppositions, de déclamations les plus violentes, de calomnies, & d'invectives*

contre les Miſſionnaires en particulier, & contre tout le Corps des Jéſuites en général. L'Auteur qui a une étonnante fécondité en ce genre d'écrire, appuye ſes continuelles invectives ſur des Mémoires ſecrets, que des perſonnes ſuſpectes lui ont mis entre les mains, & dont il prétend que les Originaux ſe conſervent à Rome dans les Archives de la ſainte Congrégation.

C'eſt ſur la foi de ces Mémoires, qu'il attribue au P. de Goville un nombre de faits manifeſtement faux, ſur leſquels cet ancien Miſſionnaire de la Chine a crû devoir lui donner le

démenti le plus net & le plus formel, comme vous le verrez en lisant sa Lettre.

Il seroit aisé de donner à cet Anonyme le même démenti sur tant de faits aussi faussement imaginés, qu'il impute aux autres Missionnaires. Mais des personnes d'un rang & d'un mérite Supérieur ont jugé qu'un écrit souterrain, tel que sont ces Anecdotes, doit être mis au rang de tant de Fables ridicules, & de tant de Libelles calomnieux que certaines gens, qui pourtant prennent pour devise la Vérité & la Charité, ne cessent de répandre contre notre Compagnie. Vous ne serez pas fâchés de

sçavoir

sçavoir leurs raisons, les voici.

1°. *Convient-il de se commettre avec un Auteur sans nom, avec un inconnu qui n'est que l'écho de tant de misérables Libelles, dont on voit bien qu'il s'est nourri depuis son enfance, & qui du sein des ténébres où il se tient caché, vomit le plus noir venin de sa haine & de sa fureur?*

2°. *Quelque soin que cet Auteur prenne de cacher son nom & sa personne, il ne devoile que trop ses sentimens & son caractere, en se déchaînant, comme il fait, contre le Pape & les Evêques, & en soutenant que la* Bulle UNIGENITUS est rem-

plie d'erreurs, qu'elle condamne la Doctrine de l'Eglise, & qu'elle favorise les prétentions ambitieuses de la Cour Romaine *. *A qui persuadera-t-on que c'est à un homme de ce caractere, que les Archives de la Sacrée Congrégation ayent été ouvertes, & que les Mémoires les plus secrets ayent été communiqués?*

Dira-t-il qu'il tient ces Mémoires de la meilleure main, & qu'ils lui ont été fournis par de saints Missionnaires? car il suffit de déclamer contre les Jésuites, pour être canonisé par cet Anonyme. Mais ne sçait-on pas que

* Tome 3. pag. 301.

parmi ces Miſſionnaires, il y en a eu qui dès leur entrée à la Chine, ont déclaré aux Jéſuites une guerre ouverte. Peut-on douter qu'ils n'ayent parlé ou écrit ſelon leurs préventions? Mais ont-ils parlé, ont-ils écrit ſelon la vérité? C'eſt à Rome à en juger, & non pas au faiſeur d'Anecdotes.

Cependant on a peine à croire que pour décrier les Jéſuites, ces Meſſieurs ſe ſoient unis d'intérêt avec un ennemi déclaré de l'Egliſe, & qu'ils ayent tenu ſi peu de compte des défenſes expreſſes qu'a fait le S. Siége, d'écrire ſur ces matieres ſi long-tems controverſées? Du moins

ne convient-il pas aux Jésuites, même pour repousser la calomnie, d'imiter cet exemple, & de contrevenir à des ordres si absolus & si respectables.

*3°. Est-il une fable plus ridiculement imaginée, que celle où l'Anonyme introduit un Missionnaire Jésuite *, tenant à l'Empereur des discours, qui renferment tous les principes hérétiques & schismatiques, dont un parti rebelle s'efforce d'autoriser sa revolte scandaleuse contre l'Eglise?*

Mais fait-il paroître plus de sens, & à qui croit-il en imposer, lorsqu'il assure que c'est

* Tome 4. pag. 376.

l'eſprit de révolte, *qui a* dicté *les repréſentations les plus reſpectueuſes & les plus ſoumiſes des Jéſuites, ſur le danger évident de la perte de la Religion à la Chine, au cas qu'on aboliſse* * *totalement certains uſages, qui ſont la baſe & le fondement de ſon gouvernement politique?* *Lorſqu'il traitte de* ſoumiſſion apparente, de Comédie, de jeu propre à tromper l'Egliſe, *les déclarations les plus autentiques & les plus ſolemnelles, faites par les Jéſuites aux pieds du Vicaire de Jeſus-Chriſt, & à la face de tout le monde Chrétien, d'une entiere*

* Tome 5. pag. 236.

obéiſſance, & de la ſoumiſſion la plus parfaite à ſes Décrets, quoiqu'il en puiſſe arriver?

4°. *Il pouſſe l'animoſité juſqu'à la folie & à l'extravagance; car peut-on nommer autrement ce qu'il avance, & ce qu'il redit cent & cent fois :* * Que les Jéſuites l'emportent par leurs tréſors ſur les têtes Couronnées; qu'à la Chine ils ſe ſont rendus maîtres abſolus de l'eſprit de l'Empereur *Canghi* & des Grands de l'Empire; que ce Prince ne ſe remuoit qu'à leur gré; qu'il étoit leur duppe & leur vil eſclave; qu'il n'agiſſoit

* Tome 4. p. 285. Tome 6. p. 90. p. 250.

que ſelon les impreſſions qu'ils lui donnoient.

Mais comment les Jéſuites ont-ils pû prendre un tel aſcendant ſur l'eſprit d'un ſi puiſſant Monarque? Admirez le jugement du faiſeur d'Anecdotes; c'eſt, *répond-il*, * en couvrant ſa table de mets délicieux, en rempliſſant de canons ſes Arcenaux, en lui promettant de puiſſans ſecours de la part des Princes de l'Europe en cas de révolte de ſes Sujets. *Il ne faut, comme vous voyez, que citer les paroles de cet Auteur, pour en faire ſentir tout le ridicule.*

* Tome 3. p. 349.

Un artifice des Novateurs a été dans tous les tems d'attribuer un crédit immense à ceux qui combattent leur pernicieuse Doctrine. Ils y trouvent deux avantages. Le premier, est d'attaquer un fantôme de crédit, pour soûtenir opiniâtrement leurs erreurs, & pour se déchaîner indirectement contre toute autorité qui les condamne, & qui les punit. Le second, est de rendre odieux ceux qui leur déplaisent, de se faire la réputation de gens, plûtôt persécutés que coupables, & de séduire ensuite plus facilement les Peuples.

Un pareil artifice commence à être usé en Europe. Il conve-

noit mieux de le renouveller à la Chine ; aussi l'Anonyme a-t-il cru l'y employer plus utilement, pour diffamer les Jésuites par l'endroit qui leur est le plus sensible, je veux dire, en répandant des doutes sur leur soumission constante & inaltérable aux ordres & aux décisions du Siége Apostolique.

C'est donc pour rendre les Jésuites responsables des ordres, des actions, & de la conduite d'un Monarque infidéle, qu'il leur prête un pouvoir si despotique sur son esprit. Selon lui, ce n'est point l'Empereur qui parle, qui agit, qui ordonne, qui condamne, ce sont les Jésuites ; ce

Prince n'est que leur organe.

Que des Missionnaires peu instruits des coûtumes d'un Empire si différentes de celles d'Europe, irritent l'Empereur par des démarches peu mesurées ou indiscrettes, & qu'ils s'attirent des désagrémens de sa part ; prenez-vous-en aux Jésuites, s'écrie l'homme aux Anecdotes, ce sont eux qui allument la colere du Monarque, qui dictent les Ordres, les Edits, & jusqu'aux moindres discours qu'il prononce.

En supposant un principe si insensé, quel vaste champ ne s'ouvre-t-on pas aux déclamations, aux invectives, & aux

injures? Quelle ample matiere aux Anecdotes, & aux Mémoires ſecrets, ſoit pour les fabriquer, ſoit pour y trouver tout ce que la paſſion ſuggere!

Telle eſt la ſagacité de cet Anonyme, hé! de quelles découvertes n'eſt-il pas capable? Il a heureuſement trouvé dans une prétendue prophétie composée en 1336. dont il orne la moitié d'un de ſes Volumes: Que les Jéſuites ſont les Phariſiens de la Loi nouvelle, les Précurſeurs de l'Antechriſt, des parjures, des impies, des ſcélérats, &c.* que le Concile d'Embrun eſt un bri-

* Tome 5. pages 301, 319, 331, 334.

gandage, que les Saints ſont opprimés, que les erreurs contre la Foi ſont canoniſées par les Mandemens des Evêques, & triomphent hautement de l'ancienne Doctrine; que nous ſommes arrivés à un tems qui n'a jamais eu ſon ſemblable, où l'on enleve les miracles, ceux qui ſont guéris par des miracles, ceux dont Dieu ſe ſert pour opérer, ou pour conſtater les miracles, &c.

Eſt-il permis de répondre ſérieuſement à un tel écrivain? Ne ſe réfute-t-il pas aſſez lui-même, lorſque ſa paſſion l'em-

porte à de tels excès? Le parti le plus sage & le plus Chrétien, celui que la Religion inspire, est donc de souffrir en patience tant de grossieretés & d'injures, de mépriser la calomnie, & de prier Dieu pour le Calomniateur.

Je vous fis part il y a quelques années, mes RR. PP. de la découverte qu'on venoit de faire d'un nouvel Archipel, qui contient une multitude d'Isles inconnues & habitées par un grand Peuple d'Infidéles, ausquelles on a donné le nom de Carolines. Ces Isles ne sont éloignées que de quatre-vingt lieues des Isles Marianes. Je vous appris alors que le Pere Antoine Can-

tova avoit demandé & obtenu la permission d'aller annoncer la Foi à ces Peuples barbares. Nous n'avions eu jusqu'ici aucune nouvelle de ce Missionnaire, & ce n'est qu'au mois de Juillet de l'année 1733. *qu'on a appris sa glorieuse mort, par un Mémoire que Don Fernando Valdes Tamon, Gouverneur des Philippines, a fait communiquer à Sa Majesté Catholique, dont voici la Traduction.*

Ce fut le second Février de l'année 1731. *que le P. Cantova partit des Isles Marianes, accompagné du P. Victor Walter. Ils arriverent heureusement à une des Isles Carolines le se-*

cond jour de Mars de la même année. Pendant les trois premiers mois ils prêcherent la Foi à ces Infidéles, ils baptiserent cent cinquante Enfans moribonds, & ils furent occupés à instruire des vérités Chrétiennes un grand nombre d'Adultes de l'un & de l'autre sexe, & de tout âge, pour les disposer au Sacrement du Baptême.

Comme on manquoit de tout dans ces Isles, le P. Walter s'embarqua pour les Isles Marianes, afin d'y aller chercher les provisions nécessaires pour la subsistance du Missionnaire, lequel resta dans l'Isle avec quatorze Habitans des Marianes qui l'a-

voient suivi. Mais il arriva que les vents contraires l'obligerent de relâcher aux Philippines, où il mit pied à terre le 28 Juin.

Il y resta une année entiere pour attendre l'occasion du Bâtiment, qu'on envoye tous les deux ans aux Isles Marianes: il ne s'embarqua donc que le 12 de Novembre de l'année 1732. *& après trois mois & demi de navigation, le Bâtiment échoua malheureusement à l'entrée du Port.*

Ce triste évênement ne ralentit pas le zéle des Missionnaires des Marianes; ils firent construire avec beaucoup de frais,

un Bâtiment qu'ils chargerent de provisions, pour ne pas laisser plus long-tems sans secours le Missionnaire des Carolines. Le P. Walter s'y embarqua le 31 de May de l'année 1733. *avec le frere Lævino Esquerevel, & quarante-quatre autres Passagers, dont vingt-cinq étoient* Soldats.

Après neuf jours de navigation, ils se trouverent près de ces Isles, & aussi-tôt ils tirerent plusieurs coups de canon pour appeller ces Insulaires, & pour donner avis au P. Cantova de leur arrivée. Mais aucune Barque ne parut, ce qui leur fit soupçonner que ces Barbares

avoient maßacré leur Miſſionnaire. Ils prirent la réſolution d'entrer dans la Baye que formoient deux Iſles, dont la plus grande ſe nomme Falalep, *& ils approcherent de terre à la portée du piſtolet. Ils apperçurent alors que l'ancienne Maiſon avoit été brûlée, que la Croix qu'ils avoient élevée ne ſubſiſtoit plus, & qu'il ne paroißoit aucun veſtige du Chriſtianiſme.*

Enfin, quatre petites Barques de ces Inſulaires s'approcherent du Bâtiment, & apporterent des préſens de Cocos; on leur demanda en leur langue des nouvelles du P. Cantova & de ſes

*Compagnons, ils répondirent d'un air embarrassé, qu'ils étoient allez à la grande Isle d'*Yap. *Mais la frayeur qui étoit peinte sur leurs visages, & le refus qu'ils firent de venir à bord, quoiqu'on leur offrît du Biscuit, du Tabac, & d'autres bagatelles qu'ils estiment, ne laisserent aucun doute que le Missionnaire n'eût péri par la main de ces Barbares.*

Enfin, on eut le bonheur de prendre un de ces Insulaires, & de le faire monter dans le Bâtiment. Les autres s'en étant apperçus, se jetterent aussi-tôt à la nage, abandonnant leurs Barques & poussant de grands cris;

on tira quelques coups de Mousquet pour les intimider.

*Comme on ne trouvoit aucun endroit propre à jetter l'Ancre, & que le calme les empêchoit de sortir de cette Baye, ils furent obligés d'y passer la nuit. Le lendemain matin ils se trouverent près des dernieres Isles, & le même jour ils les perdirent de vûe: dans le dessein de faire route vers la grande Isle d'*Yap*, ils marcherent trois jours entiers, mais ne sçachant pas à quel dégré elle est située, ni le Rumb de vent qu'il falloit suivre pour s'y rendre, ils ne purent jamais la découvrir.*

Pendant ce tems-là on ques-

tionna l'Inſulaire qui étoit à bord, en lui donnant toutes ſortes d'aſſurances, qu'il ne lui ſeroit fait aucun mal, s'il diſoit la vérité. L'Inſulaire s'étant raſſuré, avoua que peu de tems après que le P. Vvalter fut parti, on avoit tué le P. Cantova; & tous ceux qui l'accompagnoient. Voci les circonſtances de ſa mort.

Ce Pere étoit allé avec ſon Interpréte, & deux Soldats à l'Iſle de Mogmog, *pour y baptiſer un Adulte qui étoit dans un danger prochain de mort. Ses autres Compagnons étoient reſtés dans l'Iſle de* Falalep *pour garder la maiſon du Miſſionnaire.*

A peine fut-il arrivé dans l'Isle, que les Insulaires s'aßemblerent en grand nombre, s'armerent de Lances, & poussant des cris affreux, s'avancerent avec fureur vers le Missionnaire. Le Pere les abordant avec un air plein de douceur : Seroit-il possible, *leur dit-il*, que vous voulussiez m'ôter la vie ? Quel mal vous ai-je fait ? Je viens vous annoncer les vérités du salut, & vous mettre dans la voye du Ciel, puis-je vous procurer un plus grand bien ? Tu viens, *répondirent-ils*, pour détruire nos coûtumes & nos usages, nous ne voulons pas

être Chrétiens; *& à l'instant ils le frapperent de trois coups de Lance, l'un dans le cœur, & les deux autres dans le côté. Au premier coup de Lance le Pere tomba à terre, levant les mains au Ciel, & ayant reçu les deux autres coups, il rendit son ame à Dieu.*

Les Insulaires le dépouillerent aussi-tôt de ses habits, envelopperent son corps dans une natte, & l'enterrerent sous une petite Maison, ce qui est parmi eux une sépulture honorable, qu'ils n'accordent qu'aux principaux de leur Isle. Ils massacrerent avec la même fureur ceux qui accompagnoient le Mission-

naire, & ils mirent leurs cadavres dans une petite Barque, qu'ils abandonnerent au gré des flots.

Après avoir exercé ces cruautés sur le Pere & sur ses Compagnons, ils coururent à l'Isle de Falalep, *où les autres Compagnons du Missionnaire étoient restés. A l'approche de ces Barbares, qui paroissoient transportés de rage & de fureur, les Soldats se mirent en défense, & tirerent d'abord les quatre petits canons qu'ils avoient placés devant leur Maison, dont quatre de ces Insulaires furent tués. Les autres se défendirent avec leurs sabres & leurs épées; mais enfin accablés*

accablés par le nombre, & ne pouvant plus résister à la multitude, ils furent tous percés des coups de Lances que ces Barbares leur porterent, & leurs corps enterrés sur le bord de la Mer.

Les Chrétiens qui périrent en cette occasion furent au nombre de quatorze; sçavoir, le P. Antoine de Cantova, huit Espagnols, quatre Indiens nés aux Philippines, & un jeune Esclave. Un autre jeune homme, Domestique du Missionnaire, nommé Domingo Lezano, de la Province de Tagale aux Philippines, fut seul épargné, parce qu'un des principaux de l'Isle en eut compassion, & l'adopta pour son fils.

La Maison du Missionnaire fut pillée par ces Barbares, qui partagerent entr'eux tout ce qu'ils y trouverent.

Il seroit inutile, Mes RR. PP. de m'étendre davantage sur les autres Lettres qui composent ce Recueil, & qui n'ont pas besoin d'éclaircissement, il ne me reste plus que de vous demander quelque part dans vos saints Sacrifices, en l'union desquels je suis, avec beaucoup de respect,

MES REVERENDS PERES,

Votre très-humble & très-obéïssant serviteur J. B. DU HALDE, de la Compagnie de JESUS.

APPROBATION.

J'Ai lû par l'ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux le XXIIe. Recueil des *Lettres Edifiantes & Curieuſes*; & il m'a parû qu'il n'étoit ni moins touchant du côté de la piété, ni moins inſtructif du côté des Sciences & des découvertes, que les recueils qui l'ont précédés. Fait A Paris ce 22 Fevrier 1736.

L'ABBE' RAGUET.

PERMISSION

du Révérend Pere Provincial.

JE ſouſſigné Provincial de la Compagnie de JESUS en la Province de France ſuivant le pouvoir que j'ai reçû de notre Révérend Pere Général, permets au P. J. B. Du Halde de faire imprimer *le XXIIe. Récueil des Lettres Edifiantes & curieuſes é-*

crites des Missions Etrangeres par quelques Missionnaires de la Compagnie de JESUS, qui a été lû & appouvé par trois Théologiens de notre Compagnie. En foi de quoi j'ai signé la présente. Fait A Paris, le 30 de Janvier 1736.

JEAN-BAPTISTE DE BELINGAN.

LETTRES



LETTRE
DU P. DE MAILLA, MISSIONNAIRE DE LA COMPAGNIE DE JESUS.

Au Pere ... de la même Compagnie.

A Peking le 18 Octobre 1733.



MON REVEREND PERE,

La Paix de Notre Seigneur.

Vous apprîtes l'année dernie-re par une de mes Lettres, que

tout ce qu'il y avoit de Missionnaires à Canton, Ecclésiastiques, Dominicains, Franciscains, & Jesuites, avoient été chassez de cette Capitale, & réleguez à Macao, Ville qui appartient au Roy de Portugal. Vous jugez assez de l'accablement de douleur, où nous jetta une nouvelle si triste & si imprévüe. Quelque persuadez que nous fussions, que les Mandarins de Canton ne s'étoient pas portés à cet excès de rigueur sans un ordre de la Cour, nous ne laissâmes pas d'avoir recours à l'Empereur, pour le supplier de permettre, du moins à trois ou quatre Missionnaires, de demeurer dans la ville de Canton, afin d'y recevoir les Lettres & autres choses qu'on nous envoye d'Europe, pour nous les faire tenir sûrement à Peking.

L'Empereur, ayant admis en sa présence cinq Missionnaires de Peking, commença d'abord par justifier la conduite que ses Mandarins avoient tenue à Canton : Il dit ensuite qu'il n'avoit consenti à l'expulsion des Missionnaires, qu'après de vives instances réïterées jusqu'à trois fois par ces Mandarins ; que les accusations étoient si atroces, qu'il n'avoit pû s'empêcher d'acquiescer à leur Jugement ; que du reste cela ne nous importoit guéres à nous autres qui restions à Peking, parce que les Vaisseaux Européans devant faire désormais leur commerce à Macao, il nous seroit plus avantageux que ceux qui prennent soin de nos affaires, demeurassent-là, qu'à Canton où ces Vaisseaux ne devoient plus revenir.

Nous lui répondîmes qu'il n'y avoit guéres que les Vaiſſeaux Portugais qui pûſſent aborder à Macao ; que les gros Vaiſſeaux, tels que ſont ceux d'Europe, ne pourroient pas entrer dans le Port, parce qu'il n'y avoit pas de l'eau ſuffiſamment; que quand même ils pourroient y entrer, le Port étoit de trop peu d'étendue pour y recevoir les Vaiſſeaux de Portugal & ceux des autres Royaumes ; qu'enfin Macao n'étoit pas une Ville de commerce, & que même elle étoit hors d'état de fournir les vivres néceſſaires aux Vaiſſeaux Européans.

Cette réponſe qui fut prononcée d'un ton modeſte, mais aſſuré, ſurprit fort l'Empereur. *Si cela eſt vrai*, nous dit-il, *on peut permettre à trois ou quatre de vos gens de revenir à Canton*,

pour y être vos Correspondans. Il ordonna ensuite aux Ministres d'Etat de nous interroger encore sur le même fait, pour plus grand éclaircissement, & d'envoyer ses ordres au *Tsong-tou* & au *Fou-yven*, c'est-à-dire, au Gouverneur general, & au Viceroy de la Province de *Quang tong.*

Les Mandarins de Canton ayant reçu les ordres de l'Empereur, firent de nouvelles représentations par un Placet encore plus violent que les autres, où ils se déchaînoient avec fureur contre les Missionnaires de Peking, & sur tout contre ceux qu'ils avoient éxilez à Macao. Ils y joignirent une Carte du Port de Macao, qu'ils avoient fait dresser selon leurs vûes, afin de détruire ce que nous avions avancé à l'Empereur.

Lorſque l'Empereur eut reçu ce Placet, il le remit à ſes Miniſtres pour nous le communiquer, & nous demander ce que nous avions à y répondre. A la lecture qu'on en fit, nous fûmes ſaiſis d'horreur, tant il étoit rempli de fauſſes accuſations & de calomnies groſſiéres. Nous demandâmes qu'il nous fût permis d'en tirer une copie, afin d'y pouvoir répondre d'une maniere dont Sa Majeſté pût être ſatisfaite. Quelques-uns d'eux s'y oppoſérent, ſur ce que l'ordre du Prince portoit ſimplement qu'on nous en fît la lecture, & non pas qu'on nous en donnât copie. Cependant *Hortai*, Miniſtre d'Etat Tartare, trouva qu'il n'y avoit nul inconvénient à nous le laiſſer tranſcrire, & il nous le mit entre les mains. Il ſeroit inutile de vous l'envoyer, parce

que vous jugerez assez de ce qu'il contient, par la réponse que nous fîmes : la voici fidélement traduite du Chinois.

« Le 16. de la 12e Lune de la » 10e. année de *Yong-tching*, » (c'est-à-dire, le 31 Janvier de » l'année 1733.) *Tai tsin hien* » (le P. Ignace Kegler Président » du Tribunal des Mathematiques) & autres Européans, à » l'occasion d'un Placet adressé » à l'Empereur par le Gouverneur general, & le Viceroy » de la Province de Canton, en » réponse aux difficultez que » nous avons proposées sur l'ancrage des Vaisseaux étrangers » au Port de Macao ; Placet » que vous, Grands de l'Empire, nous avez communiqué » par ordre de l'Empereur.

» Lorsque nous avons lû ce » Placet, nous avons été étran-

» gement ſurpris de voir qu'il
» tendoit à nous accuſer des cri-
» mes les plus noirs. Que Sa Ma-
» jeſté, par un bien-fait ſingu-
» lier, vous l'ait remis pour nous
» le communiquer, c'eſt une fa-
» veur inſigne dont il n'y a
» point d'éxemple. Nous voyons
» par-là, que le grand cœur de
» Sa Majeſté ne fait acception
» de perſonne ; il ne nous eſt
» pas poſſible de reconnoître une
» preuve ſi touchante de ſes bon-
» tés à notre égard.
» Mais comme nous ſommes
» des étrangers, peu verſez dans
» les bienſéances de cette Cour,
» & qu'en répondant à ce Pla-
» cet, il pourroit nous échapper
» quelque expreſſion peu con-
» forme au profond reſpect que
» nous avons pour Sa Majeſté,
» Nous oſons vous ſupplier,
» Grands de l'Empire, de pren-

» dre la peine d'examiner les ré-
» ponses que nous allons donner
» aux differens articles du Pla-
» cet de ces deux grands Man-
» darins, & de nous aider de
» vos conseils, afin de ne pas
» tomber dans quelque méprise,
» dont nous serions inconsola-
» bles.
» 1°. Lorsque nous *Tai tsin*
» *hien* & autres Européans,
» avons avancé que les grands
» Vaisseaux des Royaumes étran-
» gers ne pouvoient ancrer à Ma-
» cao, nous n'avons point parlé
» à l'étourdie & sans refléxion,
» comme le prétend le Placet,
» nous ne l'avons dit, que par-
» ce que nous sçavions certai-
» nement que l'eau a peu de pro-
» fondeur, & que le Port est
» fort étroit. Il n'y a eu jusqu'ici
» que les Vaisseaux des Portu-
» gais qui y soient entrés : depuis

» qu'on a permis aux Vaiſſeaux
» des autres Royaumes de venir
» faire leur commerce à la Chi-
» ne, ils ont tous jetté l'ancre
» à *Hoang pou* : c'eſt ce qui s'eſt
» pratiqué exactement depuis
» plus de quarante ans.

» Les Vaiſſeaux qui tirent plus
» de vingt pieds d'eau, ne ſçau-
» roient entrer dans le Port de
» Macao, & quand ils pourroient
» y entrer, il eſt trop petit pour
» en contenir un grand nombre.
» D'ailleurs Macao n'eſt point
» une ville de commerce, & ne
» pourroit jamais fournir aux
» Vaiſſeaux la quantité de vi-
» vres dont ils ont beſoin.

» La 37ᵉ. année de *Cang hi*, un
» grand Vaiſſeau de France ne
» pouvant entrer dans le Port
» de Macao, fut obligé de jet-
» ter l'ancre hors du Port. Pen-
» dant la nuit il eſſuya un coup

» de vent qui le mit dans un
» danger prochain de périr. La
» 4e. année de *Yong tching*, *May*
» *te lo* (M. Metello) Ambassa-
» deur du Roy de Portugal au-
» près de l'Empereur arriva sur
» un grand Vaisseau, qui toucha
» deux fois en voulant entrer
» dans ce Port, & il ne put y
» entrer qu'après avoir déchar-
» gé son Vaisseau dans plusieurs
» barques. *Tchang ngan to* (le
» P. Antoine de Magalhaens)
» & *Tchin chen se* (le P. Do-
» minique Pignero) qui sont ac-
» tuellement à Peking, étoient
» alors sur ce Vaisseau. Ce sont
» ces raisons qui nous ont fait
» dire que les grands Vaisseaux
» ne pourroient que difficilement
» entrer dans le Port de Ma-
» cao. Maintenant le *Tsong tou*
» & le Viceroy de Canton as-
» surent le contraire. Seroit-ce

» qu'ils auroient trouvé le secret
» d applanir ces difficultez? c'est
» ce que nous ignorons.
» 2°. Nous *Tai tsin hien* & au-
» tres Européans, nous avons
» embrassé l'état Religieux, nous
» avons quitté nos familles, no-
» tre patrie, & nos amis, &
» nous tâchons de mener une
» vie exempte de tout reproche:
» notre occupation est d'appren-
» dre à honorer le Maître Sou-
» verain, & à aimer le prochain.
» Les Vaisseaux qui abordent à
» la Chine, ne viennent pas d'un
» seul Royaume ni d'un seul
» Port; les Marchands qui les
» montent ne professent pas une
» même Religion, ils sont aussi
» différens de nous que la glace
» l'est des charbons ardens. ce
» que nous attendons de ces
» Vaisseaux, c'est que parmi
» ceux qui les montent, il y en

» ait un ou deux, qui nous ap-
» portent les Lettres qu'on nous
» écrit d'Europe, & les autres
» choses dont nous avons besoin
» pour notre subsistance : on ne
» peut les confier qu'à des gens,
» avec qui nous soyons en rela-
» tion : c'est le seul objet de nos
» instances auprès de l'Empe-
» reur. Les affaires qui attirent
» ces Marchands à la Chine,
» ne nous regardent point, &
» nous n'avons aucun interêt à
» leur commerce.

» 3°. Le *Tsong tou* & le Vice-
» roy de la Province de *Quang*
» *tong* condamnent la conduite
» des grands Mandarins qui les
» ont précédé,& principalement
» de *Kong yo Sun*, ci-devant
» *Tsong tou* de la même Provin-
» ce *Ils n'ont fait*, dit-on dans
» le Placet, *nulle diligence pour*
» *éclairer les actions des Mission-*

» *naires, & pour observer la ma-*
» *niere dont ils se comportoient:*
» *loin de veiller sur leurs démar-*
» *ches, ils agissoient de concert,*
» *pour leur permettre de demeurer*
» *dans la Capitale de cette Pro-*
» *vince, où ces Européans ont ren-*
» *versé & entierement détruit nos*
» *bonnes coutumes.*

» Ce sont-là autant de fausse-
» tés manifestes & malignement
» inventées pour nous perdre:
» nous ne pouvons les entendre
» sans vous faire connoître la
» juste indignation que nous en
» avons. La seconde année du
» Régne de *Yong tching*, le
» *Tsong tou*, le Viceroy, les Gé-
» néraux, soit Tartares, soit
» Chinois, après un ordre ex-
» près qu'ils avoient reçu de
» l'Empereur, examinerent avec
» grand soin, si les Missionnai-
» res Européans avoient donné

» quelque lieu de se plaindre de
» leur conduite. La réponse que
» ces grands Mandarins firent
» à S. M. fut unanime: ils assu-
» rerent tous que depuis que les
» Missionnaires avoient élevé
» des Temples au Souverain Sei-
» gneur du Ciel dans la Ville
» de Canton, ils n'avoient ja-
» mais rien fait qui pût être tant
» soit peu nuisible au Peuple.

» *S'ils avoient renversé & dé-*
» *truit les bonnes coutumes de la*
» *Chine*, est-ce que ces grands
» Mandarins auroient osé en
» imposer à l'Empereur? & pour
» soutenir un petit nombre de
» pauvres Etrangers, sans dé-
» fense & sans appui, *qui au-*
» *roient perverti des mille & dix*
» *mille personnes*, auroient-ils
» manqué à ce qu'ils devoient
» à leur devoir, à leur réputa-
» tion, & à leur fortune? Non

» ſans doute, ils étoient trop
» honnêtes gens, & ces Reli-
» gieux dont ils rendoient un
» favorable témoignage à S. M.
» étoient également irréprocha-
» bles. Ils aſſurent *que depuis*
» *plusieurs dixaines d'années ils*
» *n'ont jamais rien fait qui pût*
» *être nuisible au Peuple*, & au-
» jourd'hui tout courbés qu'ils
» ſont ſous le poids des années,
» l'on veut qu'en un moment ils
» ſoient venus à bout *de renver-*
» *ſer & de détruire entierement les*
» *bonnes mœurs de la Chine par*
» *les crimes les plus infames?* A
» qui le perſuadera-t-on?

» Ils ont perverti, dit le Pla-
» cet, *des mille & dix mille per-*
» *ſonnes*. Eſt-il poſſible que par-
» mi ces *mille & dix mille per-*
» *ſonnes* il ne s'en ſoit pas trouvé
» un ſeul, qui par amour de
» l'honnêteté publique & du bon

» ordre, en ait porté ses plaintes
» aux Magistrats pour les faire
» punir & les remettre dans le
» devoir? Si ce qu'on avance
» dans le Placet étoit véritable,
» peut-on croire que les Manda-
» rins de Lettres & les Manda-
» rins d'Armes si attentifs aux
» moindres obligations de leurs
» Charges, n'eussent pas fait arrê-
» ter *ces barques pleines de femmes*
» *& de filles, dont les cris*, dit-on,
» *faisoient trembler la terre?*

» Nous sçavons qu'à la sep-
» tiéme Lune de cette même an-
» née, & aussi-tôt que les Mis-
» sionnaires furent renvoyés à
» Macao, outre les perquisitions
» secrettes qu'on a fait de leur
» conduite, on a saisi plusieurs
» personnes, on les a mis à la tor-
» ture, & à force de tourmens,
» on s'est flatté de trouver dans
» leurs réponses, de quoi justi-

» fier la dureté des mauvais trait-
» temens qu'on exerçoit à leur
» égard; mais quelqu'effort qu'on
» ait fait, on n'a jamais pû dé-
» couvrir la moindre apparence
» des crimes qu'on leur a fausse-
» ment imputés.

» On dit ordinairement, que
» quand on veut perdre quel-
» qu'un, on n'épargne point sa
» peine. Le *Tsong tou* & le Vi-
» ceroy de Canton n'ont pas vû
» par eux-mêmes ce qu'ils énon-
» cent dans le Placet : ils s'en
» sont rapportés à ce qui leur a
» été dit. Les gages que les Mis-
» sionnaires donnent à leurs Do-
» mestiques, ont été regardés
» comme des prêts, des avances,
» ou des appointemens : on a
» donné des noms de Mandari-
» nats aux Offices que ces mê-
» mes Domestiques remplissent
» de Portiers de la Maison, de

» Pourvoyeurs, &c. Nous n'o-
» sons nous expliquer sur une
» pareille conduite, nous nous
» contentons de l'exposer aux
» grandes lumieres de Sa Ma-
« jesté.

» 4°. Le *Tsong tou* & le Viceroy
» s'expliquent encore ainsi. *A la*
» *septiéme Lune de cette présente*
» *année, nous avons nommé des*
» *Mandarins pour accompagner*
» *ces Européans jusqu'à Macao,*
» *où ils les ont établis commodé-*
» *ment sans manquer à rien à leur*
» *égard : nous leur avons fait ren-*
» *dre le prix de leurs Maisons &*
» *de leurs Eglises sans en rien re-*
» *trancher, &c.*

» *Ngan to ni* (le Frere An-
» toine de la Conception Fran-
» ciscain) & les autres Euro-
» péans, sont certainement di-
» gnes de compassion. Ils ont
» demeuré plusieurs années à

» Canton, sans qu'on ait eu au-
» cun reproche à leur faire, &
» tout à coup on les en chasse
» ignominieusement, comme des
» gens qui ont tout renversé.
» Premier manquement à leur
» égard.

» Dans le tems qu'on les fait
» monter sur les barques pour
» les conduire à Macao, ils sup-
» plierent plusieurs fois avec lar-
» mes, d'accorder quelques jours
» de délai à deux de ces Mis-
» sionnaires qui étoient griéve-
» ment malades : cette légere
» grace est durement refusée. A
» peine furent-ils arrivés à Ma-
» cao, qu'ils expirerent. Second
» manquement à leur égard.

» Avant qu'ils arrivassent au
» Port de Macao, on les priva
» du secours qu'ils attendoient
» de leurs Domestiques, qui fu-
» rent chargés de chaînes &

» conduits à Canton, où les uns
» furent maltraités de coups de
» bâton, les autres mis à la Can-
» gue, afin de deshonorer dans
» leurs personnes les Missionnai-
» res qu'ils servoient. Troisiéme
» manquement à leur égard.

» On ne leur donne que trois
» jours pour se préparer à leur
» sortie de Canton, & ces trois
» jours se réduisent proprement
» à un seul. Frappés comme d'un
» coup de foudre des ordres
» qu'on leur signifioit, & aus-
» quels ils devoient si peu s'at-
» tendre, pouvoient-ils revenir
» si-tôt de leur étonnement, &
» appliquer leurs soins au trans-
» port de leurs Livres, de leurs
» meubles, & de leurs autres
» effets? Quatriéme manque-
» ment à leur égard.

» En un mot, on les fait escor-
» ter comme des Criminels par

» des Soldats qui les jettent ſur
» le rivage avec leur bagage :
» Traiteroit - on autrement les
» gens les plus indignes de vi-
» vre ? Le fait eſt certain , &
» l'on ne ſçauroit en diſconve-
» nir : Il y a long-tems que nous,
» *Tai tsin hien* & autres Euro-
» péans , en ſommes informés ,
» ſans oſer nous en plaindre ; &
» ce n'eſt qu'à l'occaſion du Pla-
» cet préſenté à l'Empereur , que
» nous avons la hardieſſe d'en
» parler.

» Le Placet rappelle encore
» l'ancienne calomnie , par la-
» quelle on attribue fauſſement
» aux Miſſionnaires d'aſſembler
» les hommes & les femmes pê-
» le-mêle dans un même lieu ;
» d'où l'on tire les concluſions
» les plus infamantes. *Ngan to*
» *ni* Religieux d'un naturel doux
» & aimable , âgé de plus de

» soixante-dix ans, dont il en a
» passé plus de quarante à don-
» ner des remedes aux Malades,
» sans nul intérêt, & par pure
» charité ; tous les autres Mis-
» sionnaires également chargés
» d'années, & accablés d'infir-
» mités, qui dès leur tendre jeu-
» nesse ont mené la vie la plus
» pure, qui ont renoncé à tous
» les plaisirs des sens, & à tous
» les honneurs du siécle. Voilà
» ceux qu'on accuse des plus
» grandes infamies.

» Nous sommes des Etrangers,
» éloignés de notre Patrie, ex-
» posés à la vûe de tout le monde :
» Nos actions peuvent-elles être
» long-tems cachées ? Si quel-
» qu'un de nous étoit coupable
» d'un seul des crimes qu'on nous
» impute, ceux qui sont de la
» même Societé que lui, le ren-
» voyeroient aussi-tôt dans leur

» Royaume, où ces ſortes de cri-
» mes ſont punis très-ſévérement.
» Il ſe peut faire que quelques-
» uns des Marchands qui vien-
» nent à Canton pour leur com-
» merce, ayent donné lieu à de
» ſemblables plaintes : mais il y
» a bien de la différence entre
» eux & nous, & pour peu qu'on
» eût voulu s'en éclaircir, com-
» me il étoit très-aiſé de le faire,
» on n'auroit point confondu les
» bons avec les mauvais.

» Du reſte, dans tout ce que
» nous venons de dire, nous ne
» prétendons point manquer au
» reſpect qui eſt dû aux deux
» grandes dignités dont le *Tſong*
» *tou*, & le Viceroy de Canton
» ſont revêtus : mais quand nous
» nous voyons accuſés des cri-
» mes les plus noirs, de tra-
» hiſon, de revolte, du ren-
» verſement des bonnes mœurs,
» &

» & cela dans un Placet dressé
» avec artifice & avec une mo-
» dération apparente, qui pour-
» roit en imposer à ceux qui ne
» nous connoissent point; notre
» réputation nous est trop che-
» re pour demeurer dans le si-
» lence, & c'est ce qui nous obli-
» ge de justifier notre innocen-
» ce par la réponse que nous
» faisons au Placet, & que nous
» vous remettons, Grands de
» l'Empire & Ministres d'Etat.

Ces premiers Ministres à qui nous donnâmes notre réponse, la reçûrent, & nous ordonnerent de venir les trouver le lendemain. On étoit alors sur la fin de l'année Chinoise. C'est un tems où ils sont fort occupés à régler les Offices de tous les Tribunaux qui vaquent alors. Ces vacations durent vingt & quelques jours, & pendant ce

tems là toutes les affaires du Gouvernement ſont comme ſuſpendues. Le lendemain & les deux jours ſuivans nous allâmes au Palais, pour demander une audience aux Miniſtres, & apprendre d'eux quel avoit été le ſuccès de notre réponſe. Ils nous firent dire de ne pas prendre la peine de revenir, & qu'ils auroient ſoin de nous faire avertir quand il en ſeroit tems. Nous vîmes bien que nous ne pourrions point avoir d'audience qu'après la fin des vacations.

Cependant ſur la fin de l'année, l'Empereur nous envoya les préſens ordinaires de la nouvelle année, qui conſiſtent en des cerfs, des faiſans, des poiſſons gelés, des fruits, &c.

Le premier jour de l'an, qui étoit le 14 Février, nous nous rendîmes au Palais pour nous

acquitter des cérémonies ordinaires en ce jour là. L'Empereur, par une distinction singuliere, voulut que nous les fissions en sa présence, après quoi il nous fit donner à chacun de nous deux de ces bourses qu'on porte aux deux côtés de la ceinture, dans chacune desquelles il y avoit une demie once d'argent. Il nous fit servir ensuite une table garnie de viande, de poissons, & de laitage. Un accueil si gracieux de la part de ce Prince, fit juger qu'il avoit lû notre réponse, & qu'il vouloit, par ces marques d'honneur, adoucir le chagrin que nous avoient causé les fausses & injustes accusations des Mandarins de Canton.

Les choses demeurerent en cet état jusqu'au commencement du mois de Mars, que l'Empe-

reur nous fit donner ordre d'aller au Palais pour être admis en sa présence. Nous nous y rendîmes plusieurs jours de suite, mais toujours inutilement. Ce Prince & ses Ministres étoient occupés d'affaires trop importantes pour penser à nous. Le tems se passa de la sorte jusqu'au jour que ce Prince avoit déterminé, pour aller faire les cérémonies du Printems à la sépulture de l'Empereur *Cang hi* son pere, laquelle est à trois journées de Piking. Il partit, sans qu'il nous fût permis de le voir.

Au retour de Sa Majesté, quelques-uns des Missionnaires allerent au Palais, pour s'informer de l'état de sa santé. L'Empereur leur fit dire qu'il se portoit bien, & qu'il ordonnoit à ceux des Européans qui entendent le mieux la langue Chi-

noise, & qui sont le plus instruits des Coûtumes de l'Empire, de se rendre au Palais le lendemain, ou le jour suivant. On ajouta que S. M. vouloit que *Se li ke*, c'est-à-dire, M. Pedrini, Missionnaire de la Propagande fût du nombre.

Nous y allâmes le lendemain 18 de Mars, ne doutant point qu'après les bons traittemens que nous avions reçu de l'Empereur au commencement de l'année Chinoise, il n'accordât à quelques-uns des Missionnaires éxilés à Macao, la permission de revenir à Canton, pour y demeurer, & prendre le soin de nos affaires. Nous étions dans l'erreur, & nous ne fûmes pas long-tems sans en être désabusés.

En arrivant près de la Salle où étoit l'Empereur, nous y vî-

mes entrer deux principaux Miniſtres d'Etat. Juſques-là ce Prince ne nous avoit jamais donné audience en préſence de ſes Miniſtres, ce qui nous fit juger qu'il avoit à leur donner des ordres qui nous concernoient, & qui paroiſſoient ne devoir pas nous être favorables. En effet, à peine fûmes-nous entrés, que nous apperçûmes qu'il ne s'agiſſoit de rien moins, que de nous chaſſer abſolument de la Chine. Tout ce que dit l'Empereur rouloit principalement, ſur ce que la Religion chrétienne défendoit à ceux qui l'embraſſent, d'honorer leurs Ancêtres après leur mort. Tout le tems que l'Empereur parla, il eut conſtamment les yeux attachés ſur M. Pédrini, & l'on eût dit que c'étoit pricipalement à lui qu'il adreſſoit la parole. C'eſt ce que

nous lui fìmes remarquer au sortir de l'Audience, & il nous répondit, qu'en effet du vivant de l'Empereur *Cang hi*, & avant qu'*Yong tching* son fils montât sur le Trône, il avoit souvent disputé avec lui sur cette matiere.

Nous fûmes tous d'avis, qu'il falloit dresser un Acte de ce qui s'étoit passé dans cette Audience, & que pour le rendre autentique, il seroit signé de tous ceux qui y assisterent; qu'on l'envertoit ensuite à Rome, & à Monseigneur notre Evêque, afin qu'il jugeât si dans ce danger extrême où étoit la Mission, il n'étoit pas à propos d'ordonner aux Missionnaires, de se conformer aux permissions accordées par le S. Siége, & que son Légat Apostolique M. Mezzabarba, Patriarche d'Alexandrie

leur avoit laissées avant son départ de la Chine pour l'Europe. C'est ce que le Prélat jugea absolument nécessaire, en publiant une Lettre Pastorale, par laquelle il enjoignoit à tous les Missionnaires, de se conduire selon ces permissions, sous peine de suspense *ipso facto* de tout exercice de leurs fonctions.

Tel est l'Acte que nous dressâmes. » Le 18 de Mars de l'an-
» née 1733. troisiéme jour de la
» seconde Lune, nous fûmes ap-
» pellés au Palais. Comme il ne
» nous étoit point encore venu
» de réponse à la Requête que
» nous avions présentée au sujet
» des Missionnaires éxilés de
» Canton à Macao, nous augu-
» râmes favorablement de cette
» Audience qui nous étoit accor-
» dée : mais l'espérance qui nous
» flattoit ne dura guéres, puisque

» bien loin de permettre le re-
» tour des Missionnaires à Can-
» ton, il s'agissoit de nous chas-
» ser nous-mêmes de Peking &
» de tout l'Empire.

» Ce fut vers le midi que nous
» parûmes devant l'Empereur,
» en présence de deux princi-
» paux Ministres, qu'il avoit
» fait venir exprès, pour être
» témoins de ce qu'il avoit à nous
» dire, & pour exécuter ses or-
» dres. Après nous avoir parlé
» de la Loi Chrétienne, qu'il
» disoit n'avoir encore ni dé-
» fendue ni permise, il en vint
» à un autre article, sur lequel
» il insista pricipalement: *Vous
ne rendés aucun honneur à vos
parens & à vos ancêtres défunts*,
nous dit-il, *vous n'allés jamais
à leur sépulture, ce qui est une
impiété très-grande; vous ne fai-
tes pas plus de cas de vos parens*

que d'une tuile qui ſe trouve à vos pieds : témoin cet Ourtchen *qui eſt de la famille Impériale.* (Le Prince Joſeph Confeſſeur de Jeſus-Chriſt.) *Il n'eût pas plûtôt embraſſé votre Loi, qu'il perdit tout reſpect pour ſes Ancètres, ſans qu'on ait jamais pû vaincre ſon opiniâtreté ; c'eſt ce qui ne peut ſe ſouffrir. Ainſi, je ſuis obligé de proſcrire votre Loi, & de la défendre dans tout mon Empire : après cette défenſe, y aura-t-il quelqu'un qui oſe l'embraſſer? Vous ſerés donc ici ſans occupation, & par conſéquent ſans honneur? C'eſt pourquoi il faut vous retirer.* » L'Empereur » ajouta plûſieurs autres choſes » peu importantes, mais il reve- » noit toujours à dire que nous » étions des impies, qui refu- » ſions d'honorer nos parens, » & qui inſpirions le même mé-

» pris à nos Disciples. Il parloit » fort rapidement, & d'un ton » d'assurance, qui ne prouvoit » que trop qu'il étoit convaincu » de la vérité des reproches qu'il » nous faisoit, & que nous n'au» rions rien à repliquer.

» Lorsque ce Prince nous eut » laissé la liberté de parler, nous » lui répondîmes d'un air mo» deste, mais avec toute la force » que l'innocence & la vérité » inspirent, qu'on l'avoit mal » informé; que tout ce qu'on lui » avoit rapporté étoient de pu» res calomnies, & de malignes » inventions d'ennemis secrets, » qui cherchoient à nous rendre » odieux, & à nous perdre dans » l'esprit de Sa Majesté; que l'o» bligation d'honorer ses pa» rens, nous est prescrite par la » Loi Chrétienne, & qu'elle en » est le quatriéme Commande-

» ment ; que nous ne pouvons
» pas prêcher une Loi ſi ſainte,
» ſans apprendre à nos Diſci-
» ples à s'acquitter de ce devoir
» indiſpenſable de piété. Quoi !
» nous dit l'Empereur, *vous vi-*
» *ſités la ſépulture de vos An-*
» *cêtres ? Oui ſans doute*, répon-
» dîmes-nous, *mais nous ne leur*
» *demandons rien, & nous n'at-*
» *tendons rien d'eux. Vous avés*
» *donc des Tablettes*, reprit le
» Prince ? *Non ſeulement des Ta-*
» *blettes*, dîmes-nous ; *mais en-*
» *core leurs Portraits, qui nous*
» *rappellent bien mieux leur ſou-*
» *venir.*

» L'Empereur parut fort éton-
» né de ce que nous lui diſions :
» après nous avoir fait deux ou
» trois fois les mêmes queſtions,
» qui furent ſuivies des mêmes
» réponſes, il nous dit : *Je ne*
» *connois pas votre Loi, je n'ai*

» *jamais lû vos Livres : s'il est*
» *vrai, comme vous le dites, que*
» *vous n'êtes point contraires aux*
» *honneurs que la piété filiale*
» *prescrit à l'égard des parens,*
» *vous pouvés demeurer ici.* Puis
» se tournant vers ses Ministres :
» *voilà des faits que je croyois*
» *constans*, leur dit-il, *& cepen-*
» *dant ils les nient fortement.*
» *Examinés avec soin cette affai-*
» *re, informés-vous exactement*
» *de la vérité, vous me ferés en-*
» *suite votre rapport, & je don-*
» *nerai mes ordres.*

Alors les Ministres se retirerent : nous les suivîmes jusqu'au vestibule, & là ils voulurent nous interroger tout debout & à la hâte. Nous leur représentâmes que cette affaire ne pouvoit pas s'éclaircir en si peu de tems ; que nous leur donnerions des Livres qui contiennent les arti-

cles de la Loi Chrétienne, & qu'on y trouveroit de quoi contenter pleinement l'Empereur ſur tous les doutes qu'il nous avoit expoſés. Ils y conſentirent, & nous nous retirâmes.

Le lendemain qui étoit la fête de S. Joſeph, Patron de cette Miſſion, nous portâmes aux Miniſtres d'Etat les Livres dont il s'agiſſoit. Nous y avions joint un Placet, par lequel nous rendions de très-humbles graces à l'Empereur, d'avoir eu la bonté de nous admettre en ſa préſence, & de nous communiquer les accuſations calomnieuſes dont on s'étoit efforcé de nous noircir, & qu'il verroit détruites par la ſimple lecture des Livres, qui expliquoient les devoirs de la Religion Chrétienne. Nous finiſſions le Placet par une très-humble priere que nous faiſions

à Sa Majesté, de nous continuer une semblable faveur, au cas que nos ennemis portassent contre nous jusqu'à son Trône de nouvelles calomnies, afin que nous pussions les détruire de la même maniere, & prouver notre innocence. Les Ministres reçurent nos Livres, en nous disant, qu'il falloit du tems pour les lire, & ils nous congédierent.

Nous n'avons pû sçavoir au vrai quel est le jugement qu'ont porté ces Ministres, en examinant les Livres que nous leur avions remis, ni quel est le rapport qu'ils en ont fait à l'Empereur. Tout ce que nous en avons pû apprendre, c'est qu'ils les ont donné à lire à quelques-uns des Docteurs qui sont dans leur Tribunal, & que l'un d'eux après la lecture qu'il en avoit faite,

avoit dit aſſez hautement : *Feï ching gin* , *tſo pou lai* , c'eſt-à-dire, ſi l'on n'eſt pas, ou ſi l'on n'a pas une grande envie d'être Saint, difficilement peut-on obſerver cette Loi.

L'Empereur ne s'eſt pas contenté de faire examiner nos Livres dans le Tribunal de ſes Miniſtres , nous avons ſçû qu'il les avoit fait remettre entre les mains de quelques *Ho chang* & de quelques *Tao ſſëe* (ce ſont les Miniſtres de deux Sectes idolâtres) du Premier Préſident du Tribunal des Rits,& du Premier Préſident du Tribunal des Cenſeurs de l'Empire, afin de pouvoir y trouver quelque prétexte plauſible de condamner notre ſainte Religion, & de nous chaſſer tous de ſon Empire.

C'eſt apparemment dans la même vûe qu'il a donné ordre

à quatre Censeurs de l'Empire, d'être attentifs à la conduite des Chrétiens, de les interroger sur les pratiques de leur Religion, & en particulier sur les cérémonies établies à la Chine à l'égard des parens défunts. C'est ce que nous avons appris de quelques-uns de nos Chrétiens, qui ont subi ces Interrogatoires, & qui se rappellant les permissions accordées par le Saint Siége, ont répondu d'une maniere dont les Censeurs ont paru satisfaits.

Enfin, après plus de cinq mois, les Ministres, ausquels nous avions remis quelques-uns des Livres qui traittent de la Religion, nous les renvoyerent, sans nous faire dire un seul mot de ce qu'ils en pensoient, ni des dispositions où étoit l'Empereur à notre égard. Ainsi nous sommes toujours dans le même état

d'incertitude ſur le ſort d'une Miſſion autrefois ſi floriſſante, qui ſe trouve maintenant ſur le penchant de ſa ruine, & prête à périr. Notre unique reſſource eſt dans la miſéricorde du grand Maître que nous ſervons. Auſſitôt que s'éleva cette tempête, nous fîmes une neuvaine au ſacré cœur de JESUS, & une à la très-ſainte Vierge, la priant d'être auprès de lui notre Avocate. Les effets ſenſibles que nous avons ſi ſouvent éprouvés de ſa protection, nous entretiennent dans la douce confiance, qu'elle ne nous abandonnera pas dans notre extrême douleur. Il ſeroit inutile de vous demander le ſecours de vos prieres: Il ſuffit de vous avoir fait connoître le beſoin que nous en avons.

Quelque triſtes que ſoient les circonſtances où nous ſommes;

nous ne laissons pas de recueillir de tems en tems de solides fruits de nos travaux. Sans parler des autres Missionnaires, j'ai eu la consolation moi-seul, dans le fort même de cet orage, d'administrer le Baptême a plus de cinquante Adultes, & à un nombre d'Enfans encore plus considérable. Que n'auroit-on pas lieu d'espérer, si nous étions plus tranquilles! Je suis avec respect, &c.





LETTRE
DU P. PARRENIN, MISSIONNAIRE
DE LA COMPAGNIE DE JESUS.

Au Pere D. H. *de la même Compagnie.*

A Peking, ce 15 Octobre 1734.

ON REVEREND PERE,

La Paix de N. S.

Dans toutes les Lettres que vous me faites l'honneur de m'é-

crire, vous me demandez quelle est la situation présente de cette illustre famille Tartare, qui gémit depuis tant d'années dans les fers, & dont la foy ne s'est jamais démentie au milieu des plus longues & des plus rudes épreuves. Vous auriez voulu sçavoir s'il ne s'étoit pas fait quelque changement à leur fortune; mais jusqu'ici je n'ai rien eu de positif à vous apprendre. Ce ne fut que l'année derniere qu'il y eut ordre de la Cour de faire revenir au *Fourdane* ceux de ces Princes qui avoient été exilés dans diverses Provinces, où on les avoit enfermés dans d'étroites prisons. Cet adoucissement donna lieu de croire qu'on accorderoit quelque grace à ceux qui étoient restés prisonniers au *Fourdane*. C'est ce qui arriva effectivement dans le tems qu'on

osoit moins l'espérer, & que tout leur paroissoit le plus contraire. Voici l'occasion que Dieu a fait naître pour le soulagement de ces généreux Confesseurs de son saint Nom.

Il y a environ deux ans que l'Empereur envoya son Premier Ministre en Tartarie, pour y faire la revue des nouvelles troupes destinées à renforcer l'Armée, qui étoit aux mains avec le Prince *Tchong Kar* fils & successeur de *Tse Vang raptan* Roy des Eluths. Ce Ministre à son retour passa par le *Fourdane*, justement dans le tems que le Général qui y commandoit, redoubloit sa vigilance, ou plutôt sa cruauté, pour resserrer plus que jamais les Prisonniers. Les Mandarins qu'il chargea de ce soin, exécuterent durement ses ordres: Ils changerent les soldats de la

garde, ils chasserent ceux qui étoient Chrétiens, ils interdirent aux Prisonniers toute communication avec ceux de dehors, visitant exactement tout ce qu'on leur portoit pour leur repas, afin d'examiner si l'on n'y auroit pas caché quelque Billet ou quelque Lettre.

Les Princesses qu'on avoit placées dans un quartier séparé, n'étoient pas plus libres. Leurs Gardes en refuserent l'entrée, même à ceux qui leur portoient de l'eau, & ne voulant pas prendre la peine de leur en porter eux-mêmes, ils aimoient mieux ouvrir la barriere, & permettre à deux de ces Dames de sortir de l'enceinte, & d'en aller tirer dans un puits qui étoit voisin.

Le Ministre dont je viens de parler, passant par-là comme par hazard, fut témoin du triste état

où étoient reduites des perſonnes d'un rang ſi élevé. Ce ſpectacle le toucha, & il crut que l'indécence avec laquelle on traittoit ces Princeſſes, rejailliſſoit ſur la Famille Impériale.

Lorſqu'il fut de retour à Peking, & qu'il eut rendu compte à l'Empereur de la commiſſion dont il avoit été chargé, il l'entretint des indignes traittemens dont on uſoit à leur égard. Mais comment s'y prit-il, & quels termes employa-t-il? c'eſt ce que nous ignorons. Ce que nous ſçavons de certain, c'eſt qu'il parla en leur faveur, & que deux jours après ſon arrivée, il y eut ordre de renvoyer au *Fourdane* les Princes exilés dans les Provinces. Cet ordre fut donné au *Ping pou*, c'eſt-à-dire, au Tribunal des Troupes, qui ne ſe preſſa pas de l'exécuter.

Le neuviéme Prince encore infidele étoit prisonnier à *Tai yuen fou* Capitale de la Province de *Chan si* : Ses hauteurs avoient forcé les Mandarins à le traitter plus durement qu'ils n'auroient fait, s'il eût été plus modeste dans sa disgrace. Il se souvenoit trop qu'il étoit né Prince du Sang, & il affectoit des airs trop fiers & trop impérieux avec des gens de qui il dépendoit, & qu'il ne cessoit pas de regarder comme ses Esclaves.

Lorsque l'ordre fut arrivé de le renvoyer à son premier poste, les Mandarins le tirerent de son cachot, lui ôterent ses chaînes, lui permirent de se faire raser, l'équiperent assez mal, & le firent conduire par une petite Escorte jusqu'au *Fourdane*, d'où il étoit plus près que ses freres. Il y arriva le 30 de la sixiéme Lune

de l'année derniere. Le Général qui eſt en faveur à la Cour, bien qu'il ſoit de la même Famille Impériale, ſe trouva embarraſſé, parce que l'Empereur n'avoit pas expliqué nettement ſes intentions. Dans la crainte qu'il eut d'être diſgracié lui-même, s'il traittoit trop favorablement le Prince ſon parent, il ordonna qu'on l'enfermât dans la même priſon où étoit ſon fils & ſes neveux.

Cet ordre fit entrer le neuviéme Prince dans une eſpece de fureur, il ne fut plus maître de lui-même, & prenant ce ton de fierté qui lui étoit naturel : » L'Empereur mon maître & le » vôtre, lui dit-il, vient par un » bienfait ſingulier de me délivrer de mes chaînes, avez-» vous ordre de me les rendre ? » Si vous avez cet ordre, mon-

» trez-le-moi ; si vous ne l'avez » pas, je suis aussi libre que vous. » Il lui échappa quelques autres paroles indiscrettes, qui ne pouvoient partir que d'une tête troublée par sa passion.

Le triste état de ce Prince, loin d'aigrir le Général, émut sa compassion, mais il craignoit toujours d'outrepasser ses pouvoirs. Le parti qu'il prit, fut de le garder dans son Tribunal. Ce traittement, quoique plus modéré, parut encore trop dur à cet infortuné Prince, qui n'étant point soutenu, comme les Chrétiens, par les motifs surnaturels que la Religion inspire, tomba bien-tôt dans une mélancolie noire, qui dégénéra peu après en une vraye manie. Le Général le fit lier & garotter comme un fol. Ce fut là un surcroit d'affliction pour le Prince Paul *Tou*,

ſon fils qui eſt Chrétien. Ce jeune homme eſt ſi édifiant par ſa douceur, par ſa modeſtie, & par ſa patience, que ſes Gardes, tout infidéles qu'ils ſont, lui ont donné le ſurnom de Saint. Les Princes ſes couſins qui demeurent avec lui dans la même priſon, rendent le même témoignage à ſa vertu.

Le quatriéme Prince nommé Jean *Ho* qui étoit exilé à *Cai fong fou* Capitale de la Province de *Ho nan*, arriva au *Fourdane* le 21 de la ſeptiéme Lune. Les Mandarins de *Cai fong* l'avoient équipé aſſez proprement. Ils avoient tâché de lui adoucir les rigueurs & les amertumes de ſa priſon, en permettant preſque tous les jours à des gens de conſidération d'y entrer par une porte dérobée pour lui tenir compagnie. Ils reſpectoient en-

core dans ce Prince disgracié ses qualités aimables, & l'employ distingué qu'il exerçoit à l'armée lorsqu'on l'arrêta. Cet employ répond à peu-près à celui de nos Lieutenans Généraux. Les mêmes raisons porterent sans doute le Général à le recevoir avec amitié. Il le mit dans un logement séparé, jusqu'à l'arrivée des quatres Princes exilés.

Le Général faisoit semblant d'ignorer que des six Princes qu'on attendoit, il n'en restoit plus que quatre, & que deux avoient déja passé à une meilleure vie, sçavoir le second Prince nommé Jean *Lou*, qu'on avoit exilé à *Tsi nan fou* Capitale de la Province de *Chan tong*; & le dixiéme nommé Paul *Chou* qui étoit relégué à *Nan King*. Il n'y en avoit donc plus que deux qui devoient retourner au *Fourda-*

ne, sçavoir Stanislas *Mou* qui étoit le dernier de tous * & l'héritier de sa Famille, qu'on avoit exilé à *Sou tcheou* dans la Province de *Kiang nan*; & le Prince fils aîné du Prince Xavier, qui mourut saintement en arrivant au *Fourdane*. Il étoit relegué à *Han tcheou* Capitale de la Province de *Tche Kiang*. Des raisons d'intérêt l'empêcherent de suivre l'exemple de son pere, & d'embrasser la Foy. Il s'est imaginé que dans un changement de Regne, il obtiendra la place qu'occupoit son grand pere, & cette chimerique espérance dont il se flatte encore, le retient dans l'infidélité.

Ces deux Princes en revenant

* Selon la Coûtume des *Mantcheoux*, le dernier ou celui de la famille qui se trouve encore à la Maison, lorsque le pere meurt sans qu'il ait eu son partage, hérite de tous les biens qui restent.

de leur exil, passerent presque aux portes de Peking, dont l'entrée leur fut interdite. Ils furent reçus au *Fourdane* à peu-près de la même maniere que le quatriéme Prince.

Ceux de cette famille qui y ont toujours restés prisonniers, crurent toucher enfin au moment où l'on alloit rendre leur captivité plus douce : mais ils furent bien étonnés, lorsqu'ils apprirent que le Général vouloit paroître ignorer la mort des deux Princes qui manquoient. A la vérité on ne la lui avoit pas fait sçavoir par une voye autentique, & pour en être informé juridiquement il écrivit au Tribunal des Troupes qui est à Peking. Au bout d'un mois il reçut réponse : on lui mandoit simplement que l'un étoit mort à *Tsi nan fou*, & l'autre à *Nan King*.

Nouvel embarras pour le Général, qui s'attendoit à recevoir des instructions, sur la maniere dont il devoit traitter ces Princes, qui étoient confiés à sa garde. Ne sçachant quel parti prendre pour se mettre à couvert de tout reproche, il crut que le plus sûr pour lui étoit de s'adresser une seconde fois au même Tribunal, & de lui demander comment il devoit se conduire tant avec les quatre Princes revenus de leur exil, qu'avec leurs enfans, leurs neveux, leurs femmes & leurs filles qui étoient détenus encore en prison.

Après bien des délais, la reponse du Tribunal fut, que cette affaire n'étoit pas de son Ressort, que le Général, de même que le Tribunal, avoit le droit d'adresser des Memoriaux à l'Empereur; qu'il pouvoit employer cette voie

de la maniere qu'il lui plairoit, & quand il le jugeroit à propos.

S'il se fut agi d'une affaire agréable à l'Empereur, on se seroit disputé l'honneur de lui en faire le rapport : mais celle-ci étant d'une autre nature, on se la renvoyoit de part & d'autre. Dans le fonds c'étoit le devoir du Général, & après bien des réflexions il se détermina enfin à envoyer son Mémorial à l'Empereur. On ne sçait en quels termes il étoit conçu : mais voici quelle fut la réponse qu'il reçut le vingt-quatriéme de la troisiéme Lune, qui étoit la troisiéme Fête de Pâques de cette année : » Disposez de ces gens-là de la » maniere que vous jugerez être » la plus convenable : falloit-il » pour si peu de chose avoir re- » cours à moi ? »

Cette réponse équivoque aban-

donnoit ces Princes à la diſcrétion du Général, & c'eſt ce qui lui cauſoit une nouvelle inquiétude. Il craignoit également d'être trop ſévére ou trop indulgent. Dieu voulut qu'il prît le parti que lui ſuggéra la compaſſion, & qui d'ailleurs pouvoit lui faire le plus d'honneur dans le Public, & dans l'eſprit des Princes ſortis tous de la même tige, qui ſont en grand nombre à Peking. Il commença par ôter les chaînes aux Princes, & il leur permit de ſe faire raſer, ce qui eſt pour des Tartares une conſolation preſque auſſi grande, que celle de ſe voir délivrés de leurs fers. Les Dames eurent permiſſion de ſortir de leur enceinte, pour aller voir les unes leurs époux; les autres, leurs fils, leurs filles, leurs peres: vous devez juger que dans cette premiere

entrevue, & après une séparation de tant d'années, il se repandit bien des larmes. Ces illustres Confesseurs de Jesus-Christ rendirent à Dieu tous ensemble des actions de graces pour cette premiere faveur, qui devoit ce semble être suivie de quelques autres. Ils auroient bien voulu terminer une si belle journée par un petit repas de conjouissance, mais leur pauvreté ne le leur permit pas, & ils se retirerent chacun dans son premier poste, jusqu'à ce qu'on leur assignât un logement.

Il est peu important de vous rapporter quel fut l'arrangement que suivit le Général pour placer toutes ces familles; mais l'intérêt que vous prenez depuis tant d'années à leurs souffrances, me fait croire que vous ne serez pas fâché d'apprendre jus-

qu'aux moindres circonſtances qui les regardent.

La garniſon du *Fourdanc*, comme vous ſçavez, n'eſt qu'un détachement des troupes des huit Bannieres qui ſont à Peking; ce détachement eſt logé dans des cazernes hors de la Ville. Le Général jugea qu'au lieu de placer toutes ces Familles enſemble dans quelque grande maiſon de la Ville, ce qui eût été incommode & gênant pour elles, il valoit mieux les diſtribuer dans chacun des détachemens qui porte le nom de la Banniere dont il eſt ſorti: Voici comme il les diſtribua.

Il mit la Princeſſe Thérefe, veuve du feu Prince Xavier, avec ſon fils aîné, la femme de ſon fils & leurs enfans ſous la Banniere blanche. Le puiſné Piere *Y* fut mis avec ſa famille,

ſous la Banniere jaune.

La ſeconde Famille compoſée de neuf perſonnes, fut miſe ſous la Banniere blanche bordée de rouge.

La troiſiéme & la dixiéme Famille, au nombre de ſept perſonnes, ſous la Banniere rouge.

La huitiéme & la neuviéme Famille de neuf perſonnes, ſous la Banniere rouge bordée de blanc.

La ſeptiéme Famille de dix perſonnes, ſous la Banniere bleue.

La quatriéme & la ſixiéme Famille de huit perſonnes, ſous la Banniere bleue bordée de rouge.

La 5, 11, 12, & 13e Familles qui ne comprenoient que dix perſonnes, furent miſes ſous la Banniere jaune bordée de rouge. Mais le Général n'ayant pu

trouver de place dans les Cazernes pour ces quatre dernieres Familles, il leur assigna dans la Ville une maison qui avoit été adjugée au Fisc, & qui étoit beaucoup plus commode que les Cazernes.

Voila, mon R. Pere, soixante-douze Princes ou Princesses du Sang Impérial, qui n'ont pas même un seul Domestique pour les servir. Trop heureux encore, si on leur fournissoit ce qui est absolument nécessaire pour leur nouriture & pour leurs vêtemens. Le Général leur fait distribuer tous les mois une certaine quantité de ris, mais elle ne suffit pas pour leur subsistance. Il fait espérer à ceux qui sont en âge de porter les armes, de leur procurer des places de soldat quand il y en aura de vacantes. Mais cette espérance qu'il leur donne,

ne remedie pas aux besoins présens.

Ces Seigneurs eurent soin de nous informer du triste état où ils se trouvoient : nous avons taché de les assister, non pas selon l'étendue de nos désirs, mais à proportion de nos facultés, & des legers secours qui nous sont venus d'Europe. Je les appelle legers, eu égard au nombre de tant de Princes & de Princesses, dont les souffrances & les besoins demandoient des secours bien plus abondans.

Peu de tems après qu'on eut élargi les prisonniers, la Dame Ursule *Ly* fut attaquée d'un flux de sang qui l'emporta en peu de jours, sans qu'elle ait pu faire venir aucun Medecin, faute d'avoir de quoy payer son honoraire. La Princesse Catherine *Na* me fit sçavoir cette perte

en me demandant pour la défunte les ſuffrages de tous les Miſſionnaires, & les prieres des Chrétiens. Elle marquoit que cette Princeſſe leur avoit donné pendant ſa maladie les plus grands exemples de piété, de patience, de confiance en Dieu, & de reſignation à ſa divine volonté; qu'elle faiſoit preſque à tout moment des Actes de contrition & d'amour de Dieu; & qu'enfin elle avoit rendu le dernier ſoupir en prononçant les SS. Noms de JESUS & de MARIE.

La converſion de cette Dame eſt un des traits les plus marqués de la Divine Providence. Elle avoit épouſé le cinquiéme fils du Regulo *Sourniama* Chef de l'illuſtre Famille Tartare, exilée au *Fourdane*. Son mari mourut aſſez jeune, & ſans enfans, dans un tems où il n'y avoit encore

aucun chrétien dans sa Famille. Cette Princesse demeura veuve dans la fleur de sa jeunesse. Elle n'eut pas plutôt achevé le tems de son deüil, qu'elle fut fortement sollicitée de contracter un nouveau mariage. Elle refusa constamment tous les partis qui s'offrirent, & déclara à ses parens, que sa résolution étoit prise de passer le reste de ses jours dans la maison de son époux, où elle ne vouloit s'occuper que de sa douleur. En effet elle ne sortoit presque jamais de sa maison, & s'étoit interdite toute communication avec ses parens, à la réserve de certains jours, ausquels la coûtume de l'Empire & la bienséance ne permettent pas de se dispenser des devoirs ordinaires.

Lorsque le Regulo son beaupere & toute sa Famille furent

condamnés à l'éxil, elle ne fut point comprise dans cette disgrace commune, parce qu'elle ne tenoit plus à cette Famille que par un assez foible lien, & elle en auroit été tout-à-fait détachée, si elle fut entrée dans une autre Famille par une seconde alliance. Elle resta donc tranquille dans sa solitude. Mais le Regulo ayant eu quelques démêlés avec son Neveu, celui-cy alla déférer cette Princesse, à laquelle on n'avoit pas pensé. Il y eut ordre aussi-tôt de la faire partir pour l'éxil, & cet ordre fut donné à son propre accusateur, qui se chargea avec plaisir d'une si odieuse commission; & l'exécuta dès le lendemain avec dureté & sans nul ménagement.

Ce que cette Princesse regarda alors comme une disgrace,

fut la source de son bonheur. Elle ne fut pas plûtôt arrivée au Fourdane, qu'on la logea fort à l'étroit avec ses belles sœurs & ses niéces qui étoient Chrêtiennes. Les grands exemples de pieté qu'elle eut continuellement devant les yeux, & les exhortations touchantes qu'on lui fit à propos, la toucherent de telle sorte qu'elle demanda instamment le Baptême. Cette grace lui fut accordée, aussi-tôt qu'elle fut suffisamment instruite des verités de la Religion.

Au reste le Général ne traitta pas cette Princesse après sa mort, de même qu'il avoit traitté ceux & celles qui avoient fini leurs jours dans la prison. Il s'étoit contenté de les faire enterrer dans le sable sur le bord de la riviere, & sans aucune cérémonie. Pour ce qui est de celle-

ci, il ordonna aux Bannieres de fournir aux frais des funerailles. Tous ceux de la Famille prirent le deuil, & après avoir gardé quelques jours le corps dans un cercueil, ils réciterent les prieres de l'Eglise, & l'accompagnerent hors de la Ville à *Sin pou tſe*, qu'ils ont maintenant choiſi pour le lieu de leur ſépulture, juſqu'à ce qu'un heureux changement les rétabliſſe dans leur premier état. *Sin pou tſe* eſt un petit hameau, que ces Princes bâtirent, quand on les chaſſa du *Fourdane.* C'eſt le ſeul morceau de terre qui leur reſte en propre, & qu'on ne penſa pas à confiſquer.

La douziéme Princeſſe nommée Théreſe *Hou*, digne épouſe du Prince Joſeph *Ourtchen*, me mandoit il y a peu de jours, que le grand avantage qu'elle tirera du peu de liberté qu'on vient de

lui accorder, sera d'approcher du Sacrement de la Pénitence, & de recevoir le corps de Notre Seigneur, ne doutant point que quelque Missionnaire ne vienne incessamment les visiter. Elle ignore l'état de contrainte où nous sommes, car il n'est pas possible à un Missionnaire Européan de sortir hors de Peking. Nous espérons cependant leurs envoyer bien-tôt un Pere Chinois qui passera par le *Fourdane* en qualité de Médecin ou de Marchand, mais il faut attendre qu'il soit de retour en cette Ville. Ces Princes ne sont pas d'ailleurs tellement libres, qu'on ne veille continuellement sur leur conduite, & c'est ce qui durera apparemment, jusqu'à ce qu'ils ayent obtenu de l'Employ.

Telle est, mon Révérend Pere,

la ſituation préſente de cette illuſtre Famille, dont je vous ai ſi ſouvent entretenu depuis onze ou douze ans, & dont l'on ne ſçauroit trop louer la foy & la conſtance au milieu de tant de diſgraces & d'afflictions. Au même tems qu'on apportoit ce léger adouciſſement à leurs maux, nous étions à Peking dans d'étranges inquiétudes: En voici le ſujet.

Nous apprîmes que deux Miſſionnaires de l'Ordre de Saint Dominique venoient d'être arrêtés dans la Province de *Fo Kien*: l'un qui s'y étoit caché depuis environ deux ans, & l'autre qui ne faiſoit que d'y arriver de Manile. Interrogez l'un & l'autre par le *Tſong tou* ſur le lieu d'où ils étoient partis pour venir dans ſa Province; le premier dit qu'il étoit venu de Canton, &

sur le champ le *Tsong tou* le fit conduire par des Gardes à Macao. Le second ayant répondu qu'il venoit de Manile, y fut renvoyé.

Le *Tsong tou* traitta assez humainement ces deux Missionnaires, ce qu'on attribue à la crainte qu'il eut, que les Habitans de Manile n'usassent de représailles à l'égard des Chinois qui fréquentent leurs Ports ; mais il fit éclatter toute sa sévérité contre les Chrétiens Chinois qui avoient favorisé l'entrée des Missionnaires dans la Province, ou qui les avoient cachés dans leurs maisons. La prison, les chaînes, les amendes pécuniaires, les coups de bâton, le bannissement, furent les peines qu'il décerna pour quelques-uns d'eux. S'il s'en fut tenu là, l'affaire se terminoit sans bruit, & la Cour

n'en auroit pas été informée ; mais comme il condamna à être étranglé un licentié Chrétien, dont la maiſon ſervoit de retraite aux deux Miſſionnaires, & qu'une Sentence de mort ne peut s'éxécuter ſans un ordre exprès de l'Empereur, il fut obligé d'envoyer la Sentence avec la ſuite de ſes procédures au Tribunal Souverain des crimes, afin qu'après l'avoir revue & confirmée, le Tribunal la préſentât à l'Empereur pour la ratifier, ou pour donner tel ordre qu'il jugeroit à propos. Toutes les Sentences de mort doivent être confirmées par l'Empereur : quelque fois il augmente la peine, le plus ſouvent il la diminue, mais d'ordinaire il laiſſe la Sentence telle qu'elle eſt, parce qu'il n'arrive guéres qu'elle ne ſoit conforme aux Loix de l'Empire.

Ce gros paquet du *Tsong tou* arriva à Peking le septiéme de la cinquiéme Lune. Aussi-tôt que nous en fûmes informés, la crainte fut commune, & les avis différens. Plusieurs croyoient que la Sentence du *Tsong tou* seroit simplement confirmée par le Tribunal sans aucune addition, comme c'est assez la coûtume, lorsqu'il y procéde de bonne foy. Ils ajoûtoient qu'il étoit dangereux, dans les tristes conjonctures où nous nous trouvions, de paroître nous intéresser à cette affaire; que ce seroit attirer sur tout tant que nous sommes une tempête qu'il ne seroit pas aisé d'appaiser; & que le Souverain Tribunal en étant déja saisi, il seroit tout-à-fait inutile de recourir à la clemence de l'Empereur. Je convenois assez de ce dernier article, mais mon avis

étoit qu'on ne devoit pas abandonner une pareille affaire aux *Chou pan* du Tribunal, c'eſt-à-dire, à ceux qui ſont chargés de dreſſer la minute des réponſes que fait le Tribunal; car ce ſont de vrayes harpies qui ont cent moyens d'embrouiller une affaire, pour s'enrichir aux dépens des malheureux. Je crus donc qu'il falloit ſe ſervir de quelque Entremetteur habile, qui trouvât le moyen de gagner ces gens-là à peu de frais, & mon ſentiment fut ſuivi.

Il étoit tems de négocier avec ces ames vénales: on trouva qu'ils avoient déja dreſſé leur minute avec une malignité capable de mettre la Miſſion dans le plus grand danger où elle ait encore été: les trois Préſidens n'auroient pas même balancé à la ſigner, de peur de paroître favoriſer les

Européans, dans une affaire positivement contraire aux volontés & aux ordres de l'Empereur.

Ils avoient inséré dans leur minute, que puisque le *T song tou* de la Province de *Fo kien* avoit découvert des Européans cachés dans leur Province, il étoit naturel de croire qu'il y en avoit pareillement de cachés dans toutes les autres; (& en effet, il y en avoit plusieurs) & qu'il falloit ordonner les recherches les plus exactes, généralement dans toutes les Provinces de l'Empire. Cela seul étoit capable de nous perdre, & eut donné lieu à l'Empereur, de mettre en exécution les menaces qu'il nous fit, dans l'audience que nous eûmes le dix-huitiéme jour de Mars de l'année derniere.

Les Entremetteurs que nous avions chargés de traitter avec

ces gens-là, diſſimulerent adroitement ce danger, & ne firent paroître aucun empreſſement, ſur-tout quand ils apperçurent que pour reformer la minute, ils demandoient une ſomme conſidérable. Ils inſinuerent habilement dans l'entretien, que les Européans de la Cour ne prenoient point d'intérêt à ce qui étoit arrivé dans une Province ſi éloignée; que cette affaire ne les regardoit en nulle maniere, parce qu'il n'y avoit aucun des leurs qui y fût impliqué. Mais il n'en eſt pas de même de nous, ajoûterent-ils : des liaiſons de parenté & d'amitié nous obligent d'y prendre part. Vous ſçavez que nous ne ſommes pas en état de pouſſer notre reconnoiſſance auſſi loin que nous le ſouhaitterions: mais ſi vous voulez bien avoir égard à la mediocrité de notre

fortune, nous nous en souviendrons en tems & lieu, & où est-ce qu'on ne se retrouve pas ? Après quoi, sans rien répondre de positif sur les quinze cens livres qu'on demandoit pour reformer la minute, ils les menerent se raffraîchir dans le cabaret voisin. Là les *Chou pan* se rendirent plus traittables qu'au Tribunal, & feignant de ne rien vouloir pour eux-mêmes, ils se contenterent d'une somme assez modique, uniquement, disoient-ils, pour adoucir leurs camarades : puis d'eux-mêmes ils proposerent deux voyes d'accommodement.

La premiere, dirent-ils, c'est de renvoyer cette Sentence d'où elle est venue, & d'ordonner au *Tsong tou* de faire sçavoir à la Cour, par quelle raison il a renvoyé sans châtiment les plus criminels, (les deux Missionaires

Européans) & a condamné à la mort un homme bien moins coupable qu'eux; on insinuera dans cet ordre qu'on le soupçonne de s'être laissé corrompre par l'argent de ces Etrangers. En même tems, ajoûterent-ils, il faudra avoir icy, & dans la Province de *Fo kien*, des gens capables d'accuser le *Tsong tou*, & de soutenir leurs accusations. Alors on pourroit le jetter dans de terribles embarras, & lui susciter bien des affaires.

La seconde voye plus courte & moins éclatante, est de dresser une nouvelle minute, où sans rien ajoûter à la Sentence que le *Tsong tou* a prononcée, on dise que cette affaire n'a pas besoin d'autre déliberation, & que la Sentence doit être exécutée selon sa forme & teneur; car, ajoûterent-ils, comme il a jugé selon

les Loix, aufquelles le Tribunal eft également foumis, il n'eft pas poffible de diminuer les peines qu'il a décernées ; il n'y a que l'Empereur qui puiffe accorder la grace à un coupable qu'on a condamné à mort. Mais en quoi nous pouvons le fervir, c'eft en ménageant tellement les chofes, que la réponfe du Tribunal confirmée par l'Empereur, ne puiffe arriver dans la Province de *Fokien* affez à tems, pour être exécutée dans l'Automne prochain. Cette faifon étant écoulée, l'exécution fera néceffairement remife à l'Automne fuivant, & pendant ce tems-là il peut arriver une amniftie générale, ou bien l'on pourra trouver quelque moyen de faire commuer la peine de mort en celle de l'exil.

Les Entremetteurs accepterent ce fecond moyen, & dépoferent

en main tierce deux cens livres que nous leur avions donnés sous main, & dont ces petits Officiers du Tribunal se contenterent. Moyennant quoi ils promirent de faire passer une minute, qui n'intéresseroit que ceux qui étoient déja condamnés, & ausquels on ne pouvoit rendre aucun service.

En effet, ils la dresserent assez favorable, & la montrerent au Premier Président Chinois nommé *Tchang tchao.* Ce Président refusa de la signer, & donna ordre qu'on commençât par lui apporter les anciennes * accusations faites contre les Chrétiens par *Moan pao* en l'année 1724. & les ordres que l'Empereur avoit donné à cette occasion. Cette réponse tendoit à remuer de nouveau une affaire fâcheuse,

* Voyez le XVII. Recueil, p. 202.

& c'est ce qu'il étoit très-important d'éviter.

Les *Chou pan* ne répondirent qu'en termes généraux sur ces accusations, sans cependant les montrer, & ils promirent de reformer leur minute, à laquelle ils ne changerent que les expressions, y laissant toujours le même sens. Ils y ajoûterent seulement, qu'il falloit donner ordre au *Tsong tou* de la Province de *Fo kien*, de punir la négligence des Mandarins de *Hia men* ou *Emouy*, Port de Mer de cette Province, pour y avoir laissé débarquer deux Européans venus de Manile. Le Président Chinois n'étant pas encore satisfait de cette nouvelle minute, les *Chou pan* choisirent un jour qu'il étoit absent pour la faire signer au Président Tartare, moyennant quoi il n'osa plus chi-

canner, de crainte de se brouiller avec le Tartare qui tient le premier rang dans le Tribunal, & donne presque toujours le mouvement à tout ce qui s'y détermine.

Ainsi le 7e. de la 7e. Lune, c'est-à-dire, le 5 Août de l'année 1734. l'affaire fut portée à l'Empereur, & voici ce qu'il prononça : Que le Lettré soit é- » tranglé en Automne; du reste » que la Sentence s'exécute selon » sa forme & teneur. L'Empereur n'ayant point ajoûté qu'on se pressât d'envoyer l'ordre, les *Chou pan* eurent le pouvoir de différer le départ de la depêche jusqu'à une vingtaine de jours, & c'est ce qu'ils firent; au moyen de quoi la Sentence qui condamne à mort le Lettré, ne s'exécutera pas cette année. On verra ce qui se pourra faire d'icy à

l'Automne prochain pour lui ſauver la vie.

A peine cette affaire étoit-elle terminée, qu'il en arriva une autre également fâcheuſe à trois journées d'ici, dans deux Villes du troiſiéme Ordre qui ſont du Reſſort de *Pao ting fou*. La premiere de ces Villes ſe nomme *Cao yang*, & la ſeconde *Gin kieou*, où nos Peres Portugais ont d'anciennes Miſſions. La perſécution commença il y a quelques mois par la malignité d'un Infidéle, qui dreſſa un piége à un bon Néophyte de la campagne, pour avoir un prétexte de l'accuſer aux Tribunaux. Il lui propoſa de contribuer à la conſtruction d'un petit Pagode qu'il vouloit élever dans ſon Village, ou du moins de lui vendre du bois de chauffage qu'il avoit, pour faire cuire les briques, les tuiles, &c.

les autres materiaux néceſſaires pour bâtir cet édifice.

Sur le refus que fit le Néophyte, il dreſſa une accuſation remplie de calomnies contre la Religion, & alla la préſenter au Gouverneur de *Cao yang*, qu'il ſçavoit être ennemi déclaré des Chrétiens. Celui-cy ſans autre examen envoya ſaiſir l'Accuſé, on l'enchaîna, & on enleva de ſa maiſon les Livres, les Croix, les Images, les Chapelets, & les autres Symboles de la piété chrétienne, qui furent regardés du Mandarin comme la conviction des crimes dont le Néophyte étoit accuſé. Dans l'Interrogatoire il lui fit pluſieurs queſtions captieuſes, il lui demanda entre autres choſes comment il avoit oſé embraſſer une ſecte fauſſe & reprouvée de l'Empereur? qui l'avoit baptiſé? quels

étoient ses complices, &c. Toutes ces questions étoient accompagnées de soufflets & de beaucoup d'autres mauvais traittemens.

Le Néophyte, sans se troubler de tant d'outrages, répondit simplement, que la Loy qu'il suivoit étoit très-sainte, & que tous ceux qui la professoient comme lui, s'en faisoient honneur. Cette réponse, toute modeste qu'elle étoit, ne servit qu'à aigrir davantage le Gouverneur, qui fit arrêter sur le champ plusieurs autres Chrétiens, & qui informa aussi-tôt les grands Mandarins de la Province de l'heureuse découverte qu'il venoit de faire.

Cet éclat nous jetta dans de cruelles inquiétudes : nous mîmes en mouvement tous nos amis, & ce ne fut pas sans faire des dépenses assez considé-

rables; les Chrétiens qui ſont le plus à leur aiſe, en firent encore de plus grandes, ſans qu'on ait pu adoucir le Gouverneur en faveur des Priſonniers. Il n'y en eut que quelques-uns accablés de maladie ou de vieilleſſe, qu'il fit élargir ſous caution, parce que s'ils fuſſent morts dans la priſon avant l'Interrogatoire juridique & le Jugement définitif, il ſe feroit attiré une fâcheuſe affaire. Comme cette perſécution n'eſt pas encore éteinte, & que j'en ignore bien des circonſtances, ce ne ſera que l'année prochaine que je pourrai vous en informer plus en détail.

Vous jugez aſſez, mon Révérend Pere, quelle eſt la contrainte où nous vivons, & combien nous devons être attentifs à ne donner aucune priſe aux ennemis du nom Chrétien. Depuis le

mois de Mars nous avons été long-tems sans oser guéres sortir de la maison, que pour aller au Palais, & aux autres endroits où le service de l'Empereur demandoit notre présence. Lorsqu'il falloit administrer les Sacremens aux moribonds, nous autres Européans, nous n'allions que dans les lieux où il n'y avoit point à craindre que nous fussions surpris; mais à l'égard des autres endroits où il n'étoit pas prudent que des Européans parussent, on y envoyoit le Pere Matthieu *Lo*, ou le Pere Julien *Tchin*, tous deux Jésuites Chinois. Les Dimanches & les Fêtes les Chrétiens n'ont pas discontinué de venir à l'Eglise : la seule précaution que nous prenions, étoit de ne pas les laisser sortir en foule. Enfin, nonobstant tous ces mouvemens & ces troubles

qui se sont succédés les uns aux autres, nous n'avons pas été tout-à-fait dans l'inaction. On n'a pas cessé de cultiver les Missions dont les Jésuites François sont chargés, soit ici, soit à la campagne : Depuis la 11[e] Lune jusqu'à la huitiéme de cette année, on compte onze cens cinquante-sept Adultes ou Enfans qu'on a baptisés : Le nombre des Communions se monte à six mille deux cens. C'est à la vérité peu de chose en comparaison des fruits que l'on recueilleroit, si cette Mission étoit plus paisible.

La Providence vient de nous ménager un asile dans des montagnes inaccessibles de la Province de *Hou quang*, où le Missionnaire & un grand nombre de Chrétiens seront à l'abri de la persécution présente : Voici ce qui a donné lieu à ce nouvel établissement.

Lorsque la persécution qui s'étoit élévée dans la Province de *Fo Kien* s'étendit par toute la Chine, & qu'on obligea les Missionnaires de sortir des différentes Provinces, & de se retirer à Canton, je fis sçavoir au Révérend Pere Hervieu notre Supérieur, qui se vit forcé de quitter la Province de *Hou quang*, que j'envoyerois de tems en tems d'anciens Chrétiens respectables par leur vertu & par leur capacité, pour visiter ces Chrétientés, & examiner si les Catéchistes qu'il y laissoit, remplissoient exactement leurs devoirs. La premiere visite que je fis faire, produisit un autre bon effet : elle rendit les Catéchistes très-attentifs à leurs obligations, & fut d'une grande consolation pour les nouveaux Fidéles : les Chefs de différentes Chrétientés m'é-

crivirent poûr me marquer leur reconnoiſſance de ce ſecours, qui leur étoit venu ſi à propos de la Capitale.

Quelque tems après le Chef de la Chrétienté de *Siang Yang*, cherchant à ſe dérober aux recherches rigoureuſes qui ſe faiſoient par l'ordre des Mandarins, prit la réſolution de ſe retirer dans des Montagnes, qui ſont au Nord de cette grande Province, à ſept lieues de *Cou tching*, Ville du troiſiéme Ordre, où l'on entretient une Garniſon. Il ſçavoit qu'il y avoit là des terres qu'on n'a point cultivées depuis un ſiécle, que les Propriétaires n'y habitoient pas, & qu'ils étoient diſpoſés à s'en défaire à bon compte. Il y acheta une petite vallée qui ne lui coûta que ſoixante écus Romains, & ayant fait défrîcher

une partie de ces terres, il les distribua à de pauvres familles Chrétiennes.

C'est ce qui me fit naître la pensée d'y faire un petit établissement, qui pût servir de retraitte aux Chrétiens de la Province, & aux Missionnaires qui y viendroient secrettement exercer leurs fonctions. Je chargeai de cette commission un Bachelier Chrétien, homme habile & expérimenté dans les affaires. Trois mois furent à peine écoulés, qu'il m'apporta le Contrat fait en son nom en bonne forme, & scellé des Sceaux du Mandarin du lieu. On lui avoit vendu une vallée, formée par deux montagnes, laquelle aboutit à celle que le Chef des Chrétiens avoit déja achetée. Ces montagnes se nomment *Mou pan chan*, c'est-à-dire, montagne du plat de

bois, parce qu'elles ſont bordées d'arbriſſeaux, & que leur ſommet reſſemble à un plat.

Pour arriver à ces montagnes, il faut traverſer des torrens qui ne peuvent ſouffrir ni ponts, ni barques. Après avoir paſſé ces torrens, il s'agit de grimper ces montagnes fort eſcarpées, au travers des broſſailles dont elles ſont couvertes, depuis la racine juſqu'au ſommet. Quand on y eſt parvenu, on trouve un pays fort étendu, rempli de beaux arbres, & dont les terres ſont ſi graſſes, que de plus de quatre ou cinq ans il ne ſera pas néceſſaire d'y mettre du fumier.

Cette affaire fut à peine terminée, que des Infidéles, qui avoient un riche Bachelier à leur tête, ſe repentirent de s'être laiſſés prévenir dans l'achat de ces montagnes. Ils reſolurent d'en

faire un crime au Bachelier Chrétien, allerent l'accuser aux Mandarins dont ces montagnes dépendent. Comme on avoit prévû cette accusation, on prit de si bonnes mesures, que les Accusateurs furent déboutés de leur demande, & la possession de ces terres confirmée aux Chrétiens qui les avoient achetées.

Malheureusement le Bachelier Chrétien, qui n'étoit pas accoûtumé à faire à pied de si fréquens & de si rudes voyages, fut attaqué d'une Pleuresie, dont il mourut regretté universellement de tous les Fidéles.

Pour suppléer à cette perte qui m'affligea beaucoup, je continuai d'y envoyer d'anciens Catéchistes en qualité de Visiteurs, qui firent la distribution des terres, qui dresserent des Réglemens, & qui établirent des

Chefs pour les faire obſerver.

En l'année 1729. un grand Mandarin du Palais préſenta au mois de Septembre un Mémorial à l'Empereur, par lequel il lui repréſentoit qu'il y avoit un trop grand nombre d'Européans à Peking, que pluſieurs étoient inutiles, & ne s'occupoient qu'à ſurprendre les Chinois, pour leur faire embraſſer la Loy Chrétienne; qu'il y en avoit dans les Provinces qui ſe cachoient chez leurs Diſciples; que pluſieurs Egliſes n'avoient pas encore été converties en des uſages utiles au Public, &c.

Sur ces remontrances, l'Empereur appella un de ſes Miniſtres, & s'étant fait apporter les Réglemens qu'il avoit faits, au ſujet de l'accuſation intentée contre les Européans par le *Tſong tou* de *Fo kien*, il donna de nou-

veaux Ordres si secrets, qu'il ne nous fut pas possible d'en rien découvrir. Tout ce que nous pûmes faire, fut d'avertir au plutôt les Missionnaires qui étoient dans les Provinces, de se tenir bien cachés, ou de se retirer sur leurs Barques. Les recherches se firent dans la Province de *Hou quang*, avec tant d'exactitude, que le Pere le Couteux qui y demeuroit depuis quelques années, fut obligé de se retirer à Canton.

Lorsque cet orage fut passé, ce Pere sollicita fortement les Supérieurs de le renvoyer dans la Province, mais ils lui trouverent la santé si affoiblie par l'âge & par les fatigues, qu'ils ne jugerent pas à propos de se rendre à ses instances. Ils nommerent le Pere Labbe pour le remplacer, en lui permettant seu-

lement de conduire son successeur dans la Province, de l'installer dans les Chrétientés, & de revenir aussi-tôt à Canton pour s'y rétablir, s'il étoit possible. Ce Pere étoit meur pour le Ciel: deux jours après qu'il eut quitté le P. Labbe, il tomba malade, & eut la consolation de mourir au milieu de ses chers Néophytes.

Ainsi le P. Labbe est le premier Européan qui ait pénétré dans ces affreuses montagnes, que le R. Pere Hervieu appelloit avec raison les Sevennes de la Chine. Il en prit possession au mois d'Octobre de l'année 1731. Il y retourna au mois d'Août de l'année 1732. & le second Mars de cette année, je reçois de lui une Lettre qu'il m'a envoyée par un exprès, où il me fait un détail bien consolant des bénédictions

dictions que Dieu répand sur ce nouvel établissement. Il avoit divisé ces montagnes en huit différens quartiers, qui ont chacun leur Catéchiste. Dans la visite qu'il en a fait, il a eu la consolation d'administrer les Sacremens à un grand nombre de Chrétiens, & y a fait bâtir une Maison pour le Missionnaire, qui servira d'Ecole pendant son absence. Dans les endroits où il n'y a que des Chrétiens, on ne permet à aucun Infidéle de s'y établir; & s'il s'en trouve ailleurs, il espére avec la grace du Seigneur de les convertir à la Foy. Ainsi toute cette Contrée ne sera habitée que par les Adorateurs du vray Dieu : il m'ajoûte qu'en sortant de ces Montagnes, il y a laissé six cens Chrétiens, que ce nombre augmentera beaucoup dans la suite, &

que pour cette raiſon il a écrit au Révérend Pere Supérieur Général, pour le prier de lui envoyer le Pere *Kao* Jéſuite Chinois. Ce Pere qui n'a guéres que trente ans, a l'eſprit excellent, & eſt encore plus eſtimable par ſa piété, par ſa prudence, & par ſa modeſtie. Dieu veuille nous procurer parmi les Chinois pluſieurs Sujets ſemblables : Je ne vois point d'autre moyen de ſoutenir cette Miſſion, tandis que l'Empereur regnant ſera ſur le Trône. Ces deux Peres s'aideront reciproquement l'un l'autre. Le P. Labbe paſſera la plus grande partie de l'année dans ces Montagnes, & le Pere *Kao* viſitera toutes les Chrétientés de la Province ſans aucun riſque. Je recommande cette Miſſion chancellante à vos ſaints ſacrifices & ſuis avec bien du reſpect.



LETTRE DU P. ETIENNE LE COUTEUX, MISSIONNAIRE DE LA COMPAGNIE DE JESUS.

*Au Pere *** de la même Compagnie.*

Au mois de Février, de l'année 1730.

ON REVEREND PERE,

La Paix de N. S.

Dans le triste état où se trouvent tant de Chrétientés de la

Chine déſolées par l'abſence de leurs Paſteurs, qu'on a chaſſés de leurs Egliſes, nous cherchons les moyens de les conſoler, de les ſoutenir, & de leur procurer les ſecours ſpirituels qui leur manquent. C'eſt dans cette vûe, qu'avec la permiſſion de mes Supérieurs, je ſuis entré ſecrettement dans la grande Province de *Hou quang*.

Ce fut ſur la fin du mois d'Avril de l'année 1727. que je partis de Canton pour me rendre aux Miſſions de la partie Septentrionale de cette Province. Je fis le voyage juſqu'à *Siang tan hien* ſur différentes Barques d'Infidéles, ſans être reconnu pour Européan, ni des Batteliers, ni de ceux qui préſidoient aux Douanes; grace ſinguliere de la protection de Dieu dans les conjonctures où nous ſommes.

Delà je me rendis à *Sien tao ching*, sur une grande Barque appartenant à un Chrétien, qui alloit à la Capitale pour y vendre le Charbon de pierre dont sa Barque étoit chargée, & mon dessein étoit d'y en louer, ou d'en acheter une, qui fut propre à mon usage. Je n'y trouvai point ce que je cherchois, mais la Providence m'y conduisoit pour administrer les derniers Sacremens à un ancien & fervent Néophyte, qui étoit à l'article de la mort.

Il me fallut donc retourner sur mes pas, & aller à *Han Keou*, où j'avois raison de croire que je trouverois une Barque telle que je la souhaittois. A mon arrivée j'en vis un grand nombre qui appartenoient presque toutes aux Chrétiens. Quelques-uns d'eux vinrent me prendre dans

une petite Barque couverte, & me menerent dans un petit Lac fait en forme de croiſſant, qui eſt vis-à-vis de *Han Keou*, & qui s'étend le long d'une montagne, juſqu'auprès de la Ville de *Han yang*.

Toutes ces Barques s'y étoient réunies, & une entre autres qui étoit ſur le point de partir pour *Siang yang*, différa ſon départ de cinq à ſix jours, afin de donner le tems à tous les Chrétiens de participer aux Sacremens. J'employai tout ce tems-là à inſtruire & à confeſſer ces bons Néophytes, mais je finiſſois toujours la Meſſe avant le jour. Cette précaution étoit néceſſaire, ſur-tout à la vûe de la Capitale, & dans un endroit où j'ai demeuré pluſieurs années. C'eſt pour la même raiſon que je ne crus pas devoir entrer dans la

Ville, d'autant plus qu'il y avoit peu de mois que le Pere Duarte y avoit visité les Chrétiens, & que mes Catéchistes m'assurerent qu'il ne s'y trouvoit aucun malade.

Notre Eglise de *Han keou*, qui jusqu'alors par la protection des Mandarins de *Han yang*, n'avoit point encore été employée à des usages profanes, venoit d'être destinée par un nouveau Gouverneur, à servir de magasin pour le ris, qu'il fait distribuer au petit peuple à bon compte.

Les Chrétiens m'ayant assuré qu'à *Siang yang* je trouverois plus aisément qu'ailleurs une Barque à acheter, me determinerent à prendre ce parti; pour m'y transporter, ils m'en prêterent une fort grande qui se trouvoit vuide, & où il n'y avoit que moi & mes Catéchistes.

Dans la route qùe je tins jusqu'à *Che pai*, le triste spectacle qui se présenta à mes yeux, me pénétra le cœur d'une douleur si vive, que je n'osois porter mes regards hors de ma barque ; les eaux débordées avoient surmonté les digues, & les avoient même rompues en plusieurs endroits : les terres étoient inondées à plusieurs lieues aux environs, les maisons ou renversées ou abandonnées ; on voyoit quantité de petites barques remplies d'hommes, de femmes, d'enfans à demi nuds, avec des visages pâles & défigurés par la faim qu'ils souffroient, où par les maladies. Ils s'efforçoient de monter la riviere, pour chercher dans une autre contrée quelque soulagement à leur misere.

Vers le soir grand nombre de Chrétiens qui montoient où des-

cendoient la riviere, s'arrêterent pour venir passer une partie de la nuit dans ma barque & y faire leurs devotions. Mon Battelier qui les connoissoit, avoit soin de les avertir secrettement. Ces bons Néophytes ne sçavoient en quels termes me marquer leur reconnoissance, de ce que je m'exposois à tant de dangers pour leur salut.

Quand je fus arrivé à *Siang yang* dans la petite riviere nommée *Pe ho*, les Chrétiens m'acheterent en peu de jours une barque. Elle étoit solide, mais elle ne convenoit guéres à l'usage que j'en devois faire; outre qu'elle étoit d'une forme singuliere, qui pouvoit attirer l'attention des Infidéles, & la faire reconnoître plus aisément, elle devenoit inutile dans les petites rivieres, où souvent les eaux sont

baſſes. Je fus cependant forcé de la prendre ; parce qu'on n'en trouvoit pas de meilleure, & que je ne pouvois garder plus long-tems celle où j'étois, ſans cauſer de grands frais au Chrétien qui me l'avoit prêtée, & un dérangement dans ſon commerce, dont il ne m'eût pas été poſſible de le dédommager.

Après avoir donné pluſieurs jours aux Chrétiens qui étoient ſur les barques, j'allai viſiter les Chrétientés qui ſe trouvent dans le diſtrict de *Tang hien*, & de *Nanyang*, deux Villes de la Province de *Ho nan.* Les principaux d'entre les Chrétiens étoient venus m'inviter d'aller dans leur pays. J'eus la conſolation d'y trouver grand nombre de Fidéles parfaitement inſtruits des verités Chrétiennes, & remplis des plus grands ſenti-

mens de Religion; je ranimai la tiédeur de quelques autres, dont la piété commençoit à se ralentir, & à différens jours je remplis paisiblement toutes les fonctions de mon ministere.

Comme j'allai visiter le Chef d'une de ces Chrétientés où je devois passer quelques jours, on me raconta en chemin que sa mere qui étoit sur l'âge persistoit opiniatrément dans son infidélité, & que tous les efforts, qu'on avoit fait pour l'en retirer, avoient été inutiles. Cette Dame étoit d'une bonne Famille du pays, & sa conversion pouvoit avoir des suites avantageuses à la Religion. Je fis pour elle un vœu à sainte Anne, que nous regardons comme la Patrone de cette Contrée. A mon arrivée je trouvai une petite femme d'une vieillesse saine & robuste, & dont

l'esprit conservoit encore toute sa vigueur. J'eus avec elle un assez long entretien, & il ne me parut pas qu'elle en fut ébranlée. Cependant quelques heures après elle vint me trouver, & me déclara en présence de toute sa Famille, qu'elle vouloit embrasser la Foy. Quoiqu'elle assistât régulierement à toutes les instructions, je ne crus pas devoir lui conférer si-tôt le Baptême; elle convint avec moi, qu'il lui falloit encore du tems pour s'y préparer. Comme elle est d'un esprit ferme, je suis persuadé que sa conversion est sincere, & que Dieu lui accordera la grace de la perséverance.

Mon dessein étoit d'aller jusques vers *Nan yang*, mais comme dans cet endroit il n'y avoit pas assez d'eau pour ma barque, je fus obligé de retourner dans

la riviere *Pe ho*, où j'appris en arrivant qu'un Catéchiste venu de *Peking* étoit à l'extrémité. J'y envoyai à l'instant, & sur le rapport qu'on me fit, j'allai dès le soir même le confesser & lui administrer le Sacrement de l'Extrême-Onction. Il mourut peu après minuit.

Comme c'étoit le tems du radoub des barques, il y en avoit une multitude incroyable sur la riviere. Celles des Chrétiens se rendoient les unes après les autres auprès de la mienne, & l'environnoient. La plus grande de ces barques étoit destinée à assembler les Fidéles. Je fus occupé plusieurs nuits de suite à entendre leurs confessions, à dire la Messe, & à les communier. Tout finissoit avant le point du jour. Cette continuité de travail affoiblit beaucoup ma santé, sur-tout dans

le tems des grandes chaleurs : d'ailleurs , quelque grande que fût la barque, la multitude des femmes avec leurs enfans, & certaines odeurs qu'elles repandent sur leurs cheveux, affadissent le cœur, & sans un mouchoir trempé dans du vinaigre que je portois de tems en tems au nez, je serois tombé plusieurs fois en défaillance. Le corps souffre dans ces occasions, il est vrai, mais l'esprit est content, & la piété de ces Néophytes dédommage au centuple de toutes ces fatigues.

De *Pe ho*, j'allai à *Tong tsing ouan* où plusieurs Chrétiens m'attendoient dans leurs barques, mais comme les Infidéles de ce quartier-là sont d'un caractere dangereux, je crus devoir prendre plus de précautions que je n'avois fait à *Pe ho*. Je consultai sur cela les principaux Chré-

tiens : & il fut conclu, que ceux qui étoient sur les barques, n'iroient point aux Assemblées que je tiendrois dans les terres, & que ceux qui sont dans les terres, n'iroient point sur les barques ; que les hommes & les femmes auroient leur jour marqué, & qu'on m'en donneroit la liste. Je pris mon logement dans la maison d'un Chrétien, où il y avoit un quartier fort retiré ; j'y demeurai quelques jours, & moyennant ces précautions, je procurai tous les secours spirituels à ces bons Néophytes sans la moindre allarme.

A peine avois-je fini les assemblées de *Tong tsing ouan*, que des Chrétiens de *Lou hou*, qui sont à deux bonnes journées de-là, dans le district de *Tsao yang hien*, vinrent me prendre pour aller par terre chez eux. Dès

le premier jour un des chevaux ſe trouva ſi fatigué, que le principal Chrétien qui me conduiſoit, réſolut d'en louer un autre au fauxbourg de *Tſao yang*, où nous devions coucher. A la vûe de cette Ville, il me dit que s'il n'y avoit pas un détour à faire de deux grandes lieues pour la journée du lendemain, il me proposeroit d'aller viſiter une famille Chrétienne qui ſeroit infiniment conſolée de me voir. Je me déterminai à y aller ſur l'heure: la maiſon de cette Famille eſt écartée de toutes les autres qui ſont dans le même lieu. Quand j'en fus aſſez proche, j'envoyai un Catéchiſte pour voir s'il n'y avoit point quelque Infidéle du voiſinage, & je m'aſſis au coin d'une haye pour attendre ſa réponſe. Il revint peu après, en s'écriant; *Grace ſinguliere de*

Dieu; vous êtes venu à tems, pour procurer une sainte mort à un bon vieillard qui est sur le point d'expirer : il a encore l'esprit sain, & est plein de connoissance. Mon Catéchiste retourne aussi tôt chez le malade, & lui apprend qu'un Pere spirituel arrive. *Un Pere spirituel,* dit le malade, *il n'en est jamais venu dans ces quartiers ; hé, qui l'amene ici!* Il va à *Lou teou*, dit le Catechiste : *ce n'est pas ici le chemin, reprit le malade* ; j'entrai dans ce moment-là même, & je le trouvai levant les mains au Ciel, pour remercier Dieu d'un si grand bienfait. Dès qu'il m'apperçut, *un Pere spirituel*, s'écria-t'il versant des larmes en abondance, *quelle bonté, quelle providence de Dieu sur moy dans l'état où je me trouve* ! il se confessa avec une présence d'esprit admirable, & répondit à toutes

les priéres de l'Eglise, lorsque je lui donnai l'Extrême-Onction. Enfin un peu avant minuit, après avoir produit tous les Actes que la Religion inspire dans ces derniers momens, il expira tranquillement entre mes bras.

Je comptois d'aller prendre un peu de repos dans la salle où l'on reçoit les gens de dehors, car il n'y avoit pas d'autre endroit où je pusse me retirer, lorsqu'il entra un vieillard vénérable par sa longue barbe blanche: me doutant bien qu'il m'adresseroit d'abord la parole, & que si je liois entretien avec lui, il reconnoîtroit que j'étois étranger, je me contentai de lui faire les complimens ordinaires, & sous quelque prétexte je sortis de la maison. J'allai m'asseoir au pied d'un monceau de paille à quelque pas de la porte.

Ce vieillard étoit parent du malade qui venoit d'expirer. A l'âge de plus de 80. ans, il ne laissoit pas d'avoir encore de la vigueur. Il étoit Chef d'une Secte fort décriée dans l'Empire, qui se nomme *Pe lien Kiao*. La jeunesse de mon Catéchiste lui persuada que par ses invectives contre la Religion Chrétienne, il le réduiroit bien-tôt au silence. Il commença par attaquer les Mysteres de la Trinité & de l'Incarnation. Heureusement il y avoit peu de jours que j'avois instruit ce Catéchiste, de la maniere dont il devoit s'y prendre, pour confondre les Partisans de cette Secte impie. Il ne s'amusa point à repondre aux objections du Sectaire, mais il le pria de l'éclaircir sur les principes de sa Secte; il lui en fit voir les absurdités & les contradictions, il lui

prouva ensuite la vérité de notre sainte Religion, refutant par occasion les frivoles objections qu'il avoit faites. J'entendois cet entretien du lieu où j'étois, & je priois le Seigneur d'éclairer cet aveugle volontaire; mais il ferma les yeux à la lumiére, & pour toute réponse il se retira, en avouant au Catéchiste que la Loi Chrétienne étoit pareillement bonne. J'admirai alors la profondeur des jugemens de Dieu, qui avoit ménagé le passage d'un Missionnaire, pour mettre le sceau à la prédestination de l'humble Néophyte, & à la réprobation du vieillard endurci dans ses erreurs.

Quand je fus arrivé à *Chu Kia* près de *Lou teou*, je trouvai une Chrétienté nombreuse & bien ramassée. On me donna un logement commode & éloigné

des maisons des Infidéles, où tous les Chrétiens des environs s'assemblerent pour participer aux Sacremens.

Après avoir passé huit jours avec eux, je retournai à *Tong tsing ouan*, où je trouvai des Chrétiens de *Kouang hoa* qui m'attendoient depuis deux jours. Il y avoit au port un grand nombre de barques nouvellement arrivées toutes remplies de Néophytes. On ne put trouver qu'une seule barque propre à les y assembler, & à exercer les fonctions de mon ministere, mais elle étoit si mal équipée, & si mal couverte, que je fus très-incommodé d'un vent froid & violent qui souffloit toutes les nuits. C'est à quoi j'attribue la maladie dangereuse dont je fus attaqué, & qui me mit aux portes de la mort.

Le 9 Octobre veille de Saint

François de Borgia, je fus pris d'une fiévre si violente, qu'elle me fit juger que la maladie seroit sérieuse. Je balançai si dans la situation où je me trouvois, il ne seroit pas à propos de différer la visite des Chrétiens qui m'attendoient dans les terres. J'eus honte ensuite de cette pensée; tant de personnes à confesser, me disois-je, tant d'autres à baptiser? Ainsi le 10. je montai à cheval, & je me rendis dans la maison qui m'étoit destinée.

Le mal ne fut pas long-tems sans se déclarer. J'eus pendant dix-huit jours une fiévre ardente avec d'affreux redoublemens, qui me prenoient tous les soirs, & duroient jusqu'au lever du soleil. Je me trouvois dans un si grand épuisement, qu'il me fallut, pour entendre les confessions, tenir la tête appuyée sur

une table, & m'asseoir sur une chaise pour conférer le Baptême. A deux jours différens, on crut que j'étois prêt d'expirer. Les Chrétiens firent la recommandation de l'ame, & s'ils eussent trouvé un cercueil assez long pour moy, ils l'auroient acheté. J'eus toujours l'esprit net en cet état, & je goûtois intérieurement la plus douce consolation, de me voir mourir entre les bras de ces bons Néophytes, qui environnoient mon lit fondant en larmes, & récitant continuellement des prieres.

C'est sans doute à la ferveur de leurs prieres que je suis redevable de ma guérison : la fiévre cessa. Mais il me resta une grande foiblesse d'estomac dont j'eus de la peine à me remettre. Je ne laissai pas de baptiser soixante & dixsept Catéchumenes, & d'enten-

dre les confeſſions de cent trente-neuf perſonnes. Il y eut moins de Communions, parce que je ne pus dire que cinq fois la Meſſe, n'oſant riſquer de la dire plus ſouvent, de crainte qu'après la Conſécration il ne me prît une défaillance.

Auſſi-tôt que je fus en état de ſortir, j'allai rejoindre ma barque, pour achever la viſite des Chrétientés de *Tong tſing ouan.* J'y trouvai pluſieurs barques de Chrétiens qui m'attendoient, & qui en avoient préparé une grande très-commode pour y tenir nos Aſſemblées. Je ne pouvois aller dans les terres que pendant la nuit, je m'y rendis pluſieurs jours de ſuite, les Inſtructions, les Confeſſions, & les Baptêmes duroient juſqu'au-delà de minuit, après quoi je diſois la Meſſe pour me retirer ſur la barque avant le

point

point du jour. Il fit pendant tout ce tems-là un vent très-froid & très-sec, auquel mon état de convalescent me rendoit bien sensible.

Je descendis ensuite la riviere pour me rendre sur les terres dépendantes de *Ngan lo*. J'y trouvai des Chrétientés nombreuses qui se sont maintenues dans une grande ferveur. Puis je passai par *T'ching Kiang tsi*, où je m'arrêtai quelque tems en faveur des Chrétiens qui vouloient faire leurs dévotions, & pour baptiser quelques Catéchumenes bien instruits qui vinrent de l'autre côté de la riviere, pour recevoir la grace du Baptême, à laquelle ils aspiroient depuis longtems.

De là j'allai vers *Ngan lo*, où je me rendois tous les soirs pour retourner de grand matin sur ma

barque, Je ne m'apperçus point qu'on fît attention à moi, ni sur le chemin, ni dans les rues qui sont assez désertes. Mais de quelle douleur ne fus-je pas pénétré à la vûe de nos Eglises possédées aujourd'hui par les Infidéles, & réduites à des usages souvent idolatriques, après avoir été durant tant d'années sanctifiées par la présence de Jesus-Christ !

Quand j'eus fini dans ce quartier-là les exercices de ma Mission, je fis avertir de mon arrivée les Chrétiens qui sont vis-à-vis *Che pai*, grosse Bourgade, où je me rendis aussi-tôt : j'y laissai ma barque,& j'entrai,dans les terres pour aller à *Ye Kia tsi*,qui en est éloigné de trois lieues. Cette Chrétienté donne de grandes espérances : elle s'est formée insensiblement par les bons

exemples, & par la patience de quelques Dames Chrétiennes, & d'une entre autres qui a été mariée à un Infidéle, d'une riche & nombreuse famille, nommé *Yé*, lequel a donné son nom à cette Contrée.

Cet Infidéle plein d'estime pour sa femme, ne la troubloit point dans les exercices de la Religion qu'elle avoit embrassée à son insçu, mais il ne pouvoit souffrir qu'elle allât aux assemblées que faisoit le Missionnaire. Un jour qu'elle profita de l'absence de son mari, pour s'y rendre avec son fils qu'elle avoit converti à la Foy, le mari vint la chercher, & l'emmena brusquement, sans cependant lui faire le moindre reproche, tant il respectoit sa vertu.

Peu après, Dieu accorda aux prieres de cette vertueuse Dame

la converſion de ſon mari, qui n'étoit retenu dans l'infidélité, que par des conſidérations humaines. Il eut la force de mépriſer les railleries de ſes amis infidéles, il reçut le Baptême, & au bout d'une année paſſée dans la pratique des Vertus Chrétiennes, il mourut dans de grands ſentimens de piété. Je logeai dans ſa maiſon, où je confeſſai treize perſonnes, & donnai le Baptême à vingt-ſix autres, dont vingt-deux étoient de ſa famille. J'y laiſſai pluſieurs Catéchumenes qui avoient encore beſoin d'inſtructions, & que je baptiſeray dans quelque tems.

En ſuivant ma route pour me rendre à *Yo Kia Keou*, j'eus la conſolation d'adminiſtrer les Sacremens à un grand nombre de Chrétiens, ſoit dans les barques, ſoit dans les terres. La

misére causée par l'inondation dont j'ai parlé, étoit extrême. Les hommes avoient la plûpart quitté le pays, pour aller chercher ailleurs de quoi vivre; leurs femmes vinrent me trouver en grand nombre, pâles & défigurées: je crois que plusieurs d'entre elles n'auront pas survécu long-tems aux efforts de leur piété.

En allant environ deux lieues dans les terres, pour visiter quelques familles nouvellement chrétiennes, j'entrai dans une maison, où se trouvoit une jeune femme, qui m'attendoit, ce semble, pour mourir. A peine eut-elle reçu les Sacremens de la Pénitence & de l'Extrême-Onction, qu'elle expira.

Je m'arrêtai un jour entier dans la maison d'une autre famille nombreuse, où plusieurs

vinrent se confesser, & m'amenerent leurs enfans pour leur conférer le saint Baptême; la prudence ne me permit pas d'y dire la Messe.

Une autre famille également nombreuse & toute composée de Chrétiens, qui venoient de rebâtir leurs maisons consumées par les flâmes, fut bien consolée de me voir, & ces bonnes gens ne sçavoient comment marquer leur reconnoissance. Cette affliction qui leur étoit arrivée assez recemment, avoit ranimé leur ferveur, & rétabli parmi eux l'union & la paix, que l'intérêt & la jalousie avoient troublé pendant quelque tems. Je leur dis la Messe, à laquelle ils communierent en grand nombre.

Lors que j'arrivai à *Yo Kia Keou*, je fus d'abord affligé de ce qu'il n'y avoit point de lieu

propre à assembler les Fidéles. Mais la Providence me secourut : il se trouva dans la riviere une grande barque qui étoit vuide, où j'eus toute la liberté de m'acquitter de mes fonctions, les Chrétiens s'y rendirent de toute la campagne. Comme j'étois sur mon départ, il me prierent de le différer de deux jours, pour faire venir les Catéchumenes. Ils me les amenerent en grand nombre, & entre autres, sept peres de famille, qui étoient, eux, & leurs enfans parfaitement instruits des vérités de la Foy.

Mon dessein étoit d'aller pendant le jour dans les terres, visiter les diverses Chrétientés, & m'instruire par moi-même de l'état où elles se trouvoient : mais les Chrétiens s'y opposerent, parce que selon eux, je ne

pouvois passer la nuit en sûreté sur la riviere, vis-à-vis de leurs maisons. En effet, la disette qui duroit depuis trois ans dans cette contrée, avoit attiré une multitude surprenante de Voleurs: les barques n'y demeuroient pendant la nuit qu'avec les plus grandes précautions : les maîtres de ces barques les joignoient ensemble, les serroient le plus qu'ils pouvoient, & les lioient les unes aux autres avec des chaînes, de crainte que les Voleurs ne coupassent pendant la nuit les amarres, & ne les tirassent à l'écart pour les piller avec plus de liberté. Les Chrétiens qui en avoient deux grandes, placerent la mienne au milieu des leurs, ausquelles ils l'attachoient tous les soirs avec des chaînes.

Moyennant cette précaution,

je paſſois la nuit dans ma barque, & je pouvois aller le jour dans les terres. Je propoſai à quelques-uns d'aller chez eux, pour entendre les Confeſſions de leurs femmes, & baptiſer leurs enfans qu'ils ne pouvoient pas apporter de ſi loin. Leur zéle pour ma conſervation, leur fit naître des difficultés que j'eus bien-tôt applanies : Les canaux, diſoient les uns, ont été gâtés par les inondations & ſont remplis de ſable : hé bien, leur répondois-je, j'irai à pied. D'autres m'objectoient que depuis longtems le ris manquoit dans leur maiſon, & qu'ils n'avoient pas de quoi en acheter ; qu'ils ne vivoient que de petits poiſſons & de racines qu'il leur falloit chercher aſſez avant en terre. Cela me ſuffira, leur diſois-je. Je viſitai donc toutes les Famil-

les Chrétiennes de cette Contrée. Je fus surpris de trouver en vie une petite Naine, que j'avois vû les années précédentes: elle avoit plus de quatre-vingts ans, & étoit encore saine de corps & d'esprit: elle paroissoit transportée de joye, de voir encore un Missionnaire avant sa mort, qu'elle regardoit comme peu éloignée.

La misere n'étoit pas moins grande à *Me ouang tsoui*; parmi plusieurs Familles Chrétiennes que je visitai, j'en trouvai une, composée de huit personnes, qui toutes étoient à l'extrêmité: il n'y avoit que la mere qui se portât bien, & qui secouroit tous ces malades. Ceux qui m'accompagnoient ne croyoient pas, que je pusse donner l'absolution au chef de cette famille, parce que depuis quel-

ques jours, il étoit en délire. On lui dit, à tout hazard, que j'étois arrivé. Comme il me connoissoit depuis long-tems, dès qu'il entendit mon nom, il se tourna de mon côté, me tendit la main, se leva sur son séant, & joignant les mains avec respect, il remercia Dieu de la grace qu'il lui accordoit. Il recita ensuite ses prieres, avec un ton de voix si forte & si distincte, que tous les assistans en furent frappés d'étonnement; puis il prononça plusieurs Actes si coulamment, qu'on voyoit bien qu'il s'y étoit exercé depuis plusieurs années. Je lui administrai les derniers Sacremens, & je confessai toute cette famille. J'admirai la fermeté de la mere, & sa parfaite résignation à la volonté de Dieu, dans cette affliction générale de son mari & de ses enfans.

Dans le diſtrict de *Hang tchuen*, la Digue étoit ci-devant bordée de maiſons & de grands arbres ; maintenant on n'y voit nul veſtige de maiſons, & les arbres ſont ou coupés ou déracinés par l'inondation. Les hommes que j'avois fait avertir un ou deux jours auparavant, vinrent ſe confeſſer ſur ma barque, & m'apporterent leurs petits enfans pour les baptiſer. *Et vos femmes*, leur diſois-je, *ſeront-elles privées de cette conſolation ? quel moyen*, me répondoient-ils, *vous ſçavez qu'elles ne peuvent venir à votre barque, & vous ne pouvez pas paſſer ici la nuit comme autrefois, il n'y auroit point de ſureté pour vous.*

En deſcendant la riviere, il ne me fut pas poſſible de viſiter les Chrétientés de *Han yang*, parce que la plûpart étoient trop

voisines de *Han Keou*, & qu'il étoit à craindre que mon arrivée ne fût divulguée imprudemment, n'ayant pû avertir les Chrétiens des précautions qu'il y avoit à prendre. Je différai cette visite à un autre tems.

Mais je m'apperçois, mon Réverend Pere, qu'en continuant de vous rendre un compte exact de tous les endroits que j'ai parcourus dans cette vaste Province, pour procurer aux Chrétiens les secours spirituels qui leur manquent par l'éloignement de leurs Pasteurs, je m'expose à vous fatiguer par des redites ennuieuses. Le détail que j'ai fait jusqu'ici, de la maniere dont j'assemble secrettement les Fidéles, vous fait assez connoître les moyens qui se prennent en ce tems de persécution, pour établir & maintenir la Foy

dans ces Chrétientés désolées. Ainsi, sans entrer davantage dans les mêmes détails, je m'attacherai à ce qui m'est arrivé de plus singulier.

Graces à la protection particuliere de Dieu, j'ai rempli assez paisiblement les fonctions de mon ministere; il n'y a eu que deux ou trois occasions où j'ai couru risque d'être découvert. Une fois il échappa imprudemment à un jeune homme quelques paroles en présence de plusieurs Infidéles, qui pouvoient les rapporter aux Soldats de la Garde, & ceux-ci seroient venus aussi-tôt me chercher dans la maison où je logeois. J'en fus averti à tems, & je partis sur l'heure pour aller à vingt-quatre lieues de là, dans le district de *Kouang hoa*. Pour gagner la riviere, il me fallut essuyer une

grosse pluye, & marcher dans des chemins très-boüeux & très-glissans. Je demeurai près d'un mois à *Kouang hoa*, chez un ancienChrétien nommé *Chei*.Chaque jour étoit marqué pour tant de familles, dont le nombreétoit fixé, afin d'éviter un trop grand abord, qui auroit pû faire naître des soupçons : je partois le soir, pour me rendre vers le commencement de la nuit aux Chrétientés des environs : je n'étois accompagné que d'une seule personne, qui marchoit assez loin devant moi, afin de persuader aux passans, que je connoissois les chemins, & de mieux détourner l'idée qui auroit pû leur venir, que j'étois Européan. C'est une pratique qui m'a été suggérée par des Chrétiens, & que j'observe assez ordinairement dans mes

voyages par terre.

Une autre allarme m'empêcha de paſſer la riviere du côté de *Kou tchin*, & de me tranſporter dans les terres, où il y a quantité de familles Chrétiennes, à quatorże lieues au Nord de cette Ville. Deux ou trois Chrétiens un peu chicaneurs, avoient donné lieu à cette allarme: au lieu de terminer une affaire d'intérêt par un accommodement à l'amiable, comme ils pouvoient le faire aiſément, ils s'aviſerent d'aller juſqu'à trois fois porter leurs plaintes aux Mandarins, & ils attaquerent dans leurs accuſations un riche Lettré du pays. Celui-ci accuſa à ſon tour les Chrétiens de faire des aſſemblées, où ils concertoient enſemble des projets de révolte. On jugea, que les preuves qu'apportoit le Lettré pour ſe rendre

maître d'une certaine portion de terre qui lui lui étoit diſputée, n'étoient pas ſuffiſantes ; mais peu après des Officiers du Tribunal parcoururent les maiſons des Chrétiens, & en arrêtérent huit ou dix, dont quelques uns furent chargés de chaînes, & entre autres un nommé *Tſing*, qui étoit regardé comme le chef des Chrétiens, & à qui on mit une groſſe chaîne au col. Sur les repréſentations qu'ils firent, que c'étoit le tems de la recolte, ils furent renvoyés ſans caution.

Les Officiers qui les arrêterent ne produiſirent aucun ordre du Mandarin ; ils dirent ſeulement que l'Empereur avoit proſcrit la Religion Chrétienne, & que ceux qui la profeſſoient, devoient être réprimés par un châtiment exemplaire. Pluſieurs Chrétiens de ce Canton-là, ſont venus me

trouver pour faire leurs dévotions : un de ces Plaideurs vint avec les autres, & je crus devoir le punir de sa faute, en le privant pour cette année de la Communion. Graces à Dieu, cet orage n'a eu aucune mauvaise suite, & pas un seul n'a chancellé dans sa Foy. Quelques-uns abandonnerent leur recolte, & disparurent pour un tems, afin de se soustraire à la malignité des Infidéles.

Peu de tems après un ancien Néophyte, d'un âge avancé, & dont je n'avois nulle raison de me défier, me causa une nouvelle inquiétude. Il y avoit six jours que je passois toutes les nuits dans une grande barque, à administrer les Sacremens à une multitude de Chrétiens, qu'on alloit chercher tous les soirs dans de petites barques couvertes. Le Vieillard vint à son tour, &

à son air effaré, j'entrevis d'abord, qu'il étoit dominé par quelque passion violente : en effet il étoit mal content de son fils, pour des raisons qui faisoient honneur au fils, & qui auroient dû couvrir le pere de confusion. Il étoit sur-tout courroucé contre les Chrétiens, de ce que sans avoir égard à ses plaintes, ils avoient choisi ce jeune homme pour présider aux Assemblées, & y réciter les prieres accoûtumées. Il me déchargea sur cela son cœur, & d'un ton menaçant, il m'ajoûta que si je confirmois le choix des Chrétiens, je m'en repentirois.

Je lui répondis avec douceur, & je tachai de le calmer. Comme je n'entrois pas dans sa passion, il se retira brusquement, & dit à un de mes Catéchistes qu'il alloit me déférer aux Chefs

du quartier, & aux Officiers du Tribunal. Je me retirai à *Kouang hoa*, bien plus touché de la malheureuse disposition de son esprit, que du mal qu'il vouloit me faire. Je m'adressai à Dieu dont je ressentois chaque jour la protection, & je le priai avec larmes de changer le cœur de cet infortuné Vieillard.

Quelques mois après je repassai par le même endroit, & je m'informai de sa conduite. *Il n'est pas reconnoissable*, me répondirent les Chrétiens : *Depuis du tems il fait des prieres extraordinaires, il pleure, il jeûne, & mene une vie très-austere. Il s'est parfaitement réconcilié avec son fils : enfin c'est un autre homme, & vous le trouverez tout-à-fait changé.*

En effet, à peine eût-il appris mon arrivée, qu'il vint en hâte à

ma barque, & se jettant à mes pieds, fondant en pleurs, il me demanda pardon, & me répeta plusieurs fois qu'il ne méritoit pas de vivre. Il me pria ensuite de le confesser, ce qu'il n'avoit pas voulu faire auparavant, ne daignant pas même écouter mes exhortations, ni celles des Chrétiens. Il se confessa jusqu'à trois fois, mais il se croyoit indigne d'approcher de la sainte Table. Je le rassurai, & il communia avec des sentimens de pénitence & de ferveur, qui édifierent les Fidéles. Ceux qui connoissoient le naturel de ce Vieillard, regarderent son changement comme un vrai miracle de la Grace.

Permettez-moi, mon R. Pere, de vous communiquer une observation que j'ai faite sur cette riviere vers *Che pai*, grosse Bourgade, qui est à six lieues au-des-

ſous de la Ville de *Ngan lo*. Quelques lieues au-deſſus & au-deſſous de ce Bourg, la riviere ſe trouve conſidérablement diminuée, ſans qu'il ſe faſſe aucun partage de ſes eaux ; & à huit ou neuf lieues au-deſſous, elle reprend ſa premiere grandeur ſans recevoir de nouvelles eaux que celles de quelques petits ruiſſeaux, qui la plus grande partie de l'année ſont preſqu'à ſec vis-à-vis *Che pai*, elle eſt tellement diminuée, qu'à la réſerve d'un canal voiſin qui n'eſt pas fort large, je l'ai paſſée & repaſſée pluſieurs fois avec le ſecours d'une ſimple perche. J'ai toujours été ſurpris de trouver là cette riviere ſi baſſe & ſi étroite; mais je n'ai penſé à en chercher la raiſon, qu'à l'occaſion d'un naufrage, que fit une groſſe barque qui appartenoit à une famille Chré-

tienne. Dans l'endroit où la riviere diminue presque tout-à-coup, elle coule avec une extrême rapidité, & dans le lieu où elle reprend sa grandeur, elle est également rapide. A la 6e Lune que les eaux étoient grandes, & le vent assez fort, la barque dont je parle, arrivant au-dessus de *Che pai*, fut jettée sur un banc de sable; car entre ces deux endroits tout est plein de sable mouvant, qui change continuellement de place. Le Batelier jetta l'ancre, jusqu'à ce que le vent diminuât, & lui permit de continuer sa route: mais un bouillonnement de sable mouvant qui vînt de-dessous l'eau, jetta sa barque sur le côté: un second bouillonnement lui succéda, puis un troisiéme, & un quatriéme, qui mirent la barque en piéces. Sa femme, & un de ses enfans voulant sauver quelques

meubles, furent entraînés à plus d'un *Ly* * par la rapidité de l'eau; le mari abandonna tout pour aller à leur secours avec son canot, & il leur sauva la vie, mais il perdit toutes ses marchandises, & il fut réduit à la mendicité. Les Chrétiens qui connoissoient sa vertu, l'assisterent dans ce besoin extrême.

Quand j'arrivai à cet endroit où se fit le naufrage, le tems étoit doux & serein: j'y apperçus de tous côtés des tournoyemens d'eau, dont le centre entraînoit au fond les ordures de la riviere, avec des bouillonnemens de sable. Au-dessous de ces bouillonnemens, l'eau étoit rapide, mais sans aucune chûte d'eau. Dans l'autre endroit qui est plus bas, & où la riviere reprend sa grandeur naturelle, on n'y apperçoit

* Dix Lys font une lieue.

point

point de tournoyement, mais des bouillonnemens de sable, & la rapidité de la riviere est accompagnée de chûtes d'eau : on y voit des especes de petites Isles à quelque distance les unes des autres. Ce n'est point de la terre qui paroît sur la surface de l'eau, ce sont des branches d'arbres, des racines, des roseaux, des herbes liées ensemble. Un Chrétien de ce lieu-là qui étoit sur ma barque, me les fit remarquer, & me dit que ces branchages sortoient de dessous l'eau, sans qu'on pût sçavoir d'où ils venoient; & que ces masses qui avoient sept à huit toises de faces du côté que nous les dépassâmes, étoient immobiles, & tenoient au fond de l'eau sans flotter; qu'il étoit dangereux d'en approcher de trop près, parce que l'eau bouillon-

noit tout autour ; que cependant quand les eaux étoient fort basses, les pescheurs se hazardoient à aller prendre ce qui surnageoit, pour s'en servir en guise de bois de chauffage.

Voilà mon R. Pere, ce qui paroît aux yeux. Votre conjecture sera apparemment la même que la mienne. Je juge qu'à l'endroit de la riviere qui est au-dessus, l'eau entre dans des gouffres de sable qu'elle fait bouillonner, & qu'elle coule sous terre jusqu'à l'endroit qui est à huit ou neuf lieues au-dessous, d'où elle sort en poussant avec force les ordures qu'elle a précipitées avec elle dans le premier endroit, & forme ainsi ces islots d'herbes & de branchages qu'on y apperçoit. On connoît des rivieres, qui se perdent entierement ou en partie dans la terre, & vont sortir ail-

leurs. Mais je ne crois pas qu'on ait guéres entendu parler de riviere, dont une partie se perde sous son propre lit, pour aller s'y rendre à quelques lieues delà.

Aux environs de *Che pai*, il s'est formé une Chrétienté nouvelle assez nombreuse que je n'ai pu visiter, parce que toutes ces familles sont au milieu de leurs parens infidéles. J'envoyai avertir le *Hoei chang* ou Chef de cette Chrétienté de venir me trouver, pour convenir avec lui du jour, où ces nouveaux Fidéles viendroient s'assembler dans ma barque. Ce Chef vint aussi-tôt accompagné de plusieurs peres de famille, & à peine fut-il arrivé au bord de la riviere, qu'il se mit à crier de toutes ses forces: *Lao ye Lai Leao.* Le Pere est donc venu ? Heureusement la Providence avoit conduit une

barque de Chrétiens auprès de la mienne : je les fis tous passer sur cette barque pour cacher la mienne aux Infidéles qui m'environnoient de toutes parts. J'envoyai ensuite un Catéchiste pour leur dire que dans les conjonctures présentes, il y avoit des mesures de prudence à garder, qu'ils étoient venus en trop grand nombre & avec trop d'éclat; qu'ils retournassent chez eux, & que dans peu de mois je reviendrois les voir : & comme je sçavois d'ailleurs que plusieurs d'entre eux n'étoient pas assez bien instruits pour recevoir le Baptême, ou pour approcher des Sacremens ; je leur fis distribuer des feuilles de Catéchisme, & des livres qui traittent de la Religion, afin de s'en mieux instruire jusqu'à mon retour.

Un seul exemple vous fera

connoître ce que les Chrétiens ont à souffrir de leurs parens idolâtres. Un Chrétien nommé Estienne *Ouang* dont j'ai baptisé la famille entiere qui est très-nombreuse, & qu'il avoit parfaitement bien instruite, avoit eu le chagrin de voir mourir un de ses freres : Quelques-uns de ses parens fort attachés aux Idoles, prétendirent faire leurs cérémonies superstitieuses : *Ouang* s'y opposa avec zéle, & leur dit que son frere étant Chrétien, les cérémonies étoient déja faites de la maniere que la Religion Chrétienne les prescrit. Il y en a qui assurent qu'il lui échappa quelques invectives contre les Idoles ; quoiqu'il en soit ces Infidéles se jetterent sur leur parent, & l'accablerent de coups, quelques-uns même des plus emportés, le traînerent à une flaque

d'eau qui est à deux pas de la maison, & lui plongerent la tête dans l'eau, comme ayant dessein de le noyer. Mais d'autres plus moderés accoururent, & le tirerent des mains de ces furieux.

Pendant ce tems-là ce fervent Chrétien prioit Dieu de venir à son secours, & demandoit pardon pour ceux qui le maltraitoient si cruellement : c'est ce que m'a rapporté son pere âgé de plus de soixante & dix ans, qui vint me trouver sur ma barque, & qui envioit à son fils le bonheur qu'il avoit eu d'être jugé digne de souffrir des outrages & d'indignes traitemens pour la cause de J. C. Il m'amenoit une de ses filles mariée à un Infidéle, que je trouvai très-disposée à recevoir le Baptême.

Les tristes conjonctures où se

trouve la Religion persécutée, & la haine des Infidéles pour ceux qui l'embrassent, gênent & fatiguent extraordinairement un Missionnaire. Les Instructions peuvent bien se faire à diverses reprises pendant le jour, mais il ne peut entendre les confessions que pendant la nuit, & la Messe doit être toujours achevée avant la pointe du jour. Dans les terres, les familles sont souvent éloignées de l'endroit où le Missionnaire est logé; outre que ces bonnes gens ne quittent leur travail que fort tard, celui chez qui il loge, a soin de les avertir de ne venir qu'assez avant dans la nuit, & lorsque tous ses voisins sont couchés.

Il en est à peu près de même sur les rivieres, il n'y a de sûreté que pendant la nuit, parce que durant le jour, tout est à crain-

dre des barques voiſines, de ceux qui ont leurs maiſons ſur le bord de la riviere, & du concours des autres qui vont & qui viennent pour leur commerce. On eſt ſoutenu dans ces fatigues par la ferveur & la piété des Fidéles; que ni la diſtance des lieux, ni la rigueur des ſaiſons, ni les incommodités des chemins ne peuvent arrêter, quand ils ſont avertis de la préſence du Miſſionnaire.

Dans un village qui eſt à quelques lieues de *Han keou*, je logeai chez un ancien Chrétien, dont le petit fils qui n'a que douze ans, me charma par ſa ferveur & ſon zéle. Ce jeune enfant ne deſemparoit pas la porte de ma chambre, & il y demeura conſtamment matin & ſoir, liſant à tous ceux qui venoient les Inſtructions faites pour les préparer

à la Confession & à la Communion. *Il faut bien*, disoit-il, *que je contribue autant qu'il m'est possible, au salut de leurs ames.*

Mais ce que j'appris en arrivant à *Lieou Kia Ke*, me blessa vivement le cœur. Le Chef d'une riche & nombreuse famille toute Chrétienne venoit de mourir, sans recevoir le Baptême, après lequel il soupiroit depuis plusieurs années. Ce Lettré faisoit les fonctions du plus zélé Catéchiste, il avoit converti toute sa famille, & en avoit gagné plusieurs autres à la Foi : il observoit exactement les jeûnes, & tout ce que prescrit la Religion, sans jamais manquer à aucun des exercices de piété ; il se faisoit un honneur de prêter sa maison au Missionnaire pour y tenir ses Assemblées ; il ne lui manquoit que la grace du Bap-

tême, qu'on n'avoit pu encore lui administrer, parce qu'avant que de connoître la Loi Chrétienne, il avoit épousé une seconde femme du vivant de la premiere.

La mort de la premiere femme ayant levé cet obstacle, il envoya aussi-tôt avertir le Catéchiste de cette Contrée, de venir le baptiser. Le Catéchiste étoit engagé dans un voyage, & ne voyant point que la chose pressât, il remit le Baptême jusqu'à son retour, qui ne devoit pas être éloigné. Cependant le Lettré tombe malade, & est enlevé en peu de jours, sans qu'on pût trouver personne qui sçût administrer le Baptême. Il mourut, à ce qu'on m'a assuré, dans de grands sentimens de Religion, & témoignant le plus ardent desir de le recevoir.

A peine sçût-on là mon arrivée que le fils du défunct vint me trouver accablé de douleur de la perte qu'il avoit faite, & encore plus de ce que son pere avoit été privé de la grace du Baptême. Il me pria de baptiser au plutôt sa mere. Un moment après, cette Dame m'envoya un de ses premiers Domestiques, dont toute la famille est Chrétienne, pour m'inviter à prendre mon logement dans sa maison: Je ne crus point devoir accepter ses offres, parce que cette maison est dans la grande rue du Bourg, & peu éloignée du Corps-de-garde. J'allai donc me loger à l'extrêmité de la Bourgade, dans une maison écartée & bien fermée. Dès le soir même, cette bonne veuve vint me trouver: elle étoit inconsolable, de ce que son mari n'avoit pu rece-

voir le Baptême avant sa mort: elle me le demanda avec instance pour elle-même; & comme elle étoit bien instruite, que depuis bien des années, elle vivoit aussi réguliérement que les plus ferventes Chrétiennes, je n'eus point de peine à lui accorder cette grace. Elle s'étoit fait informer du jour que je devois arriver, & elle avoit fait venir chez elle, la fille de la premiere femme, qui s'étoit mariée l'année précédente à un Lettré Infidéle, auquel elle avoit été promise dès l'enfance. Vous sçavez, mon R. Pere, la délicatesse des Lettrés, pour ne pas laisser sortir leurs femmes, sur tout quand elles sont jeunes, & le peu d'affection que les enfans d'une premiere femme ont d'ordinaire pour la seconde: jugez de là quelle est la ferveur de cette bonne

Veuve, & quelle autorité elle s'est acquise dans la famille de son mari. La jeune femme se confessa & communia avec beaucoup de pieté : elle m'assura qu'elle ne s'écartoit en rien des instructions que je lui avois données, pour ne pas participer aux Idolâtries & aux pratiques superstitieuses de son mari : que du reste, selon les conventions qui furent faites par son pere, on ne l'inquietoit nullement dans l'exercice de sa Religion.

Vers *Sien tao tching*, il m'arriva une avanture dans la maison du Chrétien où je logeois, qui le mortifia fort, & dont je ne fis que rire. Le premier jour que j'y arrivai, il survint une grosse pluye qui dura toute la nuit, il pleuvoit de tous côtez dans la chambre qu'il avoit préparée, & il fut obligé d'avouer lui-même, qu'il n'étoit pas pos-

ſible de dreſſer l'Autel pour dire la Meſſe ; il pleuvoit également dans l'endroit où il avoit placé des planches pour y étendre mon lit. Tout ce que je pus faire, après avoir ouï les Confeſſions, fut de m'aſſeoir dans un coin, de mettre une eſpece d'auvent ſur ma tête, au moyen duquel la pluye couloit en bas, & de tenir les jambes bien ſerrées l'une contre l'autre; dans cette poſture, toute gênante qu'elle étoit, je ne laiſſai pas de prendre un peu de ſommeil.

Le tems ſe mit au beau le lendemain, & je fus bien dédommagé de ce petit accident, & par l'affluence des Chrétiens qui vinrent de pluſieurs endroits aſſez éloignés, & par la conſolation que me donna enſuite à une lieue plus loin, la converſion d'un chef de famille, qui depuis pluſieurs années étoit de la Secte

de *Pelien* , Secte fort décriée dans l'Empire, & défendue par les Loix. Ceux qui suivent cette Secte, attendent un grand Conquerant, qui subjuguera tout l'univers.

Ce Sectaire fut dabord détrompé de la Métempsycose en lisant avec attention le Livre du Pere Ricci, sur la véritable idée du premier Etre, que lui avoit prêté son gendre, qui étoit Chrétien: mais la lecture qu'il fit ensuite d'un Livre du P. Verbiest, qui explique les dix Commandemens de Dieu & l'Incarnation du Verbe, acheva tout-à-fait sa conversion. Ce furent de ces deux Livres, que Dieu se servit pour toucher son cœur, & le faire entrer dans la voye du salut. Il y avoit déja du tems, qu'il avoit renoncé à toutes les pratiques de sa Secte, & ce ne

fut qu'après bien des épreuves, que je l'admis au saint Baptême. Je trouvai toute sa famille, composée de vingt personnes très-bien instruites des vérités de la Religion : il n'y avoit pas jusqu'aux enfans de cinq à six ans, qui me récitoient par cœur les prieres & le Catéchisme. Cette conversion fera grand bruit, & sera d'un grand exemple dans tout ce Canton, où il s'est acquis beaucoup de réputation.

En parcourant la riviere, du côté de *Tong tsing ouan*, pour visiter les différentes Chrétientés de cette Contrée ; une femme âgée de soixante-dix-sept ans, arriva sur sa barque, & la fit placer à côté de la mienne, pour se confesser. J'y allai pendant la nuit : elle avoit pour lors une oppression de poitrine assez legere ; mais le lendemain vers

midi, le mal augmenta tout à coup, & devint dangereux. Elle m'envoya chercher pour lui donner l'Extrême-Onction : comme c'étoit en plein jour, & qu'il falloit aller de ma barque sur la sienne, on me fit un chemin en espece de voute avec des nattes, afin que je pusse m'y glisser sans être apperçu. Je la trouvai en effet fort oppressée; elle se confessa encore, & reçut l'Extrême-Onction : sur le soir, elle rendit paisiblement son ame à son Créateur. Providence singuliere du Dieu des miséricordes, à l'égard d'une ancienne Chrétienne, qui s'étoit toujours distinguée par la fermeté de sa foy, & par la ferveur de sa piété.

Comme je pensois à remonter la riviere, pour aller visiter d'autres Chrétientés, on vint m'avertir qu'il étoit venu la nuit

précédente, un ordre aux Mandarins d'arrêter les barques pour les gens de la ſuite du nouveau Viceroy, qui venoit de la Province de *Chenſi*; on me repréſenta qu'en remontant la riviere, ma barque ſeroit infailliblement viſitée par les Officiers des Mandarins, & que n'y trouvant point de marchandiſes, ils auroient droit de la retenir; que d'ailleurs, ce qui étoit le plus à craindre, je courrois riſque d'être reconnu pour Européan; c'eſt pourquoi l'on me conſeilloit de deſcendre la riviere, & de me tenir à quelque port éloigné, juſqu'à ce que le Viceroy fût paſſé.

Je ſuivis ce conſeil, & je deſcendis la riviere juſqu'à un Port, qui eſt à ſept ou huit lieues de *Siang yang*, d'où je me rendis chez un Chrétien nommé *Ting*,

qui demeure à trois lieues delà, dans les terres ; c'est un homme d'esprit, fort accrédité dans ce canton, & très-affectionné à la Religion : comme sa maison est assez écartée, je lui proposai de me faire construire à mes frais dans un coin de sa cour, deux chambres, petites à la vérité, pour ne pas frapper les yeux de ses voisins, mais suffisantes pour y loger deux personnes avec moi, afin que je pusse m'y retirer dans les mois des grandes chaleurs, ou dans des tems d'allarmes ; il y consentit très-volontiers.

J'ai un asile à peu près semblable dans le district de *Kouang hou*, chez un Chrétien, nommé *Chei*, dont j'ai déja parlé ; il m'a fait bâtir une petite chambre de briques non cuites & couverte de chaume, & une autre grande à

côté pour y dire la Meſſe & entendre les Confeſſions. Ces deux maiſons ſont comme le centre, où tous les Fidéles des environs viennent ſe raſſembler, & d'où je pars pour aller chez ceux qui ne peuvent pas s'y rendre. Ce qui eſt un grand avantage pour le Miſſionnaire & pour les Chrétiens.

C'eſt de cet endroit, que j'allai à *Tamochan*, qui eſt de la dépendance de la Ville de *Koutchin*. Ce lieu ſitué dans des Montagnes, eſt d'un difficile abord: il me fallut paſſer la riviere qui eſt dans cet endroit là très-dangereuſe, parce qu'elle eſt pleine de courans, de roches, & de gros galets. Je fus obligé de paſſer ſur deux bacs des endroits, dont la traverſée étoit fort longue, ſans qu'on me reconnût, & au ſortir de la rivie-

re, je trouvai pendant deux lieues dans ces montagnes, des sentiers très-étroits & extrêmement raboteux.

Enfin, j'arrivai chez un Néophyte, nommé *Yang*. C'est dans sa maison que les Chrétiens s'assemblent plusieurs fois chaque mois, pour y réciter les priéres accoutumées, & entendre les lectures, qui les maintiennent dans la connoissance des vérités de la Religion : l'endroit où sa maison est située, est entouré de petites collines bien boisées, & est arrosé d'un ruisseau, où l'eau ne manque jamais. Du reste on n'y vit que de millet, de poisson salé, & des herbes que fournissent les jardins : ces montagnes ne sont pas assez peuplées, pour qu'on ait pu y établir des marchés publics; & si l'on veut du ris, de la viande, ou du poisson

frais, il faut aller les chercher à trois lieues delà, & traverser la riviere ; ils ont de la volaille, & l'on y recueille des petits grains, & du Coton en abondance. Je trouvai là une Chrétienté bien instruite, & j'y passai quelques jours pour la consolation d'un grand nombre de Fidéles qui participerent aux Sacremens.

Aussi-tôt que j'eus satisfait à tous les devoirs de mon ministere, quelques Chrétiens me conduisirent à *Lao ho Keou*, grande Bourgade qui est de l'autre côté de la riviere, où ils vont faire leur commerce. Lorsque nous arrivâmes à cette riviere, nous trouvâmes les eaux fort baissées, en sorte que le petit bras, dont les eaux étoient si grandes quand je le traversai, étoit presque à sec, & on le passoit à gué.

Les Chrétiens qui m'accompagnoient, & qui ne connoissoient pas bien ce gué, avancerent les premiers pour le sonder. Ils n'étoient pas encore fort loin, lorsque tout-à-coup une de leurs bêtes enfonça jusqu'au ventre dans les sables mouvans. Ils y accoururent au plus vîte, & ils enleverent toute la charge de l'animal, qu'ils rapporterent au bord, mais ce ne fut pas sans danger, car ils enfonçoient jusqu'aux genoux dans ces sables, & ils y seroient restés, s'ils avoient été moins vigoureux. L'animal déchargé, se retira peu à peu sans tomber.

On nous a dit depuis qu'il périssoit quelquefois des bœufs dans ces sables, qu'ils tomboient sur le côté, qu'alors ils ne pouvoient plus se relever, & qu'on n'osoit aller à leurs secours. Nous étions toujours sur le bord

de la riviere, à attendre quelqu'un qui pût nous enseigner le gué ; car il n'y avoit point de maisons aux environs ; lorsqu'heureusement des Paysans passerent avec leurs bœufs, qu'ils avoient menés paître dans l'Isle: nous prîmes le même endroit. J'étois peu éloigné de l'autre bord, lorsque les deux pieds de devant de mon cheval, trouverent du sable mouvant, & y enfoncerent. Il fit un effort pour se tirer, mais ayant les pieds de derriere élevés sur du sable ferme, il enfonça encore davantage, & se trouva la tête à demi dans l'eau. Je n'eus point d'autre parti à prendre que de me jetter dans l'eau moi-même, où heureusement je trouvai du sable ferme, & je gagnai le bord. Le cheval se dégagea peu à peu, & vint nous joindre.

Ces bons Néophytes étoient désolés de ce petit incident ; je leur dis en riant, qu'ils devoient bien plutôt remercier les SS. Anges, dont la protection nous avoit délivré de ce danger ; & tandis qu'assis sur l'herbe, nous travaillions à secouer le sable, & à nous sécher au soleil, je leur racontai diverses histoires de pieté, propres à les distraire de la tristesse & de l'abattement où ils étoient. Ensuite nous traversâmes l'Isle pour gagner le bac, mais il étoit de l'autre côté de la riviere au bas de *Lao ho Keou*, & il nous fit attendre plus de deux heures. Parmi tous ceux qui passerent en grand nombre avec moi, je ne crois pas qu'il y en ait eu un seul, qui se soit apperçu que j'étois Européan.

A peine étois-je entré dans ma

barque qui m'attendoit au Port de *Lao ho Keou*, qu'un Chrétien nommé *Tching*, m'invita à venir dans ſa maiſon, où pluſieurs Chrétiens devoient ſe rendre. J'y allai tous les ſoirs, & je revenois de grand matin ſur ma barque, avant que le peuple fût en mouvement dans les rues & au port : car ce lieu-là eſt fort peuplé, & il s'y fait un grand commerce. *Tching* chez qui je paſſois toutes les nuits, a une grande maiſon bien bâtie : ſa probité connue l'a mis dans une haute réputation, & il eſt fort conſidéré des Officiers du Gouverneur : de maniere que quand il y a quelque parole à porter en faveur des Chrétiens, c'eſt à lui qu'on a recours, & il s'intéreſſe pour eux avec beaucoup de zéle.

Je parcourois de la ſorte aſſez tranquillement, toutes les Chré-

tientés de cette Province, & je me disposois à entrer dans celle de *Ho nan*, lorsqu'on vint me dire, que les Gouverneurs de cinq Villes dépendantes de *Siang yang*, faisoient faire des recherches dans toutes les maisons des Chrétiens, où ils soupçonnoient qu'il y avoit quelque Européan caché. Ils visiterent entre autres la maison d'un nommé *Ting*, où j'avois logé quatre jours auparavant, & si j'y fusse resté tout le tems qu'il vouloit me retenir, j'aurois été infailliblement découvert. Ceux de qui je tenois cet avis, en avoient été secrettement informés par des Infidéles leurs amis, qui avoient accès dans les Tribunaux.

Pour ne point prendre l'allarme mal-à-propos, je chargeai un Chrétien intelligent, nommé

Pao, d'examiner toutes choſes, & de me dire ſon ſentiment. Sa réponſe fut, que ces bruits étoient fondés, & que dans deux jours un Mandarin de *Siang yang* devoit faire la viſite du port. Après avoir prié Dieu de m'éclairer ſur le parti que j'avois à prendre, je crus que pour ne point effrayer les Chrétiens par ma retraite précipitée, ni les expoſer eux & moi par une hardieſſe déplacée, je devois me retirer à un port qui eſt à ſix lieues au-deſſous, & de la dépendance d'un autre Mandarin, juſqu'à ce que ces bruits fuſſent éclaircis. Peu après *Pao* vint me trouver lui-même, & me dit que je prenois le parti le plus ſûr; qu'il avoit des amis dans le Tribunal du Gouverneur, qui ne lui diſſimuleroient pas s'il y avoit quelque ordre, & qu'il me donneroit promptement

avis de tout ce qui viendroit à sa connoissance.

Presque en même tems, il me revint de tous côtés qu'on avoit fait de semblables recherches dans les districts de *Nantchang*, de *Kou tching*, de *Kouang Hoa*; qu'on avoit été informé par les Officiers des Tribunaux, que ces recherches se faisoient par ordre de l'Empereur, qui avoit été informé que plusieurs Missionnaires ne paroissoient plus à Canton, & qu'ils étoient entrés dans les Provinces, où ils se cachoient dans les maisons des Chrétiens; que ces Officiers n'avoient point déclamé contre la Religion, mais qu'il avoit fallu leur promettre de l'argent, & que les Chrétiens s'étoient cottisés pour faire la somme promise; que le Gouverneur de *Siang yang* n'avoit point affiché cet ordre hors

de ſon Tribunal, & que pareillement ſes Officiers n'avoient point d'ordre par écrit ſelon la coûtume.

Cette conduite fît croire que les recherches avoient été ſimplement ordonnées par l'Officier Général des Troupes, à qui il étoit arrivé tout recemment une facheuſe affaire; & l'on ſe perſuada que tout finiroit dès que ce Mandarin auroit été dépoſé ou juſtifié. Cependant pour m'en aſſurer davantage, j'envoyai un Exprès à *Peking*, & j'écrivis à deux Chrétiens de confiance, dont l'un eſt Officier dans un Tribunal de la Capitale. Je donnai à mon Exprès des rendez-vous ſur la riviere, & en attendant ſon retour, je réſolus de ne point entrer dans les terres, & de me tenir caché ſur ma barque, n'aſſiſtant que les

familles qui sont sur la riviere, & les Chrétiens que je trouverois sur les différens ports où je m'arrêterois pendant quelques jours.

Mais je ne fus pas long-tems sans recevoir des nouvelles qui m'accablerent. Je vis arriver plusieurs barques de *Han Keou*, toutes remplies de Chrétiens, qui reconnurent ma barque, & vinrent faire leurs dévotions. Ils me confirmerent ce qui m'avoit été dit de l'ordre de l'Empereur pour la recherche des Européans cachés. Ils ne me dirent rien de plus, mais apparemment, selon le génie Chinois, ils s'ouvrirent sur bien des circonstances à mes Catéchistes. Je m'apperçus que ceux-ci changerent de visage, qu'ils parurent tout-à-coup interdits, rêveurs, parlant peu ensemble, & à voix basse : ils

vinrent ensuite l'un après l'autre me demander le reste de leurs gages, à quoi ils ne pensoient pas auparavant. Quel parti prenez-vous, mon Pere, me dit l'un deux ? ce n'est pas simplement un ordre de l'Officier Général des Troupes, c'est un ordre de l'Empereur même. Attendons, lui répondis-je, le retour de l'Exprès que j'ai envoyé, nous serons plus sûrement instruits.

Cet Exprès arriva le 28 Novembre à l'un des rendez-vous que je lui avois marqué. Il m'apporta des Lettres de *Peking*, & des réponses fort détaillées des deux Chrétiens ausquels j'avois écrit. Le P. Parrenin me mandoit qu'un Officier Tartare avoit présenté à l'Empereur une accusation contre les Chrétiens ; qu'elle contenoit entre autres

choses, que des Européans étoient entrés secrettement dans les Provinces, & s'y étoient cachés chez leurs Disciples; qu'il étoit certain que l'Empereur faisoit faire des recherches par les Mandarins des lieux; que si j'étois découvert, les suites en seroient funestes à la Religion, & qu'il me conseilloit de me retirer à Canton ou à Macao, jusqu'à ce que cet orage fût dissipé; qu'alors je pourrois retourner comme à l'ordinaire dans ma Mission.

Les Lettres des deux Chrétiens disoient la même chose, à cela près, qu'ils ne croyoient pas que l'ordre fût venu immédiatement de l'Empereur, mais seulement de la part d'un des premiers Ministres de l'Empire, qui en avoit été chargé par Sa Majesté, & que c'étoit par cette rai-

ſon que les Mandarins ſubalternes n'avoient pas donné par écrit cet ordre à leurs Officiers, mais ſeulement de vive voix. Ils m'ajoûtoient que l'Egliſe de *Vou tchang*, dont les Mandarins ne ſe ſont pas encore emparés, a été exactement viſitée, quoique le Chrétien qui la garde ait un Emploi dans le premier Tribunal du Gouverneur de la Ville; que ſur ce qu'il nioit qu'il y eût aucun Européan caché dans l'Egliſe, comme en effet il n'y en avoit pas pour lors, ils l'avoient obligé de l'atteſter par écrit, & de ſigner que ſi dans la ſuite il s'y en trouvoit quelqu'un, il en ſeroit lui ſeul reſponſable; qu'environ un mois auparavant les mêmes Chefs de quartier, & les voiſins avoient conféré longtems enſemble, & avoient déclaré au Gardien de l'Egliſe,

qu'il n'avoit qu'à prendre ses mesures, mais que pour eux, ils alloient informer le Mandarin de leurs soupçons; que sur cela le P. Louis Segueira Jésuite Portugais, qui y logeoit depuis longtems, fut instamment supplié par le Gardien de se retirer au plutôt, ce qu'il fit sur l'heure, prenant sa route vers la partie Méridionale de la Province, où il alla se cacher chez un Chrétien à la campagne à plus de 50 lieues de *Vou tchang*.

Toutes ces nouvelles, mon R. Pere, me vinrent coup sur coup, & je vous laisse à penser quels furent mes sentimens. Après avoir adoré le Dieu des Nations avec une humilité profonde, & avoir imploré son secours dans de si tristes conjonctures, j'appellai mes Catéchistes, & je leur dis qu'il étoit du bien de la Re-

ligion & des Chrétiens, que je me retiraſſe pour un tems; que cet orage s'appaiſeroit peu à peu, ſur-tout ſi les recherches qui ſe faiſoient avec tant d'ardeur devenoient inutiles, qu'alors je viendrois les retrouver, & travailler plus ſurement à leur ſanctification. Ils me répondirent en pleurant que j'avois raiſon; que les Chrétiens auroient de la peine à me recevoir chez eux, & à permettre qu'on y tînt les Aſſemblées; qu'ils ne manqueroient pas de prétextes pour s'en excuſer; & que pendant tout ce mouvement, non ſeulement je ne pourrois faire aucun fruit, mais que j'expoſerois les Chrétiens à la plus rude perſécution.

Il me falloit néceſſairement aller à *Han Keou* & à *Vou tchang*, pour y trouver une barque propre à me conduire à *Siang tan*, qui eſt

à plus de cent lieues de *Voutchang*, car ma barque étoit trop foible & trop petite pour naviger sur ces gros fleuves. Je risquois beaucoup dans ces deux endroits, parce qu'y ayant demeuré dix-sept ans, j'étois connu des Officiers des Tribunaux, où j'étois allé souvent rendre visite aux Mandarins.

Graces à la divine Providence, je trouvai à *Han Keou* la barque d'un Chrétien, où j'entrai avec deux Catéchistes. Je fis venir quelques-uns des principaux Chrétiens, ausquels je communiquai les raisons de mon départ, en leur faisant espérer mon prochain retour; je les instruisis de la maniere dont ils devoient se comporter avec les autres Fidéles, je reglai l'impression & la distribution du Calendrier pour l'année suivante; car vous sça-

vez, je crois, mon R. Pere, que tous les ans nous diſtribuons aux Chrétiens un Calendrier, où ſuivant les Lunes qui partagent l'année Chinoiſe, ſont marqués les Dimanches, les Fêtes, & les jeûnes. Je paſſai le lendemain à *Vou tchang*, où je vis le Gardien de l'Egliſe, qui me confirma tout ce que les deux Chrétiens m'avoient mandé.

Le Batelier dont j'avois loué la barque, & qui me connoiſſoit, me conduiſit à cinquante lieues au-delà de *Siang tan*, juſqu'à une petite riviere, où il faut louer de petites barques. Il verſa bien des larmes en me diſant adieu, mais il lui échappa une civilité indiſcrete, qui me mit en danger d'être reconnu pour Européan. Outre qu'en arrangeant mes paquets, il fit paroître un zéle qui n'eſt pas ordinaire aux

Bateliers infidéles, quand on quitte leur barque; il se mit à génoux en prenant congé de moi; je le relevai au plus vîte, sentant bien l'impression que de semblables démonstrations ne manqueroient pas de faire sur les Infidéles qui en furent témoins. En effet, lorsqu'il fallut nous arrêter le soir à un Bourg, selon la coûtume, pour y passer la nuit sous un corps-de-garde, mon Domestique eut à essuyer diverses questions que lui fit le Batélier, qui insistoit principalement sur les marques de respect qu'on m'avoit données, quoique je fusse vêtu d'une toile assez grossiere, & qui en concluoit que j'étois quelque chose de plus que je ne voulois paroître. Le Domesque se tira habilement d'affaire, en conduisant le Batelier à un petit cabaret voisin, où toutes

les questions finirent.

Il y a peu d'eau dans cette riviere : les roches & les courans en rendent la navigation difficile en quelques endroits, aussi les barques sont-elles fort petites & très-étroites : à peine pouvoit-on y étendre mon lit & celui de mon Domestique, & y placer deux petits coffres. Le toît de nattes qui la couvroit, étoit si bas, que c'est tout ce que je pouvois faire que de m'y tenir à genoux.

Ce ne fut qu'après douze jours d'une navigation si incommode que j'arrivai à *Tching-tcheou*. Là on quitte sa barque, & l'on a deux jours de marche à faire pour traverser une montagne. Le Maître de l'Hôtellerie où je logeai, me fournit des Porteurs pour mon bagage, après lui en avoir donné la liste, qu'il adressa à son Correspondant à *Y tchang*.

Puis il transcrivit cette liste, la signa, & me la mit en main. Tout me fut rendu à mon arrivée. Ces Porteurs sont très-fidéles, & s'ils ne l'étoient pas, le Correspondant répond de tout ce qui leur a été confié.

A peine fus-je entré dans l'Hôtellerie d'*Y tchang*, que je donnai des soupçons à un Marchand de Canton, lequel a sa maison dans un quartier de cette Capitale, où logent les François & les Anglois qui y font leur commerce. Il tira mon Domestique à part, *ou je suis bien trompé*, lui dit-il, *ou ce Vieillard est Européan. Bien qu'il soit accoûtumé à nos manieres, il y a je ne sçai quoi dans sa physionomie, sur-tout dans ses yeux, qui me le persuade.* Mon domestique ne répondit que par un éclat de rire, en lui remettant devant les yeux plu-

ſieurs Chinois, qui avoient ces marques extérieures, auſquelles il me prenoit pour un Européan. Le Marchand ſe retira, mais en homme qui n'étoit pas tout-à-fait détrompé.

Comme d'*Y tchang* on va par eau juſqu'à Canton, je louai une barque pour deux jours, laquelle étoit d'une ſtructure particuliere. Les Chinois, à ce qu'ils prétendent, ne peuvent pas en avoir d'autres, à cauſe des roches & des chutes d'eau preſque continuelles. Le fond de cal de la barque eſt toujours plein d'eau. On met par-deſſus une eſpece de claye en forme de gril, faite de cannes de roſeaux, ſur laquelle on étend des peaux ou autre choſe ſemblable, afin de pouvoir s'aſſeoir & ſe coucher. Il n'y a rien qui ferme ces barques, même aux deux bouts, où doivent

être les Paſſagers, parce que le milieu ſe réſerve pour les coffres, afin de garder l'équilibre dans les courans. S'il vient du vent, de la pluye, de la neige, c'eſt aux Paſſagers d'y pourvoir. Ces Bateliers deſcendent comme un trait à travers les roches, qu'ils friſent de ſi près, qu'on peut les toucher de la main. Il eſt étonnant de voir avec quelle adreſſe ils manient leurs perches & leurs petites rames, pour éviter & pour ſuivre les détours de ces pierres, qui occupent tout le canal. S'ils manquoient leur coup, la barque ſe briſeroit en mille pieces, & c'eſt ce qui n'arrive preſque jamais.

Après ces deux journées, je me trouvai à *Lo tchang*, où l'on ſe ſert de grandes barques de toutes les façons. J'en louai une pour me conduire à la Capitale. Je paſſai heureuſement la Doua-

ne à *Chao tcheou*, où l'on ne me fit aucune question, & j'arrivai à Canton le 21 Janvier de l'année 1730. J'espére de retourner l'année prochaine dans la Province de *Hou quang*, lorsque tout y sera plus tranquille. J'y aurai besoin plus que jamais d'une protection toute particuliere de Dieu : aidez-moi à l'obtenir par vos saints Sacrifices, en l'union desquels je suis, &c.





LETTRE DU PERE CONTANCIN,

MISSIONNAIRE DE LA COMPAGNIE DE JESUS.

Au Pere DU HALDE *de la même Compagnie.*

De Canton, ce 19 d'Octobre 1730.


ON REVEREND PERE,

La Paix de N. S.

A l'arrivée de nos Vaisseaux François, j'ai reçu la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de

m'écrire l'année derniere. Vous y aviez joint le dix-neuviéme Recueil des Lettres édifiantes & curieuſes, dont je vous rends mille graces. J'ai trouvé dans ce Recueil une de mes Lettres ſur le Gouvernement Chinois. Elle a été fort goûtée, me dites-vous, & on l'a lue avec un grand plaiſir ; vous ſouhaittez même que je continue à vous en envoyer de ſemblables ſur le même ſujet. Heureuſement je ſuis en état de vous ſatisfaire *. Celle-ci vous entretiendra uniquement des ordres, des inſtructions, des réglemens, des exemples de vertu qui ont été publics dans tout l'Empire ; ſi Dieu me conſerve, je répondrai

* Cette Lettre étoit prête à partir dans le mois de Novembre, lorſque le P. Contancin qui ne s'y attendoit pas, fut député pour venir en France. Il l'apporta lui-même. Elle ne pût être inſérée dans le XXI. Recueil, parce que lorſqu'il arriva, il venoit d'être imprimé.

par une seconde Lettre aux autres points, sur lesquels vous demandez des éclaircissemens.

Dans celle que j'écrivis en 1727. & qui est insérée dans le dix-neuviéme Recueil; je parlois d'un proche parent de l'Empereur, nommé *Long co to*, qui avoit été condamné à mort par le Souverain Tribunal des Affaires criminelles. Lorsque je fermai ma Lettre pour être envoyée en France, l'Empereur à qui ce jugement avoit été présenté, n'avoit point encore donné ses ordres, ou pour adoucir, ou pour confirmer la Sentence. Peu de tems après, je lus dans la Gazette Chinoise ce qui suit.

Le 14e de la 10e Lune de la 5e année du présent regne, les Princes du Sang, les autres Princes, les Grands de l'Empire, les Ministres, les Présidens, les As-

fesseurs des Cours Souveraines, & les principaux Officiers des autres Tribunaux qui composent le Grand-Conseil, furent appellés au Palais, & introduits en présence de l'Empereur. Sa Majesté, les larmes aux yeux, leur parla en ces termes.

Les quarante & un articles sur lesquels *Long-co-to* est condamné, sont autant de crimes griefs. J'avoue qu'il mérite la mort, & que le nombre & la grièveté de ses crimes le rendent indigne de toute grace. Mais mon cœur est attendri, lorsque je pense à ce triste jour, auquel mon Pere s'éloigna de nous pour monter au Ciel. Ce jour-là même il fit assembler autour de son lit tous mes freres avec le seul *Long co to*, & il déclara que j'étois celui à qui il donnoit l'Empire. Ainsi entre tous les Grands, *Long co to* a été

le

le ſeul qui ait reçu cet ordre de la bouche même de mon Pere. C'eſt pourquoi à préſent qu'il s'agit de le punir de mort, quoique ſelon les Loix de l'Etat il la mérite, mon cœur ſouffre, je l'avoue, & j'ai de la peine à y conſentir.

Le malheureux *Long co to* a pouſſé l'ingratitude juſqu'à oublier les bienfaits qu'il avoit reçû de mon pére, & les graces dont je l'avois comblé, il s'eſt abandonné à ſes paſſions, il n'a gardé nulle meſure, il a violé les Loix. Que puis-je dire? j'ai trop compté ſur ſa fidélité, je me ſuis trompé. A peine fus-je monté ſur le Thrône, que le grand deuil où j'étois, me porta à l'honorer de ma confiance, & à me décharger ſur lui d'affaires importantes: je l'ai élevé à de grandes Charges, c'eſt ma faute: pour prévenir les mauvaiſes ſuites de ſes vexations

& de ſon avarice, j'aurois dû au moins l'avertir. Aujourd'hui tout ce que je puis faire, c'eſt de reconnoître que j'ai été dans l'erreur, & que par une trop grande indulgence, je ne devois pas diſſimuler ſes fautes. L'abus indigne qu'il a fait des faveurs qu'il avoit reçuës, ſans écouter ce que la raiſon lui dictoit, ont révolté les Grands & les Petits, les Nobles & le Peuple, tous l'ont en exécration; mais il ne peut s'en prendre qu'à lui-même, c'eſt lui ſeul qui s'eſt attiré ce malheur. Quoique je ne le puniſſe pas, l'ame * de mon Pere, qui eſt dans le Ciel, voit ſans doute claire-

* L'expreſſion Chinoiſe *Tſai tien tchi ling*, ne laiſſe pas douter de la perſuaſion où eſt l'Empereur, que l'ame eſt immortelle, & que la récompenſe des bons après la mort eſt dans le Ciel. *Ling* ſignifie, l'ame; & *Tſai tien* ſignifie, qui eſt dans le Ciel. On s'exprime de la ſorte dans la priere du *Pater*. *Tſai tien ngo teng fou tche*. Notre Pere qui êtes dans le Ciel.

ment sa conduite criminelle, & sera secrettement descendre sur lui le châtiment qu'il mérite.

J'ordonne donc qu'on lui laisse la vie, qu'aux environs de *Tchang tchun yuen* 1, on choisisse un terrain vuide, qu'on y bâtisse un corps de logis de la longueur de trente pieds, qui soit divisé en trois chambres, & qu'il y demeure en prison le reste de ses jours. Pour ce qui regarde ses biens, le Tribunal juge qu'ils doivent être confisqués; mais que trouvera-t'on à confisquer? les biens qu'il a mal acquis montent à plusieurs millions, ses biens particuliers peuvent à peine suffire à les compenser. J'ordonne aux Officiers de sa Banniere 2 d'examiner tout ce qui lui

1 Maison de plaisance de l'Empereur *Cang hi*.

2 Les Tartares sont rangés sous huit bannieres : chaque banniere a son Chef, & au

reste, & de faire en sorte que tout ce qu'il a pris injustement, soit au plutôt rendu. Quant à sa femme & à ses enfans, je leur fais grace, qu'ils ne soient point conduits au Bureau des Esclaves du Palais. Que son fils *Yo hing ha*, soit privé de sa charge, & que *Yo tchu* (un autre de ses fils) soit exilé à *Helong Kiang* en Tartarie, & soit occupé aux travaux comme les autres exilés.

L'Empereur déclare que lorsqu'il va passer quelque tems à sa maison de plaisance, c'est pour jouir d'un meilleur air, & non pas pour chercher du repos.

L'Empereur quitte de tems en tems le Palais de *Peking*, pour aller à sa maison de plaisance appel-

tres Officiers Subalternes, qui tiennent un Régistre exact de toutes les familles, qui sont sous leurs bannieres, de leurs enfans, de leurs esclaves, & de leurs biens.

lée *Yuen ming yuen*, qui est à deux lieues de cette Capitale : mais lorsqu'il s'y retire, il veut que les affaires s'expédient, & qu'on vienne à l'ordinaire lui présenter les Placets & les Mémoriaux, comme s'il étoit à *Peking* même. Un jour s'étant rendu à la salle, où il a coûtume de donner Audience, & de recevoir les Placets, il ne se trouva personne qui lui en présentât. Alors il fit venir en sa présence les Princes & les Grands qui étoient de jour 1, & leur parla en ces termes.

Aujourd'hui je suis allé, selon ma coûtume, m'asseoir dans la salle *King tching tien* 2, pour re-

1 Chaque jour & chaque nuit il y a des Princes & des grands Seigneurs dans le Palais, qui demeurent dans un lieu assigné pour attendre les Ordres de l'Empereur, & les faire exécuter.

2 Ces trois mots signifient, Salle, Palais, où l'on traite des Affaires du Gouvernement.

cevoir les Placets & donner audience, mais nul Officier ni des Tribunaux, ni des huit Bannieres ne s'est présenté pour me parler d'affaire. Je fais réflexion qu'on s'imagine peut-être que je viens ici, pour me divertir, & pour éviter le travail : sur cette fausse idée ne prétendroit-on point suspendre les affaires publiques ? si cela est, on se trompe, je viens ici, parce que l'air de la campagne est un peu meilleur que celui qu'on respire dans l'enceinte des murs ; mais pendant le tems que j'y séjourne, mon intention est que les affaires du Gouvernement n'en souffrent point : je veux m'appliquer chaque jour au bien de l'Empire, comme je fais à *Peking*, sans aucune différence, je ne prétends pas me donner aucun moment de repos ni de divertissement ; il y a eu plu-

sieurs occasions où j'en ai déja averti les principaux Mandarins des Tribunaux, afin qu'à l'ordinaire ils me fissent leur rapport sur les affaires de la Cour & des Provinces. Pourquoi ne sont-ils pas venus ? Si par hazard il me survenoit quelque raison d'interrompre ces occupations, je les en ferai avertir. Que si après cet ordre, ils ne se conforment pas à mes intentions, j'aurai sujet de croire qu'ils n'agréent pas le séjour que je fais dans cette maison de plaisance.

De plus, pour ce qui regarde les affaires, il y a des jours où l'on en rapporte un grand nombre, où tous les Tribunaux viennent, & d'autres où presque personne ne se présente ; c'est un point sur lequel il est à propos d'établir quelque régle. Lorsqu'il s'agit d'affaires pressantes

& néceſſaires , qu'on vienne quelque jour que ce ſoit, il n'importe, il ne faut pas différer; mais pour les affaires ordinaires, il ſera plus à propos que chaque Cour Souveraine ait ſon jour fixé; par exemple, on peut dans un même jour joindre une des Bannieres, un des premiers Tribunaux, & un Tribunal ſubalterne. Ils viendront ainſi tour à tour au jour marqué, & les jours qu'ils ne viendront pas, ils reſteront à *Peking*, & examineront les affaires de leur Tribunal. Que s'il y avoit quelque raiſon de vous appeller les autres jours que vous ne ſerez pas obligés de venir, je vous le ferai ſçavoir. Quant aux jours marqués pour chaque Tribunal, ſi ce jour-là il n'y a point d'affaire à me rapporter, il faudra du moins que les principaux Officiers ſe rendent ici, car quoi-

qu'ils n'ayent aucune affaire sur laquelle ils doivent me consulter, il se pourra faire que j'aurai moi-même quelque chose de consequence à leur dire, que j'aurai reservée pour le jour qui leur est assigné. Enfin, je le répéte, lorsqu'il s'agira d'affaires nécessaires, ne differez point, je donnerai audience tous les jours.

Au reste, si le jour que vous devriez venir, le tems étoit extraordinairement froid, si le grand vent de Nord souffloit, s'il tomboit de la neige, vous auriez trop à souffrir, il est juste d'avoir égard à votre santé, tenez-vous en repos; pour un ou deux jours de délai les affaires n'en iront pas moins bien, & si ces jours-là j'avois quelque affaire importante à vous communiquer, je vous ferai appeller. Qu'on intime cet Ordre à

tous ceux qui doivent en avoir connoiſſance.

L'Empereur voyant ſon Peuple menacé de la diſette, en eſt ſi ſenſiblement touché, qu'il prie les principaux Officiers, de lui déclarer ſes fautes, ſans aucun déguiſement. *

Le cinquiéme de la ſixiéme Lune de la quatriéme année du préſent regne, l'Empereur donna cet ordre aux premiers Miniſtres, aux Préſidens des neuf Tribunaux, aux Docteurs du Premier rang, & à pluſieurs autres Officiers.

Depuis mon élévation ſur le Thrône, j'ai ſans ceſſe fait réflexion à la peſante charge que mon pere m'a confiée en mourant, & je me ſuis uniquement

* C'eſt une coutume qui s'obſerve de tems en tems par les Empereurs Chinois.

appliqué à faire en sorte, que dans tout l'Empire il n'y eût pas un homme, pas une femme, qui ne fût content dans son état. Depuis le matin jusqu'au soir, j'épuise les forces de mon esprit, je ne prends pas un moment de repos, je pense continuellement avec inquiétude au soulagement de mon Peuple, aux moyens de lui fournir abondamment de quoi vivre, d'établir un gouvernement équitable, & de rendre les Officiers vigilans, sincéres, désintéressés: heureux si je pouvois procurer à tous mes Sujets, soit à la Cour, soit dans les Provinces un véritable bonheur, & une perpetuelle tranquillité, afin de donner par-là quelque joye, & quelque consolation à l'ame du précédent Empereur mon pere qui est à présent dans le Ciel.

Par exemple, il y a deux ans que quelques Provinces furent affligées de la sécheresse ; l'année derniere les environs de la Cour furent inondés par des pluyes excessives ; que ne fis-je point alors pour détourner de mon peuple ces tristes châtimens ? je restois dans l'intérieur de mon Palais, je me tenois dans le respect, j'offrois mes vœux & mes prieres au Souverain *Tien* ; pour le fléchir, je battis la terre de la tête si souvent, que j'en avois le front blessé ; au milieu de la nuit je me levois plusieurs fois, pour observer les nuages, & conjecturer si le jour suivant on auroit ou de la pluye, ou un tems serein ; occupé à supplier le *Tien*, je joignois à ces prieres un jeûne rigoureux, qui consistoit, non seulement à retrancher quelque chose de mon

ordinaire, mais qui alloit même jusqu'à passer quelquefois un jour entier sans manger; je faisois tout cela secrettement dans mon Palais, pour remplir mon devoir, sans permettre que personne en eût connoissance au dehors. Comme toute mon occupation, & toutes mes pensées étoient d'honorer le *Tien*, de travailler infatigablement pour mon Peuple, de gouverner l'Empire avec droiture, avec application, avec équité; la pureté de mes intentions me faisoit croire, que j'étois sans reproche, & que je n'avois rien fait qui dût être pour moi un sujet de honte & de repentir. C'est pourquoi jusqu'à présent je n'ai point encore prié qu'on m'avertisse des fautes qu'on auroit observées dans ma conduite, mais à ce tems de l'Eté, & justement

lorſqu'on étoit ſur le point de ramaſſer les deux ſortes de Froment, * des pluyes exceſſives ſont ſurvenues ; elles ne ceſſent point, & quoiqu'actuellement il y ait quelque apparence de tems ſerein, cependant on ne voit encore rien de fixe, c'eſt ce qui me rend attentif, & inquiet ſur ce qui regarde les beſoins, ſurtout du menu peuple.

De plus, dans ces vers injurieux que le ſcélérat *Co yun tçing*, avoit ſecrettement affiché dans les rues, on liſoit, *que le Soldat, que le Peuple avoit en haine le nouveau Maître.* A l'occaſion de ces pluyes & de cet écrit, j'ai réfléchi ſur ma conduite, je ſuis rentré dans moi-même, je me ſuis examiné, &

* L'Orge & le Froment. *Ta me*, ſignifie gros Froment, ou Orge. *Siao me*, petit Froment, ce que nous appellons ſimplement en France Froment.

je ne suis pas encore sans quelque crainte, sans quelque doute, s'il n'y a point en moi des défauts qui attirent ces malheurs, & qui donnent lieu de parler de la sorte : Peut-être que dans l'administration des affaires publiques, j'employe des Officiers dont je ne devrois pas me servir ; quoique mon intention soit droite, & que de ma part je n'aye rien à me reprocher, il se peut faire que d'autres en jugent autrement, & y trouvent à redire ; en un mot, parmi une si grande multitude de Mandarins, n'y en eût-il qu'un ou deux, qui fussent d'un sentiment différent, je souhaite le sçavoir, l'examiner, le peser à une balance juste, & sans que la passion y ait aucune part. C'est à vous, premiers Ministres, c'est à vous, Présidens & autres

Chefs du Grand Conſeil; c'eſt à vous, Docteurs du premier rang; c'eſt à vous, Examinateurs & Cenſeurs de l'Empire, à qui j'adreſſe ſpécialement cet ordre; vous êtes tous des Officiers diſtingués, que j'ai choiſis exprès pour m'aider à remplir les devoirs d'Empereur; vous devez partager avec moi ou la gloire ou la honte d'un bon ou d'un mauvais Gouvernement.

Si donc vous connoiſſez des défauts dans ma Perſonne, ſi j'ai commis des fautes, parlez avec droiture, découvrez-les moi ſans déguiſement. Si dans la maniere de gouverner, il y a de la mépriſe, ſi elle n'eſt pas telle qu'elle devroit être, chacun de vous doit me déclarer nettement ce qu'il penſe, & me faire avec ſincérité ſes remontrances par écrit; il eſt ſûr

qu'on me fera plaisir, & j'en sçaurai gré ; n'allez pas vous imaginer que ce ne soit là que de belles paroles, ou une pure cérémonie de coûtume, ne croyez pas non plus qu'il y ait rien à craindre pour vous ; expliquez-vous hardiment, je l'attends de votre zéle. Après ces précautions si vous gardez le silence, si vous déguisez vos sentimens, vous agirez entierement contre l'intention très-droite & très-sincére que j'ai dans la demande, que je viens de vous faire.

Je ne sçais quelle suite aura eu cet ordre, on n'en a pas parlé dans la Gazette. Ces avertissemens qu'on donne à l'Empereur doivent être secrets, & se présentent dans des Mémoriaux cachetés ; c'est à sa Majesté à les rendre publics, si Elle le juge à propos.

EXPEDIENS

Pour faire défricher les terres incultes, & par-là procurer l'abondance.

DAns la cinquiéme Lune de la cinquiéme année du présent Regne 1727. l'Empereur reçut un Mémorial du *Tsong tou*, c'est-à-dire du Surintendant des deux Provinces de *Yun nan*, & de *Koei tcheou*, lequel proposoit plusieurs adresses pour exciter le peuple à défricher les terres incultes, qui pouvoient être cultivées dans ces Provinces : c'est ainsi qu'il parloit.

Les sages Rois qui ont fondé notre Monarchie, s'appliquoient à instruire leur peuple ; une de leurs principales instructions tendoit à leur inspirer de l'estime

pour l'Agriculture, ils ne trouvoient pas indigne de leur grandeur de descendre du Thrône, & d'aller eux-mêmes de tems en tems, appliquer leurs mains royales à la charue; leur exemple animoit tout l'Empire, & nulle terre labourable ne demeuroit inculte. V. M. s'applique sans relâche à imiter ces illustres Princes, elle paroît même surpasser en ce point, tous ceux qui l'ont précédé : je dois donc être persuadé, qu'elle agréera ce que je vas lui exposer avec respect, pour le bien du peuple qu'elle a confié à mes soins, dans les Provinces d'*Yun nan* & de *Koei tcheou*. Le prix du ris chaque année augmente de plus en plus, le peuple se multiplie beaucoup,* & ne peut main-

* Cette même année un Mémorial du *Tsong tou* de *Fo Kien*, portoit que chaque

tenant ſubſiſter qu'avec peine; un moyen de le ſoulager pour l'avenir, ſeroit de cultiver les terres qui ſe trouvent encore en friche: on voit dans ces deux Provinces, ſur tout vers leurs confins beaucoup d'endroits qui pourroient porter du grain, s'ils étoient cultivés; mais ceuxqui ſont riches & en état de faire cette dépenſe, ne veulent pas s'éloigner du lieu où ils ſont déja établis; & ceux qui s'en éloigneroient volontiers, n'ont pas les moyens d'aller s'établir ailleurs. Que faire donc? Ayant conſideré avec attention ce que je pourrois propoſer pour le ſervice de V. Majeſté, en faveur de ces deux Provinces, aux beſoins deſquelles je dois pourvoir ſelon ma charge, voici quelques vûes qui ſe ſont préſentées à mon

année le Peuple s'augmentoit de deux cens mille ames dans ladite Province.

esprit ; il s'agit d'engager les riches & les pauvres , les Mandarins & le peuple, à concourir unanimement à un projet si avantageux, & pour cela je prie V. Majesté, d'approuver les Réglemens que je prends la liberté de lui proposer.

Premierement, la plûpart des terres incultes dont je parle , sont comme abandonnées , èlles paroissent n'avoir aucun Maître , & on n'en retire aucun tribut : or, ceux qui auroient intention de les cultiver , ont lieu de craindre , qu'après les avoir défrichées avec beaucoup de travail & de dépense , il ne vienne quelqu'un , qui prétende que ces terres lui appartiennent , & qui s'en saisisse par force , ou bien qui leur intente Procès , & exige de l'argent pour renoncer au droit qu'il prétendroit avoir,

Afin de diſſiper cette crainte, & d'obvier à tout inconvénient & à toute chicane; j'avertirai par un Ecrit public, que puiſque juſqu'à préſent nul ne s'eſt porté pour maître de ces terres, elles appartiendront à celui qui les aura défrichées; que le Gouverneur de la Ville lui donnera un Certificat, ſcellé du ſceau de ſon Office, lequel fera foi, que tant d'arpens de terres, ſituées en tel endroit, appartiennent à un tel; que lui & ſes deſcendans en demeureront paiſibles poſſeſſeurs, & pourront les donner, les engager, les vendre, en un mot, en diſpoſer à leur volonté, comme d'un bien dont ils ſont les maîtres, ſans aucune conteſtation.

Secondement, je déclarerai, que par l'ordre & le bienfait de V. Majeſté, les terres nouvellement défrichées, qui ſe trouve-

ront près des rivieres ou dans des fonds marécageux, & propres à produire du ris plus abondamment, ne payeront le tribut ordinaire qu'après six années de recolte : que pour celles qui seront situées dans des lieux secs & plus steriles, on ne l'exigera qu'après dix ans.

Troisiémement, si parmi le menu peuple, Laboureurs, Artisans, & autres, il se trouve quelqu'un qui donnant son travail, ou faisant lui-même la dépense, ait défriché quinze arpens * de terre, le Gouverneur de la Ville l'ayant appellé à son Tribunal, le louera publiquement, ornera son bonnet de deux bouquets de fleurs, lui fera donner uneé charpe d'une piece de soye rouge, & ensuite on le reconduira chez lui

* L'arpent Chinois n'est pas si grand qu'il l'est communément en France.

auſon des inſtrumens de muſique. Il pourra ſuſpendre cette piece de ſoye rouge dans ſa maiſon, comme un témoignage perpétuel de l'eſtime qu'il a fait de l'agriculture, & de l'honneur qu'il a reçû de la part du Mandarin.

Si le même homme va juſqu'à défricher trente arpens, il ſera traité d'une maniere plus honorable. Le Gouverneur de la Ville du troiſiéme Ordre dont il dépendra, & le Gouverneur de la Ville du premier Ordre, dont la Ville du troiſiéme Ordre ſera ſubalterne, lui offriront un grand tableau verniſſé avec ſon cadre, où ſeront gravées quatre lettres d'or, qui feront ſon éloge, & on le placera au-deſſus de la premiere porte de ſa maiſon.

S'il en a défriché quarante-cinq arpens, ce tableau ſera plus grand, plus riche; il lui ſera donné

né par quatre des Officiers Généraux de la Province, qui résident à la Capitale, sçavoir, par le Trésorier Général, par le Lieutenant Général pour le Criminel, par l'Intendant des barques & du ris de l'Empereur, & par l'Intendant Général des Postes & du Sel, dont les noms seront écrits sur le même tableau.

Que s'il est assez laborieux pour en défricher soixante arpens, alors ce tableau doit être encore plus magnifique que le précédent. Il viendra de la part du *Tsong tou*, * & du Viceroi de la Province; & le Gouverneur de la Ville le fera placer avec l'appareil & les cérémonies, qui conviennent à la dignité de ces deux grands Officiers.

Enfin s'il alloit jusqu'à quatre-

* C'est ainsi que s'appelle un Surintendant de deux Provinces.

vingts arpens, V. Majesté le sera Mandarin honoraire du huitiéme ordre : il en pourra porter le bonnet & l'habit, & les Mandarins se comporteront avec lui d'une maniere conforme à ce titre d'honneur.

Quatriémement, à la Ville & à la Campagne, il se trouve parmi le peuple beaucoup de pauvres, & de gens sans occupation, qui prendroient avec plaisir le parti de défricher ces terres, mais pouvant à peine chaque jour gagner le nécessaire pour vivre, d'où tireront-ils les avances qu'il faut faire? le vòici. Je les aiderai ; les autres Mandarins de la Province les aideront pareillement, & V. Majesté récompensera tous ceux qui auront fourni de l'argent pour contribuer à cette bonne œuvre. Selon les informations que j'ai faites, douze

onces d'argent suffiront dans ce pays-ci, pour défricher quinze arpens de terre. Un Mandarin qui aura donné ces douze onces, avec l'agrément de V. Majesté, sera récompensé d'une note honorable; s'il en donne vingt-quatre, il en aura deux; trois, s'il en donne trente-six; quatre, s'il en fournit quarante-huit; s'il va à soixante-onces, il aura droit d'être élevé à un employ plus illustre. Par ce secours qu'il est aisé de procurer, les pauvres qui seront dans le besoin, recevront les avances qui suffissent pour cultiver ces terres, & pourront avoir dans la suite de quoi faire subsister leur famille. Mais parce que de leur part, ils n'auront fait aucune dépense, il est juste que ces terres payent le tribut annuel, dès qu'elles fourniront la recolte.

Cinquiémement, s'il y a des Bacheliers dans la Province, qui veuillent acquerir le titre de *Kien ſeng*, qui s'obtient par argent, on le leur accordera ſans les obliger d'aller à la Cour, & ſans paſſer par aucun autre examen, pourvû qu'à leurs dépens, ils faſſent défricher cent ſoixante arpens de ces terres; & le tems ordinaire preſcrit par la Loi, étant écoulé, ils pourront être élevés aux Charges, comme les *Kien ſeng*. Que ſi les *Ling ſeng* * & les *Cong ſeng* en font défricher cent trente, ils ſeront auſſi traités comme les *Kien ſeng*, c'eſt-à-dire, qu'ils auront droit en leur tems d'être hono-

* *Ling ſeng*, *Cong ſeng* ſont des titres d'honneur qu'on ajoute au titre de Bachelier: quoiqu'ils ne ſoient pas encore Licentiés, ils ſont cependant plus que Bachelier, & ils reçoivent chaque mois quelque argent de l'Empereur.

rés de la dignité de Mandarin, & par une insigne faveur de V. Majesté, les terres ne seront point censées du Domaine Impérial, mais elles leur appartiendront, & ils en payeront le tribut dès la premiere année.

Sixiémement, en cas qu'un Officier du quatriéme Ordre, mérite la mort pour un crime qui ne soit pas énorme, V. Majesté lui accordera sa grace, à condition que mille arpens de ces terres seront défrichées à ses dépens : il en sera de même pour un Officier du cinquiéme ou du sixiéme Ordre, s'il en défriche huit cens. Pour ce qui est d'un Mandarin du septiéme, il suffira qu'il en défriche six cens, & ils jouiront du même Privilege que les Bacheliers, c'est-à-dire, qu'ils seront les maîtres de ces terres.

Ce sont là les différens moyens

de tirer de ces terres incultes de quoi nourrir beaucoup de peuple, & d'empêcher en même tems que le prix du ris ne croiſſe, parce qu'il ſe multipliera dans la Province. J'eſpere que V. Majeſté dont la pénétration eſt ſans bornes, daignera les examiner; & ſi Elle juge qu'ils puiſſent être de quelque utilité, je la prie d'envoyer ce Mémorial au Souverain Tribunal de la Cour des Aydes, afin que l'Ordre nous ſoit intimé, ſelon les formes ordinaires.

Ordre de l'Empereur.

Ngueou eul tai, penſe au bien public. Cette attention eſt louable. J'approuve ce qu'il propoſe, excepté le ſixiéme Article, qui concerne la vie & la mort. Car accorder la vie, ou condamner à la mort, eſt un point capital

dont je reserve à moi seul le Jugement. De plus il est à propos, que ce qui se fait en faveur des deux Provinces de *Yun nan* & de *Koei tcheou*, soit commun à toutes les autres Provinces, où il y aura des terres incultes ; que la Cour des Aydes envoye donc, sans différer, le Mémorial avec mes Ordres à tous les *Tsong tou*, & Vicerois, afin qu'ils les publient dans toutes les Villes de leur dépendance.

EXPLICATION

Des Notes honorables, & de quelques autres legeres recompenses & punitions.

CEs Notes honorables, qu'on me permettra d'appeller des points de diligence, dont on vient de parler dans le Mémorial précédent, s'appellent en

Chinois *Ki lo*, c'est-à-dire, être marqué sur le Catalogue, avoir une bonne Note. Ils se donnent aux premiers Mandarins par les Cours souveraines de Peking; & aux Mandarins subalternes, par les *Tsongtou*, & les Vicerois, lesquels sont obligés d'en avertir les Cours souveraines, afin qu'elles confirment la Note, ou si l'on veut le Point de diligence qui a été accordé: Ils ont été institués, pour récompenser ceux qui dans l'exercice de leurs charges, ont fait quelque action qui mérite une legere récompense, par exemple: S'ils ont bien jugé une affaire difficile & embarrassée, si le Tribut annuel de l'Empereur a été levé exactement & en son tems, s'ils se sont acquitté avec équité & avec soin, d'une commission dont le Mandarin supérieur les avoit chargés, &c. Ces Notes

ou Points de diligence leurs sont honorables & utiles : honorables, parce qu'ils se marquent dans tous les Ecrits publics, dans tous les Ordres ou Avertissemens qu'ils intiment au Peuple par écrit, par exemple : Moi un tel, premier Mandarin de telle Ville, honoré de six Points, de douze Points de diligence, par Ordre du Viceroi mon Supérieur, avertis les Nobles, les Lettrés, le Peuple, que, &c. Ils leur sont utiles parce que s'ils ont commis quelque faute legere, par exemple : S'il y a eu de leur part quelque négligence dans l'examen d'une affaire, si on a fait un vol dans leur district, & que depuis un mois ou deux ils n'ayent point encore arrêté le voleur, si leurs Domestiques, si les Procureurs, Sergens, ou autres petits Officiers de leur Tribunal, ont

fait quelque injuſtice quoiqu'à leur inſçû, alors au lieu de les priver de leur Emploi, on efface du Catalogue une ou pluſieurs des Notes honorables. Je dis, quoiqu'à leur inſçû, parce qu'à la Chine, ſi les Domeſtiques, ſi les enfans, ſi les Officiers Subalternes manquent à leur devoir, le Maître, le Pere, le Mandarin Supérieur eſt preſque toujours cenſé coupable. Cela vient, dit-on, de ce qu'il les inſtruit mal, il ne veille pas à leur conduite, il eſt trop foible, trop indulgent dans ſon Gouvernement, on ne le craint pas. Ainſi la crainte d'être punis pour les fautes de leurs inférieurs, rend les ſupérieurs vigilans & attentifs ſur leur conduite : les Mandarins vont juſqu'à ne pas permettre à leurs enfans, à leurs Secrétaires, à leurs propres Domeſtiques de ſortir

du Tribunal, ils les y retiennent renfermés dans l'intérieur comme dans une honorable prison, parce qu'abusant de la dignité & de l'autorité du Maître, ils pourroient au-dehors molester le peuple, user de violence, ou tomber dans d'autres excès dont on iroit se plaindre au Viceroi, & alors ils courroient risque d'être abaissés d'un dégré, ou même cassés, si la faute étoit considérable.

Mais comme il y a des Notes honorables, pour récompenser les actions qui ne méritent qu'une legere récompense, y a-t'il aussi des points de paresse ou de négligence pour punir les fautes legeres? Je réponds qu'on ne voit pas de legere punition à laquelle on puisse donner le nom de points de négligence, mais qu'il y en a cependant une qui y a quelque

rapport ; c'eſt de priver le Mandarin d'une legere partie des appointemens qu'il reçoit de l'Empereur. Par exemple, ſi un Mandarin fait une faute legere & qu'il ait des points de diligence, on les efface comme j'ai dit ci-deſſus ; s'il n'en a point, on le prive ou d'un, ou de deux, ou de pluſieurs mois de ſes appointemens, & tout eſt communiqué à l'Empereur. Un Viceroi ou quelque autre grand Mandarin a envoyé un Mémorial ſur quelque affaire, il s'eſt trompé pour une lettre, il a omis quelques mots, il s'eſt ſervi d'une expreſſion impropre, ou obſcure ; on ne voit pas aſſez clairement ce qu'il a voulu dire : l'Empereur remet le Mémorial à un Tribunal qui doit juger de ces négligences, le Tribunal examine, juge, & préſente à l'Empereur ſon jugement,

qui pour l'ordinaire consiste, selon la Loi, à priver ce Viceroi de trois, quelquefois de six mois de ses appointemens. L'Empereur ou souscrit absolument au jugement en ces termes : J'approuve cette détermination : ou se sert de ceux-ci, je lui fais grace, que pour cette fois il ne soit pas privé de ses appointemens, mais qu'on lui renvoye son Mémorial pour le rendre plus attentif.

Six mois après qu'un vol a été commis dans quelque endroit que ce soit de la Province, le Viceroi s'informe si enfin on a pris le voleur, & si on ne l'a pas pris, il avertit la Cour que tel jour un voleur ou plusieurs voleurs entrerent la nuit chez un tel Marchand ; que tels & tels Mandarins du peuple, & tels Mandarins de guerre sont spé-

cialement obligés par leur charge, d'empêcher les vols & de chercher les voleurs ; que depuis six mois le voleur n'a pas été pris, qu'ils doivent donc, selon la loi, être privés de six mois de leurs appointemens. La Cour Souveraine examine, en fait le rapport à l'Empereur, & l'Empereur souscrit. A Canton, par exemple, Ville éloignée de quatre à cinq cens lieues de la Cour, un prisonnier a percé la muraille de la prison, & s'est sauvé, ce fait est porté à l'Empereur, aussi-bien que les affaires de la premiere conséquence ; & le Mandarin qui a soin des Prisonniers, est privé de quelques mois d'appointemens, avec ordre de le chercher jusqu'à ce qu'il ait été repris. Si cependant on pouvoit prouver qu'il y a eu collusion, il seroit cassé & condamné à une puni-

tion corporelle. Un Prisonnier est mort de maladie en prison, avant que ce petit Officier eût fait venir le Medecin pour lui donner des remedes ; la Cour avertie, le prive de six mois d'appointemens ; & souvent même le premier Gouverneur de la Ville en est privé pour trois mois ; c'est la faute du Supérieur, dit-on ; s'il alloit lui-même, selon le devoir de sa charge, visiter souvent les prisons, ses Subalternes seroient plus attentifs & plus charitables à l'égard des Prisonniers malades, &c. Que si cependant ces Officiers avoient quelques bonnes notes ou points de diligence, la Cour après avoir jugé que, selon la Loi, tel Mandarin doit être privé pour six mois de ses appointemens, ajoûteroit ; mais parceque ci-devant il a obtenu un tel nombre de

points de diligence, au lieu de le priver de ses appointemens, on effacera ou deux, ou trois de ces points ou de ces notes honorables. On voit assez clairement par cette exposition quel est l'usage de ces notes. Je vais à présent expliquer en peu de mots comment on mérite d'être élevé à une charge plus honorable.

C'est une autre industrie particuliere au Gouvernement Chinois, pour récompenser ou pour punir les grands & les petits Mandarins, sans répandre ni sang ni argent. Avoir le droit d'être élevé à un degré plus honorable s'appelle en Chinois *Kia Kie*, c'est-à-dire, ajoûter un degré. Et mériter d'être abaissé à un degré inférieur, s'appelle *Kiang Kie*, abaisser d'un degré. Il faut raisoner de cette addition d'un, de deux, ou de trois degrés,

comme de ces notes honorables, ou points de diligence, l'usage est à peu près le même, la différence n'est que du petit au grand, car ces degrés qu'on ajoûte, sont beaucoup plus estimés que ces points de diligence. Quatre de ces notes ne valent qu'un de ces degrés. C'est pourquoi ils ne s'accordent que pour des actions qui véritablement le méritent, par exemple, dans un tems de famine, un Viceroi, par ses soins, par son adresse, & sa vigilance, a fait venir du ris des autres Provinces, & a sçû fournir aux besoins du Peuple; un autre Mandarin aura acheté du ris à ses dépens pour une somme considérable; un autre aura si bien réparé les levées, que malgré la violence des eaux il n'y aura point eu d'inondation; une des Cours Souveraines instruite de ces ser-

vices, s'assemble, délibere, & leur accorde deux ou trois de ces degrés. Ils seront marqués par honneur dans tous les Edits & les Avertissemens qu'ils intimeront au Public. Moi un tel, premier Gouverneur de telle Ville, honoré de trois degrés, fais sçavoir, &c. Si dans la suite ils sont élevés à un Mandarinat plus illustre, ces mêmes degrés les suivent: ou s'ils sont tombés dans quelque faute, la Cour Souveraine qui doit juger de la matiere dont il s'agit, examine le fait, & déclare que pour telle faute, selon la Loi, il devroit être abaissé à une charge inférieure, mais que puisque par ses mérites passés il a obtenu trois degrés, on en effacera deux. Si cependant la faute étoit trop griéve, on le casse absolument, sans tenir aucun compte des degrés qu'il avoit acquis.

Toutes ces délibérations, ces jugemens se présentent à l'Empereur, qui de sa propre main les confirme, les réforme, ou fait grace, selon qu'il le juge à propos. La Cour Souveraine doit toujours se conformer à la Loi, sans avoir égard, ni à l'amitié, ni aux services passés, ni à la qualité, ni au rang du coupable. Mais si c'est un grand Mandarin, par exemple, un Viceroi qui depuis long-tems ait rendu service, ou qui ait de rares talens, l'Empereur pour montrer qu'il n'oublie pas les services passés, ou pour ne pas se priver lui-même d'un homme de mérite, se conforme à la Loi, le casse de sa charge, mais sans lui donner de successeur, il lui en laisse l'exercice. Il n'est plus censé avoir la charge, & il en fait cependant toutes les fonctions, comme s'il

l'exerçoit pour un tems en l'absence d'un autre. C'est par-là qu'on fournit au coupable un excellent moyen de réparer sa faute passée : c'est une voye qu'on lui laisse pour rentrer en grace, sans ôter tout d'un coup au Public un habile Officier. Car s'il fait une seconde faute, certainement il est perdu sans ressource, & au contraire s'il s'acquitte de son devoir avec équité, avec exactitude, l'Empereur après un ou deux ans, quelques fois après six mois, lui rendra la charge dont il avoit été privé. L'année derniere un Viceroi de la Province de *Chen si*, fut promptement rétabli dans sa charge, dont on lui avoit conservé l'exercice, parce que son fils qui étoit Officier de guerre fit une belle action. L'Empereur ne crut pas pouvoir mieux récompenser le

fils, qu'en accordant grace au pere.

De l'explication du degré ajoûté, il est facile de conclure ce que c'est qu'être abaissé d'un degré. Ce n'est pas toujours être transferé à une charge inférieure, mais c'est avoir mérité de l'être; quelquefois le changement s'exécute sur le champ, & un Gouverneur d'une Ville du second Ordre, est renvoyé à une Ville du troisiéme Ordre. On peut par différentes fautes avoir mérité d'être abaissé trois ou quatre fois, ou pour une seule, être abaissé de trois ou quatre degrés, sans cependant être tiré de son Emploi. Ces sortes d'abaissemens se mettent aussi à la honte du Mandarin dans tous les écrits qu'il publie. Moi, premier Gouverneur de telle Ville, qui ai mérité d'être abaissé de trois de-

grés, &c. Si par quelque action distinguée il a mérité une addition de deux ou trois degrés honorables, on retranche même nombre de ses degrés humilians, & ce sont les Cours Souveraines qui en délibérent, & qui en jugent sur l'exposé des Mandarins supérieurs, mais non pas en dernier ressort; car, comme nous avons dit ci-dessus, toutes les délibérations, & tous les jugemens se présentent à l'Empereur, qui de sa propre main, ou confirme, ou change, ou même rejette la détermination, en ordonnant que le Tribunal s'assemble & délibére une seconde fois. C'est pourquoi les premiers Présidens, les autres Présidens des Cours Souveraines, & les Conseillers sont très-attentifs à ce qu'ils examinent, & au jugement qu'ils portent sur

chaque affaire. Car ils sont assurés que leur jugement doit être lû par Sa Majesté, qui souvent les reprend, les punit, & les casse même quelquefois, comme des Officiers qui ignorent les Loix, & qui sont incapables de remplir les devoirs de leurs charges.

Mémorial du Viceroi de la Province de Chan tong, *qui avertit l'Empereur d'une inondation & du secours qu'il a donné au Peuple.*

C'Est avec un profond respect que je représente à Votre Majesté, que les Campagnes ont été inondées par les pluyes continuelles dans une grande partie de cette Province. Les eaux ont ruiné les grains de

l'Automne, & on n'a pu rien recueillir; le dommage est considérable, j'ai choisi des Officiers intégres & habiles, & je les ai envoyés sans délai pour examiner avec exactitude le véritable état des choses, & pour m'en rendre compte. Je sçai déja que non seulement les grains en plusieurs endroits sont entierement perdus, mais encore qu'il y a eu un nombre infini de maisons qui ont été ou endommagées ou détruites par l'inondation. Sans doute les gens pauvres, surtout ceux de la campagne, auront beaucoup souffert. C'est pourquoi j'ai fait encore partir d'autres Officiers, qui doivent parcourir tous les Villages, consoler le peuple, réparer les maisons, & distribuer du ris Sans attendre les ordres de Votre Majesté, j'exécute ce que les Loix prescrivent pour

pour les tems de stérilité ; d'une part je fais tirer du ris des greniers publics pour nourrir les pauvres par aumône, & les aider à passer l'hyver ; d'une autre part j'en prête aux gens de la campagne, afin qu'ils puissent ensemencer les terres ; car si on ne leur fournissoit pas de quoi pouvoir vivre pour le présent, & assurer leur subsistance pour l'avenir, ils seroient contraints d'abandonner le pays, & de passer dans les Provinces voisines, où ils deviendroient fort à charge. En secourant la misere du peuple, j'aurai soin que tout se fasse avec œconomie, & avec équité selon le besoin des différens endroits. Quant au ris que l'on prête, on en tiendra registre ; & dans les années suivantes, si la recolte est abondante, ceux à qui on aura prêté, rendront la

même quantité qu'ils auront reçuë, & on la remettra dans les Magazins, pour servir de ressource en de semblables occasions. C'est ainsi que le peuple affligé, se trouvera secouru, & que les Magazins ne resteront pas longtems vuides.

L'Empereur approuva la sage conduite de ce Mandarin, & envoya son Mémorial au Tribunal de la Cour des Aydes, avec ordre de déliberer sur cette affaire sans aucun retardement. On exempta du tribut annuel toutes les terres qui avoient été inondées, & il y eut plus de huit cens mille francs distribués en aumône, sans parler d'un million, que l'Empereur employa dans la même Province, pour réparer les anciens canaux & pour en ouvrir plusieurs autres, afin que les eaux s'écoulant avec

plus de facilité, le Peuple n'en reçût aucun dommage Ce Prince paroît toujours très-sensible aux miseres de son peuple, il n'épargne aucune depense pour les prévenir, & quelquefois même, il n'attend pas qu'on l'en avertisse.

Dans le mois d'Août de l'année 1727. la cinquiéme de son Regne, il y eut pendant quelques jours des pluyes extraordinaires dans la Province de *Pe tcheli*; * Sa Majesté faisant reflexion que les pauvres auroient souffert, ordonna au treiziéme Prince son frere, qui tient la place de Premier Ministre, de choisir trois Mandarins d'une probité reconnue; Elle leur fit donner à chacun cent mille francs, les admit en sa présence, & leur dit:

* C'est celle que les Européans appellent la Province de Peking.

» allez, parcourez les districts qui
» vous sont assignez, assistez les
» pauvres, achetez-leur du ris,
» & réparez les maisons qui au-
» ront été renversées par les
» pluyes.

Un Surintendant de deux Provinces sortant de la Cour pour se rendre à Canton, & passant par la Province de *Kiang nan*, se trouva dans un endroit où les eaux des pluyes n'ayant pas d'issue, entroient dans les maisons du peuple ; du lieu même où il étoit, il en écrivit à S. M. & continua son voyage.

Les bons Officiers, dit l'Empereur à cette occasion, regardent toutes les affaires de l'Empire comme les affaires de leur famille ; ils ne pensent qu'au bien public ; & si dans un autre Gouvernement, ils voyent le peuple

souffrir, ils doivent s'interesser comme si c'étoit dans leur propre Gouvernement, & m'en avertir. C'est ce que vient de faire *Cong yo sun.* (*a*) Que le souverain Tribunal détermine la récompense qu'il doit avoir pour cet avis. Mais que fait donc le Gouverneur de la Généralité de *Ngan King*, (*b*) à quoi pense-t'il ? Il n'avertit pas, peut-il ignorer ce qui se passe dans sa dépendance, ou se fait-il un jeu des miseres du peuple? J'ordonne que le *Tsong tou* du *Kiang nan*, aille au plutôt à *Sou tcheou*, qu'il examine par quel endroit les eaux pourront s'écouler, & qu'il

(*a*) C'est le nom de ce Surintendant, qui est de la famille de Confucius.

(*b*) La Province de *Kiang nan*, que les Européans appellent la Province de *Nan King* est fort étendue; c'est pourquoi il y a deux Vicerois, qui ont chacun leur district séparé: l'un demeure à *Sou tcheou*, & l'autre à *Ngan king*, ce sont deux Villes du premier Ordre.

y fasse ouvrir un canal. Pour exécuter plus promptement cet ouvrage, qu'on prenne de l'argent dans le trésor ; & lorsque tout sera achevé, ce Gouverneur qui ne m'a pas averti d'une affaire si importante, remboursera cette dépense. Je le punis ainsi, pour apprendre à tous les grands Officiers à veiller au bien du peuple.

Pour *Cong yo sun*, qui avoit donné l'avertissement, il fut récompensé d'un de ces degrés honorables, dont j'ai parlé ci-devant.

Avant que *Cong yo sun* eut donné cet avis à l'Empereur, le Surintendant des Provinces de *Yun nan* & de *Koei tcheou* avoit appris que l'Empereur faisoit réparer les Canaux de la Province de *Kiang nan*, & parce qu'il avoit été pendant quelques années Man-

darin dans cette Province, & qu'il en connoiſſoit le terrain, il envoya à Sa Majeſté un Mémorial, par lequel il propoſoit des moyens de tirer de ces Canaux, un grand avantage pour le peuple; & à la fin il ajoûta par forme d'excuſe, qu'étant Officier dans une autre Province, il auroit peut-être mieux fait de garder le ſilence; que c'étoit peut-être ſe mêler de ce qui ne le regardoit pas, & aller au-delà de ſa charge *Yue tche*. L'Empereur loüa ce qu'il propoſoit, & ajoûta, *Yue tche*! aller au-delà de votre charge! non, vous vous trompez, ce que vous faites n'eſt point ce que ſignifie, *Yue tche*; *Cong yo ſun*, ne m'a t'il pas également averti de ce que le peuple avoit ſouffert dans la dépendance de *Ngan king*, quoique ce ne fût pas un lieu de ſon Gouvernement: tout

ce qui concerne le bien de l'Empire, tout ce qui peut tourner à l'utilité publique, regarde tous les grands Officiers, ils doivent s'y intéresser, & s'ils voyent, s'ils entendent, s'ils pensent quelque chose qui soit utile à l'Etat; ou s'ils voyent, s'ils entendent quelque chose qui lui soit nuisible, il est très-à-propos qu'ils m'en avertissent.

Le même jour, l'Empereur avoit reçû un Mémorial d'un Viceroi, qui prioit Sa Majesté de trouver bon qu'il permît aux pauvres gens de se bâtir des maisons sur les bords d'une Riviere, pour s'occuper à la pêche & avoir de quoi vivre. Les terres, ajoûtoit-il, qui sont près de cette Riviere, sont des Terres Impériales, ainsi c'est une grande faveur, & une grace singuliere que V. Majesté leur accordera.

A quoi pensez-vous, lui répondit l'Empereur ; vous me proposez d'accorder pour grace aux pauvres, la permission de se bâtir des maisons près de la Riviere. Cela suffit-il? s'ils sont pauvres, d'où prendront-ils de l'argent pour bâtir? d'où en auront-ils pour acheter une barque propre pour la pêche? votre Mémorial n'est pas assez médité, il faut faire la grace entiere; prenez de l'argent du trésor, je sçais même qu'il en reste des épargnes, qu'on n'a pas encore dépensé; peut-il être mieux employé qu'à cet usage? faites donc bâtir au plutôt des maisons à ces pauvres gens, près de la Riviere, & achetez-leur des Barques.

Cérémonie qui s'est observée l'année 1725. *lorsqu'on a présenté à l'Empereur le Livre de la Généalogie Impériale, ou l'His-*

toire de la Dynastie Tartare.

Quelque tems après que l'Empereur eût été élevé sur le Throne, il ordonna qu'on revît l'Histoire Impériale, & qu'on la mît dans un bel ordre. Tout ayant été revû & disposé pendant plus de deux ans, on en avertit Sa Majesté ; & par son Ordre le Tribunal des Mathematiques choisit & détermina le jour, & l'heure propre pour lui présenter ce Livre, & pour aller le remettre dans un Palais où il doit être conservé. Ce fut le neuviéme de la dixiéme Lune de la troisiéme année de son Regne, à l'heure de midi. Peut-être sera-t'on curieux de voir jusqu'à quel point ces grands Politiques de la Chine, portent le respect pour tout ce qui touche l'Empereur, & sur tout jusqu'à quel point l'Empereur ho-

nore ce qui regarde ses Ancestres, c'est ce qui m'engage à vous décrire cette cérémonie.

Le huitiéme de la dixiéme Lune, les Officiers du Tribunal des Rits & quelques autres Grands Mandarins, se rendirent au Palais de l'Empereur, pour faire les préparatifs devant la Salle, qui est la plus intérieure & la plus proche de l'appartement de Sa Majesté ; on disposa dix Tables Impériales, six devant la grande porte de cette Salle, qui est la porte du milieu, & deux de chaque côté, vis-à-vis des deux portes latérales. On regla tous les endroits où devoient être la Musique, les Tambours, les Trompettes, & autres Instrumens. Dans la cour de la grande Salle d'Audience, on rangea les Etendarts & les superbes ornemens, qui doivent accompa-

gner l'Empereur lorſqu'il ſort ; ou qu'il paroît pour quelque fête d'appareil. Le lendemain les Princes du Sang, les autres Princes, les Ducs, les Comtes, & autres Grands de l'Empire, les Miniſtres, les Préſidens des Cours ſouveraines, enfin tous les Officiers de diſtinction entrerent en habit de cérémonie. Les Princes allerent juſqu'à la grande Salle d'Audience, appellé *Tai ho tien*, & les autres ne paſſerent pas alors la troiſiéme porte qu'on appelle *Ou muen.* Là chacun tenant la place qui convenoit à ſa dignité, attendit pendant quelque tems.

Dans un Tribunal hors du Palais on avoit préparé dix tables fort propres ; elles étoient portatives en forme de Brancards ; chaque Table avoit quatre colomnes, ſur leſquelles

portoit une espece de toit, ce qui représentoit une petite Salle, & ces colonnes étoient toutes ornées de plusieurs pieces de soye jaune, arrangées avec art: sur ces dix tables, étoient dix boëtes très-précieuses, & dans chaque boëte on avoit renfermé un Livre de la Généalogie ou de l'Histoire Impériale. On apporta ces dix tables avec pompe. Les Princes, les Docteurs du premier Ordre, les Grands Seigneurs qui avoient présidé à l'Ouvrage, suivoient à cheval.

Quand ces tables arriverent près de la premiere & grande porte du Palais, par laquelle entre & sort Sa Majesté, tout fut ouvert comme pour l'Empereur même. Ces tables entrerent par la porte du milieu, comme l'Empereur, & tous ceux qui suivoient, entrerent aussi par la

même porte, comme s'ils avoient ſuivi l'Empereur. De cette premiere porte impériale, qui s'appelle *Ta tſing muen*, la marche continua juſqu'à la porte appellée *Tien ngan muen*, & delà juſqu'au pont de l'eau dorée : devant ce pont, ceux qui n'étoient pas Princes, deſcendirent de cheval, & marcherent à pied ; les Princes reſtant à cheval, continuerent juſqu'à la porte *Ou muen*. Alors tous ces Grands Seigneurs & autres Officiers, qui s'étoient rendus dès le matin au Palais près de cette porte, ſe rangerent en grand ſilence & à genoux, laiſſant le milieu libre, pour le paſſage des Tables qui portoient les Livres de la Généalogie Impériale ; enſuite s'étant levés, ils ſuivirent avec reſpect & toujours en bel ordre.

On arriva enfin devant la porte de la grande Salle Impériale, ou Salle d'Audience; c'est une Salle extérieure très-vaste & très-belle: l'Empereur y donne les audiences publiques; on posa ces tables vis-à-vis de la porte du milieu de cette Salle, & les Princes, Ducs, Comtes, en un mot tous les Grands Officiers se mirent à genoux, & battirent neuf fois la terre de la tête. Après ces marques de respect, on se leva & on se tint debout, alors dix des Seigneurs qui avoient présidé à l'ouvrage, & qui avoient été nommés par Sa Majesté, s'approcherent des tables, & prirent à la main les dix boëtes avec un profond respect. Ces boëtes qui renfermoient une chose, pour ainsi dire, sacrée, parce qu'elle regarde les Ancestres de l'Empereur, leur donnerent un droit

qui n'eſt accordé à perſonne, ce fut d'entrer par la porte du milieu de cette grande Salle, & de la traverſer toute entiere en ſortant par l'autre porte du milieu ; delà ils paſſerent dans une autre grande Salle plus intérieure, devant laquelle on avoit dès la veille préparé dix autres tables: c'eſt ſur ces dix tables que furent poſées les dix boëtes que ces dix Seigneurs portoient ; ils ôterent le couvercle de chaque boëte, & les placerent ſur la table, chacune à côté de ſa boëte.

Pendant que ceux qui portoient les dix boëtes paſſoient par la grande Salle d'Audience, les Princes, les Ducs, les Miniſtres de l'Empire, les autres Officiers des Cours Souveraines, à qui il n'étoit pas permis d'y paſſer, prirent un détour pour ſe rendre au même endroit. Ils

entrerent par la porte qu'on appelle *Kien tsing muen*, & par une autre porte appellée *Pao hou muen*, & tous étant arrivés vis-à-vis des tables sur lesquelles étoient ces Livres précieux, chacun se plaça selon son rang & se tenant debout.

Cette illustre Assemblée attendit quelque tems, & lorsqu'il fut précisément midi, les Présidens & Assesseurs du Tribunal des Rits se mirent à genoux, & s'adressant au premier Eunuque de la présence, ils prierent par lui l'Empereur de sortir de son Palais, pour voir les précieux Livres de l'Histoire Impériale. S. M parut revêtue de ses habits impériaux, & monté sur un grand char, qui étoit traîné par une vingtaine de vigoureux Eunuques habillés très-proprement. La forme de ce char est très-an-

cienne, puiſque les Empereurs de la Chine s'en ſervoient il y a plus de trois mille ans. C'eſt une eſpece de chambre bien couverte, dorée, enrichie de divers ornemens, & qui a pluſieurs portes. Comme ce Livre de l'Hiſtoire des Anceſtres étoit à la droite du char, c'eſt-à-dire à l'Occident, (car la Salle devant laquelle il étoit placé, eſt expoſée au Midi.) L'Empereur qui étoit venu du côté de l'Orient, ſortit de ce char par la porte du milieu, & par reſpect, il ne deſcendit point du côté de l'Occident, mais du côté de l'Orient: enſuite s'avançant, il paſſa pardevant ce char pour s'approcher du lieu où étoit l'Hiſtoire; par honneur pour ſes Anceſtres il reſta debout. Alors les Princes qui étoient marqués pour préſenter un ou deux

de ces Livres à l'Empereur, se mirent à genoux devant une table, & battirent trois fois la terre de la tête, & s'étant relevés, ils en prirent un, & le tenant élevé des deux mains, ils l'offrirent à Sa Majesté. L'Empereur, qui en particulier les avoit déja vûs & examinés, parut en lire quelques endroits & le rendit. On remit le Livre dans sa boëte, on la couvrit, & toutes les autres ayant été en même-tems couvertes, le Premier Président du Tribunal des Rits, pria l'Empereur de passer dans la grande Salle Impériale & de s'asseoir sur son Trône, afin que les Princes & les Grands qui avoient eu soin de cet ouvrage, eussent l'honneur de battre la terre de la tête devant Sa Majesté. L'Empereur alla se placer sur son Trône, & ces Princes & ces grands

Mandarins firent la cérémonie dont on a déja parlé ; cette cérémonie étant finie, ils se leverent, se retirerent à côté, se tinrent debout, & l'Empereur étant descendu de son Trône retourna dans son appartement.

Les dix Seigneurs qui avoient pris les dix boëtes, & qui passant par le milieu de la grande Salle d'Audience, les avoient apportées devant une Salle plus intérieure, les reprirent, & repassant une seconde fois par la même Salle d'Audience, ils les poserent sur les tables portatives sur lesquelles on les avoit apportées d'abord. Pour les Princes & les Grands de l'Empire, ils prirent le même détour qu'ils avoient pris auparavant, & allerent se rendre près de ces tables ; toute l'assemblée s'étant rendue là, chaque Livre dans sa

boëte ayant été placé sur ces tables, on battit neuf fois la terre de la tête, & les mêmes Officiers qui les avoient apportées, les ayant levées, on continua la marche. On passa par la porte appellée *Tai ho muen*, par celle qu'on appelle *Ye ho muen*, par une autre appellée *Tong qua muen*, & on se rendit à un Palais qui est uniquement destiné pour conserver l'Histoire Impériale: c'est là qu'on la plaça, & qu'on la garde avec beaucoup de respect; c'est pourquoi ce lieu s'appelle, *Le Palais de l'Histoire Impériale.*

Quelques jours après, suivant la coutume marquée dans le Rituel de la Dynastie Tartare, & observée la neuviéme année du regne de *Cang hi*, dans la même cérémonie, l'Empereur fit un présent, ou pour parler plus cor-

rectement, donna une récompense à tous ceux qui avoient été occupés à mettre cet ouvrage en bon état ; aux uns, cent onces d'argent & dix pieces de soye ; & aux autres, quatre-vingt onces & huit pieces de soye ; à ceux-ci, soixante onces & six pieces de soye ; tous enfin eurent quelque part aux bienfaits de Sa Majesté, jusqu'aux petits Ecrivains & aux Ouvriers, comme Colleurs, Relieurs, dont les uns reçurent trente onces d'argent, les autres moins, selon leur condition : ceux même qui pour cause de maladie, ou pour d'autres occupations, n'avoient pû y donner tout leur tems, ne furent point oubliés.

L'EMPEREUR
Fait l'éloge de son Précepteur, & l'honore après sa mort.

L'Empereur ayant fait venir en sa présence, le Tribunal des Officiers de l'Empire, & le Tribunal des Rits, parla en ces termes.

» *COu pa tai*, qui autrefois » a exercé la Charge de » Premier Président du Tribu- » nal des Rits, étoit un homme » irréprochable, modéré, reglé » dans toute sa conduite, & » rempli de science & de vertu. » Mon pere qui avoit beaucoup » d'estime pour lui, l'a employé » dans les Affaires les plus diffi- » ciles. Un des Princes s'étant » revolté du côté du midi, & » voulant se faire reconnoître » pour Roi des Provinces de

» *Yunnan* & de *Quangſi*, *Cou*
» *pa tai* fut envoyé avec le Gé-
» néral *Moan ki tou* pour le
» combattre, & parce qu'il ex-
» celloit dans l'art militaire auſſi-
» bien que dans les belles Let-
» tres, il eut des ſuccès ſurpre-
» nans, il s'acquit une grande
» réputation, & au retour de cette
» expédition, il reçut de mon
» pere des graces ſingulieres.

» Comme il étoit très-diſtin-
» gué par ſa vaſte érudition, &
» que ſes actions étoient pro-
» pres à ſervir d'exemple, mon
» pere le choiſit pour être Préce-
» pteur de pluſieurs des Princes.
» Il a été le mien, il s'appliqua in-
» fatigablement depuis le matin
» juſqu'au ſoir à nous enſeigner,
» & à graver dans nos cœurs les
» plus pures & les plus nobles
» maximes de fidélité & de pié-
» té. Il nous expliqua avec beau-

coup

» coup de soin les sens mysté-
» rieux des Livres canoniques &
» des autres livres, & il le fit avec
» tant d'application que ses tra-
» vaux ne furent pas infructueux.
» Lorsqu'il se vit avancé en âge,
» & attaqué d'infirmités, il se re-
» tira de tout emploi, & vecut ho-
» norablement dans sa famille, il
» mourut il y a environ 18 ans. Si-
» tôt que j'eus connoissance de sa
» mort, pour accomplir ce qu'un
» Disciple doit à son Maître, j'al-
» lai moi-même en personne dans
» sa maison lui rendre les derniers
» devoirs, & pleurer devant son
» cercueil. Lorsqu'on porta son
» corps à la sépulture, j'envoyai
» plusieurs de mes Officiers pour
» tenir ma place, & faire en mon
» nom les cérémonies ordinaires.
» J'eus même dessein, pour satis-
» faire parfaitement aux obliga-
» tions que je lui ai, de prier mon

„ pere de lui déterminer quelque
„ honneur ſpécial pour le diſtin-
„ guer du commun, mais parce
„ qu'il étoit alors indiſpoſé, j'ap-
„ prehendai de faire une deman-
„ de à contre-tems; j'ai cependant
„ toujours conſervé pour cet
„ homme illuſtre un tendre ſou-
„ venir, & je l'ai toujours eu pre-
„ ſent à mon eſprit, comme ſi les
„ ſervices qu'il m'a rendus, é-
„ toient encore tout recents. Il
„ avoit beaucoup de probité, il
„ étoit droit, ſincere, ſçavant, il
„ s'eſt donné de la peine à m'inſ-
„ truire; je ne dois pas oublier un
„ ſi ſage Maître, & je veux lui
„ marquer de la reconnoiſſance.
„ Que pourroit-on décerner
„ pour l'honorer après ſa mort?
„ Cette affaire regarde vos Tri-
„ bunaux: aſſemblez-vous, déli-
„ berez, réglez ce qui convient,
„ & préſentez-moi votre déter-
„ mination.

On voit par cet exemple de l'Empereur, quelle est l'intention des Chinois, lorsqu'ils honorent leurs Maîtres après la mort. Je n'ai point sçu qu'elle fut la détermination des Tribunaux, peut-être fut-elle marquée dans une des Gazettes que je n'aurai pas lûes. Apparemment que selon la coûtume, on aura fait graver son éloge sur un monument de marbre, qu'on aura placé son nom parmi les Hommes illustres, que l'Empereur aura envoyé quelque personne de qualité pleurer sur son tombeau, & lui aura rendu les autres honneurs, qu'une politique admirable a prescrit, pour entretenir le grand respect que les Disciples doivent à leurs Maîtres. Les Chinois en déterminant les honneurs qu'on doit rendre aux morts, se conforment à cette grande maxime tirée de leurs li-

vres : il faut honorer ceux qui ſont morts, comme on les honoreroit s'ils étoient encore vivans. *Seſſée jû ſe ſeng*, mot à mot: honorez les morts, comme vous honorez les vivans.

C'eſt pour cela que ſi celui qui eſt mort, étoit conſtitué en dignité, les honneurs qu'on lui rend après ſa mort, doivent répondre à la dignité qu'il occupoit lorſqu'il étoit vivant. Ils ſont réglés ſelon le degré de chacun : il y a tel degré pour lequel outre les autres marques de reſpect, on fait deux fois l'oblation qui s'appelle *Tſi*; pour un autre on ne la fait qu'une fois, mais entiere, *Tçuen tçi*; pour un troiſiéme on fait la moitié d'un *Tçi*, *poan tçi*. Or ce *Tçi* ſe préſente auſſi en l'honneur des vivans, & cela s'appelle *Tçi ſeng*, faire une offrande aux vivans, ou

plutôt en l'honneur des vivans, car c'est sur-tout en l'honneur des vivans éloignés qu'on l'a fait, pour témoigner qu'on conserve encore le souvenir des bienfaits qu'on a reçus d'eux, lorsqu'ils étoient présens. Par exemple, un Gouverneur de Ville pendant plusieurs années de gouvernement, se sera comporté avec vigilance & avec tendresse pour le Peuple; l'Empereur, pour le récompenser, lui donne un Emploi plus considérable, & le fait passer dans une autre Province, ou l'appelle à la Cour. Le Peuple s'afflige, le perd à regret, & outre les autres marques qu'il donne de son attachement & de sa reconnoissance, il éleve après son départ une espece de Salon, & de tems en tems, quoiqu'il soit encore plein de vie, & dans un

autre Emploi, on lui prépare un repas, on le ſalue en portant la tête juſqu'à terre, & on lui rend les honneurs qu'on rendroit à un Pere, parce qu'il s'eſt montré le Pere du Peuple.

Ordre admirable qu'on garda à Peking, *lorſqu'il fallut renvoyer plus de quarante mille Pauvres, chacun dans ſon pays.*

DAns la Lettre du 15 Décembre 1727. * Je marquois qu'en l'année 1725. la ſtérilité avoit été extraordinaire dans les Provinces de *Pe tcheli* & de *Chan tong* qui confinent enſemble; que de pluſieurs Villes de ces deux Provinces, une grande multitude de pauvres s'étoit rendue à *Peking*, & que l'Empereur avoit ordonné qu'on tirât le ris de ſes greniers publics,

* Elle eſt dans le XIX. Recueil.

qu'on le fît cuire & qu'on le distribuât chaque jour dans différens quartiers de cette Capitale, à tous ceux qui seroient dans le besoin. On continua pendant plus de quatre mois à nourrir par ce moyen plus de quarante mille personnes. Mais à la fin de la seconde Lune, qui cette année-là répondoit à notre mois de Mars, le tems de labourer les campagnes étant venu, on prit des mesures pour conduire chacun de ces malheureux dans son pays. Les Chinois excellent pour ces sortes de détails, je crois que vous lirez volontiers ce qui fut réglé sur ce sujet.

Le 14. de la seconde Lune, l'Empereur dit aux premiers Ministres & aux Grands de l'Empire, qu'il avoit été fort sensible à la disette dont son Peuple avoit été affligé; qu'il n'avoit rien omis

pour le ſoulager ; que le tems de ſemer approchoit, & qu'il falloit penſer à l'avenir. Le peuple, ajoûta ce Prince, eſt ſans réflexion, il ne penſe qu'au préſent, & oublie ſouvent l'eſſentiel. Voici le Printems, il en faut profiter. Ceux d'entre ces pauvres qui ont des terres, doivent aller les cultiver : & ceux qui n'en ont pas, peuvent gagner leur vie dans les endroits où je fais à préſent travailler. On ouvre de nouveaux canaux, on élargit les rivieres, on fait les levées plus hautes, il y a des travaux de tous côtés ; aſſemblez-vous donc, & déliberez ſur les moyens de renvoyer ces pauvres chacun dans ſa patrie.

Pour obéir à cet ordre, les Tribunaux s'aſſemblerent, & le Tribunal qui doit veiller à la Police, préſenta au nom de tous les

autres à l'Empereur le Mémorial ſuivant.

Nous Préſidens & autres Officiers du Tribunal des Examinateurs, pour obéïr aux Ordres de V. Majeſté, nous nous ſommes aſſemblés, & nous avons délibéré ſur ce qui regarde les pauvres qui ſont venus dans cette Ville. Attirez par la liberalité de Votre Majeſté, ils ont quitté leur pays, quoiqu'on y diſtribuât du ris, & qu'ils puſſent dans leur diſtrict faire mettre leur nom ſur le Rôle. Il eſt à craindre qu'ils n'abuſent d'une bonté ſi paternelle, pour reſter plus long-tems dans l'oiſiveté, & manger du ris ſans travailler. Voici le tems propre au labourage, il faut les renvoyer ſans retardement.

Nous examinerons donc tous ceux qui ſont venus chercher à

vivre, ſoit hommes, ſoit femmes, ſoit vieillards, ſoit enfans, & on les renvoyera peu à peu au lieu de leur demeure ordinaire. On diſtinguera ceux qui doivent aller par terre, & ceux qui peuvent être conduits par eau; on joindra enſemble ceux qui ſont du même territoire. Si on les remettoit de Ville en Ville en changeant de Conducteur, les petits Officiers de Tribunal, Sergens, & autres pourroient moleſter ces pauvres gens, & profiter de leur miſere. C'eſt pourquoi nous ſommes d'avis qu'on nomme un ou pluſieurs Mandarins, qui par ordre de V. Majeſté, les accompagnent juſqu'à la Ville dont ils dépendent, & les remettent entre les mains du Gouverneur, qui en demeurera chargé. On prendra de l'argent du tréſor Impérial, & on donnera pour le

voyage à chacun six * sols par jour. Plus de cinq mille ont déja donné leur nom pour retourner chez eux. Les uns sont de la Province de *Pe tcheli*, & les autres de la Province de *Chan tong*. Ceux-ci doivent être conduits par eau, & ceux-là par terre. Dans les différens Tribunaux on choisira les Officiers vigilans, soit Tartares, soit Chinois, qui ne sont pas actuellement occupés. Le Tribunal des Censeurs en fournira quatre, la Cour des Aydes six, le Tribunal de la Milice trois, & les autres à proportion. On divisera cette multitude par Bandes; chaque Bande sera de deux cens, & aura un de ces Officiers pour la conduire. C'est à lui qu'on

* Trois sols pouvoient suffire, on leur donne le double.

consignera l'argent pour le distribuer manuellement à chacun de sa Bande. Le même sera chargé de les accompagner jusqu'à la Ville principale de leur district, & le Gouverneur de cette Ville sera obligé de les faire conduire aux Villes subalternes. Que si dans le voyage même, il s'en trouve qui soient d'une Ville subalterne par où l'on passe, on les remettra au Mandarin du lieu, & l'Officier tirera de lui une attestation qui sera apportée à la Cour pour être examinée. Outre l'Officier nommé par V. Majesté, chaque Gouverneur des Villes doit les suivre jusqu'aux confins de leur district. Parmi ceux qui seront conduits par terre, s'il y a des infirmes, ou des vieillards qui ne puissent marcher, les Gouverneurs des Villes loueront des charettes ; à l'é-

gard de ceux qui iront par eau, le Mandarin du lieu où ils s'embarqueront, fera trouver la quantité de barques suffisantes: le trésor Royal fournira à cette dépense.

Que si pendant la marche, quelques-uns tomboient malades, ensorte qu'ils ne pussent aller ni par charette, ni par barque; nous ordonnons aux Gouverneurs des Villes, de les retenir, de les loger, de faire venir le Médecin, de leur donner les remédes nécessaires, & d'en prendre un grand soin jusqu'à ce qu'ils ayent recouvré la santé. Alors ils seront chargés de les faire conduire jusqu'à leur pays. Peut-être que ces pauvres se voyant en grand nombre, seroient assez insolens pour exciter du tumulte sur la route; c'est aux Mandarins des lieux à y veiller,

ils uſeront avec prudence d'une équitable correction, pour les contenir, ou les rappeller au devoir. Ce peuple groſſier doit être arrêté par la crainte.

Outre les ſix ſols que l'Officier leur donnera chaque jour pour les frais du voyage; à leur arrivée dans leur pays, ils recevront encore de la part de Votre Majeſté une gratification d'argent, que le Gouverneur de la Ville tirera du tréſor Royal, & dans ſon tems on la lui paſſera à compte. Les grandes perſonnes auront une once d'argent, & les enfans demie-once. L'Officier député de la Cour pour les accompagner, diſtribuera à chacun d'eux cet argent par lui-même, ſans s'en fier à nul autre. Et pour la ſuite nous enjoignons au Mandarin du lieu, de s'appliquer à bien traitter ſon peuple, de ſorte qu'é-

tant retourné dans son pays, non seulement il n'y souffre pas, mais qu'il ait aussi ce qui est nécessaire pour labourer & ensemencer les terres. Que si le Mandarin du lieu est négligent, & ne prend pas cette affaire à cœur, c'est aux Mandarins Supérieurs, ou aux Censeurs de l'Empire de l'accuser. Alors outre qu'il sera cassé de sa Charge, on examinera sa faute, & il sera puni sévérement.

Mais après avoir renvoyé dans leur pays ceux qui avoient une demeure fixe, il en restera encore d'autres qui n'ont ni feu, ni lieu, & qui ne sçavent où retourner. Que faire? nous en examinerons le nombre, on écrira leur nom, & nous prierons Votre Majesté de vouloir bien leur accorder la même gratification qu'elle accorde à ceux qu'on

conduit dans leur pays, c'eſt-à-dire, une once d'argent aux grandes perſonnes, & une demie-once aux enfans, après quoi il leur ſera libre d'aller s'occuper aux travaux que Votre Majeſté a ordonné, ou de ſe faire manœuvres, portefaix, &c. ou de s'appliquer à quelque petit commerce. On ne permettra point qu'ils ſoient oiſifs, & qu'ils reſtent à charge au Public. Or, afin que ce peuple ne compte plus ſur la diſtribution du ris cuit, & penſe réellement à s'en retourner d'où il eſt venu; nous allons avertir par des Ecrits publics, affichés aux carrefours, que tel jour on ceſſera d'en diſtribuer : & nous enverrons ordre aux Mandarins des Villes voiſines d'arrêter tous ceux qui viendroient encore à *Peking*, dans l'eſpérance d'avoir cette aumône, & de les renvoyer chez eux.

Le jour qu'on distribuera la gratification que Votre Majesté donne à ces pauvres qui n'ont pas de demeure fixe, s'il se présente quelque autre parmi eux, qui ne soit pas dans le besoin, & qui se dise pauvre sans l'être, en cas qu'on s'en apperçoive, il sera arrêté comme un fripon, & puni selon la Loi. Avec ces précautions tous les pauvres auront part aux bienfaits de Votre Majesté. Ceux qui sont encore dans leur pays n'auront pas envie de le quitter, chacun s'adonnera au travail qui lui convient pour gagner sa vie : & de plus la multitude de ces gueux étant dissipée, cette Ville ne craindra plus les maladies populaires, dont elle étoit menacée par leur long séjour.

Pour ce qui regarde les six sols qu'on leur donnera par jour,

nous faisons réflexion que si on les donne en argent, ces pauvres seront obligés de le changer en deniers pour leur usage, & ils en souffriront de la perte, il nous paroît plus commode de leur donner chaque jour en deniers la valeur de ces six sols ; pour cet effet on louera des charettes, sur lesquelles on transportera une certaine quantité de deniers. On nommera des Soldats pour les escorter, ces charettes suivront l'Officier qui conduit une Bande de deux cens, & chaque jour ledit Officier distribuera à chacun la valeur de six sols en deniers, depuis le jour du départ jusqu'au jour de l'arrivée. Au retour ces Officiers tiendront compte de tout à la Cour des Aydes, afin qu'on examine cette dépense, & qu'on la marque dans les Régistres. Le jour que

ce peuple sortira d'ici, il sera confié à un des Gouverneurs, lequel en personne le conduira jusques sur les confins de son district, là il le remettra au Gouverneur du district suivant, &c. Nous présentons avec respect ces Réglemens à Votre Majesté, afin que si elle les approuve, on procéde à l'exécution.

L'Empereur les approuva, & tout fut exécuté sans le moindre trouble.

L'année suivante Sa Majesté a de plus ordonné en faveur des pauvres qui se trouve pendant l'hyver à *Peking*; que tous les ans (lors même qu'il n'y a pas de disette) on fasse cuire une certaine quantité de ris chaque jour en cinq endroits de la Ville, pour être distribués par aumône : & cette distribution journaliere qui suffit pour nourrir plus de six

mille personnes, se continue pendant environ six mois de l'année, sçavoir, depuis le premier de la dixiéme Lune, jusqu'au vingtiéme de la troisiéme Lune de l'année suivante, c'est à peu près comme si l'on disoit en Europe, depuis le premier de Novembre jusqu'au vingtiéme d'Avril.

INSTRUCTION DE L'EMPEREUR,

Donnée à l'occasion du caractere Chinois, qui signifie bonheur.

L'Empereur voulant honorer un Mandarin considérable de *Fong tien Fou*, * Ville

* C'étoit l'ancienne Cour des Tartares avant la conquéte de la Chine ; & c'est pour cette raison qu'on l'appelle encore *Ching King*, ou *Xin yang King*.

du premier Ordre, & Capitale de la Province du *Leao tong*, écrivit de sa propre main au commencement de l'année le caractere *Fo*, qui signifie *bonheur*, & le lui envoya. (C'est une distinction dans une famille; on respecte, on conserve avec soin ce présent Impérial, & on le place ordinairement dans la salle extérieure où on reçoit les visites). Le Mandarin remercia l'Empereur, & dans son remercîement, il se servit de cette expression : J'étois un homme né pour passer ma vie dans le malheur, mais Votre Majesté vient de me rendre heureux.

Voici ce que l'Empereur lui répondit.

Le bonheur a toujours été attaché à la pratique de la vertu. Tous les hommes sont nés pour être heureux, & il n'est person-

ne, quel qu'il ſoit, qui puiſſe dire avec vérité qu'il eſt né pour être malheureux : parmi ceux qui poſſédent de grandes richeſſes, ou qui ſont élevés aux premiers honneurs, il s'en trouve qui ſont malheureux : & parmi ceux qui vivent ou dans le mépris, ou dans la pauvreté ; n'en voit-on pas auſſi & même beaucoup qui ſont heureux ? Un grand nombre de gens ſe plaignent d'être malheureux : mais leur plus grand malheur eſt de ne pas examiner la ſource de ce prétendu malheur. Car ſe régler ſur les honneurs & ſur les richeſſes, ſur le mépris & ſur la pauvreté pour diſcerner, pour déterminer le bonheur ou le malheur, c'eſt ignorer en quoi conſiſte le bonheur véritable. Si l'homme veut être heureux, ſon bonheur dépend de lui-même, il eſt entre

ses mains. Il ne dépend point de l'Empereur ; par quel endroit pourroit-il rendre un homme heureux? C'est en pratiquant le bien , qu'on fait son propre bonheur. C'en est-là l'unique origine, ainsi lorsqu'à la Cour ou hors de la Cour , j'envoye aux principaux Officiers le caractere qui signifie *bonheur*, mon intention est qu'à la vûe de ce caractere vous rentriez dans vous-même, que vous vous acquittiez de votre devoir, que vous pensiez qu'il y a un vrai bonheur , & que vous travailliez par une sage conduite à vous le procurer. Que si vous avez cru que je pusse rendre un homme heureux , c'est une erreur.

Nouveau Réglement ſur l'Examen des Mandarins (a).

J'ai marqué dans une autre Lettre (*b*) que de trois en trois ans, on fait par tout l'Empire l'Examen des Mandarins qui gouvernent le Peuple. On examine s'ils ſont infirmes, s'ils ſont trop âgés, s'ils ſont trop ſéveres dans les châtimens, s'ils ſont trop indulgens, trop mols, s'ils ſont négligens à expédier les affaires, s'ils ſont tellement attachés à leurs ſentimens, qu'ils ne déférent pas aux avertiſſemens des Mandarins ſupérieurs, s'ils exigent de l'argent du Peuple, ou s'ils en reçoivent injuſtement, enfin s'ils ont des talens extraordinaires ou médiocres

(*a*) Voyez le XVIII. Recueil, pag. 452.

(*b*) L'Examen général des Officiers de guerre ſe fait de cinq ans en cinq ans.

pour

pour le gouvernement. Cet Examen s'appelle le grand Examen, l'Examen général. Pendant le tems que dure cet Examen, le Viceroi & les autres Mandarins Généraux de la Province ne voyent personne, n'admettent & ne rendent aucune visite, jusqu'à ce que le Catalogue & les Notes qu'ils ont faites sur tous les Officiers subalternes, soient parties pour la Cour. On voit alors plusieurs Mandarins cassés, d'autres sont abaissés à des Charges inférieures, & quelques-uns sont loués & proposés comme des *Officiers excellens*, d'un mérite rare, ausquels on ne peut reprocher aucune faute.

Sur le témoignage & les informations du Viceroi, l'Empereur donne ses Ordres pour faire venir aussi-tôt à la Cour ces *Officiers excellens*: là on les exa-

mine encore: puiſqu'ils ſont tirés de telle Province, & que c'eſt le Viceroi qui les propoſe, il doit les connoître, & être bien inſtruit de leur talent extraordinaire, il en répond. Dans ce choix, on ne lui permet pas d'agir par intérêt, par amitié, ni de ſuivre ſon inclination & ſes vûes particulieres. Cependant s'il arrivoit que Sa Majeſté ne les trouvât pas toujours tels qu'on les avoit annoncés, ou ſi dans la ſuite on découvroit que tel Officier s'étoit mal comporté dans ſon Gouvernement, qu'il n'avoit pas eu ſoin de faire payer exactement le Tribut, que le peuple en devoit encore ſur les années paſſées, &c. Ou bien ſi tel autre après avoir été élevé à une Charge plus conſidérable, faiſoit quelque faute qui donnât lieu à des recherches ſur la con-

duite qu'il a tenu dans la Charge précédente, & si l'on déterroit des crimes qu'il auroit eu grand soin de cacher; Dans ces occasions le Viceroi est toujours censé coupable, car ou il avoit connoissance des fautes de son Subalterne, ou il les ignoroit. S'il en avoit connoissance, pourquoi ne l'a-t'il pas accusé, & comment a-t'il eu la hardiesse de le proposer comme un homme d'un mérite rare? Que s'il n'en a pas eu connoissance, c'est donc un homme foible, sans vigilance, sans adresse, sans lumiere. Ses Subalternes ne le craignent pas, & peuvent facilement le tromper. Il est indigne d'un si haut rang.

C'est pourquoi l'Empereur ordonna qu'on déterminât & qu'on expliquât plus nettement la peine dont on puniroit dans la

ſuite ces Gouverneurs ou Vice-rois de Provinces, lorſqu'on les trouveroit en faute ſur ce point. Le premier des ſix Tribunaux Souverains, à qui il appartient de traitter toutes les affaires qui regardent les Mandarins de l'Empire, s'aſſembla, & voici en peu de mots ce qui fut réglé: 1°. Que les Vicerois ſeroient étroitement obligés à veiller ſur la conduite de leurs Officiers Subalternes, à s'appliquer à les connoître; & à apporter une ſérieuſe attention pour choiſir & diſtinguer ceux qu'ils veulent propoſer comme *Excellens*. 2°. Que ſi dans ce choix ils ſe laiſſoient entraîner, ou par la cupidité, ou par des recommandations, ou par d'autres raiſons intéreſſées, ils seront caſſés de leur Emploi, & déclarés incapables d'en avoir jamais aucun autre. 3°. Que ſi ces

Excellens étant examinés à la Cour, se trouvoient avoir peu de mérite, ou avoir commis des fautes dans l'administration de leur Mandarinat, le Viceroi qui les auroit proposés, seroit puni de la même peine, c'est-à-dire, qu'il seroit cassé de son Emploi. 4°. Que si, avant qu'on eût encore rien découvert, l'avertissement venoit du Viceroi même sur quelque connoissance qu'il auroit eue après les avoir proposés, on y auroit égard, & qu'il ne seroit pas puni, parce que l'Empereur lui feroit grace. 5°. Que si ces *Excellens* ayant été élevés à un Mandarinat supérieur, se comportoient mal, on examineroit encore comment ils s'étoient comportés dans le Mandarinat précédent; & si on trouvoit qu'ils eussent déja commis des fautes à peu près semblables,

le Viceroi ſeroit abaiſſé à un Mandarinat inférieur de trois degrés. 6°. Que ſi après avoir examiné, on trouvoit que cet Officier s'étoit bien comporté dans la Charge précédente, mais que depuis qu'il a été élevé à un Mandarinat ſupérieur, il a corrompu ſon cœur, il s'eſt perverti, le Viceroi ne ſeroit point inquiété, & ſeroit cenſé avoir rempli ſon devoir. C'eſt-là ce qui fut déterminé par le Tribunal Souverain : & voici en peu de mots ce que Sa Majeſté ajoûta de ſa propre main.

Ordre de l'Empereur qui regarde le même Examen général.

L'Empereur qui s'applique à ſe conformer en tout à l'équité la plus exacte, & qui exhorte ſans ceſſe les Mandarins à tenir la

même conduite, craignit que les Vicerois ne fussent pas assez équitables dans ces Examens, qu'ils ne donnassent de mauvaises Notes à leurs Officiers Subalternes avec trop de précipitation, ou bien par vengeance, par aversion, par colere, ou par quelque autre passion desordonnée. Pour obvier à cet inconvénient, il ordonna ce qui suit.

1°. Que les Officiers Subalternes qui seroient notés comme gens avides qui ont tiré injustement de l'argent du peuple, ou comme Officiers trop sévéres qui châtient le peuple avec trop de rigueur, seroient privés irremissiblement de leur Charge sans espérance d'être jamais rétablis. 2°. Que tous les autres Officiers que le Souverain Tribunal, suivant les notes du Viceroi, auroit cassés ou abaissés pour quelque

raiſon que ce fût, par exemple, parce qu'ils étoient négligens à terminer les affaires, parcequ'ils auroient été trop foibles, trop lâches dans leur maniere de gouverner, & pour quelque autre ſujet; Sa Majeſté leur permettoit de venir en Cour ſe juſtifier, s'ils croyoient la note injuſte, que le Souverain Tribunal écouteroit leurs raiſons, & que Sa Majeſté elle-même leur accorderoit audience. 3°. Que pour l'exécution de cet ordre, ceux qui prétendroient venir ſe juſtifier, avant que de ſortir de la Province dans laquelle ils auroient été Mandarins, exigeroient une Patente du Viceroi qui fît foi, qu'un tel Officier a été caſſé ou abaiſſé pour telle faute, & que, parce qu'il veut faire des repréſentations à la Cour ſur le jugement porté, on lui accorde cette at-

testation. 4°. Que le Viceroi en étant requis par ledit Officier, ne pourra lui refuser ladite attestation : ou que si craignant que son erreur ou son injustice ne fût découverte, il la refusoit, ledit Officier retournera dans la Province où est le lieu de sa naissance, qu'il déclarera au Viceroi de ladite Province, qu'ayant été cassé ou abaissé pour tel sujet dans telle Province, le Viceroi lui a refusé une Patente pour aller à la Cour représenter les raisons qui le justifient, & il en exigera une dudit Viceroi, qui ne pourra lui être refusée. 5°. Que si après avoir examiné les raisons dudit Officier, & les réponses de son Viceroi, on trouve que c'est en effet injustement qu'il a éte cassé ou abaissé, on le rétablira dans une Charge du même degré que celle qu'il avoit auparavant,

Mais ſi au contraire on trouve qu'il eſt coupable, & qu'il en impoſe au Viceroi en l'accuſant d'injuſtice, à la perte de ſa Charge, on ajoûtera une punition corporelle, ſuivant la grieveté de ſa faute. 6°. Que ſi le Viceroi lui-même eſt convaincu d'injuſtice ou d'erreur, il ſera ou caſſé de ſa Charge, ou abaiſſé à un Emploi inférieur.

Pour l'intelligence du troiſiéme & du quatriéme article, il eſt à propos de ſçavoir que ſans une diſpenſe ſpéciale de l'Empereur, qui ne s'accorde que très-rarement, on ne peut être Mandarin du Peuple dans ſa propre Province, & même ſur les confins d'une autre Province voiſine. Un nouveau Réglement porte que le Mandarinat qu'on accorde à un Officier pour gouverner le Peuple, ſoit éloigné des con-

fins de sa Province du moins de cinquante lieuës, afin que les sollicitations ou de ses parens, ou de ses amis, ne le troublent pas dans l'exercice de sa Charge, & ne l'empêchent pas de suivre la justice dans ses jugemens.

Mémorial du Viceroi de la Province de Ho nan, *par lequel il avertit l'Empereur d'un bel exemple de désintéressement, donné par un homme & une femme du Peuple.*

Je présente avec un profond respect à Votre Majesté, ce Mémorial, pour lui faire sçavoir que les bonnes coûtumes s'établissent même parmi le menu Peuple; il fait des actions dignes d'être gravées sur le marbre. C'est le fruit des soins & des instructions de Votre Majesté, dont la vertu égale celle des anciens Empe-

reurs *Yao*, *Chun*, & dont le Gouvernement ſurpaſſe en bonté celui de *Fo hi* & de *Chin nong*. On a admiré en très-peu d'années ſous votre ſeul regne plus d'heureux préſages, qu'on n'en avoit vû ſous les autres regnes pendant pluſieurs ſiécles. Dans le Ciel on a obſervé la conjonction des Planettes, & l'on en a vû deſcendre la *Manne* *. Sur la terre les fontaines ont donné d'elles-mêmes un ſel excellent, les mers ſont devenues tranquilles, & les épis, les grains extraordinaires ſont ſortis en abondance. Mais voici ce qui eſt fort au deſſus de tous ces prodiges, & ce qui doit donner beaucoup plus de joye à Votre Majeſté. Nous voyons pratiquer les vertus les plus héroïques, le déſintéreſſement, la

* Dans une autre Lettre on donne l'explication de cette *Manne*, & de ces épis extraordinaires.

droiture la plus parfaite dans les familles les plus pauvres & les plus rustiques. C'est ce qu'on vient récemment d'admirer dans une Ville du troisiéme Ordre, appellée *Mong tsing*, laquelle se trouve heureusement dans cette Province. Le fait est tel que je vais le rapporter.

Le troisiéme de la quatriéme Lune de l'année 1728. *Tçing tai*, Marchand de la Province de *Chen si*, allant à *Mong tsing*, pour acheter du coton dont il fait commerce, avoit sur lui une bourse de cent soixante & dix onces d'argent. Sur le chemin qui est près de la montagne *Song Kia*, il laissa par mégarde tomber sa bourse, & continua son chemin,

Le lendemain matin un pauvre Laboureur nommé *Chi yeou*, qui demeure dans cette Ville, al-

la travailler à la terre près de la montagne *Song Kia*, & trouva la bourſe, il ne penſa point à en profiter, mais il voulut la rendre, c'eſt pourquoi il reſta tout le jour à ſon travail, attendant que celui à qui elle appartenoit, vînt la chercher. Perſonne ne parut. Sur le ſoir il retourne à la maiſon, montre à ſa femme nommée *Siu*, une bourſe pleine d'argent, & raconte le fait. » Oh! » dit-elle auſſi-tôt, il ne faut pas » garder cet argent, il ne nous » appartient pas, j'aime mieux » vivre dans la pauvreté que » d'avoir du bien d'autrui. Demain tâche de découvrir celui » qui a perdu cette bourſe, & ne » manque pas de la lui rendre!

D'une autre part *Tçing tai*, étant arrivé à l'Auberge, fut fort étonné de ne trouver ni ſa bourſe ni ſon argent: mais ignorant en

quel endroit elle étoit tombée, & persuadé que ce seroit en vain qu'il iroit la chercher, il avoit fait promptement afficher aux portes & aux carrefours de la Ville plusieurs billets, dans lesquels il marquoit qu'un tel, logé dans une telle Auberge, avoit perdu la veille une bourse contenant telle quantité d'argent ; qu'il prioit instamment celui qui l'avoit trouvée de vouloir bien la lui remettre, & qu'il consentoit de bon cœur de partager avec lui tout l'argent qui s'y trouveroit.

Le Laboureur *Chi yeou* eut connoissance de ces billets, & sans hésiter il alla trouver le Capitaine de son quartier. » J'ai » trouvé, lui dit-il, une bourse, » allez appeller le Marchand du » *Chen si*, amenez-le chez moi, » je verrai par les questions que je » lui ferai, si c'est la bourse dont il

» s'agit. Le Marchand vint, *Chi*
» *yeou* le queſtionne ſur l'extérieur
» de la bourſe, ſur l'enveloppe
» de l'argent, ſur la quantité, ſur
» la forme, ſur le titre, & par les
» exactes réponſes du Marchand,
» il jugea que la bourſe en effet
» lui appartenoit, & il la lui re-
» mit entre les mains.

Tçing tai tranſporté de joye, ouvre ſa bourſe, tire l'argent, & dit : J'ai déclaré dans mon Billet que je partagerois cet argent avec celui qui me rendroit la bourſe, je veux tenir ma parole, cela eſt juſte; ainſi partageons. » Non, dit le Laboureur,
» je n'ai aucun droit ſur cet ar-
» gent, il eſt tout à vous, je n'en
» veux rien recevoir. Cependant *Tçing tai*, ſans l'écouter, en ſépare quatre-vingt-cinq onces, & les lui préſente; *Chi yeou* les refuſe, celui-ci fait encore des inſ-

tances pour l'obliger à les accepter, mais inutilement. Tout cela se passoit à la porte du pauvre *Chi yeou*, & plusieurs des voisins étoient témoins de cette admirable contestation.

Enfin *Tçing tai* voyant que *Chi yeou* ne vouloit absolument point recevoir les quatre-vingt-cinq onces d'argent qu'il lui présentoit, & souhaittant lui marquer sa reconnoissance, prit un autre tour. Il met d'un côté cent sept onces, & d'un autre côté soixante & trois. » Je ne vous dissimulerai pas, lui dit-il, que » pour les cent sept onces d'argent, je les ai empruntées pour » mon commerce, quant à ces » soixante-trois onces elles m'appartiennent, elles sont réellement à moi, ainsi je vous prie » de les prendre sans difficulté; » non, dit *Chi yeou*, je n'ai pas

» plus de droit ſur les ſoixante-
» trois onces que ſur le reſte, em-
» portez tout, puiſque tout vous
» appartient.

Tous ceux qui étoient préſens, furent remplis d'admiration, & charmés d'un acte de vertu ſi ſinguliere, ils coururent enſemble au Tribunal du Gouverneur de la Ville, pour l'avertir de ce qui s'étoit paſſé. Le Gouverneur ravi qu'une ſi belle action ſe fût faite dans ſon Gouvernement, a appellé des témoins, s'eſt informé de la vérité du fait, & m'en a averti. Sur le champ j'ai envoyé cinquante onces d'argent au Laboureur *Chi yeou*, pour récompenſer ſa vertu & celle de ſa femme. Je leur ai donné en même tems un * Tableau dans lequel ſont écrits quatre caracteres, qui

* On ſuſpend ces Tableaux ſur la porte de la maiſon.

signifient : *Mari & femme illustres par le désintéressement & la sincérité.* Ensuite, j'ai recommandé au Trésorier Général de la Province de faire décrire ce fait, d'en envoyer des copies par tout, afin qu'il soit affiché aux portes & aux carrefours des grandes & des petites Villes de la Province, & que le peuple soit excité par cet exemple à suivre la voye de la perfection. Enfin, j'ai ordonné au Gouverneur de la Ville de *Mong tcing*, d'élever un monument de pierre, près de la maison de ce Laboureur, sur laquelle cette belle action fût gravée, pour en conserver un éternel souvenir, & rendre les Habitans de ce pays-là, plus attachés à la pratique de la vertu. J'ai cru même qu'elle méritoit de passer jusqu'aux oreilles de V. Majesté, c'est pourquoi j'ai écrit ce Mé-

morial, & je l'envoye avec une attention très-respectueuse.

L'Empereur ayant appris cette action, parut en ressentir beaucoup de joye, & profitant de cette occasion pour exhorter tout l'Empire à la réformation des mœurs, il écrivit de sa propre main l'instruction suivante, qui par son ordre fut envoyée dans toutes les Provinces, avec le Mémorial de ce Vice-roy. Ce Prince rapporte d'abord en peu de mots la substance du Mémorial, sans s'arrêter aux louanges qu'on lui donnoit, & ensuite il s'exprime en ces termes.

» La tranquillité & la beauté » du Gouvernement consiste à » établir de sages coûtumes; & » la meilleure maniere d'y réussir, c'est de rectifier le cœur » de l'homme. Car si l'homme » sçait garder son cœur, s'il en

est le maître, il se conforme à l'Ordre, il remplit ses devoirs, il cherche le bien public, il borne ses desirs, il ne veut point d'argent injustement acquis. La raison est sa régle, il ne fait rien qui lui soit contraire. * La nuit il peut voir des Spectres, des esprits sans rien craindre; soit qu'il léve la tête, soit qu'il la baisse, il est content; la joye paroît peinte sur son visage, la calamité le fuit, le bonheur l'accompagne par tout, & passe jusqu'à ses enfans & à ses petits fils, qui jouissent tranquillement de la prospérité, comme d'un héritage que la vertu de leurs peres leur auroit procuré. Et n'est-ce pas ce que signifie cet ancien proverbe? La

* Un proverbe Chinois dit, que les Scélerats craignent les esprits.

» famille qui s'applique à amaſ-
» ſer un tréſor de vertus, ne man-
» quera de rien : elle joüira d'un
» bonheur qui ira même au-delà
» de ſes deſirs.

» Au contraire ſi vous ne ſça-
» vez pas poſſéder votre cœur,
» ſi vous ſuivez ſes penchans dé-
» reglés, vous prendrez à
» droite & à gauche, en ſecret
» & en public ; vous éleverez
» votre fortune ſur les ruines du
» prochain ; pour vous enrichir
» vous employerez hardiment la
» fraude, l'artifice, le menſon-
» ge. A la vérité, dans l'inſtant
» vous paroîtrez avoir quelque
» leger avantage. Mais atten-
» dez, car après avoir violé les
» Ordres du *Tien*, ne croyez pas
» pouvoir éviter ſa colére. Le
» *Tien* ſecrettement vous pour-
» ſuivra, vous punira ; ce que
» vous avez enlevé par des voyes

» illicites, se dissipera bien-tôt, » & avec le bien d'autrui que » vous aviez mal acquis, vous au- » rez encore le chagrin de voir » disparoître le vôtre, ou bien » vous prendrez le dessein témé- » raire de quitter votre propre » demeure, & d'aller vous éta- » blir ailleurs. Là vos pensées » orgueilleuses n'auront aucun » succès, & au lieu de vous éle- » ver, vous tomberez dans la » pauvreté, & vous serez réduit » dans la derniere misere; peut- » être même, que l'extrémité » dans laquelle vous vous trou- » verez, vous portera à faire un » mauvais coup, alors on vous » assommera sur le champ, & » votre corps restera sans avoir » un morceau de terre pour sé- » pulture: ou bien vous serez li- » vré à la justice, & vous rece- » vrez le châtiment dû à vos cri-

» mes ; votre malheur s'étendra » jusques sur votre famille, fem» mes, enfans, petits-fils, tous » seront transportés en éxil sans » aucune espérance de retourner » jamais dans leur ancienne pa» trie. Ce sont là les malheurs » dont vous avertit le proverbe » contraire. *La famille qui s'a» donne à la pratique du mal, » sera accablée d'afflictions.* Ces » admirables paroles, qui des » siécles les plus reculés ont été » transmises jusqu'à nous, sont » très-certaines & très-vérita» bles.

» Pour moi, qui aime mon » peuple, qui le porte dans mon » cœur, je m'applique à l'instrui» re, j'entre pour cela dans le » détail, afin que soit à la Cour, » soit hors de la Cour, on s'é» loigne du mal, on fasse le » bien, & que la tranquillité, la probité,

» probité, la justice puissent re-
» gner par tout l'Empire, c'est
» là mon intention. Mais parce
» que les Grands Officiers des
» Provinces, & les autres Offi-
» ciers subalternes, ne s'appli-
» quent pas eux-mêmes à se trait-
» ter entre eux avec politesse,
» avec douceur, avec humilité,
» pour servir d'exemple dans les
» pays qu'ils gouvernent, &
» qu'ils ne se portent pas avec as-
» sez d'attention & de zéle, à
» communiquer & à inculquer
» au peuple les instructions que
» j'envoye, nous ne voyons que
» très-peu d'exemples, qui prou-
» vent qu'on revienne à l'an-
» cienne droiture, & à la simpli-
» cité de nos ancêtres : C'est ce-
» pendant ce que mon cœur dé-
» sire, & sincérement, & ardem-
» ment.

Ce que le Laboureur *Chi yeou*

» a fait dans la Ville de *Mong*
» *tſing*, montre qu'en effet on dé-
» truit les mauvaiſes coûtumes,
» & qu'il y a du changement
» dans les mœurs, ç'en eſt là un
» témoignage certain : Voilà ce
» qu'on peut appeller avec véri-
» té un bon préſage *, un pro-
» noſtic avantageux pour le gou-
» vernement. Auſſi cette belle
» action m'a-t'elle cauſé un plai-
» ſir que je ne puis exprimer,
» elle fait en même tems beau-
» coup d'honneur au Viceroy
» *Tien uuen King*, il en a le mé-
» rite, on voit que ce n'eſt pas
» ſans fruit que depuis pluſieurs
» années il s'applique dans la
» Province de *Ho nan* à inſtrui-
» re, à exhorter, à louer, & à
» recompenſer.

* L'Empereur fait alluſion à la manne, aux épis extraordinaires, & autres bons préſages ſur leſquels on l'avoit flatté, mais ſans faire aucune impreſſion ſur ſon eſprit.

» Mais faisons sur ce sujet une
» réflexion. Le cœur de l'hom-
» me est naturellement porté à
» estimer le devoir, & à cherir
» la vertu. Les hommes naissent
» avec ce fonds de droiture, cet-
» te inclination leur est commu-
» ne à tous. Dans les Villages
» mêmes qui ne sont composés
» que de quelques familles, il se
» trouve des gens de bien, gens
» sinceres, & attentifs à ne pas
» s'écarter de la droite raison;
» & dans un si vaste Empire,
» parmi une si grande multitu-
» de de peuple, est-il à croire
» qu'il n'y en ait pas plusieurs
» qui aiment la justice, qui esti-
» ment & pratiquent la tempé-
» rance? Sans doute il y en a,
» mais ceux qui sont employés
» au Gouvernement, ne pensant
» pas à établir de bonnes coûtu-
» mes, ne font aussi nulle atten-

» tion aux actions de vertu qui
» ſe pratiquent ; ou s'ils en ont
» connoiſſance,ils les négligent,
» ils les cachent, & elles reſtent
» dans l'oubli. Que s'ils s'appli-
» quoient ſans ceſſe à inſtruire &
» à exhorter le peuple, s'ils s'é-
» tudioient à connoître le méri-
» te, s'ils honoroient ceux qui
» ſe diſtinguent par leur fidéli-
» té, par la piété filiale, par la
» continence, par la droiture;
» l'honneur qu'ils leur ren-
» droient, ſeroit comme un ai-
» guillon qui exciteroit les au-
» tres à la pratique de la vertu,
» & on verroit bien-tôt, même
» parmi le peuple, une noble é-
» mulation de devenir vertueux;
» la vertu n'étant point ſans ré-
» compenſe, chaque famille à
» l'envi voudroit s'en rendre
» digne.

» Pour ce qui regarde le La-

» boureur *Chi yeou*, je le fais
» Mandarin honoraire du sep-
» tiéme Ordre ; il aura droit d'en
» porter l'habit & le bonnet. De
» plus je lui donne cent onces
» d'argent pour marquer com-
» bien j'estime sa droiture, &
» pour exciter les autres à imiter
» son exemple.

» Le *Tien* a reglé pour cha-
» que pays, & pour chacun de
» ceux qui l'habitent, l'abondan-
» ce & la disette, la richesse &
» la pauvreté ; prétendroit-on
» par une conduite injuste for-
» cer le *Tien* à changer ce qu'il
» a déterminé, & s'enrichir aux
» dépens d'autrui ? ce seroit en
» vain. Si on le prétend, on se
» trompe. Quoy ! le scélerat qui
» pille, jouiroit de l'abondan-
» ce, & l'homme de bien, l'hom-
» me équitable qui reprime les
» mouvemens de la cupidité,

» ſeroit dans la miſere ? C'eſt ce
» qui ne peut ſe croire, ce qui
» ne peut ſe dire. Si cela étoit,
» où ſeroit donc la Providence
» du *Tien ?* mais c'eſt à quoy on
» ne fait pas de réflexion, &
» le cœur de l'homme s'étant
» une fois abandonné au mal-
» heureux penchant qu'il a pour
» les richeſſes, ce deſir d'avoir
» croît de plus en plus, & bien-
» tôt on n'eſt plus, pour ainſi
» dire, maître de ſoi-même.
» C'eſt pourquoi ſe voir dans
» l'occaſion de devenir riche &
» avoir la droiture de n'en pas
» profiter, trouver de l'argent &
» le rendre, c'eſt ce qui a paſſé
» de tout tems pour une action
» digne de louange & d'admi-
» ration.

» Cependant *Chi yeou* eſt un
» homme qui vit de ſon travail,
» un homme du peuple, un pau-

» vre qui cultive la terre ; il n'a
» pas été appliqué à l'étude du
» livre de l'Histoire, du livre
» de Vers, & d'autres livres Ca-
» noniques que nos Sages nous
» ont laissés ; on ne lui a pas en-
» seigné les Vertus de ces an-
» ciens Sages pour les imiter,
» mais de lui-même il a conser-
» vé la droiture qu'il a reçu du
» *Tien*. En secret, lorsqu'il n'é-
» toit vû de personne, il ne s'en
» est point écarté. Il a même eu
» soin de bien instruire sa fem-
» me, & tous deux dans l'obs-
» curité d'une vîle cabanne, ont
» tenu une conduite droite, ju-
» ste, irréprochable ; mais l'Es-
» prit qui voit tout, qui connoît
» tout, les a pris sous sa prote-
» ction, & n'a pas permis qu'u-
» ne pareille vertu fût sans hon-
» neur ; il l'a rendue publique,
» il a voulu qu'elle parvînt jus-

» qu'au Trône, qu'on l'annon-
» çât exprès par un Mémorial,
» qu'on la recompensât d'un ar-
» gent du Trésor Impérial, que
» leur nom fût dans l'Hiſtoire,
» & que leur réputation devînt
» éternelle. Hé bien ! ſi ce La-
» boureur trouvant la Bourſe,
» avoit profité de ce petit avan-
» tage qui ſe préſentoit, qu'au-
» roit-il gagné ? cent & tant
» d'onces d'argent. Qu'eſt-ce
» que cela ? il s'en ſeroit ſervi,
» & il en auroit bien-tôt vû la
» fin. Qu'on compare ce petit
» gain avec la réputation & la
» gloire qu'il s'eſt acquiſe, quel-
» le différence ! certainement elle
» eſt auſſi grande que celle qui ſe
» trouve entre le ciel & la terre.

» Oüi, je le repéte encore,
» cette ſeule action de *Chi yeou*
» me répond du reſte de ſa con-
» duite : ſans doute c'eſt un hom-

» me qui a toujours gardé son
» cœur, qui a toujours été droit,
» sincere, juste, équitable, & le
» *Tien* qui voit tout, & qui étoit
» l'unique témoin de ses bonnes
» actions, l'a recompensé d'une
» maniere si éclatante : Or, si
» chacun rentroit dans soy-mê-
» me, & faisoit des efforts pour
» l'imiter, si chacun à son exem-
» ple reprimoit les desirs déré-
» glés de son cœur, non seule-
» ment nous aurions la joye de
» voir revivre les anciennes coû-
» tumes, & ces heureux tems, où
» par une louable déférence *on*
» *cédoit le chemin sans disputer*,
» *on cédoit le champ sans procès*;
» mais encore ceux qui pratique-
» roient la vertu, recevroient
» infailliblement du *Tien* une
» protection spéciale, & de l'Em-
» pereur beaucoup d'honneur &
» de bienfaits. Quel plaisir! quel

» bonheur pour tout l'Empire!

» Ce que je dis, vous regarde
» ſur tout vous, Officiers, qui
» êtes élevés aux Charges, & qui
» avez votre place parmi les per-
» ſonnes illuſtres; vous Lettrés,
» qui faites gloire d'avoir votre
» nom écrit dans les Tribunaux
» de la Cour & dans le Collége
» de Confucius. Le peuple pra-
» tique la vertu, un pauvre La-
» boureur a pû reprimer la paſ-
» ſion de la cupidité; il a ſçu
» borner ſes deſirs, l'intérêt ne
» l'a point touché, à la vûe de
» l'argent il eſt reſté ferme &
» inébranlable comme le rocher.
» Et vous, Mandarins, que tout
» le peuple reſpecte comme ſes
» maîtres & ſes modéles, vous
» ne penſez qu'à accumuler tré-
» ſors ſur tréſors, vous employez
» des voyes iniques pour amaſ-
» ſer de l'argent, vous le faites

» la nuit si vous n'osez le faire
» le jour, vous recevez des pré-
» sens que vous ne devriez pas
» recevoir. Et vous, Lettrés,
» dont la conduite doit servir
» aux autres d'exemple & de
» regle, au dépens même de vo-
» tre réputation vous employez
» les moyens les plus injustes
» pour vous enrichir, vous sus-
» citez, vous entreprenez des
» procès, vous vous chargez de
» toutes les mauvaises affaires,
» on ne voit que vous dans les
» Tribunaux. Vous, dis-je,
» Mandarins & Lettrés, en en-
» tendant le recit de l'action de
» *Chi yeou*, pouvez-vous ne pas
» être couverts de confusion ?

» Ayant donc intention de
» reformer, de perfectionner le
» cœur de tous mes sujets par de
» bonnes coûtumes, j'ordonne
» qu'on prenne le Mémorial du

» Viceroy *Tien uuen King*, qu'-
» on y joigne cette inſtruction,
» qu'on les rende publics à la
» Cour & dans les Provinces,
» que les Gouverneurs de cha-
» que Ville en faſſent tirer des
» copies, qu'on les affiche aux
» Portes & aux Carrefours, afin
» que les Nobles & le Peuple en
» ayent une parfaite connoiſ-
» ſance.





LETTRE

DU P. DE GOVILLE,

DE LA COMPAGNIE DE JESUS.

Ancien Missionnaire de la Chine.

A MONSIEUR ***

Contenant sa déclaration au sujet des faits calomnieux, qui lui sont imputés par l'Auteur des Anecdotes, sur l'état présent de la Religion dans la Chine.

J'Etois dans la pensée, Monsieur, qu'il n'étoit nullement nécessaire de m'expliquer au sujet de ce qui m'est imputé par l'Auteur des Anecdotes sur l'état présent de la Religion dans la Chi-

ne. Content du témoignage de ma conſcience, & me raſsûrant ſur l'équité des Lecteurs, je mépriſois la calomnie, & il me ſembloit, que j'avois raiſon. On ne croit point, diſois-je, une partie ſur ſa ſeule parole contre la partie adverſe. Comment donc un Anonyme qui avance ſans preuve des faits crians, les plus denués de vraiſemblance, & qui montre en même tems la plus violente animoſité contre ceux qu'il attaque, pourroit-il trouver la moindre créance auprès du Public?

Vous en jugez tout autrement que moi, Monſieur, & je défére à votre ſentiment. Je comprens en effet, comme vous le dites, qu'il y a un Public facile & crédule, qui reçoit toutes les impreſſions qu'on eſſaye de lui donner; qu'il y a un Public prévenu, tou-

jours disposé à croire le mal de ceux qu'on a sçu lui rendre odieux ; qu'il y a même un Public d'honnêtes gens, que leur probité rend susceptibles de la calomnie la plus énorme, parce que jugeant des autres par eux-mêmes, ils ne croyent pas les hommes assez méchans pour inventer rien de pareil ; enfin qu'il y a un Public, qui sans examen, tient pour dûement avoüé ce qui n'est pas expressément contredit. Je suis heureusement en état de donner à l'Anonyme le démenti le plus formel & le plus net sur tout ce qu'il avance contre moi.

Il dit à la page 412. du quatriéme Tome. « Le Pere de Goville » étoit à Canton gérant les affai- » res des Jésuites François à la » Chine. Il fut consulté sur les » Cultes Chinois qui venoient » d'être proscrits par la Bulle *Ex*

» *illa die.* Le Jésuite répondit par » écrit, & sa réponse signée fut » mise entre les mains de celui » qui l'avoit demandée, & qui » l'attendoit avec impatience.

Jamais aucun Missionnaire, ni aucun autre ne m'a consulté sur les Cultes Chinois après la Bulle *Ex illa die.* Jamais donc, j'en prends Dieu à témoin, je n'ai fait sur cela aucune réponse ni de bouche, ni par écrit. C'est une pure fiction que cette *réponse par écrit*, que l'Anonyme suppose *signée de moi*, & *mise entre les mains de celui qui l'avoit demandée.*

» Selon l'Anonyme *, le P. de » Goville y déclara sans façon, » que la pratique du Pere Ricci » devoit être conservée; que la » condamnation que Rome en » avoit faite contre les régles,

* Pag. 412.

» étoit ſans conſéquence, & qu'» on pouvoit continuer d'offrir » devant les Tablettes de Confucius & des Ancêtres des pré» ſens, ſans retrancher l'Inſcri» ption ordinaire ; que le *Tien* » & le *Chang ti* des Chinois étoit » le Dieu des Chrétiens ; & qu'» on ne devoit pas ôter des Egli» ſes les Tableaux, où étoit écrit » le *King tien*, adorés le Ciel.

L'Anonyme, après avoir avancé fauſſement que j'ai été conſulté, me fait faire la réponſe la plus contraire à mes ſentimens. En effet ſi j'avois été conſulté, j'aurois certainement répondu dans les termes les plus clairs, & toujours conformément aux ordres du S. Siége.

» Il eſt à remarquer, ajoûte le » faiſeur d'Anecdotes *, que le » Pere de Goville fit cette ré-

* Pag. 413.

» ponſe long tems après avoir
» ſigné le Formulaire, & rendu
» le ſerment. Les preuves de ſa
» ſoumiſſion apparente avoient
» été portées à Rome. Le S. Sié-
» ge avoit donné des marques
» de ſon contentement. Tous les
» Jéſuites étoient ſoumis avec la
» même apparence de ſincérité.
» Mais ces belles démarches n'é-
» toient qu'un jeu pour tromper
» le Pape, & pour ſe mocquer de
» la Religion.

Il eſt vrai qu'en 1716. le Décret de Clement XI. fut publié à la Chine, & que je le ſignai avec ſerment. Mais je m'écrie à la calomnie pour moi; & au nom de mes Confreres contre l'Anonyme, qui oſe nous accuſer de ne l'avoir ſigné qu'avec une *ſincérité apparente*. J'y ſouſcrivis avec une entiere ſoumiſſion de cœur & d'eſprit, perſuadé inti-

mement que n'y adhérant pas de la sorte, & ne laissant pas d'y souscrire, je me serois rendu coupable devant Dieu d'un horrible parjure. Je ne me suis jamais départi de l'obéissance que je promis au Décret de Sa Sainteté. Je dis le même avec certitude des PP. Lequesne, Cazier, Nyel, Casalés, du Baudory, Jean Baborier, & Labbe, qui ont demeuré plusieurs années avec moi dans notre Maison de Canton.

Pour les autres Jésuites François ou non François, qui signerent pareillement le Décret en 1716. après sa publication, cent raisons me persuadent de la sincérité de leur signature : je n'en ai aucune pour en former le moindre doute. Comment l'Anonyme a-t-il pû se mettre dans la tête, qu'il réüssiroit à faire croire que les Missionnaires Jésuites de la

Chine sont tous de lâches prévaricateurs, des fourbes, des hypocrites, des hommes sans probité & sans religion ? Pour calomnier avec succès, il faut ne le faire qu'avec une sorte de retenuë : Or, notre Auteur n'en montre aucune dans tout son Ouvrage, qui n'est à proprement parler, qu'un tissu de faussetés, d'injures, de vagues & violentes déclamations. Mais pour me borner à ce qui me regarde personnellement, écoutons-le dans ce long texte que je vais rapporter. Il y dit faux d'un bout à l'autre.

» Dieu permit que pour le bien
» de l'Eglise * & de ceux qui la
» joüent si indignement, la ré-
» ponse du Pere de Goville tom-
» ba entre les mains d'un Mission-
» naire qui en tira copie sur l'O-
» riginal, & l'envoya à la Sain-

e 4. pag. 413.

» te Congrégation. Le Pape or-
» donna au Général Tambou-
» rin de rappeller son Religieux
» de la Chine. Le P. de Goville
» n'eut pas plûtôt appris la teneur
» de la Lettre qui le regardoit,
» qu'il se mit à crier à la calom-
» nie, protestant devant Dieu &
» devant les hommes, que la ré-
» ponse qu'on lui attribuoit, n'é-
» toit pas de lui; qu'il défioit ses
» Adversaires de produire l'écrit
» signé de sa main, & que cette
» accusation étoit une imposture
» des ennemis de la Compagnie,
» désolés de la voir rentrer dans
» les bonnes graces de Sa Sain-
» teté. La conclusion fut, que le
» P. de Goville demeureroit à la
» Chine, en attendant des ordres
» favorables qu'on esperoit tirer
» du Pape, après qu'il auroit été
» informé de la réponse du Jé-
» suite.

» Mais les Miſſionnaires de la
» Propagande qui étoient à Can-
» ton, indignés de la fourberie
» de ces Peres, écrivant à Rome,
» y envoyerent l'Original écrit
» de la main du P. de Goville,
» qui s'étoit imaginé que ſa ré-
» ponſe avoit été brûlée, & qu'il
» n'en reſtoit que des copies in-
» capables de faire foi. Les Or-
» dres de la Sainte Congrégation
» furent conformes aux premiers.
» On ordonna au Viſiteur de fai-
» re repaſſer le Religieux coupa-
» ble, & qu'il s'embarquât ſans
» délai ſur les premiers Vaiſſeaux;
» mais on ne jugea pas à propos
» de rendre une obéiſſance ſi
» prompte. Les délais furent de
» quelques années, & le P. de Go-
» ville ne paſſa en Europe qu'a-
» près des tergiverſations qui
» durerent long-tems.

Or ſur tous ces faits rapportés

dans le plus grand détail, ſans doute pour mieux impoſer aux Lecteurs, je m'inſcris en faux, ſans en excepter un ſeul, & je défie l'Auteur des Anecdotes d'en pouvoir jamais prouver aucun. Il eſt donc faux qu'on ait *tiré* ou pû tirer *copie* de ma prétendue réponſe, qui n'exiſta jamais: faux par conſéquent que *la copie & l'original ayent été* ou pû être *envoyés au Pape*; faux encore que le Pape ait *ordonné au Général* des Jeſuites *de me rappeller* en Europe; faux que le Général *ait écrit* en conformité *au Viſiteur* des Jéſuites à la Chine: faux que le Viſiteur ait reçu du Général ſur ce ſujet, ou m'ait ſignifié aucun *ordre* de ſa part: faux que ſur mes repréſentations il ait ſuſpendu l'exécution de cet ordre prétendu: faux que *la Sainte Congrégation ait donné des ordres* pour me

rappeller en France *conformes à ceux du Pape* : faux que j'aie jamais eu ordre de *m'embarquer ſur les premiers Vaiſſeaux* : faux enfin que je n'aie paſſé de la Chine en France, qu'après *des délais de quelques années* & des *tergiverſations qui durerent long-tems.*

On ſçait les vraies cauſes de mon retour en France, & qu'elles n'ont rien de commun avec les Cultes Chinois. En 1723. je fus député par mon Supérieur le R. P. Hervieu, & je m'embarquai au mois de Janvier 1724. pour des affaires de la Miſſion, & en même tems pour offrir à Sa Majeſté quelques curioſités de la Chine au nom de notre Miſſion Françoiſe, qui a l'honneur d'avoir LOUIS XIV. de glorieuſe mémoire pour ſon Fondateur, & j'exécutai ma Commiſſion à Verſailles le ſecond de Février 1725.

en

en présence de toute la Cour.

Au reste si tout ce que j'ai dit jusqu'ici contradictoirement à l'Auteur des Anecdotes est exactement vrai, & vrai dans toutes ses parties, comme je le soutiens à la face du Ciel & de la terre, (oserois-je parler ainsi sans une conviction intime de la vérité? D'ailleurs la sainte Congrégation a ses Archives, qu'on les consulte, à coup sûr on n'y trouvera jamais ce qui n'a jamais été) : Si, dis-je, tout ce que j'ai dit jusqu'ici, est exactement vrai, il s'ensuit nécessairement que cet Auteur est duement convaincu d'être un Calomniateur, & Calomniateur en matiere capitale, & dès-là indigne de toute créance dans tous les Tribunaux du monde.

L'Anonyme, loin de rougir de cet amas de faussetés qu'il ac-

cumule contre le cri de sa conscience, conclud son fabuleux recit avec un air d'assurance qui ne se comprend pas. » Ce fait, dit-» il, dévoile le mystere de la plus » honteuse supercherie qui se vit » jamais dans l'Eglise. Les Jésui-» tes donnent tous avec le P. de » Goville des preuves de leur » soumission au Saint Siége, & » tous perséverent dans leur re-» bellion. » C'est uniquement l'iniquité & l'insigne malice de l'Auteur des Anecdotes, que tant de faits calomnieux *honteusement* supposés *dévoilent* avec la derniere évidence.

Les personnes judicieuses, en lisant ceci, ne manqueront pas de dire qu'il faut être bien aveuglé par sa passion, pour oser calomnier si grossierement un homme sous ses propres yeux, & lorsqu'il est en état de confondre la

calomnie. Cela est vrai, mais il n'est pas moins vrai que cette même passion l'aveugle encore à l'égard des autres Jésuites, sans exception, dans tout le cours de son Ouvrage. Sa haine outrée contre eux, lui a fait dire non seulement cent faussetés notoires & évidentes à quiconque a connu sur les lieux les Missionnaires Jésuites qu'il décrie, mais même des extravagances de plus d'une sorte. En voici des essais qui serviront à faire connoître le caractere de l'Auteur, & le mépris que méritent ses Anecdotes.

» 1°. La Societé, dit-il, dès » l'avertissement du 4e tome, p. » 5e. paroît une armée destinée à » faire la guerre à l'Eglise de » JESUS-CHRIST, & à sa Re- » ligion, dont le Général qui la » commande, est le Chef même » de cette Societé ; les Officiers

» qui combattent ſous ſes ordres,
» chaque Jéſuite envoyé par lui
» à la Chine; & les Troupes à
» leur ſolde, les Idolâtres de la
» Chine, de Tonquin, & de Co-
» chinchine; les victimes, qui-
» conque a du zéle pour la Re-
» ligion, ſans diſtinction d'âge,
» de dignités, ni de caractere.
» Et plût à Dieu que la Chine &
» les Indes fuſſent le ſeul théatre
» de la guerre de la Societé con-
» tre Dieu & contre ſes Saints!

Il faut convenir que ce diſcours eſt inſenſé, ou bien que le Pape & tous les Evêques du monde, hors 5 ou 6 Prélats Anti-Conſtitutionnaires, ne ſçavent ce qu'ils font en employant par tout les Jéſuites * comme des gens utiles à l'Egliſe. M. l'Evêque d'Eleuthe-ropolis cité par l'Anonyme & cité avec éloge, eſt bien éloigné

* Tome 4. pag. 66.

de penser comme lui. J'ai toujours cru, dit-il, dans la Lettre que cet Anonyme rapporte, (& qu'on se souvienne qu'ayant été 43 ans Jésuite & 23 ans Missionnaire de la Chine, il doit sans doute les bien connoître.) » J'ai » toujours crû que notre Com- » pagnie s'étoit distinguée dès sa » naissance, par son zéle à com- » battre dans toutes les parties du » monde, les erreurs dans la Do- » ctrine, les déréglemens dans » les mœurs, & les cultes super- » stitieux, qui déshonorent la » Religion. C'est, ce me semble, » ce qu'elle a fait avec succès sous » les ordres du Vicaire de J. C. » par tout où il a jugé à propos » de l'employer. » L'Anonyme pardonnera-t-il à cet Evêque de le contredire si ouvertement? se le pardonnera-t-il à lui-même d'avoir cité ces paroles du Prélat?

2°. Le faiseur d'Anecdotes n'en demeure pas là*. Il affronte le bon sens jusqu'à soûtenir que les Jésuites sont les plus grands ennemis de la Constitution, que la chose est claire comme le jour. » La » Constitution Unigenitus, dit- » il, n'a point de plus grands en- » nemis, ni d'adversaires qui la » décrient avec plus de succès » que les Jésuites, comme on est » en état de le démontrer à tout » le monde Chrétien avec la » clarté des rayons du Soleil ». Avancer de tels paradoxes d'un air si fanfaron, & prétendre être crû, c'est la plus étrange hardiesse & la plus folle prétention. Aussi dans la Préface du 6e. Volume pag. 10. oubliant ce qu'il a avancé dans le 4e. Tome, il tombe dans la plus grossiere contradiction, en assurant que *les*

* Tome 4. pag. 384.

Jésuites par leurs démarches fanatiques se signalent tous les jours en faveur de la Constitution Unigenitus *.

3°. Faisant les Jésuites Anti-Constitutionnaires & tels qu'il est lui-même, car il parle de la Bulle en forcené, il n'est pas surprenant qu'il les fasse Richeristes. Il met dans la bouche des PP. de Peking, qu'il fait parler à l'Empereur *Cang hi* dans une Audience secrette., un discours de 4 pages ridiculement imaginé, où il leur prête le systême impie du Richerisme, & tant d'autres erreurs monstrueuses, que l'hérésie a enfanté de nos jours pour sa défense; erreurs que nous détestons tous tant que nous sommes, mais qu'il ne craint point lui d'adopter. Est-ce donc que l'Anonyme étoit présent à cette

* Pag. 382. & suiv.

Audience prétendue ? Non, & il n'a garde de le dire. Mais en faisant parler des Jésuites comme parlent les Novateurs, il a esperé de faire couler plus aisément ses sentimens dans l'esprit des Lecteurs crédules. Artifice grossier, dont nul ne peut être la dupe, que celui qui veut bien l'être.

4°. A la fin du 5e. Tome des *Anecdotes, il s'efforce très-sérieusement en 130 pag. de prouver que les Jésuites sont l'Antechrist, & il employe pour cela une heureuse découverte de Prophéties du 14e siecle avec de continuelles & pueriles déclamations. Où est le bon sens d'emprunter jusqu'à des réveries pour décrier les Jésuites, & de joindre le Fanatisme le plus complet avec les affaires de la Religion

* Pag. 305. & suiv.

dans la Chine? Je laisse bien d'autres traits non moins extravagants, que la briéveté d'une Lettre ne comporte pas, & je reviens à mon sujet.

En vain l'Anonyme, pour autoriser ses récits fabuleux, & donner du poids à ses Calomnies, dit que M. le Légat Mezzabarba à *vû*, *corrigé*, *& approuvé* sa relation. S'il prétend que M. le Légat l'a vûe, corrigée, & approuvée telle que nous la voyons, pleine de fiel à chaque page, de remarques fausses & infamantes d'un prétendu Missionnaire, de noires calomnies sans preuves & sans nombre, je ne crains pas d'assurer qu'il calomnie en ce point cet Illustre Prélat, que j'ai eu l'honneur de voir à la Chine, ayant de nous des sentimens d'estime & de bonté, tout opposés à ceux du faiseur

d'Anecdotes. Si cette approbation est réelle, que ne la produit-il? Il se borne à dire qu'il l'a eue. Quel fonds doit-on faire sur la parole d'un Calomniateur avéré? Un homme qui a eu le front de m'imputer de faux écrits avec la derniere assurance, qui a inventé cent autres faussetés contre tant de Missionnaires Jésuites, dont pendant plus de 20 ans j'ai connu par moi-même la science & respecté la vertu, n'est que trop capable de s'appuyer faussement d'un nom respectable, pour accréditer ses mensonges.

Il se donne lui & son faiseur de relation pour Missionnaire de la Chine. Peut-être en a-t-il porté le nom pendant un court séjour de quelques mois dans l'Empire, plutôt en Voyageur qu'en Missionnaire. Du reste, j'ose le dire, il n'en soûtint jamais les fatigues,

jamais il n'en fit, ni n'en put faire les fonctions. Personnage masqué, il se trahit lui-même sans y penser, tant il défigure les mots Chinois qu'il s'est avisé de citer; tant il montre d'ignorance sur les lieux les plus connus des Voyageurs, & sur les usages de l'Empire, tant il estropie les noms des Missionnaires qu'il a dû voir à Canton, s'il est vrai qu'il y ait mis le pied. Sans connoissance des mœurs de la Nation, sans science de la langue, sans expérience l'Anonyme décide néanmoins, & ceux qu'il attaque étant dans l'impuissance de se défendre, ou parce qu'ils sont morts pour la plûpart, ou parce que séparés de nous par des mers immenses, ils ne peuvent sçavoir ce qu'on leur impute, il s'applaudit dans les ténébres, où il se cache, & déja, à l'en croire, la Societé

entiere, *cette ſuperbe & orgueilleuſe Societé* va tomber ſous ſes coups. Vain triomphe ! Dieu a permis pour l'intérêt de la vérité & de ſes Serviteurs outragés, que ce hardi Calomniateur m'ait mis en droit, & à portée de le faire connoître, & de le confondre par ce démenti & ce deſaveu public.

En effet me juſtifier pleinement, comme je fais, d'un tiſſu de Calomnies atroces, c'eſt avoir déſarmé ce faiſeur d'Anecdotes, & tout à la fois juſtifier tous ceux de mes Confreres qu'il a également & injuſtement ſacrifiés à ſa malignité. Il m'attribuë de faux crimes, & quels crimes ? Eſt-il plus vrai, & ſera-t-il plus croyable en ce qu'il attribue aux autres Jéſuites ? Ce ſont des ennemis qu'il regarde d'un œil jaloux, & qu'il voudroit anéantir, s'il pou-

voit. Il faut donc qu'à ses yeux ils soient coupables. Mais ils ne sçauroient l'être aux yeux des personnes d'honneur & de probité, qui examinent les choses sans préjugés, & qui jugent sans passion.

Encore moins le sont-ils au jugement de celui qui sonde les cœurs, & qui connoît leur innocence. [a] *Le monde vous hait*, disoit J. C. à ses Apôtres, *j'en ai été hai avant vous, on m'a persécuté, on vous persécutera.* Prédiction dont nous voyons l'accomplissement de nos jours par la haine implacable, que nous portent, graces au Ciel, l'Auteur des Anecdotes, & tous les autres partisans de l'erreur. Mais aussi il est dit, & c'est ce qui fait notre consolation, [b] *vous serez heureux*,

a Joan. 15. v. 17. & 20.

b Matth. 5. 11.

lorſqu'à mon ſujet les hommes vous chargeront d'opprobres, qu'ils vous perſécuteront, & qu'ils diront de vous toute ſorte de mal contre la vérité; réjouiſſez-vous, & faites éclatter votre joye.

Le devoir des Miſſionnaires eſt de procurer la gloire de Dieu aux dépens même de leur réputation.* *Per ignominiam & bonam famam, ut ſeductores & veraces.* Et leur bonheur le plus ſolide en ce monde, eſt d'être jugés dignes, en la procurant, de ſouffrir pour J. C. & comme J. C. la calomnie & la perſécution. Je ſuis avec bien du reſpect.

* 2. Cor. 6. 8.



LETTRE DU PERE FAUQUE,

MISSIONNAIRE DE LA COMPAGNIE DE JESUS.

Au Pere DE LA NEUVILLE *de la même Compagnie, Procureur des Missions de l'Amérique.*

A Ouyapock, le 1 Juin 1735.


MON REVEREND PERE,

La Paix de N. S.

Les Lettres que vous nous faites l'honneur de nous écrire cha-

que année refpirent tout le zéle dont vous êtes rempli pour la converfion de nos pauvres Sauvages. Nous voudrions pouvoir y répondre par une égale activité dans un travail, auquel certainement nous ne nous refufons pas : mais, comme vous fçavez, le champ eft vafte & très-inculte. Pour le défricher, il faut du tems, & un plus grand nombre d'Ouvriers que nous ne fommes.

Cependant graces aux bénédictions du Seigneur, nous recueillons déja des fruits abondans, qui nous affurent que nos efpérances font bien fondées pour la fuite. La Peuplade de *Kourou*, que le P. Lombard a formée, prend chaque jour de nouveaux accroiffemens. Il n'y a point d'année qu'on n'y baptife plufieurs Catéchumenes ; ces nouveaux venus fe forment bien-tôt

ſur le modéle des anciens Fidéles. Les exemples de piété & de ferveur qu'ils ont devant les yeux, fixent leur inconſtance naturelle, & les forcent en quelque ſorte d'imiter les vertus dont ils ſont témoins.

Le bel ordre qui s'obſerve dans cette Peuplade, la variété des exercices, le ſoin qu'on prend de ces Néophytes, la paix, la tranquillité, & le bonheur dont ils jouiſſent, tout cela n'a pas été ignoré des Nations les plus reculées. Six ou ſept de ces Nations preſſent depuis long-tems le P. Lombard, de leur envoyer des Miſſionnaires, qui leur procurent les mêmes avantages, & c'eſt ce que ce Pere, dont vous connoiſſez le zéle, a extrémement à cœur.

Pour moi j'attends que le Pere d'Auzilhac vienne me rempla-

cer à *Ouyapok*, & auſſi-tôt je partirai pour ouvrir la Miſſion des *Paliours*. C'eſt là Nation la plus nombreuſe de toutes celles qui ſont aux environs de cette contrée. Je ſuis déja connu de ces Peuples, & je ſens que j'en ſuis aimé.

Si l'on veut gagner le cœur & l'affection de nos Indiens, il faut s'armer de beaucoup de patience, pour ſupporter leurs groſſieretés & leurs défauts, avoir avec eux un air ouvert & des manieres aiſées, & être ſur tout attentif aux occaſions de leur rendre ſervice. C'eſt par ces manieres franches & officieuſes, que le P. Dayma s'eſt attiré l'amitié des *Pirious*, & les a raſſemblés dans une Peuplade au nombre de plus de deux cens; cette Miſſion qu'il a établie ſous l'invocation de Saint Paul, deviendra en peu

de tems très-florissante.

Dans le voyage que je viens d'y faire avec M. le Grand Lieutenant d'une Compagnie de la Marine, nous trouvâmes sur notre route la Nation des *Caranes.* Ces bons Sauvages nous comblerent d'amitiés & de caresses, & je suis persuadé qu'on n'aura nulle peine à les réunir avec les *Pirious.* Ces deux Nations parlent la même langue, elles se ressemblent parfaitement dans leurs mœurs & dans leurs usages, & les familles de part & d'autre s'unissent volontiers par des alliances.

Ce qui me fit plaisir, fut de voir parmi eux une grande quantité d'Enfans : cette Jeunesse formée de bonne heure à la piété chrétienne, se préservera plus aisément des vices ordinaires aux Sauvages, & conservera

l'esprit du Christianisme plus constamment que leurs parens qui se sont convertis dans un âge déja avancé.

En approchant de la nouvelle Peuplade, j'admirai l'ardeur avec laquelle une soixantaine d'Indiens hommes, femmes, & enfans travailloient à défricher les terres de l'emplacement, où l'on doit bâtir l'Eglise & le logement du Missionnaire. Pour peu qu'on connoisse le caractere indolent des Sauvages, & combien ils sont éloignés de tout travail tant soit peu pénible, on ne doutera point que cette vivacité, & cette ardeur dont ils sont naturellement incapables, ne soit l'effet d'une grace singuliere de Dieu, qui leur inspire un courage si extraordinaire. Je louai le zéle qu'ils faisoient paroître, pour élever ce saint Edifice en

l'honneur du vrai Dieu ; je leur promis, qu'aussi-tôt que l'Eglise seroit achevée, je viendrois les revoir, & que j'amenerois avec moi quelques François pour leur servir de Parains, lorsqu'ils seroient en état de recevoir le saint Baptême. C'est un honneur dont nos Indiens sont jaloux, parce qu'ils trouvent un petit avantage, dans les libéralités de ceux qui les ont tenu sur les Fonts baptismaux.

Enfin, nous arrivâmes sur le soir à la Mission de Saint Paul : c'étoit un jour de réjouissance pour les Sauvages, tems où ils prennent leurs plus belles parures. Les hommes vinrent nous recevoir à la descente de nos Canots, & nous conduisirent avec des démonstrations de joye extraordinaires à la Case de leur Missionnaire. Les femmes

ne le céderent point à leurs maris, & nous offrirent à l'envi divers rafraîchissemens.

Le lendemain nous visitâmes toutes les Cases de ces bonnes gens, qui manquoient d'expressions pour nous témoigner leur amitié & leur reconnoissance. Je ne vous dissimulerai pas, mon Révérend Pere, que je portois secrettement envie au P. Dayma du bonheur qu'il a de travailler à la conversion de ces Peuples; je ne les quittai qu'à regret, lorsqu'après avoir demeuré trois jours avec eux, il fallut nous séparer.

Lorsque le Pere Dayma aura gagné & réuni dans le même lieu le reste des *Pirioas* dispersés çà & là dans les Forêts, il sera chargé du soin d'une Peuplade aussi nombreuse qu'elle le peut être dans ce lieu-là, eû égard à

ce que les terres sont capables de rapporter pour la subsistance de ses Habitans.

Je vous ai parlé dans d'autres Lettres du grand Capitaine *Aranpiaron*, que la mort nous enleva il y a peu d'années. J'ai entretenu plusieurs fois ses deux fils qui s'appellent *Yaripa* & *Yapo*. L'un & l'autre paroissent très-affectionnés à la Religion & aux Missionnaires. Ils m'ont appris que le Capitaine des *Ouayes*, qui habite le haut du *Camopi*, a dessein de s'approcher de nous, & de descendre jusqu'à l'embouchure de cette Riviere. S'il persiste dans sa résolution, comme il y a lieu de le croire, nous pourrons placer là une Mission qui sera composée de ceux de cette Nation, ausquels se joindront les *Taroupis*, les *Acoquas*, les *Palanques*, & les *Noragues*.

Quoique cette Miſſion placée à l'embouchure du *Camopi* doive être d'un grand ſecours à celle de S. Paul, dont elle retirera pareillement de grands avantages, je ne ceſſe pas de tourner mes vûes du côté des *Palikours*, & j'irai inceſſamment reconnoître leur pays.

On m'a déja fait une peinture très-deſagréable de ſa ſituation, & de la perſécution qu'on a à ſouffrir des *Maringuoins* dont toutes ces terres ſont couvertes. Je choiſirai l'endroit le moins incommode pour y fixer notre demeure. Mais je crois qu'il faudra établir dans cette Contrée deux Miſſions, parce que les *Palikours*, les *Mayets*, & les *Caranarious* qui occupent notre côté du côté des Amazones, ſont des Nations trop nombreuſes, pour être raſſemblées dans le même lieu.

Delà

Delà nous passerons chez les *Itoutanes*. Ces Indiens sont à tout moment dans la crainte de tomber entre les mains des Portugais : on les reduira plus aisément que les autres Sauvages d'alentour, parce qu'ils ont eu moins de commerce avec les Européans.

En nous avançant ainsi peu à peu au large, nous pourrons embrasser toute la Guyane Françoise, c'est-à-dire, le Continent qui est depuis les Amazones jusqu'à *Maroni*. Peut-être même que la découverte de toutes ces terres deviendra très-avantageuse à la Colonie.

Lorsque ces Missions seront toutes formées, nous espérons en établir encore une autre à l'embouchure de cette riviere d'*Ouyapok*, en y réunissant les *Tokoyenes*, les *Maraones*, & les

Maourious nos voisins. Vous sçavez déja que les *Galibis* de *Sinamari* sont dans les plus favorables dispositions à l'égard des Missionnaires.

Voilà, comme vous voyez, mon R. Pere, une grande moisson : plus elle est difficile à recueillir, plus elle animera le zéle des Ouvriers Evangeliques. Ces Sauvages, tout grossiers, tout barbares qu'ils sont, ont été rachetés du sang de Jesus-Christ. Que ce motif est puissant pour nous soutenir dans nos peines & dans nos fatigues !

Je ne prétends rien dissimuler à ceux qui se sentent pressés de venir partager nos travaux, ils auront affaire à des peuples qui n'ont rien que de rustique & de rebutant dans leurs personnes, gens sans loix, sans dépendance, sans politesse, sans éduca-

tion, en qui l'on ne trouve nulle teinture de Religion, & qui n'ont pas même les premiers principes des vertus morales; en un mot, de vrais Sauvages, qui semblent n'avoir de l'homme raisonnable que la figure: mais en cela même ne sont-ils pas plus dignes de notre compassion & de notre zéle?

On ne dira pas que je donne de nos Sauvages un portrait flatté; mais en même tems je ne puis m'empêcher d'avouer qu'un Missionnaire qui travaille à leur conversion, trouve bien des avantages qu'il n'auroit pas chez d'autres Nations infidéles. Ici il n'a ni idolâtrie à détruire, ni Idole à renverser; il est à l'abri des persécutions, ausquelles on doit s'attendre ailleurs de la part des Puissances idolâtres; ses instructions trouvent des cœurs

extrémement dociles, & l'on n'a jamais vu aucun Sauvage former la moindre difficulté ſur les vérités qui lui ſont annoncées. Enfin il recueille en paix le fruit de ſes ſueurs & de ſes travaux; car bien qu'il ſoit vrai que dans le nombre de ces Néophytes qu'on a converti à la Foy, il s'en trouve de tiédes & de languiſſans, il n'eſt pas moins vrai qu'on en voit un grand nombre qui conſervent juſqu'à la mort un fonds admirable de piété, & qui par leur aſſiduité à la priere, & dans tous les autres exercices d'une vraye dévotion, font paroître autant de ferveur, qu'on en remarque en Europe parmi nos plus fervens Congréganiſtes.

Parmi les Nations polies & civiliſées, un Miſſionnaire a ſouvent à ſe précautionner contre

les atteintes de la vaine gloire, & contre les retours de l'amour propre. Il n'a pas ici à craindre de semblables écueils, ou viendroit se perdre le mérite de tous ses travaux; il passe sa vie dans l'obscurité, au milieu des bois, n'ayant que Dieu pour témoin de ses ennuis, de ses souffrances, de ses sueurs, & de ses fatigues. Ah! qu'il est doux, mon Révérend Pere, qu'il est consolant pour un Ouvrier de l'Evangile dont les vûes sont bien épurées, de n'avoir que Dieu au milieu de ces régions barbares, auquel il puisse avoir recours, de s'entretenir familierement avec lui, de lui découvrir ses peines, de n'attendre de secours que de lui seul, & d'être comme en droit de lui dire; Vous seul, ô mon Dieu, vous êtes mon unique refuge, mon soutien, mon espoir,

ma consolation, ma joye, en un mot, mon Dieu, & mon tout: *Deus meus & omnia*. Je me recommande à vos Saints Sacrifices, & suis avec respect,





LETTRE
DU PERE CHOMÉ, MISSIONNAIRE DE LA COMPAGNIE DE JESUS.

Au Pere VANTHIENNEN *de la même Compagnie.*

A la Ville de Las Corrientes, ce 26 Septembre 1730.



ON REVEREND PERE,

La Paix de Notre Seigneur.

A peine suis-je arrivé dans ces Missions ausquelles j'aspirois depuis si long-tems, que j'ai

l'honneur de vous écrire, & de vous faire, comme je vous le promis en partant, le détail de ce qui s'est passé dans le cours de mon voyage.

Ce fut le 24 de Décembre de l'année 1729. que nous sortîmes de la Baye de Cadis. Les cinq premiers jours nous eûmes à essuyer une tempête presque continuelle, mais elle nous fut favorable en ce qu'elle nous mit bientôt à la vûe du fameux Pic de Teneriffe: Ensuite les calmes ou les vents contraires nous retinrent jusqu'au jour des Rois, que nous entrâmes vers les dix heures du matin dans la Baye de Sainte Croix de l'Isle de Teneriffe. Nous y restâmes quelques jours pour faire nos provisions d'eau, de mats, de vivres, &c. & pour donner le tems de s'embarquer à quelques familles Ca-

nariennes , lesquelles devoient peupler Montevide située à l'embouchure du grand Fleuve de la Plata.

Si vous voulez avoir une juste idée de l'Isle Teneriffe , imaginez-vous un amas de Montagnes & de Rochers affreux entre lesquels se trouve le Pic. Il se découvre rarement, parce qu'il est presque toujours dans les nues ou entouré de brouillards. On dit qu'il a perpendiculairement deux lieues & demie de hauteur : quoiqu'il en soit , il est certain qu'il n'est pas au-dessus de la premiere région de l'air , car il est tellement couvert de neige , que quand le soleil l'éclaire, il n'est presque pas possible de fixer les yeux sur son sommet. La grande Canarie est si escarpée, que quoiqu'elle soit à quatorze lieues de distance de cette Baye , on

on voit néanmoins toutes les côtes.

Pendant que nous étions à la vûe de l'Isle, les Habitans de la Ville de Laguna apperçurent nos Navires du haut de leurs Montagnes, & nous prenant pour des Anglois, ils en donnerent avis au Capitaine Général de Sainte Croix & des Isles Canaries. Quatre mille Canariens parurent armés de Fusils: ils n'avoient pas encore vû de si grands Vaisseaux dans leur Baye. Mais leur frayeur se dissipa aussi-tôt que nous les eûmes salués de onze coups de Canon. Ils vinrent à bord de notre Navire, qui étoit la Capitaine, & nous apporterent divers rafraîchissemens.

Nous ne remîmes à la voile que le 21 Janvier vers les sept heures du matin avec un bon vent froid Nord-Ouest. Nous

n'étions pas encore tout-à-fait hors du détroit que forment la grande Canarie & l'Isle de Teneriffe, que les vents nous devinrent contraires. Il nous fallut louvoyer pendant deux jours entre ces Isles, & ce n'étoit pas sans crainte que le Sud-Ouest qui souffloit alors, ne nous jouât quelques mauvais tour. Enfin le 24. les vents furent Nord-Est, & nous commençâmes à faire bonne route, & il n'y a guéres eu de plus heureuse Navigation que la nôtre, puisque nous jettâmes l'ancre devant Buenos-ayres trois mois après notre départ de Teneriffe.

Si vous étiez un peu Pilote, je pourrois vous envoyer mon journal ; car il est bon de vous dire que je prenois hauteur tous les jours. Notre premier Pilote comptoit plus sur mon point pour

aſſurer le ſien que ſur celui du ſecond Pilote ; juſques-là qu'il ne vouloit pas pointer ſa Carte avant que j'euſſe pointé la mienne; & alors il pointoit en ma préſence.

Comme nous donnions la route aux deux autres Navires qui nous accompagnoient, le Navire Saint François vint un jour nous dire de prendre plus à l'Eſt, & qu'il s'eſtimoit par 359 degrés de longitude. Le premier Pilote me pria de faire la correction depuis notre départ de la pointe de la grande Canarie; je convins avec lui à quelques minutes près, & nous nous eſtimâmes par 357 degrés de longitude : c'eſt pourquoi nous ne voulumes pas changer de route, & les autres prirent le parti de nous ſuivre.

Le 26 de Janvier nous arri-

vâmes au Tropique du Cancer, & nous commençâmes à entrer sous la Zone torride, mais comme le Soleil étoit dans la partie du Sud, la chaleur fût supportable.

Le 3e. de Février qu'il faisoit sans doute grand froid chez vous, nos Missionnaires commencerent à se plaindre du Soleil; mais c'étoit s'en plaindre de bonne heure. Enfin le 7 du même mois, je convins sans peine avec eux qu'il faisoit chaud. Nous étions alors par 4 degrés, 6 minutes de latitude Nord, c'est-à-dire, presque au milieu de la Zone torride.

Pour nous rafraîchir, nous fûmes pris l'après-midi d'un calme tout plat. Sur le soir le Ciel s'obscurcit, & nous avertit d'être sur nos gardes. Un Navire présente alors un spectacle fort sérieux: vous en seriez cer-

tainement édifié, car il n'y a point de Maiſon Religieuſe où le ſilence ſoit mieux obſervé : Notre Vaiſſeau qui portoit 300 Hommes d'équipage paroiſſoit une vraye Chartreuſe. La Mer étoit charmante & unie comme une glace, mais le Ciel devint affreux. On ne peut ſe figurer de nuit plus terrible : d'épouvantables éclats de Tonnerre ſe faiſoient entendre & ne finiſſoient point ; le Ciel s'ouvroit à chaque inſtant, & à peine pouvoit-on reſpirer. L'air étoit embraſé, point de pluye, & pas le moindre ſouffle de vent. C'eſt ce qui fût notre ſalut : car ſi la Mer eût été d'auſſi mauvaiſe humeur que le Ciel, c'eût été fait de nous. Nous reſtâmes en calme le 8 & le 9, & nous continuâmes à beaucoup ſouffrir de la chaleur.

Il ne faut pas oublier de vous

marquer de quelle maniere les Matelots reçoivent ces feux follets que les Anciens appelloient Castor & Pollux, lorsque l'on en voyoit deux; & Helena, quand il n'en paroissoit qu'un. Je vous ai dit que tout notre bord gardoit un morne silence. Nos Matelots le rompirent vers minuit, lorsqu'ils apperçurent Helena sur la dunette du grand Mats.

Ce feu est semblable à la flamme d'une chandelle de grosseur médiocre, & de la couleur d'un bleu blanchâtre. Ils commencent d'abord à entonner les Litanies de la Sainte Vierge, & quand ils les ont achevées, si le feu continue, comme il arrive souvent, le Contremaître le salue à grands coups du sifflet dont il se sert pour commander à l'Equipage. Lorsqu'il disparoît, ils lui crient tous ensemble, bon

voyage. S'il paroît de nouveau, les coups de ſifflet recommencent, & ſe terminent par le même ſouhait d'un heureux voyage.

Ils ſont perſuadés que c'eſt S. Elme protecteur des Gens de mer, qui vient leur annoncer la fin de la tempête. Si le feu baiſſe & deſcend juſqu'à la pompe, ils ſe croyent perdus ſans reſſource. Ils prétendent que dans un certain Navire, S. Elme ayant paru ſur la girouette du grand Mats, un Matelot y monta, & trouva pluſieurs gouttes de cire vierge : c'eſt pourquoi ils repréſentent S. Elme, qui étoit de l'Ordre de S. Dominique, tenant à la main un cierge allumé.

Ils ſont ſi entêtés de cette idée, que le Chapelain du Navire de S. François, ayant voulu les déſabuſer, ils s'en offenſerent ex-

trémement, & peu s'en fallut qu'ils ne le traittassent d'hérétique. Un jour que je me trouvai sur le Tillac avec le second Pilote & le Contremaître, ils me demanderent ce que je pensois de ce phénomene : je leur en dis mon sentiment, & je leur en expliquai la cause, ce que je n'aurois eu garde de faire en présence des Matelots.

Enfin le neuf Février le vent commença à fraîchir, & nous reçûmes un de ces coups terribles qu'on nomme Ouragans. Malheur au Navire qui se trouve à la voile. Heureusement nous avions pris nos précautions, car la mer parut tout à coup en fureur.

Ces vents terribles viennent ordinairement du Sud-Est, & sont accompagnés d'un déluge d'eau, qui par son poids empêche la Mer de s'élever lorsqu'ils

paſſent. Ils durent pour l'ordinaire un demi quart d'heure; enſuite la Mer eſt très-agitée, puis ſuccede le calme que nous trouvâmes bien long, car il dura quatre jours, & la chaleur étoit exceſſive. Enfin vint un petit vent qui ſoufflant de tems en tems nous aida à paſſer la Ligne le 16. vers minuit par 357 degrés de longitude, ſelon notre eſtime.

Le 18. que le Ciel étoit beau & ſerain on fit la cérémonie, à laquelle on s'eſt aviſé de donner le nom de Baptême. C'eſt un jour de fête pour l'Equipage, & je ne crois pas qu'il y ait de Comédie plus divertiſſante que celle qu'il nous donna.

Le 19. il s'éleva un Sud-Eſt, & nous eûmes bon frais. Nous faiſions route avec le Navire S. François, qui étoit une petite de-

mie lieue à côté de nous au-dessous du vent. Il voulut faire une courtoisie qui étoit de nous passer par la proue, mais il la paya cher : il piqua le vent de maniere que son Mats de grande Hune se rompit, & amena par sa chute le grand Perroquet, & le Perroquet d'Artimon, avec toutes leurs voiles & leurs cordages. Nous allâmes aussi-tôt le reconnoître, afin de lui prêter secours s'il en avoit besoin ; mais par un double bonheur cette avarie arriva pendant le tems du dîner, & les Mats & les Voiles tomberent dans le Vaisseau ; sans quoi la Mer étant assez grosse il couroit risque de se perdre, avant qu'on eût pu couper tous les cordages.

Autant qu'un Navire présente je ne sçai quoi de majestueux, lorsqu'il marche avec toutes ses

voiles, autant paroît-il ridicule lorſqu'on le voit ainſi démâté. On tâcha de réparer ce déſordre, mais vainement: le mats du grand hunier qu'ils avoient de relais, ne ſe trouva pas aſſez sûr, de ſorte qu'il ne purent porter le reſte du voyage, ni le grand Perroquet, ni leur grand Hunier, ſinon avec les trois Ris ſerrés. Le Perroquet d'Artimon qu'on avoit auſſi de relais, fut trop court, & ne pouvoit porter qu'une demie Voile, de maniere que tous les ſoirs il reſtoit cinq à ſix lieues derriere nous, & nous obligeoit de ſerrer toutes les nuits de voiles, pour lui donner le tems de nous joindre; ce qui nous retint ſur Mer près de trois ſemaines plus que nous ne devions y être. Cependant nous arrivâmes à Montevide dans le fleuve de la Plata huit jours après lui, ainſi que je le dirai plus bas.

Le vingt-sixiéme, que nous étions par dix degrés de latitude Sud, & par trois cens cinquante-deux degrés de longitude, le Soleil nous passa à Pic, dans un ciel très-sérain. Il se préparoit à nous bien chauffer, mais un vent d'Est qui nous faisoit faire deux lieues par heure, l'en empêcha.

Enfin le 11 de Mars nous sortîmes de la Zone torride, & nous vînmes chercher l'Hyver, en vous envoyant l'Esté dont nous étions bien las.

Le douziéme, nous pensâmes être surpris d'un de ces Ouragans dont je vous ai déja parlé: & à peine eûmes-nous le tems de serrer nos Voiles. La Mer étoit horrible: j'étois resté sur le Tillac avec les deux Pilotes, & les autres Missionnaires étoient dans la chambre.

A peine eûmes-nous amené les

voiles qu'un coup de mer donna contre la Poupe avec tant de fureur que le Navire s'en ébranla, comme s'il eût donné ſur un banc de ſable. La pluye qui redoubla alors, me fit deſcendre dans la chambre, où je les trouvai tous à genoux & à demi morts de peur. Le coup de mer avoit remonté de la Poupe par quatre grandes fenêtres qu'on tenoit toujours ouvertes, & en avoit bien mouillé pluſieurs; les autres crurent qu'ils étoient ſur le point de couler à fonds. Je ne pus m'empêcher de rire en les voyant ainſi conſternés, & euxmêmes revenus de leur frayeur prirent le parti d'en rire avec moi.

Le treiziéme après midi le débris d'un Navire nous paſſa par le côté: il portoit encore le grand Mats. Nous criâmes de toutes

nos forces, pour voir s'il n'y avoit point quelque malheureux qui eût échappé du naufrage, mais personne ne nous répondit. Nous ne fûmes pas sans inquiétude, car le Navire Saint Martin nous avoit perdu dès le quatorziéme degré de latitude Nord, & nous craignions qu'il ne lui fût arrivé quelque disgrace.

Le vingt-cinquiéme, Fête de l'Annonciation, l'Equipage crut voir la terre: la joye fut grande parmi tous les Passagers. Nous crûmes que c'étoit la côte du Brésil, car nous étions par la hauteur du Rio grande; mais ayant pris le large, & le Soleil ayant bien éclairci l'Horison, cette terre, qui étoit apparemment de la neige, disparut tout à coup. Il est vrai que l'eau avoit changé de couleur, c'est pour-

quoi nous sondâmes, & nous ne trouvâmes que cinquante brasses d'eau: mais ils nous parut que nous étions sur un banc de sable, nommé *le Placer*, qui court cinquante lieues le long de la côte du Brésil; & à midi ayant sondé de nouveau, nous ne trouvâmes plus de fonds.

Le lendemain 26. ayant couru partie au large, & partie vers la terre, nous nous trouvâmes par quatre-vingt brasses. Le 27. à deux heures après midi, nous ne trouvâmes que vingt brasses; nous étions par trente-quatre degrés & demi de latitude; mais il étoit trop tard pour entreprendre de chercher la terre, nous fûmes obligés de mettre à la cape.

Le 28. un brouillard épais qui s'étoit élevé, nous empêcha de courir: il se dissipa vers le midi,

di, & nous ne vîmes plus le Navire saint François, qui s'étoit hasardé à aller découvrir la terre, & qui en effet la reconnut en peu d'heures. Pour nous qui fûmes pris de calme, nous ne pûmes la reconnoître que le 30e à midi. C'étoit l'Isle de Castillos qui n'est pas éloignée du Cap de Sainte Marie, lequel est à l'embouchure du Fleuve de la Plata.

Le 31e. un petit vent nous faisoit courir la côte, mais vers les cinq heures du soir, n'ayant pu monter une pointe de terre, il nous fallut virer de bord, & bien nous en prit, car à peine avions-nous viré, qu'il s'éleva un vent furieux du Sud-Est. Ce fut le seul danger évident que nous courûmes, car il y avoit à craindre que nous n'allassions nous perdre sur la côte. Nous nous dégageâmes, & nous pri-

mes tellement le large, que le 2 d'Avril nous ne trouvâmes plus de fonds, ayant couru plus de cinquante lieues de large à la mer.

Enfin le vent changea, mais les trois jours ſuivans nous fûmes preſque toujours en calme. Le peu de vent qui ſurvint le 6e, nous mit par la hauteur du Cap de Sainte Marie, & le lendemin nous apperçûmes l'Iſle de *Lobos*, qui eſt la premiere que forme le Fleuve de la Plata.

Le Navire Saint François avoit mouillé le deuxiéme du mois devant Montevide, où les Eſpagnols ont établi une Colonie, & où ils ont bâti une Fortereſſe pour s'oppoſer au deſſein que les Portugais avoient de s'en emparer. Le troiſiéme Navire, nommé Saint Martin, qui nous avoit ſi fort inquiété, y étoit arrivé dès le 29. de Mars, avec les familles

qu'il transportoit de la grande Canarie. Nous n'eûmes ce bonheur, que le neuviéme à sept heures du soir ; il arriva en même tems une grande Tartane qu'on avoit envoyé nous chercher jusqu'aux Castillos. Le Navire Saint François avoit pris le même jour la route du Buenos-ayres.

Comme le plus grand nombre des Missionnaires étoit sur notre bord, que nous avions un gros tems à essuyer, & que le Fleuve de la Plata est plus dangereux que la Mer, notre Procureur Général étoit dans de grandes inquiétudes.

Le dixiéme après midi nous levâmes l'ancre de Montevide, & le jour suivant à onze heures nous apperçûmes le Navire Saint François qui mouilla l'ancre pour nous attendre. Nous nous saluâmes par une décharge de tout notre Canon.

Un instant après notre Procureur Général vint à notre bord, transporté de joye de retrouver tous ses Missionnaires en parfaite santé, après environ trois mois que nous étions partis des Canaries; de huit cens personnes que nous étions dans les trois Vaisseaux, il n'y a eu qu'un Soldat à bord du S. François, qui soit mort à l'entrée du Fleuve de la Plata: il n'y eut pas même de malades, & l'on peut dire que nous arrivâmes en plus grand nombre que nous n'étions partis de Teneriffe, car plusieurs Canariennes, qui s'étoient embarquées sur le Vaisseau de Saint Martin étant enceintes, accoucherent durant le voyage.

Il n'y a que quarante lieues de Montevide à Buenos-ayres, mais comme le Fleuve est semé de bancs de sable, on ne peut y na-

viger qu'avec une extrème précaution, & il faut mouiller toutes les nuits. Cela est assez agréable pour ceux qui ne sont point obligés de virer au Cabestan: mais c'est alors l'enfer des Matelots. Chaque Navire fait voile avec ses deux Chaloupes, qui vont devant lui à un quart de lieue, toujours la sonde à la main, & qui marquent par un signal la quantité d'eau qui se trouve.

Enfin le quinziéme Avril jour du Vendredi Saint un peu-après le Soleil couché, nous jettâmes l'ancre devant Buenos-ayres à trois lieues de la Ville, & nous ne debarquâmes que le dix-neuviéme, parce que les Officiers Royaux n'avoient pu venir plutôt faire leur visite.

Le Fleuve de la Plata, est très-poissonneux; il abonde principa-

lement en Dorades : l'eau en eſt excellente, on n'en boit pas d'autre, mais elle eſt très-laxative, & ſi avant que d'y être accoûtumé, on en boit avec excès, elle purge extraordinairement.

Vous jugez bien que tant de Miſſionnaires nouvellement arrivés, ne furent pas long-tems ſans être partagés dans les différentes Miſſions auſquelles on les deſtinoit : treize furent envoyés d'abord aux Miſſions des *Guaranis* : Le R. P. Provincial emmena les autres avec lui à Cordoue du Tucuman. Il me laiſſa à Buenos-ayres juſqu'à ſon retour, pour me conduire lui-même dans d'autres Miſſions dont il devoit faire la viſite.

Je me conſolois de ce retardement, parce que je retrouvai dans cette Ville une Miſſion auſſi laborieuſe que celle des In-

diens réunis dans les Peuplades. Elle m'occupoit jour & nuit, & Dieu benit mes travaux.

Il y avoit à Buenos-ayres plus de vingt mille Négres ou Négresses, qui manquoient d'instruction, faute de sçavoir la langue Espagnole. Comme le plus grand nombre étoit d'Angola, de Congo & de Loango, je m'avisai d'apprendre la langue d'Angola, qui est en usage dans ces trois Royaumes. J'y réussis, & en moins de trois mois, je fus en état d'entendre leurs confessions, de m'entretenir avec eux, & de leur expliquer la Doctrine chrétienne tous les Dimanches dans notre Eglise.

Le R. Pere Provincial, qui fut témoin de la facilité que Dieu me donnoit d'apprendre les Langues, avoit le dessein de m'envoyer dans les Missions des

Chiquites, dont la Langue extrêmement barbare, exerce étrangement la patience de ceux qui travaillent à la conversion de ces Peuples. Ce sont des Sauvages naturellement cruels, parmi lesquels il faut avoir toujours son ame entre ses mains.

Il y avoit environ un an, que j'étois occupé à l'instruction des Négres de Buenos-ayres, lorsque je fis ressouvenir le R. P. Provincial, de l'espérance qu'il m'avoit donnée de me consacrer à la Mission des Chiquites. Il me mena avec lui, sans cependant me rien dire de la détermination qu'il avoit prise.

Quand nous fûmes arrivés à la Ville de Santafé, je lui demandai si nous ne passerions pas plus loin. Il me répondit que l'état déplorable où se trouvoit la Province, que les Infidéles infestoient

de toutes parts, ne permettoit guéres l'entrée de ces Missions; qu'il ne sçavoit pas même s'il pourroit aller à Cordoue, pour y continuer sa visite.

Ses raisons n'étoient que trop bien fondées : le nombre prodigieux de Barbares répandus de tous côtés dans la Province, occupoit tous les passages, & il n'y avoit nulle sûreté dans les chemins. Vous en jugerez vous-même par les périls que nous courûmes en allant de Buenos-ayres à *Santafé.*

La façon dont on voyage au milieu de ces vastes déserts, est assez singuliere. On se met dans une espece de charette couverte, où l'on a son lit & ses provisions de bouche. Il faut porter jusqu'à du bois, à moins qu'on ne passe par les Forêts. Pour ce qui est de l'eau, on n'en manque guéres,

parce qu'on trouve fréquemment des ruiſſeaux ou des rivieres, ſur les bords deſquels on s'arrête. Nous fîmes ſoixante lieues ſans preſque aucun riſque, mais il n'en fut pas de même des vingt-deux dernieres qui reſtoient à faire juſqu'à *Santafé.*

Les Barbares *Guaycarus* ſe ſont rendus Maîtres de tout ce pays, ils courent continuellement la campagne, & plus d'une fois ils ont tâchés de ſurprendre la Ville de *Santafé.* Ils ne font jamais de quartier : Ceux qui tombent entre leurs mains, ont auſſi-tôt la tête coupée ; ils en dépouillent la chevelure avec la peau, dont ils érigent autant de trophées. Ils vont tout nuds, & ſe peignent le corps de différentes couleurs, excepté le viſage : ils ornent leur tête d'un tour de plumes. Leur armes ſont l'arc,

les fléches, une lance, & un dard qui se termine en pointe aux deux bouts, & qui est long de quatre à cinq aulnes. Ils le lancent avec tant de force qu'ils percent un homme de part en part; ils attachent ce dard au poignet, pour le retirer après l'avoir lancé.

Ces Barbares ne sont pas naturellement braves : ce n'est qu'en dressant des embuscades, qu'ils attaquent leurs ennemis; mais avant que de les attaquer ils poussent d'affreux hurlemens, qui intimident de telle sorte ceux qui n'y sont pas faits, que les plus courageux en sont effrayés, & demeurent sans défense; ils redoutent extrêmement les armes à feu, & dès qu'ils voyent tomber quelqu'un des leurs, ils prennent tous la fuite; mais il n'est pas facile même aux

plus adroits tireurs de les atteindre. Ils ne restent pas un moment à cheval dans la même posture. Ils sont tantôt couchés, tantôt sur le côté, ou sous le ventre du cheval, dont ils attachent la bride au gros doigt du pied, & d'un fouet composé de quatre ou cinq lanieres d'un cuir tors, ils font courir les plus mauvais chevaux. Quand ils se voyent poursuivis de près, ils abandonnent leurs chevaux, leurs armes, & se jettent dans la riviere où ils nâgent comme des poissons, ou bien ils s'enfoncent dans d'épaisses forêts dont ils ne s'éloignent presque jamais. Leur peau à la longue s'endurcit de telle sorte, qu'ils deviennent insensibles aux piqueures des épines & des ronces, au milieu desquelles ils courent sans même y faire attention.

Ces Infidéles nous tinrent pendant trois nuits dans de continuelles allarmes, & sans une escorte qu'on nous avoit envoyée, & qui faisoit continuellement la ronde, difficilement eussions-nous pu échapper à leur barbarie. Quelques-uns d'eux venoient de tems en tems examiner si nous étions sur nos gardes : enfin nous arrivâmes heureusement à *Santafé*.

Comme le passage m'étoit fermé pour entrer dans la Mission des Chiquites, je fus envoyé à celles des *Guaranis*. Ces Indiens réunis dans diverses Peuplades sont tous convertis à la Foy, & retracent à nos yeux la vie & les vertus des premiers Fidéles. De *Santafé* à la premiere Peuplade, on compte deux cens vingt lieues, & cent cinquante jusqu'à la Ville de *Las Corrientes* par où

je devois paſſer, & d'où j'ai l'honneur de vous écrire.

J'ai déja dit que dans ces pays-ci on voyage dans des Charettes couvertes : cette voiture étoit très-incommode pour le chemin que j'avois à faire, ayant à traverſer huit ou neuf Rivieres qui ſont très-rapides quand il a plû, & une vingtaine de ruiſſeaux où l'on a preſque les mêmes dangers à eſſuyer.

La maniere dont on paſſe ces Rivieres, vous ſurprendra ſans doute, car je ne crois pas que vous vous imaginiez qu'on y trouve des Ponts comme en Europe. Ceux qui voyagent dans ces Charettes, les déchargent, & les attachent à la queue des Chevaux qui les tirent à la nâge. Souvent il arrive que les Charettes & les Chevaux emportés par les courans, diſparoiſſent en

un instant. La charge, & ceux qui ne sçavent pas nâger, passent dans de petites Nacelles, qu'on nomme *Peluta* : c'est un cuir de Bœuf fort sec, dont on releve les quatre coins en forme de petit bateau. C'est à celui qui s'y trouve de se tenir bien tranquille; car pour peu qu'il se donne de mouvement, il se trouve aussi-tôt dans l'eau. C'est ainsi que je passai la célébre riviere *Corriente.*

Ce n'est pas là le seul péril qu'on ait à craindre; les chemins sont semés d'Infidéles nommés *Charuas*; ils se disent amis des Espagnols, mais à dire vrai, c'est ce qu'on appelle en Europe de francs voleurs de grand chemin. Ils ne vous tuent pas, si vous leur donnez sur le champ ce qu'ils demandent, mais pour peu que vous hésitiez, ç'en est fait de

votre vie. Ils sont nuds, & armés de lances & de fléches. Quand ils vous parlent, ils se mettent en des postures, & font des contorsions de Visage aussi affreuses que ridicules : ils prétendent montrer par-là qu'ils ne craignent rien, & qu'ils sont gens de résolution.

J'en vis une troupe à dix lieues de *Santafé* : ils sont plus humains que ceux de leur nation qui vivent dans les Forêts, parce qu'ils se trouvent dans une étendue de pays, où il y a quelques habitations Espagnoles. Il y avoit parmi eux un jeune homme de 14 à 15 ans. Je l'embrassai avec amitié, & je tâchai de le retirer des mains de ces Barbares, mais je ne pus rien gagner sur son esprit. Ils n'ont aucune demeure fixe : leurs maisons sont faites de Nattes, & quand ils s'ennuyent

dans un lieu, ils plient bagage, & portent leurs maisons dans un autre.

Je reviens à la maniere dont je fis mon voyage; car je ne veux vous rien laisser ignorer de ce qui me regarde. Il n'étoit point question de prendre des charettes, parce que ceux qui employent cette voiture tombent d'ordinaire entre les mains des *Charuas*. Je pouvois remonter la riviere *Parana*, mais on ne le jugea pas à propos, car outre qu'il eût fallu y employer plus de deux mois, j'avois tout à craindre des Infidéles *Payaguas* qui rôdent continuellement sur ce grand Fleuve. On determina qu'étant d'un temperament robuste, je pourrois faire le voyage à cheval.

Ce fut donc le 18 d'Août que je partis de *Santafé*, accompagné de trois Indiens & de trois Mu-

lates, avec quelques Chevaux & quatre Mules. Je portois avec moi mon Crucifix, mon Bréviaire, un peu de pain & de biſcuit, avec une Vache coupée par longues tranches qu'on avoit fait ſécher au Soleil. J'avois de plus mon Lit, & une petite Tente en forme de Pavillon.

Quand on ſe trouve à dix lieues de *Santafé*, ce n'eſt plus qu'un vaſte déſert plein de Forêts, par où il faut paſſer pour ſe rendre à Sainte Lucie, qui eſt une Peuplade Chrétienne, éloignée de plus de cent lieues. Ces Forêts ſont remplis de Tygres & de Couleuvres, & l'on ne peut s'écarter de ſa troupe, même à la portée du piſtolet, ſans courir de grands riſques. Les gens de ma ſuite allumoient de grands feux pendant la nuit, & repoſoient autour de ma Tente.

C'est la coûtume des *Charuas*, de se retirer dans leurs maisons de Nattes au coucher du Soleil, & de n'en point sortir durant la nuit, quand même ils entendroient le mouvement des voyageurs. C'est ce qui nous donnoit plus de facilité à éviter leur rencontre. Vers le midi nous nous arrêtions dans quelque coin de la Forêt à l'abri du Soleil, mais sans cesser d'être à la merci des Tygres & des Couleuvres. Une heure avant le coucher du Soleil, nous remontions à cheval, & le lendemain matin nous nous trouvions à dix ou douze lieues des *Charuas*. Nous prenions alors trois ou quatre heures de sommeil, mais de crainte qu'il ne prît fantaisie à ces Barbares de suivre la piste de nos chevaux, & de courir après nous au galop, nous nous remettions en

route jusqu'à la nuit.

C'est ainsi qu'en 13 jours j'arrivai à la ville de *Las Corrientes*. Nous pouvions faire ce voyage en dix jours, si nous eussions eu de meilleurs chevaux, quoique néanmoins on ne marche pas ici comme on voudroit; l'eau regle les journées, selon qu'elle est plus ou moins éloignée.

Ce qui m'a le plus fatigué dans ce voyage, ce sont les chaleurs brûlantes du climat: un jour nous fûmes contraints de nous y rendre, & de nous enfoncer dans l'endroit le plus épais de la Forêt. Je vous avoue que je n'ai jamais rien vû de plus agréable. J'étois environné de Jasmins d'une odeur charmante.

Outre les ardeurs insupportables du Soleil, les Barbares avoient mis le feu dans le bois, pour en faire sortir les Tygres

dont ils se nourrissent. Quelquefois nous avions le feu à notre gauche, & il nous falloit marcher sur la terre encore fumante. D'autre fois il falloit nous arrêter pour n'être pas coupés par les flammes.

C'est ce qui arriva un jour où le feu gagna l'autre côté d'un ruisseau assez large, où nous nous croyions en sûreté. Nous nous sauvâmes à la hâte, mais comme le vent nous portoit au visage, il sembloit que nous fussions à la bouche d'un four.

Enfin j'arrivai ici en parfaite santé. Je n'ai plus que 70 lieues à faire pour me rendre à mon terme. Il me faudra traverser un Marais pendant quatre lieues, & l'on m'assure que ce sera bien marcher, si je fais ces quatre lieues en deux jours.

Je pourrai dans la suite vous

mander des choſes plus intéreſſantes. Deux nouveaux Miſſionnaires viennent d'entrer dans le pays des *Guananas*, pour travailler à la converſion des Infidéles qui l'habitent. Ces Indiens ſont, dit-on, d'un excellent naturel. Comme cette nouvelle Miſſion n'eſt pas éloignée de celle de *Parana*, ſi j'y reſte, je ſerai à portée d'être informé des bénédictions que Dieu répandra ſur leurs travaux, & je ne manquerai pas de vous en faire part.

Il ne faut pas juger de ce pays par comparaiſon avec celui d'Europe. Les fatigues qu'on a à eſſuyer, ſur tout dans les voyages, ſont inconcevables. On paſſe tout à coup des chaleurs les plus ardentes, à un froid glaçant.

Cependant malgré ces fatigues, il y a peu de Miſſionnai-

res qui n'aillent au-delà de soixante ans. La plûpart de ceux que nous avons trouvés, étoient si infirmes & si cassés de vieillesse, qu'il falloit les porter en Chaise à l'Eglise pour y remplir les fonctions de leur Ministere. Il semble que Dieu ait différé à les recompenser de leurs travaux, qu'ils eussent des successeurs de leur zéle. Peu de tems après notre arrivée, ils acheverent leur carriere les uns après les autres. Je recommande à vos prieres la conversion de tant de Barbares, & suis avec respect, &c.





SECONDE LETTRE DU P. CHOMÉ, MISSIONNAIRE DE LA COMPAGNIE DE JESUS.

Au Pere VANTHIENNEN *de la même Compagnie.*

A Buenos-ayres, ce 21 Juin 1732.

ON REVEREND PERE,

La Paix de N. S.

Il y a environ deux ans que je vous écrivis de la Ville de *Las Corrientes*,

Corrientes, par où je paſſois pour me rendre aux Miſſions des *Guaranis* auſquelles j'étois deſtiné, & où j'arrivai au mois d'Octobre de l'an 1730. Je m'appliquai d'abord à apprendre la langue de ces Peùples; graces à la protection de Dieu, & au goût ſingulier qu'il m'a donné pour les langues les plus difficiles, en peu de mois d'une application conſtante, je fus en état de confeſſer les Indiens, & de leur annoncer les vérités du ſalut.

Je vous avoue qu'après avoir été un peu initié aux myſteres de cette langue, je fus ſurpris d'y trouver tant de majeſté & d'énergie: chaque mot eſt une définition exacte, qui explique la nature de la choſe qu'on veut exprimer, & qui en donne une idée claire & diſtincte. Je ne me ſerois jamais imaginé qu'au centre

de la Barbarie l'on parlât une langue, laquelle, à mon ſens, par ſa nobleſſe & par ſon harmonie, ne le céde guéres à aucune de celles que j'avois appriſes en Europe : elle a d'ailleurs ſes agrémens & ſes délicateſſes, qui demandent bien des années pour la poſſéder dans ſa perfection.

La Nation des Indiens *Guaranis* eſt partagée en trente Peuplades, où l'on compte cent trente-huit mille ames, qui par la ferveur de leur piété, * & par l'innocence de leurs mœurs, nous rappellent les premiers ſiécles du Chriſtaniſme. Mais ces Peuples reſſemblent aſſez à ces terres arides qui ont beſoin d'une continuelle culture. Ce qui ne frappe pas les ſens, ne laiſſe dans leurs eſprits que des traces

* Voyez le XIII. Recueil, 243, 244, &c.

légeres ; c'est pourquoi il faut sans cesse leur inculquer les vérités de la foy *, & ce n'est que par les soins assidus qu'on se donne à les instruire, qu'on les maintient dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes.

Ces Contrées sont infestées de bêtes féroces, & sur-tout de Tygres : on y trouve diverses sortes de Serpens, & une infinité d'insectes qui ne sont pas connus en Europe. Parmi ces insectes, il y en a un singulier que les Espagnols nomment *Piqué*, & les Indiens *Tunz* : il est de la grosseur d'une petite Puce : il s'insinue peu à peu entre cuir & chair, principalement sous les ongles, & dans les endroits où il y a quelque calus. Là il fait son nid & laisse ses œufs. Si l'on n'a soin

* Voyez le XI. Recueil, pp. 424, 425. &c.

de le retirer promptement, il ſe répand de tous côtés, & produit les plus triſtes effets dans la partie du corps où il s'eſt logé; d'où il arrive qu'on ſe trouve tout à coup perclus ou des pieds ou des mains, ſelon l'endroit où s'eſt placé l'inſecte. Heureuſement on eſt averti de l'endroit où il s'eſt gliſſé, par une violente démangeaiſon qu'on y ſent. Le remede eſt de miner peu à peu ſon gîte avec la pointe d'une épingle, & de l'en tirer tout entier, ſans quoi il ſeroit à craindre que la playe ne s'envenimât.

Les Oyſeaux y ſont en grand nombre, mais bien différens de ceux qu'on trouve en Europe. Il y a plus de vingt ſortes de Perroquets: les plus jolis ne ſont pas plus gros qu'un petit Moineau, leur chant eſt à peu près ſemblable au chant de la Linotte, ils

sont verds & bleus, & quand on les a pris, en moins de huit jours on les rend si familiers, qu'ils viennent sur le doigt du premier qui les appelle.

C'est sur tout dans les marais qu'on voit des Oyseaux de toute espece, qui surprennent par l'agréable variété de leurs couleurs, & par la diversité de leur bec dont la forme est singuliere. Les Oyseaux de proye y abondent, & il y en a d'une énorme grandeur.

Voilà tout ce que je vous puis dire d'un pays où je n'ai pas fait un long séjour, bien que je crusse y passer une partie de ma vie. Mais des ordres supérieurs m'appellent avec trois autres Missionnaires dans une nouvelle Mission, qui doit en quelque façon nous être plus chere, puisqu'on nous y promet de grands

travaux, des croix, des tribulations de toutes les ſortes, & peut-être le bonheur de ſceller de notre ſang les ſaintes vérités, que nous allons annoncer dans ces Contrées barbares. Ces Peuples ſe nomment *Chiriguanes*.

Pour vous donner quelque connoiſſance de cette Nation, il faut reprendre les choſes de plus loin. Lorſque les *Guaranis* ſe ſoumirent à l'Evangile, & que réunis par les premiers Miſſionnaires dans diverſes Peuplades, ils commencerent à former une nombreuſe & fervente Chrétienté, il ſe trouva parmi eux un certain nombre d'Infidéles, dont on ne put jamais vaincre la férocité, & qui refuſerent opiniâtrement d'ouvrir les yeux à la lumiere de la Foi.

Ces Barbares craignant le reſſentiment de leurs Compatriotes,

dont ils n'avoient pas voulu ſuivre l'exemple, prirent la réſolution d'abandonner leur terre natale, & d'aller chercher un azile dans d'autres Contrées : Dans cette vûe ils paſſerent le Fleuve Paraguay, & avançant dans les terres, ils fixerent leur demeure au milieu des Montagnes.

Les Nations chez leſquelles ils s'étoient refugiés, en conçurent de la défiance, & après avoir délibéré ſur le parti qu'elles avoient à prendre, ou de déclarer la guerre à ces nouveaux venus, ou de les laiſſer vivre tranquillement dans les montagnes, elles jugerent qu'étant nés ſous un ciel brûlant, & paſſant dans des païs extrêmement froids ils ne pourroient reſiſter longtems aux rigueurs d'un ſi rude climat, & qu'ils y périroient bien-tôt de miſeres. *Chiriguano*,

disoient-elles en leur langue, c'est-à-dire, le froid les détruira; & c'est delà qu'est venu le nom de *Chiriguanes*, qu'ils ont conservé, pour se distinguer davantage des *Guaranis*, dont ils étoient sortis, & pour oublier entierement leur patrie.

Ces Nations se trompoient dans leurs conjectures: Les *Chiriguanes* multiplierent prodigieusement, & en assez peu d'années leur nombre monta à trente mille ames. Comme ces Peuples sont naturellement belliqueux, ils se jetterent sur leurs voisins, les exterminerent peu-à-peu, & s'emparerent de toutes leurs terres.

Les *Chiriguanes* occupent maintenant une vaste étendue de pays sur les rivieres *Picolmaio* & *Parapiti*. On a tenté plusieurs fois de leur porter le flambeau de la Foi, mais ces diverses ten-

tatives n'ont eu aucun ſuccès, & l'on n'a pu encore adoucir leur naturel féroce. Il y a cinq ou ſix ans que nous y avions deux ou trois Peuplades; on en comptoit encore deux, dont l'une étoit gouvernée par trois Peres Dominicains, & l'autre par un Religieux Auguſtin.

Ces heureux commencemens donnoient quelque eſpérance, & l'on ſe flattoit de vaincre inſenſiblement leur opiniâtreté, & de les gagner à Jeſus-Chriſt, lorſque les Miſſionnaires Jéſuites découvrirent le complot qu'ils avoient formé, d'ôter la vie aux Hommes Apoſtoliques, qui travailloient avec tant de zéle à leur converſion. Ils en informerent auſſi-tôt les Peres de S. Dominique & le Religieux Auguſtin, afin qu'ils ſe précautionnaſſent contre la fureur de ces Barba-

res : Celui-ci profita de l'avis ; mais les Peres de Saint Dominique étant avec un nombre de Chrétiens dans une efpece de petit Fort paliffadé, fe crurent en état de fe défendre fi l'on venoit les y attaquer. Leurs paliffades ne tinrent pas long-tems contre la multitude des Indiens, & ces Peres furent maffacrés d'une maniere cruelle.

La nouvelle de leur mort ne fut pas plutôt répandue dans les Villes de *Tarija*, & de Sainte Croix de *la Sierra*, que les Efpagnols refolurent d'en tirer une prompte vengeance. Ils allerent chercher ces Infidéles jufques dans leurs plus hautes Montagnes, en tuerent un grand nombre, & firent plufieurs Efclaves.

Quelques tems après les Indiens *Chiquites*, qui font la terreur de toutes ces Nations, fe

joignirent aux Espagnols de Ste Croix, pénétrerent dans les Montagnes des *Chiriguanes*, en tuerent trois cens, & en firent environ mille esclaves.

Ces deux expéditions humilierent étrangement l'orgueil de ces Barbares, qui se regardoient comme invincibles ; ils ouvrirent enfin les yeux sur les malheurs dont ils étoient menacés, ils demanderent la paix, & pour preuve de la sincérité de leurs démarches, ils prierent instamment qu'on leur envoyât des Missionnaires Jésuites.

C'est sur les Lettres pressantes que le R. Pere Provincial reçut du Viceroi de Lima, & du Président de l'Audience Royale de *Chaquisaca*, qu'il me retira de la Mission des *Guaranis* pour me faire passer dans celles des *Chiriguanes*. J'ai l'avantage de sça-

voir déja leur langue, parce que c'eſt la même que celle des Indiens *Guaranis*, & par-là dès le lendemain de mon arrivée chez ces Barbares, je pourrai travailler à leur inſtruction. S'ils deviennent dociles aux vérités de l'Evangile, leur converſion ouvrira la porte d'un vaſte pays nommé *Chaco*. C'eſt là le centre de la grande Province du *Paraguay*, & en même tems l'azile & comme le boulevard de l'infidélité. Ce pays eſt environné en partie vers le Nord par les *Chiriguanes* : il a au Sud *Las Corrientes* ; *Salta* à l'Occident ; & à l'Orient, le grand Fleuve *Paraguay*.

Pour ce qui eſt des *Chiriguanes*, quoiqu'ils habitent ſous la Zone torride, les affreuſes Montagnes dont leur pays eſt couvert, rendent le climat exceſſi-

vement froid : ils ont à leur tête des Caciques, qui sont des espéces d'Enchanteurs adonnés aux sortileges & aux opérations magiques. Ce sont ces Chefs qui doivent être le premier objet de notre zéle, & ce n'est qu'après leur avoir fait goûter les vérités Chrétiennes, qu'on peut espérer de se faire écouter du reste de la Nation. Cela seul doit vous faire juger des efforts que fera le Démon, pour empêcher la destruction de son Empire, & des obstacles que nous aurons à surmonter pour établir la Foi parmi ces Peuples.

Graces à Dieu, qui par sa miséricorde m'a appellé aux fonctions Apostoliques, & qui m'inspire l'amour que je sens au fond du cœur pour ces pauvres Barbares ; je ne suis nullement effrayé, ni des fatigues que j'aurai à essuyer, ni des périls ausquels ma

vie va être ſans ceſſe expoſée. C'eſt maintenant que je me regarde véritablement comme Miſſionnaire, parce que je vais éprouver tout ce que cet emploi a de plus laborieux & de plus pénible.

Je me ſouviens qu'étant ſur mon départ d'Europe, & allant de Lille à Douay avec un de nos Peres, il me fit remarquer une vieille chaumiere qui tomboit en ruine, & me dit en riant : *telle ſera aux Indes l'habitation du Pere Chomé.* Je vous avoue que j'en ſerois très-content, ſi je la trouvois parmi mes chers *Chiriguanes* : Si j'en veux une ſemblable, il faudra que je la conſtruiſe moi-même, & que je mette en œuvre le peu que je ſçai d'Architecture. Pour ce qui eſt de mes repas, ſi je veux me les procurer, ce ne pourra être qu'à la ſueur de

mon front, en cultivant moi-même la terre, pour en recueillir un peu de maiz; encore heureux, si lorsqu'il sera en hérbe, les Barbares n'y font pas paître leurs mules, comme il est arrivé à quelques-uns de nos Missionnaires, qui se sont efforcés assez inutilement de les retirer de l'infidélité.

Cependant j'ai je ne sçai quelle confiance, que l'heure marquée par la Providence pour la conversion d'un si grand Peuple, est enfin arrivée. Si la sémence de l'Evangile jettée dans les cœurs de ces Infidéles y fructifie, ainsi que je l'espere de la Divine miséricorde, quantité de Nations voisines, encore plus barbares, présenteront un vaste champ au zéle des plus fervens Missionnaires. Vous sentez assez

tout le besoin que j'ai du secours de vos prieres. Je vous les demande avec instance, & suis avec beaucoup de respect, &c.





LETTRE
DU PERE DENTRECOLLES,
MISSIONNAIRE DE LA COMPAGNIE DE JESUS.

Au Pere P. D. H. *de la même Compagnie.*

A Peking, ce 4 Nov. 1734.



ON REVEREND PERE,

La Paix de Notre Seigneur.

J'ai balancé quelque-tems ſi je vous ferois part de quelques ſecrets, & d'autres obſervations

affez curieufes que j'ai trouvées dans les Livres Chinois, parce que je n'ai eu ni le loifir, ni la commodité d'en faire des épreuves, qui puffent en certifier la vérité. Mais j'ai été raffuré par la reflexion ingénieufe que fait un célébre Académicien dans une occafion pareille. Voici comme il s'en explique dans le Tome de l'Hiftoire de l'Académie de l'année 1722.

» Les Phyficiens qui doivent » naturellement être les plus in» crédules fur ces fortes de mer» veilles, font cependant ceux » qui les rejettent avec le moins » de mépris, & qui apportent le » plus de difpofition favorable à » les examiner. Ils fçavent mieux » que le refte des hommes qu'elle » eft l'étendue de ce qui nous eft » inconnu dans la nature.

C'eft ce qui m'encourage à ha-

farder sur le seul témoignage des Auteurs Chinois quelques-unes de leurs découvertes, dont je vais vous entretenir. Quand elles ne serviroient qu'à exercer la sagacité de nos sçavans Artistes, elles ne seroient pas tout-à-fait inutiles. Au reste comme ces découvertes ont pour objet diverses choses qui ne peuvent s'assortir ensemble, vous voudrez bien me permettre de ne garder nul ordre en les rapportant.

Les Chinois prétendent avoir trouvé l'art de faire des Perles, qui sont en un sens presque naturelles. Les Dames de qualité à la Chine font grand cas des véritables Perles, qu'elles employent d'ordinaire à leurs parures : les rivieres de la Tartarie orientale leur en fournissent, mais qui sont moins belles que celles qu'on leur apporte des Indes. Les artificiel-

les ne laiſſent pas d'avoir leur prix, à proportion de la reſſemblance qu'elles ont avec les naturelles.

Le peu d'eſtime que font les Chinois des Perles contrefaites en Europe, fait aſſez voir qu'ils les jugent beaucoup inférieures à celles qu'ils contrefont eux-mêmes. L'avantage qu'ils y trouvent, c'eſt que ces Perles naiſſent, ſe forment, croiſſent, & ſe perfectionnent ſous leurs yeux, & qu'ils les pêchent dans le ſein même du Poiſſon, où cette merveille s'opére de la même maniere que dans une vraye Nacre de Perles. Voici en quoi conſiſte leur ſecret.

Prenez, diſent-ils, une des plus grandes Huitres que vous trouverez dans de l'eau pure; mettez-la dans un baſſin à demi plein d'une belle eau; placez ce

bassin dans un lieu retiré, de telle sorte néanmoins qu'il puisse recevoir aisément la rosée du Ciel ; ayez soin que nulle femme n'en approche, & qu'on n'y entende ni l'abboyement des Chiens, ni le chant du coq & des poules : prenez ensuite de la semence de Perles (*Yo Tchu*) dont on fait usage dans la Médecine, réduisez-la à une poudre si fine & si déliée qu'elle soit impalpable ; puis après avoir cueilli des feuilles de l'Arbuste nomr é *Che ta Kong lao*, (c'est une espece de Houx) lavez proprement ces feuilles, & exprimez-en le suc, dont vous vous servirez pour lier ensemble la poudre des semences de Perles ; faites de cela de petites boules de la grosseur d'un pois, que vous couvrirez entierement d'une poudre fine tirée de la pellicule brillante qui est

dans l'intérieur de la Nacre de Perle. Enfin pour donner à ces pois une parfaite rondeur, roulez-les ſur une planche de vernis, juſqu'à ce qu'il n'y ait plus la moindre inégalité, & qu'ils ſoient aſſez ſecs pour ne pas s'attacher à la main qui les façonne; après quoy faites-les ſécher tout-à-fait à un ſoleil modéré. Lorſque votre matiere ſera ainſi préparée, ouvrez la bouche de l'Huitre, & faites y gliſſer la Perle nouvellement ébauchée; nourriſſez cette mere Huitre durant cent jours de la maniere que je vais le marquer : mais ſoyez exact à lui donner chaque jour ſa pâture, ſans l'avancer ni la reculer, ne fut-ce que de quelques minutes. Les cent jours expirés, vous trouverez une Perle de belle eau, & il ne s'agira plus que de la percer.

Notre Auteur n'oublie point de marquer de quelles drogues on doit composer cette pâture, & il nomme le *Gin seng*, le *China* ou l'Esquine blanc, le *Peki* qui est une racine plus glutineuse que la colle de Poisson, & le *Pe cho* autre racine médecinale. Il faut, selon lui, prendre de chaque espece le poids d'une drágme, & les reduire en une poudre très-fine, dont on forme, avec du miel purifié sur le feu, des pastilles longues à peu près comme un grain de ris mondé, après quoi on partage le tout en cent portions pour les cent jours marqués.

Cet exposé n'est pas, ce me semble, exempt de difficultés, qui auroient besoin d'être éclaircies par l'Auteur, s'il pouvoit être consulté : car enfin comment ouvrir l'Huitre & l'ouvrir sans

l'endommager, ou bien faut-il attendre que l'Huitre s'ouvre d'elle-même ? Comment desserrer la bouche de l'Huitre pour y mettre la Perle préparée, ou seroit-ce qu'il suffit de l'insinuer dans l'enceinte du coquillage ? De même pour la distribution de la nourriture qu'on lui fournit chaque jour, se contentera-t'on de la jetter sur l'eau, d'où l'Huitre ne manquera pas de l'attirer, ou bien veut-on qu'on la lui fasse avaler ? il me paroît que tout cela demanderoit des éclaircissemens.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y a des gens à la Chine occupés à travailler ces sortes de Perles, qui certainement n'y employeroient pas la semence de Perle si fort estimée dans la Medecine, s'ils n'étoient pas sûrs d'y trouver un profit considérable.

ble. Peut-être aussi les Chinois ont-ils éprouvé que par la nourriture qu'ils fournissent à l'Huitre, il se forme sur la Nacre plusieurs petites Perles, qui les dédommagent de celles qu'ils ont mis en œuvre pour former la grande.

Quoiqu'il en soit, il me paroît que les Chinois ont eu bien des connoissances sur l'origine des véritables Perles. Le choix qu'ils font d'une Nacre de perle; d'un lieu retiré & éloigné du grand bruit & des sons aigus & perçans; l'air pur, la rosée, le long terme qu'ils exigent jusqu'à ce que la Perle soit formée; les alimens qu'ils fournissent, & par lesquels ils suppléent aux sucs tirés des Plantes, que les pluyes, après avoir grossi les Rivieres, entraînent dans les pêcheries de Perles, & qui, à ce qu'on assure,

les rendent fécondes ; toutes ces circonſtances font voir que par le ſecours de l'art, ils ont cherché à imiter la nature dans ſes opérations.

Au ſecret de former des Perles en quelque façon naturelles, mon Auteur ajoûte quelques autres ſecrets pour leur rendre leur premiere beauté quand elles l'ont perdue.

Si les Perles viennent à perdre leur netteté, il y a un moyen d'en ôter les impuretés adhérentes, & de les rétablir dans leur premier éclat : pour cela, laiſſez-les tremper pendant une nuit dans du lait de femme, enſuite prenez de l'herbe *Y mout ſao*, que vous reduirez en cendres ; faites-en une leſcive en recevant dans un baſſin l'eau qui en dégoûtera à travers un gros linge ; joignez-y un peu de belle farine

de froment; mettez vos perles dans un sachet d'étoffe de soye un peu serrée, & après avoir plongé ce sachet dans la liqueur, frottez doucement les perles avec la main.

Si les perles ont été ternies ou gâtées par quelque matiere onctueuse, prenez de la fiente d'Oye & de Canard séchée au Soleil, que vous reduirez en cendres, faites-en une décoction, & lorsque l'eau sera rassise, mettez les perles dans un sachet de soye, & lavez-les, comme j'ai dit ci-dessus.

L'approche du feu ou quelqu'autre accident rendent quelquefois les perles roussâtres : alors prenez la peau de *Hoan nan tse*, (c'est un fruit étranger dont les Bonzes forment leur espéce de chapelet,) faites la bouillir dans de l'eau, mettez-y les

perles, & lavez-les de la même eau. Ou bien pilez des navets ou des raves, & après avoir exprimé le suc, mettez les perles une nuit entiere dans ce suc, elles en sortiront très-blanches.

Si les perles deviennent comme rouges, lavez-les dans le suc que vous aurez exprimé de la racine de Bananier d'Inde, laissez-les pendant la nuit dans ce suc, & le lendemain elles auront leur premier éclat & leur blancheur naturelle.

Les perles sont quelquefois endommagées, lorsque sans réflexion on les a approchées d'un corps mort : on les rétablit dans leur premier état en les lavant & les frottant dans la lescive de la plante *Y mout sao*, dont j'ai déja parlé, à laquelle on mêle un peu de farine & de chaux.

Enfin mon Auteur avertit de

ne pas laisser les perles dans un endroit où l'Odeur du musc se fasse sentir, elles seroient bientôt ternies, & perdroient considérablement de leur juste valeur.

La propreté & l'élégance des ameublemens Chinois a été goûtée en Europe, & il y a long-tems que leurs porcelaines & leurs ouvrages de vernis sont l'ornement de nos Cabinets. Mais comme la porcelaine est fragile, quelque soin qu'on prenne à conserver les vases, les assietes, les gobelets, les urnes qui nous viennent de la Chine, il est difficile qu'il ne s'en casse, & l'on regarde d'ordinaire une porcelaine cassée comme perdue. Cette perte parmi les Chinois n'est pas irréparable. Quand la porcelaine n'est pas tout-à-fait brisée, & que les pieces peu-

vent être rejointes, ils ont le ſecret de les réunir très-proprement ſans qu'il y paroiſſe, & elles ſont d'uſage comme auparavant.

Pour y réuſſir ils ſe ſervent d'une eſpèce de colle faite de la racine de *Pe ki*, dont j'ai parlé plus haut, ils la réduiſent en une poudre très-fine, qu'ils délayent avec du blanc d'œuf frais. Quand le tout eſt bien mélangé, ils en frottent les pieces rompues, ils les appliquent & les lient fortement avec un fil à pluſieurs tours au corps de la porcelaine, & ils la préſentent à un feu moderé. Lorſqu'elle eſt ſéche, ils en détachent le fil qui la lioit, & elle eſt en état de ſervir de la même maniere que ſi elle n'eût pas été caſſée. La ſeule précaution qu'il y a à prendre, eſt de n'y pas verſer du bouillon ou du jus chaud de poulle, par-

ce qu'il détruiroit le ciment dont les pieces ont été réunies.

Mon Auteur prétend qu'en employant la mixtion de certaines drogues, il est aisé de peindre ce que l'on veut sur la porcelaine déja cuite, & que les traits qui y seront tracés, y resteront sans s'effacer, & paroîtront aussi naturels que ceux qu'elle reçoit dans le fourneau.

Pour cela, dit-il, prenez cinq dragmes de *Nao cha*, (Sel Ammoniac), deux dragmes de *Lou fan*, (Vitriol Romain, ou d'Allemagne, ou d'Angleterre;) trois dragmes de *Tan fan*, (Vitriol de Chypre) & cinq dragmes de chaux: pilez le tout, broyez-le finement, délayez-le dans une lescive forte & épaisse, faite de cendres. De ce mélange vous formerez à votre gré des

traits ou des figures ſur la porcelaine, & après les avoir laiſſé ſécher à l'aiſe, vous n'aurez plus qu'à laver & frotter le vaſe. Cette mixtion produit le même effet ſur le Bambou, & par conſéquent ſur les Cannes qu'on porte en Europe pour ſe ſoutenir en marchant.

Les fauteuils & les chaiſes faites de Rotin ou de Cannes entrelaſſées ſont devenues à la mode en Europe: ce Rotin vieillit à la longue, & perd ſa couleur naturelle; pour le renouveller en quelque ſorte & lui rendre ſa couleur, il n'y a qu'à prendre des cornets de papier remplis de ſouffre en poudre, y mettre un feu lent, & faire en ſorte que la fumée ſe répande ſur le Rotin. Quelque vieux qu'il ſoit, on le verra rajeunir auſſi-tôt, & devenir tel qu'il étoit lorſqu'on le mit en œuvre.

Parmi les ornemens qui se trouvent dans les cabinets intérieurs des maisons Chinoises, on y voit des instrumens de musique, tels que sont des espéces de luth, de harpe, & de guitare qu'on touche en pinçant délicatement les cordes : Les Lettrés & les Dames Chinoises se font honneur d'en sçavoir jouer. Selon mon Auteur, si l'ongle est foible, le son que rend l'instrument qui en est pincé, n'est ni fin, ni net, ni plein. Il prétend que le moyen d'affermir les ongles, c'est de les parfumer en les tenant exposés à la vapeur des vers à soye désechés qu'on brûle, lorsqu'ils sont morts dans leurs cocons.

A la Chine les salles & les chambres des personnes tant soit peu à leur aise, sont tapissées de cartouches remplis de sentences

morales, & de payſages, ou en peintures ou en eſtampes. On ne manque point de ſecrets en Europe pour renouveller de vieilles peintures, mais peut-être n'y connoît-on pas un moyen auſſi court & auſſi aiſé pour y réuſſir, que celui qui eſt pratiqué par les Chinois. La ſeule eau de chaux produit cet effet. On ſe ſert d'un pinceau pour appliquer cette eau ſur la peinture, & quand elle a été ainſi lavée légerement juſqu'à trois fois, elle reprend ſon éclat & ſa vivacité.

Pour laver & rajeunir en quelque ſorte une vieille Eſtampe, ils l'étendent ſur une table bien unie, & l'arrêtent ſeurement aux quatre côtés: ils l'humectent enſuite en l'arroſant d'une petite pluye d'eau, d'une maniere uniforme; puis par un fin tamis fait de crins de ch

val ils y répandent de la poudre de *Hon choui che*, (c'est une pierre qui se trouve dans les Provinces méridionales,) & en sement une couche de l'épaisseur d'un denier. Ils reviennent une seconde fois à humecter l'Estampe, ils y mettent une seconde couche également épaisse de cendres de *Tchin kia hoei*, (c'est la coquille d'une espece de Moule,) & la laissent dans cet état pendant une heure entiere. Après quoi en faisant pancher la table, ils y versent dessus avec force de l'eau tiéde, & ils trouvent l'Estampe en bon état.

Parmi les ameublemens dont les Chinois sont curieux, ils estiment sur tout les Cassolettes & les Vases où l'on fait brûler des odeurs & des parfums. Un Cabinet ne seroit pas bien orné, si ce meuble y manquoit, ou s'il

n'étoit pas d'un goût propre à attirer l'attention de ceux qui viennent rendre viſite. Ils font ces meubles d'une figure bizarre, & ils s'étudient principalement à leur donner un air antique. La matiere eſt ſouvent de cuivre, mais ils ſçavent la déguiſer par certaines drogues aidées de l'action du feu, en lui donnant la couleur qu'ils veulent, avec art & par degrés. Mon Livre Chinois explique ainſi ce ſecret.

Prenez deux dragmes de Verd de Gris, deux dragmes de Sel Ammoniac, cinq dragmes de *Ye tſoui tan fan*, (Minéral du Tibet, c'eſt peut-être la pierre Armenienne, ou le verd d'azur) & cinq dragmes de *Tchu cha*, (Cinabre,) reduiſez le tout en une poudre fine, que vous mêlerez avec du vinaigre; mais

ſouvenez-vous qu'avant que d'appliquer cette mixtion ſur l'ouvrage de cuivre, il faut le bien frotter & le rendre luiſant avec de la cendre d'un bois ſolide, afin d'en ôter toute ſaleté onctueuſe, & de ne lui laiſſer aucune inégalité ſur la ſurface.

Après ces préparatifs lavez le vaſe de cuivre avec de l'eau bien pure, laiſſez-le ſécher, enſuite avec un pinceau appliquez de tous côtés par dehors une couche de votre mixtion. Peu de tems après mettez des charbons allumés dans le vaſe, un feu vif le fera bien-tôt changer de couleur. Les charbons étant conſumés & le vaſe refroidi, lavez-le de nouveau pour en ôter le ſuperflu de la couleur qui ne l'auroit pas pénétré, afin que la nouvelle couleur que vous y appliquerez s'y inſinue plus aiſément;

car on doit réïterer cette opération jusqu'à dix fois; après quoi vous aurez une piece à l'antique. Si le vase se trouve parsemé de petites taches noires, il en sera plus estimé.

Si l'on veut donner au cuivre la couleur de peau de Chataigne, ajoûtez à la mixtion une dragme de Vitriol de Chypre, & après l'avoir appliqué, donnez-y le feu, que vous réitererez lorsque vous verrez sortir la couleur.

Pour lui donner la couleur d'écorce d'Orange, il n'y a qu'à ajoûter deux dragmes de *Pong cha* mis en poudre (c'est le Borax;) mais après l'avoir appliqué, il faut se donner de garde de laver le vase.

Si les vases ainsi préparés venoient à être salis ou par la sueur des mains, ou de quelqu'autre

maniere, pour réparer ce défaut, il n'y a qu'à les laisser durant une nuit plongés dans de l'eau de neige fondue.

Un autre livre Chinois me fournit la maniere de colorer les vases de cuivre en un beau verd. Prenez, dit-il, de la premiere eau tirée le matin du puits, mêlez-y du Vitriol de Chypre, du Vitriol Romain, & de la terre jaune, en sorte que le tout s'épaississe, & forme une espece de boue, ce qui s'appelle *Ni fan*; laissez durant une heure votre vase dans cette liqueur épaisse, après quoi chauffez-le de la maniere que j'ai rapporté ci-dessus : appliquez jusqu'à trois fois une couche de cette mixtion : quand cette triple couche sera séche, prenez du Sel Ammoniac dissous & fondu dans l'eau, puis avec un pinceau neuf éten-

dez doucement ſur le vaſe deux ou trois couches de cette liqueur épaiſſe ; après un jour ou un peu plus lavez le vaſe, donnez-lui le loiſir de ſécher, & lavez-le encore, ce qui doit ſe réïterer trois, quatre, ou cinq fois. le moyen d'y réuſſir eſt de bien regler la force de la couleur qu'on y applique, & de gouverner à propos les lotions. Si l'on mettoit quelque tems le vaſe en terre, il s'y formeroit de petites tâches qui ſeroient de la couleur du Cinabre. Si l'on ſouhaittoit que ces couleurs fuſſent plus foncées, il n'y auroit qu'à brûler des feuilles de Bambou, & de la vapeur qui s'éleveroit, en parfumer le vaſe.

Ayant chargé un de nos Chrétiens de demander à quelqu'un de ſes amis expérimentés dans ces ſortes d'opérations, ce qu'on entendoit par ces mots *Ni fan*,

il me répondit que pour faire la mixtion qui donne à un vase la couleur dont il s'agit, il faut prendre trois dragmes de Sel Ammoniac, six dragmes de Vitriol de Chypre, & une dragme de Verd de gris; que le tout étant pilé très-finement, & chaque drogue étant passée séparément au tamis le plus serré, doit se délayer dans une petite écuelle à demi pleine d'eau; qu'après avoir bien fourbi le vase, on trempe du coton dans cette eau dont on le frotte d'une main legere, parce que le Sel Ammoniac rend cette mixtion très-pénétrante, & qu'elle pourroit ronger le cuivre; que pour cela aussi-tôt qu'on a frotté le vase, on le plonge dans l'eau pour enlever la mixtion; qu'ensuite on tient pendant quelque tems l'ouverture du vase renversée sur un

petit feu, afin que la chaleur s'insinuant dans le vase, lui donne à la surface extérieure la couleur qu'on souhaitte. L'on revient plusieurs fois à cette pratique, jusqu'à ce qu'on apperçoive l'heureux effet de ses opérations. Peut-être cette méthode est-elle plus sûre que la précédente : le succès ne dépend souvent que de très-peu de chose, qu'on ajoûte ou qu'on retranche; ce sont les diverses tentatives qui nous mettent au fait de ces sortes de recettes.

Les Chinois aiment fort les parfums, ils en ont de toutes les sortes, des simples, & de composés, de ceux qui se trouvent dans leur propre pays, & d'autres qu'ils font venir des pays étrangers, comme d'Arabie & des Indes, tantôt ils en font des pastilles odoriférantes, tantôt ils

forment des bâtons de diverses poudres de senteur, qu'ils plantent dans un brasier plein de cendres; ces bâtons ayant pris feu par une des extrémités exhalent lentement une douce & légere vapeur, & à mesure qu'ils se consument, les cendres tombent dans le brasier sans se répandre au dehors. Pour ce qui est des autres parfums, tels que l'encens & les poudres odoriférantes, ils les jettent comme nous sur les charbons allumés dans le brasier.

Mon Auteur remarque que ceux qui s'étudient à allier ensemble différentes sortes de parfums, ont soin d'y mêler du coton ou de la bourre d'Armoise; afin que l'agréable vapeur de ces corps odoriférans se réunisse, & s'éleve à une juste hauteur en forme de colomne, sans s'épar-

piller aux environs ; il veut qu'on y ajoûte des amandes, des jujubes aigres après les avoir pilées dans un mortier. C'eſt en cela que conſiſte tout le ſecret. Mais en même tems il avertit que ce qu'on appelle à la Chine coton ou bourre d'Armoiſe, n'eſt autre choſe que la fine mouſſe qu'on trouve ſur de vieux Pins. On a débité autrefois qu'un remede ſouverain contre les douleurs de la goutte, étoit d'allumer des boutons d'Armoiſe, & de les laiſſer ſe conſumer ſur la partie affligée ; ſi ceux qui ont eſſayé ce remede n'en ont pas été ſoulagés, il ſe pourroit faire que par les boutons d'Armoiſe on n'entendoit, ainſi que les Chinois, autre choſe, que la fine mouſſe, dont les vieux Pins ſont revêtus en certains endroits.

Mon Auteur ajoûte un autre

ſecret pour donner à la vapeur des parfums une figure agréable, lorſqu'elle s'éleve en l'air. C'eſt aſſez l'uſage parmi les Chinois, d'avoir de grands vaſes dans leurs jardins, où ils cultivent des fleurs de Nenuphar : lorſque vers le mois de Juin le Nenuphar pouſſe ſes larges feuilles, frottez-en quelques-unes de miel, peu de jours après il s'y formera une eſpece de petits vers qui rongeront toute la ſubſtance verte de la feuille, de laquelle il ne reſtera que le ſquelette en forme de gaze. Ces filamens ſeront bientôt déſéchés. C'eſt alors qu'il faut les cueillir, & en ôter le pedicule un peu groſſier, après quoi vous reduirez cette gaze en une poudre très-fine. Lorſqu'enſuite vous voudrez brûler diverſes ſortes de parfums ſur un braſier & les allier enſemble, joignez-y

un peu de cette pouſſiere, la vapeur ſe réunira comme en un corps en s'élevant aſſez haut, & ſe terminera en forme de nuage, ou en figure de chiffres à pluſieurs traits.

Si j'étois sûr que mon Auteur n'exagérât point, je ſerois tenté de croire que les ſecrets ſuivans qu'il rapporte, ſeroient comme une ébauche des lampes ſepulchrales & inextinguibles, qui étoient en uſage du tems des premiers Empereurs Romains, & des feux Grégeois dont il ne nous reſte plus que le nom. Il enſeigne le moyen de faire une boule, qui étant allumée, flotte ſur l'eau ſans s'éteindre. Compoſez-la, dit-il, de *Tchang nao*, c'eſt-à-dire, de camfre de la Chine qui n'eſt pas fort cher, & qui étant purifié & chriſtaliſé donneroit en moindre quan-

tité un camfre équivalent à celui de Borneo. Prenez donc une dragme de *Tchang nao*; joignez-y une demie dragme de resine de Pin, liez le tout ensemble avec de bonne eau de vie : allumez cette masse, & placez-la immédiatement sur l'eau, elle brûlera lentement, & ne s'éteindra que quand elle sera entierement consumée.

Pour avoir une lampe qui dure & qui éclaire l'espace d'un mois, cueillez au mois de Juillet une once de l'herbe *Feou ping*, (elle croît sur la surface de l'eau dans les Lacs & vers le bord des rivieres peu rapides,) joignez-y une once de *Oua sung*, (c'est le *semper vivum*) de plus une quantité égale de *Yuen tchi*, (petites racines) de *Ko fuen* (c'est une espece de coquillage) & de *Hoang tan*; reduisez le tout en une poudre

très-fine, & ſur une once d'huile ſemez une dragme de cette poudre ainſi préparée.

Un autre Ecrivain Chinois apprend à faire une bougie qui durera toute la nuit, & qui dans ſa longueur ne ſe conſumera que d'un pouce ou de deux travers de doigt. Le fond de cette bougie eſt un mélange de cire jaune, de reſine de Pin, & de fleurs d'Acacia, une once & ſix dragmes de chaque eſpece. On y joint une dragme de *Feou che* (c'eſt une pierre legere & poreuſe) on fait fondre dabord la reſine & la cire, on y ajoûte enſuite les fleurs d'Acacia & la pierre *Feou che*, on incorpore bien ces matieres, dont on a ſoin d'empreindre & de couvrir la méche: & c'eſt ainſi que ſe forme cette eſpece de bougie.

Si l'on employoit du vernis ſec,

sec, de la resine, du salpêtre rafiné, du souffre, de l'encens, & qu'on reduisît le tout en poudre; qu'ensuite avec du vernis on formât de petites boulles grosses comme des pois, & que posant un de ces pois sur une plaque de fer, on y mît le feu au commencement de la nuit, quelque vent qu'il fasse, il restera allumé au grand air jusqu'au lendemain.

Le secret que je vais rapporter, a plus de quoi surprendre, mais l'épreuve n'en est pas difficile, & sans avoir égard aux avantages qu'on en pourroit retirer, la seule curiosité peut porter à en faire l'expérience. Il y a un moyen, dit l'Auteur Chinois, de se procurer du Mercure en le tirant du pourpier sauvage. Pour cela il n'y a qu'à prendre de petites feuilles

de pourpier, les briser dans un mortier, avec un pilon de bois d'Acacia, & les exposer au Soleil levant durant trois jours ou environ. Lorsqu'elles seront séches faites les brûler, sans pourtant en détruire la nature & les vertus; enfermez cette masse dans un vase de terre vernissé; ayez soin de le bien boucher & de l'enfouir assez avant dans la terre, où vous le laisserez quarante-neuf jours, après quoi retirez le vase, & vous y trouverez le vif argent bien formé.

Ayant consulté à Peking un Lettré, Medecin & Droguiste, sur cet extrait d'un de leurs livres, il me répondit que rien n'étoit plus certain, & que dans les boutiques on vendoit deux sortes de Mercure; l'un qui se tire des Mines, & qu'on appelle *Chan choui in*; & l'autre qui se

tire des Plantes, & qu'on nomme *Tsao choui in.*

M. de Reaumur, qui par ses curieuses opérations de Chymie, a trouvé que dans les principes des Plantes il y avoit du fer, nous dispose à croire qu'on peut aussi trouver du Mercure en certaines Plantes : & si en refléchissant sur la nature des Plantes nous cherchions quelle est celle qui plus vraisemblablement renfermeroit du vif argent dans sa composition, ne seroit-il pas naturel de penser au Pourpier ? car enfin l'Herbier Chinois, qui en cela s'accorde avec le sentiment de nos Sçavans Botanistes d'Europe, donne au Pourpier des vertus qu'on attribue au Mercure. Le Pourpier, dit-il, est froid de sa nature, il fait mourir les vers & toutes sortes de vermine, on l'employe utilement contre les hu-

meurs malignes qu'il diſſout, & parce que de ſa nature il eſt volatile, il débouche, il tient libres & ouverts les divers canaux & les différens conduits du corps humain.

Quoiqu'il en ſoit, je ſerois aſſez porté à croire que le vif argent tiré des plantes par la ſolution & la ſéparation des principes, ſeroit dégagé de pluſieurs impuretés, que celui qu'on tire des mines a naturellement; car pour être exalté dans les plantes en parties très-ſubtiles, il a dû ſe décharger des fibres rameuſes & ſulphureuſes qui l'embarraſſent plus ou moins, & dont on le délivre en le purifiant & le paſſant au travers de la peau de Chamois.

Si par l'experience on trouve que cette recette ſoit sûre, on en tirera un double avantage.

Le premier, c'est que par tout & en assez peu de tems on pourra se procurer une quantité raisonnable de Mercure : le second, qui est le plus considérable, c'est que par le vif argent qu'on aura tiré du pourpier, on jugera mieux de divers usages de cette plante, & l'on déterminera plus certainement avec quelle confiance ou avec quelle précaution on doit s'en servir, selon les différentes situations des personnes saines ou malades. D'ailleurs son suc préparé jusqu'à un certain point, pourra même agir sur les métaux disposés à le recevoir.

Les deux ou trois secrets que je vais rapporter & que j'ai tiré d'un de mes livres, ne m'ont été confirmés par aucun Chinois ; mais s'ils sont véritables, ils font connoître quelle est l'action du suc des plantes, lors-

qu'on le mêle à des métaux mis en fusion. On y avance que du plomb fondu, qu'on fait cuire dans le suc exprimé de la Fumeterre à fleurs jaunes, se changera en *Si la*, c'est l'étain de la Chine qui est plus beau que l'étain d'Europe. Il se peut faire qu'il y ait de l'exaggération dans cette promesse : en tout cas l'essai qu'en feroit un curieux, le porteroit peut-être à quelque heureuse découverte.

Cette recette aidée de la suivante pourra perfectionner les épreuves qu'on en voudroit faire. Je trouve dans un autre livre, que l'on donnera à un vase d'étain la fermeté du fer & l'éclat de l'argent, en le tenant sur le feu dans du *Kang cha* (limailles d'acier) dans du *Pe pi* (l'arsenic) & dans du Sel.

Un autre Auteur prétend qu'en

frottant de l'étain de la Chine avec une poudre fine, composée d'une once de *Tan fan* (Couperose) & dans deux dragmes de *Pe fan* (Alun), ce frottement donnera à l'étain la couleur de l'or; & que si l'on en frotte du fer il deviendra rouge. Peut-être que la maniere dont les Chinois préparent le fer pour le dorer, a la vertu de l'adoucir, & de le rendre plus propre à être pénétré de la Couperose & de l'Alun. Telle est la préparation qu'ils y apportent. Ils mêlent ensemble une écuellée de suc de *Tsung* (Oignons & Poreaux) autant de ris aigri, trois têtes d'ail pilées, & le poids de cinq dragmes de graisse de chien; ils mettent le fer dans de l'eau avec cette mixtion, qu'ils font cuire jusqu'à ce qu'on apperçoive que le fer prend la couleur d'un blanc pâle.

Ce que mon livre rapporte de la maniere dont les Chinois animent l'aiguille d'une bouſſole, afin qu'elle ſe tourne vers les Poles, m'a paru fort extraordinaire. Ils n'ont point recours, comme nous à la pierre d'aimant, quoique la Chine en ſoit abondamment pourvue, & que d'ailleurs ſes vertus, & ſurtout celle qu'elle a d'attirer le fer, ne leur ſoit pas inconnue, puiſqu'ils lui donnent le nom de *Hi tie che*, c'eſt-à-dire, pierre qui attire le fer; cette connoiſſance qu'ils ont de ſes propriétés, a donné lieu à la fable qu'ils racontent d'un Lac, où l'on n'oſe pas expoſer des vaiſſeaux, parce qu'il y a, diſent-ils, au fonds de ce Lac une ſi grande quantité de pierres d'aimant, que tous les ferremens qui lient enſemble les membres du bâtiment, étant attirés en bas,

il faut nécessairement qu'ils s'en aillent en piéces. Delà vient pareillement cette fausse opinion où sont les Médecins Chinois, que faisant entrer de la poudre d'aimant dans une emplâtre, elle attirera les parcelles de fer restées dans une playe.

Mais enfin si les Chinois n'employent pas l'Aimant pour vivifier l'Aiguille de la Boussole, de quel moyen se servent-ils ? c'est à quoi il faut satisfaire en rapportant la recette qu'ils prescrivent.

Prenez, disent-ils, en premier lieu du *Tchu cha*, (c'est du vrai Cinabre qui est rare en Europe, dont apparemment il est parlé d'après Dioscorides, dans le Dictionnaire de l'Académie,) en second lieu du *Hiun hoang*, (de l'Orpiment.) Il y en a qu'on appelle *Tse hoang tse*, c'est-à-dire,

femelle, qui eſt le plus cher; & d'autre qu'on nomme *Hiun hoanz hiunz*, c'eſt-à-dire, mâle; celui-ci pourroit bien être le Réalgal ou la Sandaraque jaune tirant ſur le rouge. Au Cinabre & à l'Orpiment, joignez de la limaille d'Aiguille; réduiſez tout cela à poids égal en une poudre fine, que vous lierez enſemble, & que vous mêlangerez bien, avec du ſang tiré des crêtes de Coqs blancs. Après quoi vous prendrez vingt ou trente Aiguilles fines, que vous couvrirez de tous côtés de cette mixtion, & après les avoir empaquetées dans du papier, vous les tiendrez pendant ſept jours & ſept nuits dans un petit fourneau, ſous lequel vous entretiendrez conſtamment un feu clair de charbon de Bois. Après cette opération enveloppez ces mêmes Ai-

guilles, & portez-les durant trois jours appliquées sur la chair. Faites alors l'épreuve de vos Aiguilles, & vous trouverez qu'elles se tourneront avec justesse vers les Pôles, & qu'elles seront très-propres pour les usages de la Boussole.

Si l'effet de cette recette est aussi vrai que l'assure mon Auteur, le sçavant Académicien que j'ai cité au commencement de ma Lettre, a bien raison de dire, qu'il arrive des choses ou nous devons avoir recours à la vaste étendue de ce qui nous est inconnu dans la nature : car enfin la vertu des ingrédiens qui composent la recette, ne paroît guéres avoir de liaison avec la juste direction des Aiguilles vers les Pôles.

En premier lieu on doit mettre pendant long-tems ces Aiguilles

ſous un feu clair ; & il eſt certain que le meilleur Aimant, & l'Aiguille la mieux aimantée, perdent leur force & leur vertu par l'action du feu. En ſecond lieu, la mixtion dont on couvre ces Aiguilles, eſt compoſée de mineraux nullement propres à aimanter, le ſouffre, le vif argent, l'arſenic y dominent ; s'il y entre du fer, il eſt en pouſſiere, & n'a plus l'arrangement de ſes parties & de ſes pores propres à communiquer la vertu magnetique : Enfin les parties ſulphureuſes & graiſſeuſes du ſang des crétes de coqs qui lient les ingrédiens, & la tranſpiration fuligineuſe du corps humain qu'on recommande, arrêtent l'action la plus forte de l'aimant.

Du reſte on auroit encore plus lieu d'être ſurpris, ſi en faiſant l'épreuve de cette recette, on

trouvoit qu'une Aiguille ainsi préparée pour l'usage de la Boussole, fut moins susceptible des déclinaisons & des variations qui se trouvent dans les Aiguilles aimantées, & qui embarrassent si souvent les voyageurs. Il semble que les Chinois ignorent ces variations, du moins ils n'en font aucune mention.

Le secret chimérique de la pierre Philosophale a été en vogue parmi les Chinois long-tems avant qu'on en eût les premieres notions en Europe. Ils parlent dans leurs Livres en termes magnifiques, de la sémence d'or, & de la poudre de projection; & ce que nos Charlatans appellent grand œuvre, ils le nomment *lien tan*, & promettent de tirer de leurs creusets, non seulement de l'or, mais encore un remede spécifique & universel, qui procure

à ceux qui le prennent une eſpece d'immortalité. Rien de plus capable de flatter les heureux du ſiécle: Auſſi a-t'on vû de riches Seigneurs & des Empereurs mêmes tellement infatués de ces belles promeſſes, qu'ils n'ont eu nulle peine à épuiſer leurs véritables tréſors, pour acquérir ces richeſſes imaginaires, & cette prétendue immortalité.

Ce qui m'a le plus ſurpris dans les Livres où ils traittent de cette matiere, c'eſt qu'ils prétendent que les dépoſitaires d'un ſi précieux ſécret, quelque habiles qu'ils ſoient, & quelque dépenſe qu'ils faſſent, courent riſque d'échouer dans leur entrepriſe, s'ils n'ont pas une vertu épurée qui attire la bénédiction du Ciel ſur des opérations ſi importantes & ſi délicates.

Un de ces Alchymiſtes forte-

ment prévenu de cette idée, crut que pour devenir véritablement vertueux, & par-là réussir dans son art, il lui falloit embrasser la Religion Chrétienne. Dans cette vûe il se rendit à l'Eglise que nous avions à *King te tching*, & pria le Missionnaire de l'instruire de notre sainte Loy. Aussi-tôt qu'il se fut rempli de la connoissance des vérités Chrétiennes, il se désabusa entierement de ses ridicules prétentions, il brûla les Livres de son art, & en devenant un fervent Chrétien, il trouva la vraie source de l'immortalité.

Mais s'il y a eu des souffleurs de bonne foy, qui s'étant entêtés de cette chimere, n'en ont été détrompés qu'après avoir converti leurs biens en charbons, & s'être réduits à l'indigence; il y en a eu encore plus

de fourbes, qui par des promesses trompeuses, ont réussi à surprendre les peuples, & se sont véritablement enrichis au dépens de leur crédulité. Les Chinois éclairés racontent plusieurs histoires des filouteries de ces faux Alchymistes, & de la simplicité de ceux qui se sont laissés dupper par leurs promesses. De plusieurs traits de superchérie en ce genre qu'on trouve dans leurs Livres, je n'en rapporterai qu'un seul, par lequel je finirai cette Lettre.

Un de ces fourbes qui se faisoit passer pour l'un des premiers Maîtres de l'art, affectoit par tout un grand air de probité, & sur tout de désintéressement, tel qu'il peut être dans un homme, à qui l'or naît sous la main; il trouva le moyen de se faire connoître à un riche Seigneur, qui

après avoir occupé les premiers emplois de l'Empire, s'étoit retiré dans sa Province. Il s'insinua adroitement dans sa maison, & peu à peu il sçut si bien ménager son esprit par ses complaisances & par ses souplesses, qu'il gagna entierement ses bonnes graces. Alors laissant échapper dans les divers entretiens certains traits de son habileté dans la transmutation des métaux, la curiosité du Mandarin fut extraordinairement piquée, & le Charlatan lui avoua enfin qu'il avoit trouvé le secret de la pierre Philosophale. Il s'offrit même à lui communiquer ce secret, uniquement par reconnoissance de ses honnêtetés, & des marques singulieres qu'il recevoit de son affection.

Le crédule Seigneur donna dans le piége : » Il faut bien, se

» disoit-il en lui-même, que d
» puis tant de siécles qu'on pa
» le de ce secret admirable, il
» ait un petit nombre d'Am
» chéries du Ciel, qui en ayen
» été favorisées, avec obliga
» tion de ne le pas communi
» quer aux Ames vulgaires. San
» doute que le Ciel, en m'adre
» sant un si grand homme, &
» lui inspirant le désir de m'in
» tier dans de si profonds my
» teres, veut recompenser l'in
» tégrité avec laquelle j'ai exe
» cé les premieres Magistratu
» res ». A ce moment il s'enté
ta si fort de l'Alchymiste, qu'
étoit dans l'impatience de voi
commencer les opérations.
n'avoit garde de s'effrayer de l
dépense, persuadé comme il é
toit, de trouver dans sa maiso
une mine d'or intarissable; & c
qui le flattoit le plus, un moyen

infaillible de prolonger ses jours.

L'Alchymiste ne se fit pas long-tems prier : il choisit dans le vaste Palais du riche Vieillard un appartement commode & agréable, où l'on n'épargna rien pour le bien régaler, lui, sa prétendue femme, & ses domestiques : car cette femme n'étoit rien moins que son Epouse, c'étoit une Courtisane d'une rare beauté, qu'il avoit associée à sa charlatanerie, & qui devoit y jouer son principal rôle.

Dès qu'on se mit en devoir de commencer le travail, on apporta de grosses sommes à l'Alchymiste pour les précieux ingrédiens qu'il devoit mettre dans le creuset, mais qu'il fit passer aussi-tôt dans ses coffres. Ce qui imposoit encore plus au Vieillard, c'étoit de voir les soins que le Charlatan se donnoit pour

s'aſſurer la protection du Ciel : il ſe proſternoit ſans ceſſe, il brûloit quantité de parfums, & il exhortoit continuellement le Mandarin à ne point entrer dans le Laboratoire, ſans s'être purifié auparavant, parce que la moindre ſouillure ruineroit le travail de pluſieurs jours. La Dame de ſon côté ſe montroit ſouvent à la dérobée, & laiſſoit comme par mégarde entrevoir ſes attraits.

L'ouvrage alloit toujours ſon train, & au bout de quelque tems l'Alchymiſte fit voir au crédule Seigneur d'heureuſes tranſmutations, qui annonçoient un terme aſſez court pour la perfection du grand œuvre. Ce fut pour lui un grand ſujet de joye, mais cette joye fut bien-tôt troublée par la nouvelle que le Charlatan reçut de la mort de ſa Mere. Il étoit trop bon fils, &

trop exact obſervateur des Loix de l'Empire, pour n'aller pas ſur le champ lui rendre les derniers devoirs. Il conſola néanmoins le Mandarin, en l'aſſurant qu'il reviendroit dans peu de jours : » d'ailleurs lui ajoûta-t-il, l'ouvrage ne ſera » point interrompu, je laiſſe ma » femme & quelques domeſtiques qui en ſçavent aſſez pour » ce qui reſte à faire. » La Dame parût fort touchée de cette courte ſéparation : ſes pleurs & ſes gémiſſemens prouvoient le déſir qu'elle avoit d'accompagner ſon mari, & de partager avec lui les devoirs de la piété filiale.

Pendant l'abſence de l'Alchymiſte le riche Vieillard viſitoit ſouvent le laboratoire : La Dame fit bien ſon perſonnage, & n'omit rien de tout ce qui pouvoit lui inſpirer de la paſſion. Elle

réuſſit au-delà de ſes eſpérances ; le Vieillard fut bien-tôt épris de ſes charmes. Les viſites du Laboratoire devinrent plus fréquentes, & les entrétiens plus longs & plus ſecrets. Les domeſtiques s'en apperçurent, & c'étoit l'intention de la Dame que rien n'échappât à leur connoiſſance, parce que dans la ſuite ils devoient ſervir de témoins.

Cependant l'Alchymiſte arrive: certains ſignes que fit la Dame, l'inſtruiſent d'abord de ce qui s'étoit paſſé. Après avoir reçû du Mandarin les complimens ordinaires ſur ſon prompt retour, il va viſiter l'ouvrage : il trouve tout en déſordre, preuve certaine, s'écria-t'il, des infamies dont le Laboratoire a été ſouillé ; & entrant en fureur, il renverſe les creuſets & les fourneaux, & veut tuer tout à la

fois sa femme & ses Domestiques. La Dame se jette à ses pieds, demande pardon avec larmes, & avouë qu'elle a été séduite. Les Domestiques en pleurs détestent le jour où ils sont entrés dans une maison si abominable. L'Alchymiste plus forcené que jamais tempête, crie, & jure qu'il va de ce pas porter ses plaintes aux Magistrats, & demander justice contre le Mandarin qui l'a déshonoré. A la Chine un adultere prouvé est un crime digne de mort, & capable de ruiner les maisons les plus opulentes. L'infortuné Vieillard saisi d'effroy, & cherchant à éviter la honte du châtiment & la perte de ses biens, fait tous ses efforts pour adoucir l'esprit du furieux Alchymiste; il lui offre des sommes considérables d'Or & d'Argent, & pour réparer le déshonneur de la

Dame, il l'accable de pierreries & de bijoux de toutes les ſortes. L'Alchymiſte & la Dame ne ſe laiſſent fléchir qu'avec peine : ils promettent enfin de ne pas pouſſer plus loin cette affaire, & ils ſe retirent, en s'applaudiſſant dans le fonds du cœur, d'avoir ſi bien réuſſi à trouver la pierre philoſophale.

Je ſouhaitte, Mon Révérend Pere, que ces extraits que m'ont fourni les livres Chinois, puiſſent être de quelque utilité. Du moins j'aurai fait connoître quel eſt le génie de ces peuples dans la recherche des cauſes naturelles, & quel eſt le progrès qu'ils ont fait dans la Phyſique. Je ſuis avec reſpect, &c.

FIN.

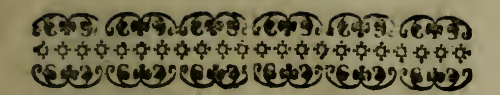


TABLE.

Lettre du P. Mailla.

Lettre du P. Parrenin.

Lettre du P. le Couteulx.

Lettre du P. Contancin.

Lettre du P. de Goville.

Lettre du P. Fauque.

Lettre du P. Chomé.

Seconde Lettre du P. Chomé.

Lettre du P. Dentrecolles.

Fin de la Table.

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre : A nos amez & féaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maître des Requêtes ordinaire de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillis & Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra ; SALUT. Notre bien amé le Pere DU HALDE de la Compagnie de JESUS, Nous ayant fait remontrer qu'il souhaitteroit faire imprimer & donner au Public une *Description Géographique, Historique, Chronologique, Politique & Physique de la Chine, & de la Tartarie Chinoise, enrichie de Cartes générales & particulieres de ces Pays, de la Carte générale & de Cartes particulieres du Thibet & de la Corée, ornée d'un grand nombre de figures en taille douce. Lettres édifiantes & curieuses écrites des Missions Etrangeres par quelques Missionnaires de la Compagnie de* JESUS ; s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege sur ce nécessaires, offrant pour cet effet de le faire imprimer en bon papier, & en beaux caracteres, suivant la feuille imprimée & attachée pour modéle sous le contre-scel des Présentes. A CES CAUSES, voulant traitter favorablement ledit Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes de faire imprimer lesdits Ou-

vrages ci-dessus spécifiés en un, ou plusieurs Volumes, conjointement ou séparement, & autant de fois que bon lui semblera, sur papier & caracteres conformes à ladite feuille imprimée & attachée sous notre contre-scel, & de les vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de six années consécutives, à compter du jour de la datte desdites Présentes : Faisons défenses à toutes sortes de personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéïssance, comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire lesdits Ouvrages ci-dessus exposés en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns Extraits, sous quelque prétexte que ce soit d'augmentation, correction, changement de titre même en Langue étrangere ou autrement, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre les Contrevenans, dont un tiers à nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, & de tous dépens, dommages & intérêts. A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la datte d'icelles, que l'Impression desdits Ouvrages

ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, & que l'Impétrant ſe conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725. & qu'avant de les expoſer en vente, les Manuſcrits ou Imprimés qui auront ſervi de copie à l'impreſſion deſdits Ouvrages, ſeront remis dans le même état, où les Approbations y auront été données ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur Chauvelin; & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur Chauvelin, le tout à peine de nullité des Préſentes: Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Expoſant & ſes ayans cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ni empêchement: Voulons que la Copie deſdites Préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin deſdits Ouvrages, ſoit tenue pour dûement ſignifiée; & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers & Sécretaires, foi ſoit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & néceſſaires ſans en demander autre permiſſion, nonobſtant clameur de Haro, Chartre Normande & Lettres à ce contrai-

re : CAR tel eſt notre plaiſir. DONNE' à Fontainebleau le vingt - ſeptiéme jour du mois d'Octobre, l'an de grace mil ſept cent trente-deux, & de notre Regne le dix-huitiéme. Par le ROY en ſon Conſeil.

Signé, SAINSON, *avec paraphe.*

*Regiſtré ſur le Regiſtre VIII*e. *de la Chambre Royale de la Librairie & Imprimerie de Paris* N°. 479. Fol. 459. *Conformément au Réglement de* 1723. *qui fait défenſes, Art.* IV. *à toutes perſonnes, de quelque qualité qu'elles ſoient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter & faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, ſoit qu'ils s'en diſent les Auteurs ou autrement ; & à la charge de fournir les Exemplaires preſcrits par l'Article* CVIII. *du même Réglement. A Paris, le 9 Janvier* 1722.

Signé, G. MARTIN, *Syndic.*

De l'Imprimerie de P. G. LE MERCIER, rue S. Jacques, au Livre d'Or, 1736.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU

HEcclMis.
L.
231794
Author
Title Lettres édifiantes et curieuses. Vol.22.

